

TRIBU
DES
LONGICORNES

PAR M. MULSANT

—

(*Suite*).

8. **C. arietis** ; LINNÉ. Noir ; base des antennes, jambes, tarsi, et souvent partie des cuisses d'un fauve ou d'un roux testacé. Prothorax paré en avant et à la base d'une bordure de duvet jaune : la basilaire ordinairement interrompue. Elytres ornées chacune d'une ligne transverse, de deux bandes et d'une bordure apicale de duvet jaune : la ligne, située au huitième, couvrant la moitié médiane de la largeur : la première bande, naissant vers les deux cinquièmes du bord externe, arquée en arrière et remontant vers les deux septièmes de la suture : la deuxième, transversale, un peu courbée en arrière à son extrémité externe. Pygidium et moins de la seconde moitié des postépisternums, couverts d'un duvet jaune.

Leptura arietis. LINN., Syst. nat. 10^e éd. t. I. p. 399. 20. — Id. 12^e éd. t. I. p. 464. 13.

Cerambyx quadrifasciatus. DE GEER, Mém. t. V. p. 81. 18.

Callidium arietis. HERBST., Arch. p. 97. 14. pl. XXVI. fig. 15. — PANZ., Faun. germ. IV. 15. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 70. p. 36. 40. pl. II. fig. 20.

Clytus arietis. LAICHART., Tyr. ins. t. II. p. 92. 2. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 464. 13. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 93. 1. MULS., Longic. p. 78. 4. — LAPORTE et GORY, genre Clytus. p. 58. pl. XI. fig. 68. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 852. — WHITE, Catal. p. 268. 83. — ROUGET, Catal. 1599.

Callidium gazella. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 333. 64.

Clytus gazella. FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 348. 10.

Long. 0^m,0100 à 0^m,0135 (4 l. 1/2 à 6 l.). — Larg. 0^m,0025 à 0^m,0033 (1 l. 1/8 à 1 l. 1/2).

Corps allongé ; subcylindrique. Tête noire ; finement chagrinée ; hérissée de poils cendrés ou flavescents peu nombreux. Front plan ; rebordé sur les côtés, depuis la suture frontale jusqu'à l'échancrure des yeux ; souvent garni, près de ceux-ci, d'un duvet cendré peu serré. Palpes d'un fauve testacé. Antennes à peine prolongées au delà de la moitié de la longueur du corps (♂) ; subfiliformes sur leur première moitié, plus épaisses sur la seconde ; d'un roux fauve ou d'un roux testacé sur les deuxième à troisième ou cinquième articles, obscures ou noirâtres sur les autres : le troisième le plus long. Prothorax tronqué et à peine rebordé en avant ; tronqué et relevé en rebord à sa base ; arrondi sur les côtés, un peu plus étroit postérieurement ; moins long que large ; convexe ; finement chagriné ; noir, garni d'un duvet concolore, clairsemé et peu apparent ; paré en avant d'une bordure transversale d'un duvet jaune ; orné d'une bordure basilaire

semblable, souvent interrompue dans son milieu. *Ecusson* aussi large que long; en triangle à côtés curvilignes ou presque en demi-cercle; revêtu d'un duvet jaune. *Elytres* un peu plus larges que le prothorax dans son diamètre transversal le plus grand; trois fois aussi longues que lui; subparallèles; rétrécies en ligne courbe à leur partie postéro-externe et à l'angle sutural, un peu obliquement tronquées à l'extrémité entre ces deux points; médiocrement convexes; chagrinées à la base, très-finement à partir du quart de leur longueur; garnies d'un duvet court et soyeux; hérissées à la base de poils testacés ou cendrés peu nombreux; noires, ornées chacune d'une ligne transverse, de deux bandes et d'une bordure apicale, d'un duvet jaune: la ligne, située au huitième de la longueur, étendue du quart interne au cinquième externe de la largeur: la première bande, naissant près du bord externe, aux trois septièmes de leur longueur, courbée vers la suture, le long de laquelle elle remonte jusqu'au tiers ou deux septièmes de leur longueur: la deuxième, transversale, aux cinq septièmes de leur longueur, formant, avec sa pareille, une bande transversale un peu arquée en devant, plus développée près de la suture qu'à chacune de ses extrémités externes, sensiblement courbée en arrière à celles-ci: la bordure apicale, servant de bordure à la troncature. *Pygidium* revêtu de duvet jaune. *Des-sous du corps* noir; ponctué; rugueux; hérissé de poils flaves; paré de diverses taches d'un duvet jaune, savoir: un point sur le repli prothoracique, près des hanches de devant; une tache près des hanches intermédiaires, et une autre couvrant moins de la moitié postérieure des postépisternums: ceux-ci parallèles, deux fois et demie aussi longs que larges: bord postérieur des quatre premiers arceaux du ventre parés d'une bordure de duvet jaune. *Pieds* d'un roux fauve ou testacé. *Cuisses postérieures* plus longuement prolongées que le ventre: les antérieures, et souvent les suivantes, en majeure partie obscures ou noirâtres. *Mésosternum* parallèle, bilobé postérieurement.

Cette espèce est commune dans toute la France; pendant l'été on la trouve sur les ombelles, sur les bois, sur les haies.

Obs. Les bandes ou taches de duvet jaune passent parfois au blanc flave.

M. Dupont m'a communiqué, dans le temps, une variété singulière trouvée à Versailles par M. Bourdillon, offrant l'espace compris entre la troisième bande et l'apicale entièrement jaune, moins une tache sur la suture en forme de cœur renversé, et une autre plus petite, triangulaire, attenant au bord antérieur, noire.

Cette variété (*C. Bourdilloni*, DUPONT. — MULS., *Clytus arietis*, var. B, Long. p. 81) a été retrouvée à Dijon par M. Saint-Père.

La larve de cette espèce vit dans les jeunes tiges et dans les branches de divers arbres, entre autres du chêne, du pommier, du mûrier, du sycomore, du merisier à grappes. (Voy. Perris, *Ann. de la Soc. entom. de Fr.*, 2^e série, t. V (1847), p. 547, pl. IX, XI, fig. 1 à 4.)

9. **C. rhamni**; GERMAR. Noir. Antennes, jambes, tarses, et souvent partie des cuisses d'un fauve testacé. Prothorax paré en devant et à la base d'une bordure de duvet jaune : la basilaire plus grêle ou interrompue dans son milieu. Elytres ornées chacune d'un point accentiforme, obliquement transverse, de deux bandes et d'une bordure apicale grêle, d'un duvet jaune ou blanchâtre : le point, situé au huitième, couvrant le tiers médiaire de leur longueur : la première bande, naissant vers les deux cinquièmes du bord externe, arquée en arrière, et remontant vers le cinquième de la suture : la deuxième, transversale, courbée en arrière à son extrémité externe. Extrémité du pygidium garni de duvet flavescent. Postépisternums presque entièrement couverts d'un duvet jaune.

Clytus rhamni. GERMAR, Reise n. Dalmat. p. 223. 227. — WHITE, Catal. (Longicorn.). p. 270. 90.

Clytus gazella. MULS., Long. p. 82. 7. — LAPORTE et GORY, Genre Clytus. p. 62. 72. pl. XII. fig. 72. — KUSTER, Kaef. Eur. X. 9. — WHITE, Catal. p. 270. 90. — ROUGET, Catal. 1601.

Var. *a*. Corps hérissé de poils. Pieds fauves, avec les cuisses postérieures obscures vers l'extrémité.

Callidium (Clytus) temesiense (KOLLAR). GERMAR, Spec. p. 519. 694?

Long. 0^m,0067 à 0^m,0090 (3 l. à 4 l.). — Larg. 0^m,0017 à 0^m,0022 (3/4 à 1 l.).

Il est presque semblable au précédent, dont il a été d'abord regardé, par plusieurs, comme une simple variété ; mais il constitue une véritable espèce. Il est toujours plus petit : les individus les plus grands égalent à peine ceux de la moindre taille du *Cl. arietis*. Il s'éloigne, d'ailleurs, de ce dernier par ses antennes entièrement d'un roux fauve, ou rarement mélangées d'obscur ; par la ligne subbasilaire des élytres réduite à un point obliquement transverse, d'avant en arrière, de dehors en dedans, et couvrant à peine le tiers submédiaire de la largeur de l'étui, au lieu d'être transverse et moins court ; par les bandes plus grêles et ordinairement d'un jaune plus pâle ; par l'extrémité seulement du pygidium garni, et peu densément, de

poils d'un blanc flavescent, au lieu d'être revêtu d'un duvet jaune ; par les postépisternums revêtus d'un duvet flave, au moins sur les trois quarts postérieurs de leur longueur, au lieu de l'être sur moins de la moitié.

Cette espèce est commune dans la plupart des provinces de la France. On la trouve, dans l'été, sur les haies et sur les fleurs.

Sexguttatus ; LUCAS. *Prothorax* obtusément arrondi sur les côtés ; couvert d'un duvet cendré ; marqué, sur son milieu, d'une bande transversale obscure ou dénudée. Tête et élytres noires : la première, garnie d'un duvet cendré : les secondes, ornées chacune de deux bandes et d'une bordure apicale moins développée, d'un duvet blanc : la première bande, couvrant du sixième au tiers de sa longueur, et du sixième interne au bord externe : la deuxième, située aux trois cinquièmes, transversale, à peine arquée en avant. Ecusson blanc. Antennes d'un rouge testacé. Pieds d'un rouge fauve. Cuisses noires.

Clytus sexguttatus. LUCAS, Expl. sc. de l'Algérie. p. 493. 1304. pl. XLII. fig. 2.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0123 (4 l. à 5 l. 1/2). — Larg. 0^m,0022 (1. l.).

Corps subcylindrique. Antennes prolongées jusqu'aux trois cinquièmes de la longueur du corps. *Prothorax* un peu plus long que large ; tronqué et étroitement rebordé en avant et à la base ; obliquement arrondi sur les côtés ; d'un rouge brun, marqué, vers le milieu de sa longueur ou un peu avant, d'une bande obscure ou dénudée. *Ecusson* en triangle à côtés curvilignes, plus large que long ; revêtu d'un duvet cendré. *Elytres* deux fois et quart aussi longues que le *prothorax* ; obliquement et obtusément tronquées chacune à l'extrémité ; noires, garnies d'un duvet soyeux concolore ; ornées chacune de deux bandes et d'une bordure apicale de duvet blanc : la première bande, en forme de tache, arrondie à son côté interne, et prolongée depuis le sixième de sa largeur jusqu'au bord interne, en se montrant moins développée de dedans en dehors : la deuxième, transversale, un peu arquée à son bord antérieur. *Dessous du corps* pubescent ; noir ; paré d'une tache blanche près des hanches intermédiaires. *Postépisternums* revêtus d'un duvet blanc presque jusqu'à leur partie antérieure. Quatre premiers arceaux du ventre postérieurement bordés de blanc.

Patrie : l'Algérie.

C. nigripes ; BRULLÉ. *Subcylindrique ; pubescent. Tête, ou seulement partie postérieure du front, antennes et prothorax d'un rouge testacé :*

jambes et tarses d'un rouge brunâtre. Elytres brunes, ornées chacune d'une tache punctiforme, basilaire, de deux bandes et d'une bordure apicale, de duvet blanc cendré : la première bande, naissant après l'écusson, arquée en arrière et dirigée vers le quart du bord externe : la deuxième, transversale, située aux trois cinquièmes de leur longueur.

Clytus nigripes. BRULLÉ, Expéd. sc. de Morée. p. 255. 488. pl. XLIII. fig. 11. — LAPORTE et GORY, genre *Clytus*. p. 68. 78. pl. XIII. fig. 78. — KUSTER, Kaef. Eur. XV. 75. — WHITE, Catal. (Long.) p. 271. 94.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0072 (2 l. 1/2 à 3 l. 1/4). — Larg. 0^m,0017 à 0^m,0020 (3/4 à 1 l.).

Corps allongé ; subcylindrique. *Tête* finement ponctuée ; tantôt entièrement d'un rouge testacé avec un bandeau noir sur sa partie postérieure, tantôt noirâtre avec la seconde moitié du front rougeâtre ; rayée d'une ligne longitudinale entre les antennes. *Antennes* filiformes ; d'un rouge testacé ou brunâtre ; garnies d'un duvet cendré. *Prothorax* oblong ; râpeux ou rugueux en dessus ; d'un rouge testacé ou brunâtre ; pubescent. *Ecusson* près d'une fois plus large que long ; obtusément arrondi postérieurement ; noir ; garni de poils cendrés. *Elytres* deux fois et demie aussi longues que le prothorax ; obliquement tronquées de dehors en dedans, d'arrière en avant à leur extrémité, avec l'angle postéro-externe vif, prononcé, ou un peu prolongé en pointe ; convexes ; ponctuées ou comme finement squamulées ; brunes ; garnies d'un duvet court et grisâtre ; ornées chacune d'une tache punctiforme, de deux bandes et d'une bordure apicale de duvet cendré : la tache, située à la base, vers le milieu de l'élytre, parfois peu apparente ou obsolète : la première bande, naissant près de l'écusson, arquée en arrière et dirigée vers le quart antérieur du bord externe : la deuxième bande, transversale, située aux trois cinquièmes de leur longueur. *Dessous du corps* noir ou brun ; pubescent ; marqué d'une tache de duvet blanc près des hanches du milieu. *Postépisternums* revêtus de duvet blanc ou cendré presque jusqu'à leur partie antérieure. *Pieds* d'un rouge fauve ou brunâtre, avec les cuisses noirâtres ou obscures.

Patrie : la Grèce.

D. Neuvième article des antennes visiblement moins long que le quatrième. Antennes à peine prolongées jusqu'aux deux tiers de la longueur du corps, chez les ♂, plus courtes, chez les ♀ ; subfiliformes, ordinairement subcomprimées dans leur seconde moitié, et souvent avec la tendance des articles à se montrer subépineux à leur extrémité ex-

terne. Front non chargé de lignes élevées. Prothorax plus long que large ; généralement oblong. Episternums du postpectus un peu élargis d'avant en arrière, quatre fois aussi longs que larges (Sous-genre *Anthoboscus*, CHEVROLAT).

10. **C. trifasciatus** ; FABRICIUS. *Prothorax subglobuleux ; d'un rouge rosat, garni d'un duvet cendré, laissant transversalement sur le milieu une bande presque dénudée plus foncée. Ecusson blanc sale. Elytres noires, revêtues d'un duvet soyeux concolore, ornées chacune d'une tache, de deux bandes et d'une bordure apicale, d'un blanc sale : la tache, basilaire et juxta-scutellaire : la première bande, naissant vers le quart du bord externe, transversale d'abord, puis remontant vers la suture jusqu'à l'écusson : la deuxième bande, transversale, située vers les trois cinquièmes de leur longueur.*

Callidium trifasciatum. FABR., Spec. ins. t. I. p. 244. 42. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 351. 24. — ROSSI, Faun. etr. t. I. p. 158. 392. — OLIV., Entom. t. IV. n° 70. p. 52. 70.

Clytus trifasciatus. FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 351. 24. — MULS., Longic. p. 87. 12. — LAPORTE et GORY, Genre Clytus. p. 63. fig. 73. pl. XII. 73. — WHITE, Catalogue. p. 270. 91. — ROUGET, Catal. 1602.

Var. α . *Tête, antennes, prothorax, pieds et dessous du corps (moins les taches ou bandes blanches) d'un rouge rosat. Fond des élytres parfois moins obscur.*

Clytus ferrugineus (L. DUFOUR). MULS., loc. c. *Clytus trifasciatus*, var. A.

Var. β . *Bandes de duvet blanc sale ou cendré des élytres plus développées, faisant paraître les étuis présentant cette couleur foncière, avec trois bandes noires, dont la première en anneau incomplet.*

Clytus ægyptiacus. FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 352. 31 ?

Long. 0^m,0078 à 0^m,0123 (3 l. 1/2 à 5 l. 1/2). — Larg. 0^m,0017 à 0^m,0028 (3/4 l. à 1 l. 1/4).

Corps allongé ; subcylindrique ; pubescent. *Tête* noire ; finement ponctuée ; garnie, et principalement sur la partie antérieure, d'un duvet cendré médiocrement épais ; rayée, entre les antennes, d'une ligne parfois prolongée jusqu'au vertex. *Antennes* à peine prolongées jusqu'aux trois cinquièmes de la longueur du corps ; subfiliformes, subcomprimées dans leur seconde moitié, avec les articles subépincux à leur extrémité externe ; d'un

brun rouge ou d'un rouge brun, avec le premier article ordinairement obscur; garnies d'un court duvet cendré. *Prothorax* tronqué et étroitement rebordé en devant et à la base; un peu plus long que large; subarrondi sur les côtés; convexe; finement ponctué ou très-finement chagriné; d'un rouge rosat ou brunâtre; revêtu d'un duvet cendré, laissant le milieu transversalement sensiblement plus dénudé, sous la forme d'une bande d'un rouge brun plus obscur, surtout à chacune de ses extrémités où elle semble souvent se terminer par une tache subarrondie. *Ecusson* en demi-cercle, une fois plus large que long; revêtu d'un duvet cendré. *Elytres* aussi larges que le prothorax dans son diamètre transversal le plus grand; deux fois et demie ou un peu plus aussi longues que lui; faiblement rétrécies jusqu'aux sept huitièmes de leur longueur, puis rétrécies en ligne assez courbe jusqu'à l'extrémité; obliquement tronquées de dehors en dedans à celle-ci, depuis la moitié de leur largeur jusqu'à l'angle sutural, ou paraissant souvent subarrondies chacune à l'extrémité; convexes; noires; revêtues d'un duvet épais, soyeux et concolore; parées chacune d'une tache juxtaposée, de deux bandes et d'une bordure apicale, d'un duvet blanc sale ou cendré, parfois d'un blanc légèrement flavescent: la tache, en ovale transversal, liée à la base et à l'écusson, prolongée jusqu'à la fossette humérale, souvent dentée à son bord postérieur: la première bande, naissant vers le quart du bord externe; ou un peu avant, transversalement étendue jusqu'au tiers de sa largeur, où elle se courbe, en remontant le long de la suture jusqu'à l'écusson: la deuxième bande, située vers les trois cinquièmes, transversale, un peu arquée à son bord antérieur: la bordure apicale au moins aussi développée que chacune des bandes. *Des-sous du corps* noir; revêtu d'un duvet brillant gris de plomb; avec une tache près des hanches intermédiaires; les quatre cinquièmes postérieurs des postépisternums, le bord postérieur des postpectus et une bordure, au bord postérieur des quatre premiers arceaux du ventre, formés d'un duvet blanc: la bordure des arceaux, très-développée sur les côtés, et rétrécie dans son milieu. *Pieds* d'un rouge brun ou d'un brun rouge; pubescents. *Premier article des tarsi postérieurs* un peu moins long que les suivants réunis. *Prosternum* étroit entre les hanches, élargi postérieurement. *Mésosternum* assez large, rétréci d'avant en arrière, tronqué à son extrémité.

Cette espèce est principalement méridionale; mais on la trouve dans les environs de Lyon, et même jusque dans la Bourgogne, dans les vallées bien exposées.

Obs. Elle fait le passage des *Clytus* aux *Anthoboscus*; elle a le prothorax

presque aussi court que chez les premiers ; mais elle appartient aux seconds par son postépisternum élargi d'avant en arrière et quatre fois aussi long que large.

J'ai vu, dans la collection de M. Perroud, sous le nom de *Clytus conformis*, FRIWALDSKY, des exemplaires ayant la tache basilaire des élytres plus réduite ou moins apparente ; mais qui se rattachent évidemment au *Clytus trifusciatus*.

11. C. verbasci ; LINNÉ. Noir ; revêtu d'un duvet jaune un peu verdâtre, ou parfois d'un blanc cendré. Prothorax oblong ; paré sur son disque d'une bande transverse (♀) ou de trois taches en rangée transverse (♂). Elytres obliquement tronquées à l'extrémité ; ornées chacune, près de la base, d'un anneau incomplet, et, postérieurement, de deux bandes noires : l'anneau, formé, sur l'élytre droite, d'un C, uni, en devant, à une ligne sur le calus : la première bande, vers la moitié anguleuse sur la suture, échan-crée à son bord antérieur : la deuxième, vers les quatre cinquièmes, un peu arquée en devant.

Leptura verbasci. LINNÉ, Syst. nat. 12^e édit. t. I. p. 640. 22. (♂).

Clytus verbasci. LAICHART., Tyr. ins. t. II. p. 103. 6.

Callidium ornatum. HERBST, Arch. p. 98. 16. pl. XXVI. fig. 16. — ROSSI, Faun. etr. t. I. p. 157. 392. — FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 336. 77. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 70. p. 40. 53. pl. VI. fig. 15. b. — PANZ., Faun. germ. LXX. 18.

Stenochorus C-duplex. SCOPOLI, Flor. et faun. insub. t. II. p. 46. pl. XX. fig. 5.

Clytus ornatus. FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 351. 26. — GILLENH., Ins. suec. t. IV. p. 101. 8. — MULS., Longic. p. 89. 13. — LAPORTE et GORY, Genre Clytus. p. 76. 87. pl. XIV. fig. 87. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 852. — WHITE, Catal. p. 275. 111.

Long. 0^m,0100 à 0^m,0135 (4 l. 1/2 à 6 l.). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0028 (1 l. à 1 l. 1/2).

Corps allongé ; subcylindrique. Tête noire ; finement ponctuée ; garnie d'un duvet jaune un peu verdâtre ; rayée, entre les antennes, d'une ligne parfois prolongée jusqu'au vertex. Antennes subfiliformes ; à peine plus longues que la moitié du corps chez la ♀, un peu plus longues chez le ♂ ; noires ; garnies d'un court duvet cendré. Prothorax tronqué et étroitement rebordé en devant et à la base ; oblong ; subarrondi sur les côtés ; plus étroit en devant ; convexe ; noir, mais revêtu d'un duvet jaune légèrement verdâtre, ou parfois cendré ; orné, chez le ♂, de trois taches noires : une,

ponctiforme, vers les trois cinquièmes ou deux tiers de la ligne médiane : et, de chaque côté de celle-ci, une autre, tantôt ponctiforme, tantôt en forme de petit arc transverse plus avancé à son extrémité antérieure : les trois taches, réunies, chez la ♀, en une bande couvrant, à peu près transversalement, toute la partie du prothorax visible en dessus : cette bande, un peu arquée en arrière, plus développée dans son milieu et un peu courbée à chacune de ses extrémités. *Ecusson* en demi-cercle ou en triangle à côtés curvilignes, près d'une fois plus large que long; noir, revêtu d'un duvet jaune un peu verdâtre, ou quelquefois cendré. *Elytres* deux fois et demie aussi longues que le prothorax : faiblement rétrécies jusqu'aux deux tiers de leur longueur, plus sensiblement et en ligne courbe à leur partie postérieure; obliquement tronquées de dehors en dedans, d'arrière en avant à leur extrémité, avec les angles postéro-externe et sutural plus ou moins vifs; convexes; noires, mais revêtues d'un duvet ordinairement d'un jaune un peu verdâtre, parfois cendré ou d'un blanc cendré; parées chacune, en devant, de deux taches unies en un anneau incomplet, et, postérieurement, de deux bandes noires revêtues d'un duvet concolore : la première tache, naissant au niveau de l'extrémité de l'écusson, aussi voisine de la suture que de la base, en forme de C, sur l'élytre droite, unie par sa partie antéro-externe à une bande longitudinale courte, située sur le calus, plus rapprochée de la base, en devant, et postérieurement prolongée jusqu'au niveau de la moitié de la longueur de la première : ces deux taches unies, constituant une sorte d'anneau ouvert à sa partie externe postérieure : la première bande, formant, avec sa pareille, une bande transversale anguleusement un peu plus avancée sur la suture, couvrant ordinairement celle-ci des deux cinquièmes à un peu plus de la moitié de la longueur, un peu échancrée en arc dirigée en avant à son bord postérieur commun, plus sensiblement échancrée en sens contraire à son bord antérieur sur chaque élytre, avec la partie externe de ce bord à peine aussi avancée que l'interne : le côté interne de la bande de chaque élytre parfois un peu détaché de la suture d'avant en arrière : la deuxième bande, située vers les quatre cinquièmes de leur longueur, un peu arquée en devant à son bord antérieur et échancrée à son bord postérieur sur chaque élytre, souvent moins développée près de la suture, ou presque détachée de celle-ci. *Des-sous du corps* noir, revêtu d'un duvet flave verdâtre. *Pieds* grêles; noirs, revêtus d'un duvet cendré. *Prosternum* étroit entre les hanches, un peu élargi postérieurement. *Mésosternum* un peu rétréci d'avant en arrière, échancré à son extrémité.

Cette espèce est principalement méridionale ; mais elle n'est pas rare dans les environs de Lyon sur les fleurs en ombelle et sur les chardons.

Obs. Le duvet du dessous du corps varie du flave verdâtre au blanc cendré.

Cette espèce est bien la *Leptura verbasci* de Linné, comme l'ont remarqué Laicharting et Gyllenhal, et comme j'ai pu le constater dans la collection linnéenne de Londres. Il est donc juste de lui rendre sa dénomination originelle.

Elle se distingue facilement du *C. sulphureus* par son prothorax paré d'une bande noire, chez la ♀, et noté, chez le ♂, de trois taches isolées : l'intermédiaire ponctiforme : chacune des autres, soit ponctiforme, soit en forme de courte ligne transverse, au lieu d'avoir la tache intermédiaire, grosse, comme bilobée postérieurement, et chacune des latérales en forme de point assez gros, rapproché du bord extérieur ; par les élytres offrant la lunule, ou sorte de C lié à la tache humérale, et par les deux bandes suivantes transversales, au lieu d'être isolées de la suture et du bord externe.

12. *C. sulfureus*; (SCHAUM.) *Noir ; revêtu d'un duvet d'un flave ou jaune verdâtre. Prothorax oblong ; paré, sur son disque, d'une tache sub-orbiculaire, comme bilobée postérieurement, et d'un point plus antérieur près de chaque bord latéral, noir. Elytres peu obliquement tronquées à l'extrémité ; ornées chacune de quatre taches noires : la première, subbasilaire et juxtà-suturale, arquée du côté interne : la deuxième, sur le calus huméral : les troisième et quatrième, suborbiculaires sur le disque : la troisième, un peu avant la moitié : la quatrième, un peu avant les trois quarts de leur longueur.*

Callidium verbasci. FABR., Syst. ent. p. 194. 32. — Id. Entom. syst. t. I. 2. p. 336. 76.

— HERBST, Arch. p. 99. 20. pl. XXVI. fig. 19. — OLIV., Entom. t. IV. n° 70. p. 40. 54. pl. I. fig. 15. — PANZ., Faun. germ. LXX. 17.

Clytus verbasci. FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 336. 76. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 469. 38. — GYLLENH., Ins. succ. t. IV. p. 100. 7. — MULS., Longic. p. 90. 14.

— LAPORTE et GORY, genre Clytus. p. 78. 90. pl. XV. fig. 90. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 852. — WHITE, Catal. p. 275. 109. — ROUGET, Catal. 1603.

Clytus sulfureus. SCHAUUM, Catal. (1862). p. 103.

Long. 0^m,0100 à 0^m,0147 (4 l. 1/2 à 6 l. 1/2). — Larg. 0^m,0018 à 0^m,0026 (4/5 à 1 l. 1/5).

Corps allongé ; subcylindrique. *Tête* noire ; plus finement ponctuée sur

le front que sur sa partie postérieure ; garnie d'un duvet d'un flave verdâtre ; rayée, entre les antennes, d'une ligne souvent prolongée jusqu'au vertex. *Antennes* grêles ; subfiliformes ; un peu plus longues que la moitié du corps, surtout chez le ♂ ; revêtues d'un court duvet d'un blanc cendré. *Prothorax* tronqué et étroitement rebordé en devant et à la base ; un peu plus étroit en devant qu'à celle-ci ; oblong, subarrondi sur les côtés ; convexe ; noir, mais revêtu d'un duvet d'un flave ou jaune pâle verdâtre ; orné, sur son disque, d'une tache noire, suborbiculaire, ordinairement presque bilobée postérieurement ; paré, de chaque côté, d'un point noir, un peu plus antérieur. *Ecusson* en demi-cercle, une fois plus large que long ; revêtu d'un duvet flave verdâtre. *Elytres* deux fois et demie aussi longues que le prothorax ; graduellement et faiblement rétrécies jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur, plus sensiblement rétrécies en ligne courbe à leur partie postéro-externe ; peu obliquement tronquées à l'extrémité, tantôt d'une manière très-obtuse, et paraissant alors presque subarrondies, tantôt, au contraire, plus ou moins sensiblement échancrées de manière à faire paraître l'angle postéro-externe, et moins sensiblement le sutural prolongé en petite dent ; médiocrement convexes sur le dos ; noires, mais revêtues, comme le prothorax, d'un duvet d'un flave ou jaune verdâtre ; ornées chacune de quatre taches noires, garnies, comme celles du prothorax, d'un duvet concolore : la première, en forme de parenthèse, arquée du côté interne, rapprochée de la base et de la suture, prolongée presque jusqu'au quart de la longueur : la deuxième, située sur le calus huméral, un peu plus antérieure, en forme de bande longitudinale, prolongée jusqu'au niveau des deux tiers de la première : la troisième, située, un peu avant la moitié de la longueur, sur le disque, dont elle occupe au moins les deux tiers submédiaux, subarrondie, ordinairement échancrée ou entaillée dans le milieu de son bord antérieur : la quatrième, située, un peu avant les trois quarts de la longueur, sur le disque, dont elle occupe au moins les trois quarts médiaux, suborbiculaire ou plus souvent élargie du côté externe. *Dessous du corps* noir, revêtu d'un duvet jaune, flave ou parfois cendré verdâtre, parsemé, sur le ventre, de petits points noirs. *Pieds* noirs, grêles, garnis d'un duvet cendré verdâtre. *Prosternum* subparallèle entre les hanches, un peu élargi après elles. *Mésosternum* un peu rétréci d'avant en arrière, échancré à l'extrémité.

Cette espèce est généralement peu commune en France. On la trouve principalement dans les zones tempérées, dans les environs de Paris, en Bourgogne, en Dauphiné, etc., sur les tilleuls. Sa larve vit dans cette sorte d'arbre.

C. Faldermanni; (DEJEAN) FALDERMANN. *Noir, revêtu d'un duvet flave cendré. Prothorax oblong ; marqué, après la moitié de sa longueur, d'une rangée transversale brune, arquée en arrière, formée de trois taches (l'intermédiaire plus grosse, parfois divisée) parfois unies en une bande. Elytres parées chacune de six taches noires : la première, sur la fossette : la deuxième, sur les calus, parfois unie à la précédente en une lunule : la troisième, subarrondie, vers le quart : la quatrième, la plus grosse, subarrondie, vers la moitié : la cinquième, vers les trois quarts : la sixième, plus petite, et un peu plus postérieure, entre la cinquième et le bord externe.*

Clytus Faldermanni. (DEJEAN.) Catal. (1837). p. 357. — FALDERMANN, Faun. transcances. in nouv. Mém. de Mosc. t. V. (1837). p. 269. 485. pl. VIII. fig. 3. (La figure concorde peu avec la description.)

Long. 0^m,0081 à 0^m,0135 (3 l. 3/4 à 6 l.). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0033 (1 l. à 1 l. 1/2).

Corps allongé ; subcylindrique ; noir, mais revêtu d'un duvet flave cendré. *Antennes* brunes ; prolongées jusqu'à la moitié des élytres. *Prothorax* oblong ; subarrondi sur les côtés, un peu plus étroit en avant ; paré, après la moitié de sa longueur, de trois taches brunes, constituant une rangée transversale arquée en arrière, ou parfois une bande par l'union de ces taches : la tache intermédiaire la plus grosse, et quelquefois divisée en deux. *Elytres* deux fois et demie aussi longues que le prothorax ; obliquement tronquées à l'extrémité ; ornées chacune de six taches noires : la première, petite, sur la fossette humérale : la deuxième, petite, sur le calus, souvent unie à la précédente en forme de lunule : la troisième, subarrondie, étendue du sixième ou du cinquième interne aux deux tiers de la largeur, vers le quart de leur largeur : la quatrième, la plus grosse, subarrondie, étendue du septième interne aux deux tiers externes, vers la moitié de leur longueur, parfois interrompue ou suivie d'une petite tache plus extérieure : la cinquième, étendue du sixième aux trois cinquièmes de leur longueur : la sixième, plus petite et un peu plus postérieure, entre la cinquième et le bord externe. *Dessous du corps* revêtu d'un duvet cendré bleuâtre. *Pieds* revêtus d'un duvet assez clair, surtout sur les tibias et les tarses. *Prosternum* moins large. *Mésosternum* tronqué postérieurement.

Patrie : la Perse occidentale.

Obs. Les taches des élytres varient de développement. Quelquefois il y en

a une septième, peu apparente, vers le sixième de sa longueur, attenante au rebord externe.

13. **C. quadripunctatus** ; FABRICIUS. Noir, mais revêtu, en dessus, d'un duvet jaune verdâtre, rarement glauque. Prothorax oblong. Elytres ornées chacune de quatre points noirs : le premier, sur le calus : le deuxième, un peu plus postérieur, près de la suture : les troisième et quatrième, sur le disque : le troisième, suborbiculaire ou en ligne transverse courte, vers la moitié : le quatrième, un peu après les trois quarts de la longueur.

La Lepture velours jaune. GEOFFR., Hist. abr. t. I. p. 211. 8.

Leptura villosa. FOURCR. Entom. par. t. I. p. 80. 10. — De VILLERS. C. LINNÉ, Entom. t. I. p. 272. 32. pl. I. fig. 31.

Callidium sex-punctatum. OLIV., Entom. t. V. p. 264. 68.

Callidium quadripunctatum. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 337. 70. — OLIV., Ent. t. IV. n° 70. p. 41. 55. pl. II. fig. 19. — PANZ., Faun. germ. LXX. 19.

Clytus quadripunctatus. FABR., Entom. syst. t. II. p. 352. 29. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 470. 41. — CURTIS, Brit. entom. t. V. pl. CXCIX. — MULS., Longic. p. 91. 15. — LAPORTE et GORY, Genre Clytus. p. 79. 91. pl. XV. 51. — STEPH., Man. p. 276. 2158. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 852. — WHITE, Catal. p. 276. 114. — ROUGET, Catal. 1604.

Var. α . Dessous du corps revêtu d'un duvet glauque ou cendré bleuâtre.

Var. β . Dessus et dessous du corps revêtus d'un duvet glauque ou bleu cendré.

Clytus glaucus. LAPORTE et GORY, Genre Clytus. p. 81. pl. XV. fig. 93.

Var. γ . Offrant de plus que dans la variété β les élytres marquées des points noirs ordinaires, souvent de quelques autres taches produites par la dénudation.

Callidium glaucum. FABR., Spec. ins. t. I. p. 243. 41 ? — OLIV., Entom. t. IV. n° 70. p. 42. 56. pl. VI. fig. 68.

Clytus glaucus. FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 351. 22 ? — LUCAS, Explor. scient. de l'Algér. p. 493. 1302. pl. XLII. fig. 1.

Clytus quadripunctatus. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 470. 41. var. α .

Clytus griseus. LAPORTE et GORY, Genre Clytus. p. 80. 92 bis. pl. XV. fig. 92 bis.

Long. 0^m,0100 à 0^m,0147 (4 l. 1/2 à 6 l. 1/2). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0033 (1 l. à 1 l. 1/2).

Corps allongé; subcylindrique. *Tête* noire, garnie d'un duvet cendré ou flave cendré; finement ponctuée sur le front; marquée, sur sa partie postérieure, de points assez gros; rayée, entre les antennes, d'une ligne souvent prolongée jusqu'au vertex. *Antennes* grêles; filiformes; prolongées jusqu'à la moitié de la longueur du corps (♀), ou un peu plus (♂). *Prothorax* tronqué et étroitement rebordé en devant et à la base; un peu plus étroit en devant qu'à celle-ci; oblong; subarrondi sur les côtés; convexe; noir, mais revêtu d'un duvet jaune un peu verdâtre. *Ecusson* en demi-cercle, une fois plus large que long; revêtu d'un duvet jaune verdâtre. *Elytres* deux fois et demie aussi longues que lui; faiblement rétrécies d'avant en arrière, un peu obliquement tronquées ou plutôt échancrées à l'extrémité, avec l'angle postéro-externe ordinairement épineux; convexes; noires, mais revêtues d'un duvet jaune ou verdâtre; marquées chacune de quatre points noirs dénudés: les premier et deuxième, formant avec leurs pareils une rangée transversale arquée en arrière: le premier, petit, sur le calus huméral: le deuxième, un peu plus postérieur, rapproché de la suture: le troisième, vers la moitié de la longueur, situé sur le disque, ordinairement orbiculaire, et couvrant au moins le tiers médiaire de la largeur, quelquefois réduit à une ligne transverse: le quatrième, situé vers les trois quarts de la largeur ou un peu après, sur le disque, ordinairement plus petit que le troisième. *Dessous du corps* noir, garni d'un duvet flave verdâtre, ou plus ordinairement cendré, ou paraissant d'un cendré bleuâtre. *Pieds* noirs, revêtus d'un duvet cendré. *Prosternum* étroit entre les hanches, un peu élargi postérieurement à partir de la moitié de celles-ci. *Mésosternum* large, rétréci d'avant en arrière, tronqué à son extrémité.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France. On la trouve parfois dans les maisons, sur le bois à brûler; d'autres fois sur les arbres ou sur les fleurs. Sa larve vit dans le sycomore, le noyer, etc.

Obs. La couleur du duvet varie. Quelquefois il est glauque, ou d'un cendré bleuâtre, ou bleu cendré en dessous; d'autrefois, il est entièrement de cette couleur. Souvent, alors, divers individus offrent des taches anormales par la dénudation des élytres dans certains points.

Cette espèce a été décrite, la première fois, par Geoffroy, qui, dans la phrase diagnostique, dit les élytres parées chacune de deux points noirs. Cette phrase fautive, reproduite par Fourcroy, de Villers et Rossi, est trop inexacte pour permettre d'adopter le nom de *villosus* donné par ces divers auteurs. Olivier, après avoir, dans l'*Encyclopédie méthodique*, désigné cette espèce sous le nom de *Callidium bi-punctatum*, a admis, dans son *Entomologie*, la dénomination plus juste imposée par Fabricius.

14. **C. plebejus**; FABRICIUS. Noir. Ecusson aussi large que long; revêtu d'un duvet cendré. Elytres épineuses à l'angle postéro-externe; tronquées d'une manière un peu flexueuse à l'extrémité; ornées chacune d'une tache ovalaire sur la fossette humérale, d'une tache punctiforme vers le quart du bord marginal, d'une bordure scutellaire suivie d'une ligne obliquement longitudinale et un peu arquée du côté interne, prolongée jusqu'aux deux cinquièmes, d'une bande transversale, plus développée sur la suture et située aux trois cinquièmes, et d'une bordure apicale, d'un duvet cendré.

Cerambyx figuratus. SCOPOLI, Entom. carn. p. 55. 176.

Callidium plebejum. FABR., Syst. entom. p. 193. 28. — Id. Entom. syst. t. I. 2. p. 334.

67. — OLIV., Encycl. méth. t. V. p. 266. 73. — Id. Entom. t. IV. n° 70. p. 49. 67.

pl. VI. fig. 72. — PANZ., Faun. germ. LXXXII. 7.

Clytus funebris. LAICHART., Tyr. ins. t. II. p. 111. 8.

Clytus plebejus. FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 349. 13. — SCHOENH., Syn. ins. t. III.

p. 466. 11. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 99. 6. — MELS., Longic. p. 85. 10.

LAPORTE et GORY, Genre Clytus. p. 99. 119. pl. XIX. fig. 119. — STEPH., Man. p. 276.

2160. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 853. — WHITE, Catal. (Longic.).

p. 282. 143. — Id. Catal. p. 282. 143. — ROUGET, Catal. 1606.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0112 (3 l. 1/2 à 5 l.). — Larg. 0^m,0016 à 0^m,0026
(3/4 à 1 l. 1/5).

Corps allongé; subcylindrique. Tête noire: chagrinée ou ruguleusement ponctuée sur le vertex; subverticale, planiuscule, finement ponctuée et garnie de duvet sur le front jusqu'à la base de santennes. Palpes d'un fauve obscur. Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers ou trois quarts (♂) ou à peine aux trois cinquièmes (♀) de la longueur du corps: filiformes; noires, garnies, vers l'extrémité, d'un duvet blanchâtre; à quatrième et cinquième articles à peu près égaux et à peine moins longs que le troisième. Prothorax tronqué ou à peine arqué en sens opposé, et très-étroitement rebordé en devant et à la base; en ovale oblong, subarrondi sur les côtés; convexe; noir; chagriné; garni d'un léger et court duvet; hérissé de poils cendrés peu nombreux. Ecusson en triangle à côtés curvilignes, à peine plus large que long; noir; revêtu d'un duvet cendré. Elytres deux fois et demie aussi longues que le prothorax; subparallèles; épineuses à leur angle postéro-externe: obliquement tronquées, et d'une manière un peu flexueuse, de dehors en dedans, et d'arrière en avant; émoussées à l'angle sutural; subconvexes; noires, revêtues d'un duvet brun soyeux; ornées

chacune de deux taches ponctiformes, d'une ligne juxtà-suturale, d'une bande et d'une bordure apicale, d'un duvet cendré : la première tache, rapprochée de la base, en ovale oblong, située sur la fossette humérale : la deuxième, subponctiforme, attenante au rebord marginal, un peu avant le quart de leur longueur : la ligne juxtà-suturale, entourant l'écusson, prolongée ensuite après celle-ci d'une manière obliquement longitudinale, et un peu arquée du côté interne, jusqu'à un peu plus du tiers de leur longueur, où elle se termine, en se renflant un peu au milieu de leur largeur : la bande, constituant, avec sa pareille, une bande transversale située aux trois cinquièmes de leur longueur, et graduellement plus développée sur la suture : la bordure apicale couvrant le huitième de leur longueur. *Dessous du corps* noir ; garni d'un duvet cendré ; paré d'une tache de duvet blanc près des hanches intermédiaires. *Postépisternums* presque entièrement couverts d'un duvet semblable. Bord postérieur des quatre premiers arceaux du ventre orné d'une bordure d'un duvet pareil, interrompue dans son milieu. *Pieds* grêles ; noirs, garnis d'un duvet cendré. *Premier article des tarses postérieurs* aussi long que tous les suivants réunis.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France. Elle n'est pas rare autour de Lyon, sur les haies, sur les fleurs de ronce et sur les fleurs en ombelle.

Obs. Elle paraît avoir été décrite pour la première fois par Scopoli, mais d'une manière peu reconnaissable.

Le *Clytus latifasciatus*, FISCHER, *Bulletin de Mosc.* t. IV, 1832, p. 439, pl. VI, fig. 8, en est à peine une variété, comme l'avait remarqué le comte Mannerheim. (*Bullet. de Mosc.*, 1838, p. 75.)

C. angusticollis; MULSANT. Noir. *Prothorax* oblong ; chagriné, garni de duvet cendré et d'une bordure basilaire grêle et interrompue de duvet blanc. *Ecusson* blanc. *Elytres* épineuses à l'angle postéro-externe ; garnies d'un duvet concolore ; ornées chacune d'un trait, d'une ligne arquée, d'un point, d'une bande, et d'une bordure apicale, de duvet blanc : le trait, court, naissant de la fossette humérale : la ligne arquée, naissant après l'écusson, prolongée jusqu'aux deux septièmes de la longueur, et les deux cinquièmes internes de la largeur : le point, vers le quart du bord externe : la bande obliquement transverse, aux trois cinquièmes sur la suture, plus postérieurement vers le bord externe.

Clytus angusticollis. MULS., *Mém. de l'Acad. des sc. de Lyon.* t. I. p. 123. — Id. *Opusc.* t. II. p. 106.

Long. 0^m,0090 (4 l.). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Patrie : la Galice. Communiquée par M. Gaubil.

Obs. La ligne arquée commence généralement par un renflement et se termine également par un renflement.

Cette espèce diffère du *Clytus plebejus* par la ligne arquée des élytres isolée de l'écusson, et n'entourant pas cette petite pièce ; par le prothorax orné d'une bordure basilaire de duvet blanc, interrompue dans son milieu. Elle se distingue des *Cl. Pelletieri* et *massiliensis*, par l'existence du trait naissant de la fossette. Elle s'éloigne de ces trois espèces par son prothorax plus allongé et plus étroit.

15. **C. ruficornis** ; OLIVIER. *Prothorax oblong* ; d'un rouge rosat ; râpeux ; chargé, sur la seconde moitié de la ligne médiane, d'une carène obtuse, et souvent d'une ligne élevée un peu plus antérieure de chaque côté de celle-ci. Ecusson revêtu d'un duvet blanc. Elytres subépineuses à l'angle postéro-externe, subarrondies à l'angle sutural ; noires, avec un duvet concolore ; ornées d'une ligne, d'une bande et d'une bordure apicale, d'un duvet cendré : la ligne, arquée du côté interne, et obliquement longitudinale, prolongée depuis l'écusson presque jusqu'au tiers : la bande, formant avec sa pareille un angle dirigé en avant des deux cinquièmes de la suture aux trois cinquièmes du bord externe.

Callidium ruficorne. OLIV., Encycl. méth. t. V. p. 267. 79. — Id. Entom. t. IV. n° 70. p. 53. 71. pl. VI. fig. 73.

Clytus ruficornis. LAPORTE et GORY, Genre *Clytus*, p. 67. 77. pl. XIX. fig. 77. — MULS., Longic. p. 86. 11. WHITE, Catal. p. 271. 93.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0112 (3 l. 1/2 à 5 l.). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0025 (1 l. 3/5 à 1 l. 1/8).

Corps allongé ; subcylindrique. Tête finement ponctuée ; d'un rouge brun ou brunâtre ; garnie d'un léger duvet cendré ; rayée entre les antennes d'une ligne souvent prolongée jusqu'au vertex. Antennes prolongées jusqu'aux trois cinquièmes (♂) ou jusqu'à la moitié ou un peu plus (♀) de la longueur du corps ; subfiliformes, subcomprimées dans leur seconde moitié, avec les articles subépineux ; d'un rouge rosat ou brunâtre, avec leurs parties postérieures souvent plus obscures et plus densément revêtues de duvet cendré ; ciliées sous les premiers articles. *Prothorax* tronqué et

très-étroitement rebordé en devant et à la base; oblong; subarrondi sur les côtés, un peu plus étroit en devant; convexe; d'un rouge rosat ou brunâtre, peu garni de duvet court et cendré; râpeux, plus sensiblement sur le dos que sur les côtés; chargé sur la seconde moitié de la ligne médiane d'une carène obtuse, plus ou moins saillante, et ordinairement, de chaque côté de cette ligne, d'une autre un peu plus antérieure. *Ecusson* en demi-cercle, une fois plus large que long, revêtu d'un duvet blanc. *Elytres* tantôt un peu plus larges, tantôt à peine plus larges que le prothorax dans son développement transversal le plus grand; deux fois et demie aussi longues que lui; subparallèles jusqu'aux deux tiers, puis un peu rétrécies en ligne courbe; un peu obliquement tronquées à l'extrémité, en ligne un peu courbée en arrière, en offrant une faible sinuosité vers l'angle postéro-externe, qui est plus ou moins sensiblement épineux, subarrondies à l'angle sutural; convexes; noires; garnies d'un duvet court, soyeux et concolore; ornées chacune d'une ligne, d'une bande et d'une bordure apicale, d'un duvet cendré ou blanc cendré: la ligne, longitudinalement oblique et un peu courbée du côté de la suture, naissant près de celle-ci, après l'écusson, prolongée jusqu'aux deux septièmes ou presque au tiers de la largeur, où elle se termine un peu après le milieu de la largeur; parées, vers le quart du bord externe, d'une faible tache de duvet cendré, souvent épilée ou peu marquée: la bande, obliquement transversale, naissant, à son bord antérieur, aux deux cinquièmes de la suture, et aboutissant aux trois cinquièmes du bord externe, formant, avec sa pareille, un accent circonflexe ou un angle ouvert dirigé en avant, couvrant, sur la suture, un huitième de la longueur, graduellement moins développée de dedans en dehors: la bordure apicale, couvrant le sixième postérieur de la longueur. *Dessous du corps* d'un rouge rosat sur le repli prothoracique; pubescent, noir ou noir brun luisant sur le reste, avec une tache oblique près des hanches intermédiaires, les trois quarts ou quatre cinquièmes postérieurs des postépisternums, et une bordure au bord postérieur des deux ou trois premiers arceaux du ventre, formé d'un duvet blanc: cette bordure plus développée au côté externe et interrompue dans son milieu, plus réduite ou nulle sur le troisième arceau et parfois sur le deuxième. *Pieds* grêles; pubescents; ordinairement d'un rouge brun ou d'un brun rouge, plus clair sur les jambes et les tarses que sur les cuisses; quelquefois bruns ou d'un brun noir.

Cette espèce est exclusivement méridionale. On la trouve principalement dans l'ancienne Provence. Je l'ai reçue, dans le temps, de M. Boyer de

Fonscolombe. Je l'ai prise plusieurs fois, dans les environs de Digne, sur les fleurs de diverses synanthérées. Sa larve paraît vivre dans le chêne.

16. **C. Pelletieri**; LAPORTE et GORY. Noir. *Prothorax* oblong; finement ponctué; garni d'un duvet cendré; paré d'une bordure basilaire étroite, de duvet blanc, largement interrompue dans son milieu. *Ecusson* blanc. *Elytres* un peu obliquement et obtusément tronquées à l'extrémité; noires, garnies d'un duvet concolore; ornées d'une courte ligne, d'un point, d'une bande et d'une bordure apicale, de duvet blanc: la ligne, un peu arquée et obliquement longitudinale, naissant près de l'*écusson*, prolongée jusqu'au cinquième de la longueur, vers le quart de la largeur, suivie d'un point sur le disque: la bande, raccourcie à son côté interne, vers les quatre septièmes de la longueur, transversalement un peu dirigée en arrière.

Clytus Pelletieri. LAPORTE et GORY, Genre *Clytus*. p. 93. 109. pl. XVII. fig. 109. — WHITE, Catal. p. 279. 127.

Clytus Pelterii (par erreur typographique). MULS., Longic. suppl. 1846.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0100 (3 l. 1/2 à 4 l. 1/2). — Larg. 0^m,0017 à 0^m,0022 (3/4 à 1 l.).

Corps allongé; subcylindrique. *Tête* finement ponctuée sur le front, plus grossièrement sur la partie postérieure; noire, garnie en devant d'un duvet cendré, parfois en partie dénudé; rayée, entre les antennes, d'une ligne ordinairement non prolongée jusqu'au vertex. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois cinquièmes (♂) ou jusqu'à la moitié (♀) de la longueur du corps; filiformes; revêtues plus densément à l'extrémité qu'à la base d'un duvet cendré; faiblement garnies de cils sous les premiers articles. *Prothorax* étroitement rebordé en devant et à la base; à peine arqué ou tronqué à son bord antérieur, tronqué à la base; oblong, un peu plus étroit en devant; subarrondi sur les côtés; convexe; très-finement ponctué; garni d'un duvet cendré; paré, à la base, d'une bordure grêle de duvet blanc, largement interrompue dans son milieu, et ordinairement avancée sur les côtés jusqu'au niveau des hanches de devant. *Ecusson* en demi-cercle, une fois plus long que large; revêtu d'un duvet blanc. *Elytres* deux fois et demie, ou un peu plus, aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'aux deux tiers, sensiblement rétrécies ensuite en ligne un peu courbe, un peu obliquement tronquées à l'extrémité; émoussées aux angles

sutural et postéro-externe ; convexes ; noires ; revêtues d'un duvet concolore soyeux ; ornées chacune d'une ligne, d'un point, d'une bande et d'une bordure apicale, d'un duvet blanc : la ligne, courte, naissant au dixième ou douzième de leur longueur, près de la suture, dont elle s'éloigne un peu graduellement, prolongée jusqu'au cinquième ou un peu plus de leur longueur, vers le quart interne de la largeur : le point, souvent semi-orbiculaire, placé presque au tiers de la longueur, sur le disque, dont il couvre presque le tiers submédian : la bande, naissant au sixième interne de la largeur, un peu après les quatre septièmes de la longueur, grêle, un peu obliquement transversale, prolongée jusqu'au bord externe, en se portant un peu plus en arrière, formant, avec sa pareille, une bande arquée en avant et interrompue dans son milieu : la bordure apicale, couvrant le huitième ou dixième postérieur de la suture, aussi développée au bord externe, ordinairement moins blanche vers l'extrémité. *Dessous du corps* noir ; garni d'un duvet cendré ; paré d'une tache oblique de duvet blanc près des hanches du milieu. *Postépisternums* presque entièrement revêtus d'un duvet blanc : bord postérieur du postpectus garni d'un duvet semblable. *Trois ou quatre premiers arceaux du ventre* parés postérieurement d'une bordure de duvet blanc, large sur les côtés, graduellement rétrécie et interrompue dans son milieu. *Pieds* noirs ; pubescents. *Prosternum* étroit entre les hanches, un peu élargi postérieurement. *Mésosternum* assez large, rétréci d'avant en arrière, et tronqué à son extrémité.

Cette espèce, principalement méridionale, a été trouvée, près de Narbonne, par M. Godart ; dans les environs de Bordeaux, par M. Perroud ; en Alsace, par M. d'Aumont.

17. C. massiliensis ; LINNÉ. *Noir. Prothorax oblong ; râpeux ; paré d'une bordure basilaire étroite de duvet blanc, ordinairement interrompue dans son milieu. Ecusson blanc postérieurement. Elytres obliquement tronquées à l'extrémité et subépineuses à l'angle postéro-externe ; noires, garnies d'un duvet soyeux concolore ; ornées d'une ligne, d'un point, d'une bande et d'une bordure apicale, de duvet blanc : la ligne, naissant de l'écusson, prolongée jusqu'au cinquième en s'écartant de la suture, et suivie d'un point sur le disque : la bande, grêle, un peu obliquement transversale et courbée en arrière, vers les trois cinquièmes, et remontant au moins jusqu'aux deux cinquièmes antérieurs de la suture.*

La Lepture à raies blanches. GEOFFR., Hist. abr. t. I. p. 215. 12.

Leptura massiliensis. LINN., Syst. nat. 12^e éd. t. I. p. 1067. 8.

Stenochorus lincola. SCOPOLI, Delle. flor. et faun. insub. t. II. p. 44. pl. XX. fig. 4.

Callidium massiliense. OLIV., Encycl. méth. t. V. p. 267. 87. — Id. Entom. t. IV. n° 70. p. 55. 75. pl. VI. fig. 70. — FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 334. 68. — PANZ., Faun. germ. LXXXII. 8.

Clytus massiliensis. FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 350. 60. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 466. 22. — MULS., Longic. p. 83. 8. — LAPORTE et GORY, Genre Clytus, p. 94. 110. pl. XVII. fig. 110. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 853. — WHITE, Catal. p. 279. 127. — ROUGET, Catal. 1603.

Var. α . *Clytus fulvicollis*. *Prothorax* d'un rouge rosat, ou d'un rouge pâle ou testacé.

Long. 0^m,0059 à 0^m,0090 (2 l. 3/4 à 4 l.). — Larg. 0^m,0016 à 0^m,0022 (3/4 à 1 l.).

Corps allongé; subcylindrique. *Tête* noire, finement ponctuée; garnie d'un duvet cendré, très-court, souvent dénudé; rayée entre les antennes d'une ligne souvent prolongée jusqu'au vertex. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois quarts (♂) ou à peine plus longues que la moitié (♀) de la longueur du corps; grêles; filiformes, subcomprimées vers l'extrémité; noires, parfois moins obscures vers l'extrémité, revêtues d'un duvet cendré; faiblement ciliées sous leurs premiers articles. *Prothorax* étroitement rebordé en devant et à la base; à peine arqué à son bord antérieur, tronqué à la base; oblong, subarrondi sur les côtés; à peu près aussi large en devant qu'à la base; convexe; râpeux; noir, à peine garni de duvet; hérissé de quelques poils; orné, sur le rebord basilaire, d'une bordure de duvet blanc, avancée sur les côtés jusqu'au niveau des hanches, et ordinairement interrompue dans son milieu. *Ecusson* en demi-cercle, une fois plus large que long; noir à la base, postérieurement revêtu d'un duvet blanc. *Elytres* deux fois et demie aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'aux deux tiers de leur longueur, faiblement rétrécies ensuite en ligne un peu convexe; obliquement tronquées et un peu en arc dirigées en arrière, de dehors en dedans à leur extrémité, en offrant une faible sinuosité vers l'angle postéro-externe qui correspond au tiers externe de la largeur, et qui est armé d'une pointe; convexes, noires, revêtues d'un duvet brun, soyeux; ornées chacune d'une ligne, d'un point, d'une bande et d'une bordure apicale, de duvet blanc: la ligne, liée en devant à l'écusson, près de la suture dont elle s'éloigne graduellement jusqu'au quart interne de sa largeur, à son extrémité, c'est-à-dire

vers le cinquième de leur longueur : le point, situé sur le disque, aux deux septièmes de leur longueur, dans la direction de la ligne précitée : la bande, grêle, parfois naissant peu distinctement près de l'écusson, mais visible au moins à partir des deux septièmes de leur longueur, près de la suture qu'elle suit quelque temps, puis un peu obliquement transversale, et dirigée vers les trois cinquièmes de leur longueur où elle se courbe en arrière : la bordure apicale couvrant le sixième environ de leur longueur, à la suture, beaucoup moins avancée au bord externe. *Dessous du corps* noir ; peu garni sur la poitrine d'un duvet court et cendré ; orné d'une tache de duvet blanc oblique, vers les hanches intermédiaires. *Postépisternums* entièrement revêtus de duvet blanc : bord postérieur du postpectus garni d'un duvet semblable. *Premiers arceaux du ventre*, au moins, parés à leur bord postérieur d'une bordure de duvet blanc, retrécie et interrompue dans son milieu, et réduite souvent de chaque côté à une tache triangulaire. *Pieds* grêles ; noirs ; pubescents.

Cette espèce habite la plupart des provinces de France, surtout les zones tempérées et méridionales. Elle n'est pas rare, pendant l'été, dans les environs de Lyon, surtout sur les ombellifères.

Obs. J'ai pris, dans le midi, deux exemplaires d'un Clyte qui semblerait constituer une espèce particulière (*Clytus fulvicollis*), mais qui n'est peut-être qu'une variété très-remarquable du *Clytus massiliensis*. Ces exemplaires en diffèrent par leur prothorax d'un rouge rosat, moins régulièrement subarrondi sur les côtés, paraissant offrir vers les deux tiers leur plus grande largeur, et montrant, sur la seconde moitié de la ligne médiane, une légère carène obtuse. La bordure apicale de duvet cendré, dont les élytres sont parées, est moins réduite sur son côté interne que chez le *Cl. massiliensis*. Chez l'un des exemplaires, les antennes sont en partie d'un brun rougeâtre ; chez l'autre, la ligne postoculaire de duvet blanc ne fait qu'un avec le point, ou n'est pas distinctement séparée de lui.

A première vue, on prendrait ces exemplaires pour un *Cl. ruficornis* ; mais, à part les différences signalées, ils ont le dessin et tous les caractères du *Cl. massiliensis*. Il faut donc attendre de nouvelles observations pour asseoir une opinion sur leur valeur spécifique.

J'ai reçu de Corse un exemplaire qui semblerait plus évidemment constituer une espèce distincte (*Clytus spinosulus*). Il diffère du *Cl. massiliensis* par une taille moins petite ; par son prothorax, offrant, vers les deux tiers de sa longueur, sa plus grande largeur ; chargé, comme chez le *Cl. ruficornis*, de trois saillies (les latérales très-faibles) ; par la ligne postscutellaire

de duvet blanc isolée de l'écusson par un espace égal à la longueur de celui-ci : cette ligne, obliquement longitudinale, un peu arquée en arrière, prolongée presque jusqu'au tiers de sa longueur et presque le tiers externe de sa largeur, où elle se termine par un renflement, représentant le point du *Cl. massiliensis* ; par la bordure apicale avancée jusqu'au cinquième postérieur de la suture, et réduite presque à rien au bord externe ; enfin par l'angle postéro-externe plus sensiblement épineux.

De nouvelles observations sont encore nécessaires pour émettre une opinion sur la valeur spécifique d'un exemplaire ainsi conformé.

E. Neuvième article des antennes aussi long que le quatrième. Antennes subfiliformes ; subcomprimées ; grêles ; prolongées au moins jusqu'aux deux tiers ou trois quarts de la longueur du corps, chez les ♂ ; ciliées sous les premiers articles. Front non chargé de lignes élevées. Prothorax ovalaire ou suborbiculaire. Ecusson en demi-cercle une fois plus large que long. Elytres médiocrement convexes. Épisternums du postpectus quatre ou cinq fois aussi longs que larges (Sous-genre *Isotomus*). 

C. semipunctatus ; FABRICIUS. *Allongé ; noir. Antennes et pieds d'un fauve testacé : massue des cuisses enfumée. Prothorax ovalaire, moins large que les élytres, sillonné et paré d'une ligne de duvet blanc sur la seconde moitié de la ligne médiane, marqué un peu plus antérieurement, de chaque côté de celle-ci, d'un point de duvet blanc. Ecusson blanc. Elytres épineuses à leur angle postéro-externe, tronquées obliquement de là à l'angle sutural ; ornées chacune de quatre taches, d'une bande et d'une bordure apicale de duvet blanc : la première tache, basilaire, sur la fossette humérale : la deuxième, juxta-suturale, au sixième ou cinquième : la troisième, marginale, au cinquième : la quatrième, sur le disque, subarrondie ou échancrée en avant : la bande, transversale, très-arquée en avant, plus prolongée en arrière à son côté sutural, aux cinq septièmes de leur longueur.*

Clytus semipunctatus. FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 346. 5. — PANZ., Faun. germ. XCIV. 4. — LAPORTE et GORY, Genre Clytus. p. 75. 87. pl. XIV. fig. 87. — KUSTER, Kæf. Europ. XV. 74. — REDTENB., Faun. aust. 2^e édit. p. 853. — WHITE, Catal. (Longic.). p. 274. 106.

Long. 0^m,0135 à 0^m,0180 (6 l. à 8 l.). — Larg. 0^m,0045 (2 l.).

Patrie : l'Allemagne, la Hongrie, etc.

C. comptus ; MANNERHEIM. *Allongé ; d'un brun châtain : dix derniers articles des antennes, base des cuisses, jambes et tarses d'un fauve testacé.*

Prothorax subglobuleux, plus large que les élytres; rayé sur la moitié postérieure de la ligne médiane, et creusé un peu plus antérieurement, de chaque côté de celle-ci, d'une fossette allongée, arquée. Ecusson flave. Elytres subépineuses à leur partie postéro-externe, coupées ensuite obliquement ou en ligne courbe de là à l'angle sutural; ornées chacune de trois taches, de deux bandes et d'une bordure apicale de duvet jaune: la première tache, basilaire, sur la fossette humérale: la deuxième, juxtà-suturale, au sixième ou cinquième: la troisième, marginale, au cinquième: la première bande, un peu obliquement transverse, aux deux cinquièmes, raccourcie à ses extrémités: la deuxième, transversale, très-arquée en avant, plus prolongée en arrière à son côté sutural, aux cinq septièmes de leur longueur.

Clytus comptus (ZIEGLER). MANNERHEIM, in HUMMEL, Essais. t. IV (1825). p. 36. 20.

— Voy. Bullet. de Mosc. 1838. p. 74.

Clytus perspicillum. FISCHER, Bullet. de Mosc. t. IV. 1832. p. 438. pl. VI. fig. 7. —

WHITE, Catal. (Longic.) p. 274. 105.

Clytus publicollis. LAPORTE et GORY, Genre Clytus. p. 73. 85. pl. XIV. fig. 85.

Long. 0^m,0225 (10 l.). -- Larg. 0^m,0051 (2 l. 1/2).

Patrie: la Russie méridionale.

Genre *Anaglyptus*; ANAGLYPTE; Mulsant.

Mulsant. Hist. nat. des Coléopt. de Fr. (Longicornes), p. 91.

CARACTÈRES. Antennes subfiliformes, subcomprimées vers l'extrémité; presque aussi longues que le corps, chez les ♂; ciliées en dessous, au moins sur la moitié de leur longueur; à troisième article le plus long, souvent épineux: le quatrième moins long que le suivant: le onzième plus ou moins sensiblement appendicé, au moins chez le ♂. Front non chargé de lignes élevées. Yeux moins avancés sur le front au côté interne de leur seconde moitié que le côté interne de la base des antennes. *Prothorax* ovoïde, oblong. Elytres débordant la base du prothorax de la moitié environ de la largeur de chacune; plus larges que lui dans son développement transversal le plus grand; un peu rétrécies d'avant en arrière; chargées chacune, près de la base, d'une bosse ou gibbosité juxtà-suturale, plus longue que large. *Prosternum* étroit, séparant les hanches. *Mésosternum* assez large; séparant les hanches; un peu rétréci d'avant en arrière, tron-

qué ou échancré à l'extrémité. *Episternums du postpectus* subparallèles, un peu rétrécis d'avant en arrière; quatre ou cinq fois aussi longs qu'ils sont larges à leur extrémité. *Pieds* assez allongés. *Cuisses* en massue. *Premier article des tarsi postérieurs* moins long ou à peine aussi long que tous les suivants réunis. *Corps* allongé.

Obs. Les espèces de ce genre sont faciles à distinguer entre tous les Clytaires par les gibbosités basilaires de leurs élytres; par leurs postépisternums allongés et rétrécis d'avant en arrière.

α Elytres épineuses à leur partie postéro-externe.

1. **A. gibbosus**; FABRICIUS. *Noir. Base des cuisses et partie des antennes d'un rouge brun : troisième à cinquième article de ceux-ci épineux. Elytres épineuses à leur partie postéro-externe; obliquement échancrées à l'extrémité; couvertes d'un duvet cendré sur leurs deux septièmes postérieurs, et parées chacune de deux bandes de duvet semblable : la première, naissant linéaire, près de la suture, au sixième de leur longueur, obliquement dirigée en arrière vers les deux septièmes externes : la deuxième, couvrant du cinquième jusqu'à plus de la moitié de la longueur, sur la suture, obliquement arquée en arrière à son bord antérieur et dirigée vers les trois septièmes externes, subtransversale et sinuée à son bord postérieur.*

Callidium gibbosum. FABR., Mant. ins. t. I. p. 156. 62. — OLIV., Entom. t. IV. n° 70. p. 45. 62. pl. II. fig. 18. — ROSSI, Mantissa. t. I. p. 53. 131. pl. V. fig. B.

Clytus gibbosus. — FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 353. 34. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 472. 47. — LAPORTE et GORY, Genre Clytus. p. 103. 124. pl. XX. fig. 124. — WHITE, Catal. p. 286. 163.

Anaglyptus gibbosus. MULS., Longic. p. 92. 1.

Var. α. Elytres parées d'une ligne de duvet cendré au côté externe de la gibbosité, ou même garnies de duvet semblable autour du calus huméral.

Var. β. Seconde bande des élytres plus ou moins distinctement divisée en deux bandes.

Anaglyptus gibbosus. Var. A. MULS., loc. cit.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0135 (4 l. à 6 l.). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0033 (1 l. à 1 l. 1/2).

Corps allongé. *Tête* noire, finement ponctuée; garnie d'un duvet gris; rayée d'une ligne longitudinale entre les antennes; garnie d'un duvet plus

épais, cendré blanchâtre, dans l'échancrure des yeux. *Antennes* prolongées environ jusqu'à l'extrémité du corps, chez le ♂; noires, avec les derniers articles d'un rouge brun ou brunâtre; ciliées sous les cinq ou six premiers articles; annelées de duvet cendré à la base des troisième à sixième articles: les septième et huitième presque entièrement cendrés: les troisième à cinquième ou septième, munis d'une épine à la partie externe de leur sommet. *Prothorax* tronqué et étroitement rebordé en devant et à sa base, ovoïde, oblong; offrant vers la moitié de ses côtés sa plus grande largeur, plus étroit à sa base qu'en devant; convexe; noir, hérissé de poils clairsemés; finement chagriné; garni d'un duvet gris obscur, dont il paraît avoir la teinte. *Ecusson* en triangle à côtés curvilignes; aussi long que large; noir, revêtu d'un duvet gris cendré, formant une bordure plus blanchâtre. *Elytres* deux fois et demie aussi longues que le prothorax; obliquement échancrées chacune à leur extrémité, et armées d'une assez forte épine à l'extrémité externe de cette échancrure; médiocrement convexes sur le dos; creusées d'une fossette humérale profonde, un peu obliquement longitudinale, prolongée jusqu'au quart de leur longueur, gibbeuses au côté interne de cette fossette, d'un noir châtain, garnies d'une rangée de poils cendrés constituant une sorte de bande longitudinale, au côté externe de la gibbosité, ou même garnies de poils semblables sur presque toute la partie externe de la base; couvertes de duvet cendré sur presque le quart postérieur de leur longueur; parées chacune de deux bandes de duvet semblable: la première, naissant linéaire, près de la suture, au sixième de leur longueur, ou même près de l'écusson, obliquement transversale et un peu arquée en arrière, du sixième juxta-sutural vers les deux septièmes du bord externe, le long duquel elle remonte jusqu'au sixième antérieur: la deuxième, couvrant, sur la suture, depuis le cinquième jusqu'à plus de la moitié de leur longueur, obliquement arquée en arrière à son bord antérieur, et dirigée, à celui-ci, vers les trois cinquièmes de leur longueur, subtransversale à son bord postérieur, sinuée près du bord externe. *Dessous du corps* d'un brun châtain; finement ponctué; garni d'un duvet cendré peu épais; paré d'une ligne oblique près des hanches intermédiaires, d'une tache sur lesdites hanches, d'une tache sur le tiers postérieur des postépisternums, d'une bordure à la partie postérieure du postpectus, et d'une bordure interrompue sur les premiers arceaux du ventre, formées d'un duvet blanc, épais. *Pieds* garnis de duvet cendré; d'un noir châtain, avec les hanches, parfois l'extrémité des tibias, et ordinairement partie des tarse, d'un rouge brunâtre.

Cette espèce est méridionale. On la trouve principalement dans l'ancienne Provence et le Dauphiné méridional. Elle a été prise une fois dans les environs de Lyon.

xx Elytres non épineuses à leur partie postéro-externe.

2. **A. mysticus**; LINNÉ. Noir. Base des élytres d'un rouge brun. Antennes à troisième article non épineux. Elytres obtusément tronquées à l'extrémité; postérieurement couvertes de duvet blanc cendré, et parées chacune de trois raies sublinéaires de duvet semblable : la première, naissant de l'extrémité de la gibbosité, obliquement dirigée vers les deux septièmes externes de leur longueur : la deuxième, naissant aussi avant, arquée en arrière jusqu'aux deux septièmes de leur longueur et la moitié de leur largeur : la troisième, unie à la précédente sur la suture, transversale vers la moitié de leur longueur, et courbée en arrière près du bord externe.

Leptura mysticus. LINN., Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 398. 16. — Id. 12^e édit. t. I. p. 639. 18.

Cerambyx albo-fasciatus. DE GEER., Mém. t. V. p. 82. 19. var.

Callidium mysticum. FABR., Syst. entom. p. 194. 34. — Id. Syst. eleuth. t. I. 2. p. 337. 81. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 70. p. 50. 68. pl. I. fig. 14. — PANZ., Faun. germ. LXXXII. 9.

Clytus mysticus. LAICHART., Tyr. ins. t. II. p. 107. 7. — FABR., Entom. syst. t. II. p. 337. 81. — SCHOENH., Syn. ins. t. II. p. 471. 44. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 102. 9. — STEPH., Man. p. 275. 2154. — LAPORTE et GORY, Genre Clytus. p. 69. 80. pl. XIII. fig. 80. — WHITE, Catal. p. 271. 96. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 851. — ROUGET, Catal. n^o 1607.

Anaglyptus mysticus. MULS., Longic. p. 93. 2.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0123 (4 l. à 5 l. 1/2). — Larg. 0^m,0018 à 0^m,0033 (4/5 à 1 l. 1/2).

Corps allongé. Tête noire; finement ponctuée; brièvement garnie de duvet gris ou gris cendré; hérissée de poils clairsemés; rayée d'une ligne longitudinale entre les antennes. Antennes noires, moins obscures vers l'extrémité; ciliées sous les premiers articles; annelées de duvet cendré à la base des troisième à sixième articles : les septième et huitième presque entièrement cendrés : les derniers presque rosats : le troisième tronqué à angle vif à la partie externe de son sommet, mais non épineux : les suivants obtus au sommet. Prothorax tronqué et étroitement rebordé en devant et à la base; ovoïde, oblong; offrant vers la moitié de ses côtés sa plus grande

largeur ; plus étroit à la base qu'en devant ; convexe ; noir ; finement chagriné ; hérissé de poils clairsemés garnis d'un duvet gris et court. *Ecusson* en triangle à côtés curvilignes, aussi long que large ; noir, garni d'un duvet gris cendré, bordé de blanc cendré. *Elytres* deux fois et demie à trois fois aussi longues que le prothorax ; obtusément et obliquement tronquées, ou parfois subarrondies chacune à l'extrémité ; médiocrement convexes sur le dos ; creusées d'une fossette humérale assez courte ; chargées d'une gibbosité ou bosse au côté interne de cette fossette ; assez fortement ponctuées à la base, faiblement vers l'extrémité ; couvertes d'un duvet blanc cendré sur le cinquième ou sixième postérieur de leur longueur ; parées chacune de trois raies sublinéaires formées d'un duvet à peu près de semblable couleur : la première, naissant à l'extrémité de la gibbosité, obliquement dirigée, et d'une manière un peu arquée en arrière, vers les deux septièmes du bord externe, le long duquel elle remonte jusqu'au sixième antérieur : la deuxième, naissant aussi avant que la précédente, sur la suture qu'elle suit quelque temps, puis graduellement moins grêle, plus sensiblement arquée en arrière jusqu'au milieu du disque, où elle s'arrête, vers les trois septièmes de leur longueur : la troisième, liée à la précédente sur la suture, qu'elle borde quelque temps, puis transversale vers le milieu de leur longueur ou un peu après, et courbée en arrière vers le bord externe ; noires, avec la base d'un rouge brun jusqu'à la première bande. *Dessous du corps* noir ; garni d'un duvet cendré court et peu épais ; paré d'une ligne oblique vers les hanches intermédiaires, d'une tache sur lesdites hanches, d'une bande sur presque toute la longueur des postépisternums, d'une bordure interrompue dans son milieu sur les deux premiers arceaux du ventre, formées d'un duvet blanc serré. *Pieds* garnis de duvet cendré peu épais ; hérissés de longs poils ; noirs, avec la partie des tarses et parfois l'extrémité des tibias rougeâtres.

Cette espèce habite principalement les parties froides et tempérées de la France. On la trouve assez fréquemment, pendant le mois de juin, dans les montagnes du Beaujolais, sur les fleurs d'aubépine, de spirée et sur diverses autres ; mais elle est très-rare autour de Lyon.

Obs. En Allemagne et dans le nord de l'Europe, et quelquefois dans les Alpes et les montagnes du Jura, on trouve un anaglypte ayant la plus grande analogie avec le *mysticus*, et tous les entomologistes aujourd'hui le considèrent comme une simple variété de celui-ci. Malheureusement nous n'avons pas pu faire des observations locales capables d'élucider la question ; mais, le petit nombre d'individus que nous avons eus sous les

yeux, nous porte à considérer cette prétendue variété comme une espèce particulière. Elle diffère de l'*A. mysticus* non-seulement par ses élytres à fond entièrement noir, mais les bandes des étuis sont plus grêles, plus nettes, et formées d'un duvet plus blanc et plus fin, et le troisième article des antennes, au lieu d'être tronqué au sommet, s'avance notablement en pointe ou épine au côté externe, caractère qui est évidemment spécifique s'il est constant.

Sous ce rapport, ce longicorne serait intermédiaire entre l'*A. gibbosus* et l'*A. mysticus*.

De Geer en a fait le type de son *Cerambyx albo-fasciatus*. Schrank l'avait considéré à tort comme étant la *Leptura rustica* de Linné. Il a été décrit et très-bien figuré par Herbst, sous le nom de *Callidium hieroglyphicum*. Si les caractères que nous avons indiqués sont constants, il devra figurer après l'*A. gibbosus*, comme espèce particulière, sous le nom de

A. hieroglyphicus; HERBST. Noir. Antennes à troisième article épineux. Elytres subarrondies à l'extrémité; postérieurement couvertes d'un duvet cendré, et parées chacune de trois raies linéaires d'un duvet blanc: la première, naissant à l'extrémité de la gibbosité, obliquement dirigée vers les deux septièmes de leur longueur: la deuxième, naissant aussi avant, arquée en arrière jusqu'aux deux septièmes de leur longueur et la moitié de leur largeur: la troisième, unie à la précédente sur sa suture, transversale vers la moitié de leur longueur, courbée en arrière près du bord externe.

Cerambyx albo-fasciatus DE GEER, Mém. t. V. p. 82. 19 (type).

Leptura rustica. SCHRANK, Enum. p. 161. 304.

Callidium hieroglyphicum. HERBST, Arch. p. 99. 22. pl. XXIV. fig. 20.

Clytus mysticus. Var. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 471. 44. etc.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0123 (4 l. à 5 l. 1/2). — Larg. 0^m,0018 à 0^m,0030 (4/5 à 1 l. 2/5).

CINQUIÈME BRANCHE.

LES GRACILIAIRES

CARACTÈRES. *Elytres* ordinairement aussi longues ou à peu près que le corps; parfois raccourcies et à peine plus longues que les deux tiers de celui-ci. *Prothorax* notablement plus long que large, ordinairement en

ovale tronqué; offrant le plus souvent, sur les côtés du disque, soit une ligne enfoncée ou saillante, soit un tubercule. *Premier arceau ventral* moins long que les deux cinquièmes de l'abdomen. *Corps* allongé; planiuscule en dessus.

Les Gracilières se distinguent facilement des Cérambycées et des Callidières par leur prothorax notablement plus long que large; des Clytaires par leur prothorax planiuscule. Quelques-uns ont une certaine analogie avec les Stromaties, l'un des genres de la branche des Hespérophanes; cependant ils s'éloignent généralement de ces derniers par leur prothorax planiuscule et surtout visiblement plus long que large.

Ces insectes se divisent en deux rameaux :

		Rameaux.
Palpes	Presque égaux et courts. Cuisses antérieures grêles dans leur moitié basilaire, brusquement renflées en massue dans leur seconde moitié.	DÉILATES.
	Très-inégaux : les maxillaires trois fois environ aussi longs que les labiaux. Cuisses antérieures en massue oblongue, subcomprimées et graduellement renflées dans leur milieu.	GRACILIATES.

PREMIER RAMEAU.

LES DÉILATES.

CARACTÈRES. *Palpes* presque égaux; courts. *Cuisses antérieures* grêles dans leur moitié basilaire, brusquement renflées en massue dans leur seconde moitié.

Ce rameau est réduit au genre suivant :

Genre *Deilus*, DÉILE; Serville.

Serville. Annales de la Société entomologique de France, t. III (1834). p. 73.

(δειλος, timide).

CARACTÈRES. *Antennes* à peine prolongées jusqu'aux deux tiers de la longueur du corps (♂) ou un peu plus courtes (♀); filiformes ou un peu plus épaisses vers l'extrémité; de onze articles: le premier, renflé, à peu près aussi long que le troisième: le deuxième court, le troisième et les suivants obconiques: les derniers subcomprimés: les troisième et quatrième presque égaux: le cinquième un peu plus long: le onzième, à peine appendicé. *Yeux* très-profondément échancrés, presque divisés en deux

parties; plus avancés sur le front, au côté interne de leur seconde moitié, que le côté interne de la base des antennes. *Prothorax* plus long que large, en ovoïde tronqué. *Elytres* débordant la base du prothorax d'un tiers de la largeur de chacune, plus larges que lui dans son diamètre transversal le plus grand; linéaires. *Prosternum* étroit, séparant les hanches. *Mésosternum* aussi large que long, entaillé à son extrémité. *Postépisternums* quatre ou cinq fois aussi longs que larges, subparallèles, rétrécis en ligne courbe à l'extrémité. *Epimères postérieures* peu apparentes. *Ventre* de cinq arceaux: le premier presque égal au tiers de la longueur de l'abdomen. *Cuisses* toutes grêles dans leur moitié basilaire, renflées en massue dans leur seconde moitié. *Premier article des tarsi postérieurs* moins long que les deux suivants réunis. *Corps* allongé; planiuscule.

Obs. Par ses antennes, l'espèce qui constitue ce genre semble se rapprocher des Sténoptères, dont elle s'éloigne visiblement par ses yeux, par sa forme et la longueur de son prothorax.

1. *D. fugax* ; OLIVIER. Dessus du corps planiuscule, d'un gris ou brun bronzé; hérissé de poils clairsemés. *Elytres* linéaires; obliquement tronquées sur la moitié interne de leur extrémité, et subépineuses à l'angle sutural; ponctuées; chargées chacune d'une ligne élevée. Base des articles des antennes, des cuisses et parties des jambes, d'un rouge rosat.

Callidium fugax. OLIV., Encycl. méth. t. V (1790). p. 253. 17. — Id. Entom. t. IV. n° 70. p. 30. 40. pl. VI. fig. 69. — FABR., Entom. syst. t. I. 2 (1792). p. 303. 23. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 339. 29. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 450. 34. — GERMAR, Faun. ins. Europ. XXII. 9.

Necydalis? ceramboïdes. ROSSI, Faun. etr. mantiss. append. p. 99. 57. pl. V. fig. O.

Deilus fugax. MULS., Longic. p. 100. 1. — DE CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 440. — KUSTER, Kaef. Europ. II. 56. — WHITE, Catal. p. 204. 1. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 24. 1. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 855.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0100 (3 l. à 4 l. 1/2). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0017 (1/2 à 3/4).

Corps allongé; planiuscule en dessus. *Tête* proéminente, comme prolongée en une sorte de petit bec; ponctuée; hérissée de poils peu serrés; d'un gris bronzé; rayée d'une ligne longitudinale entre les antennes. *Yeux* bruns; presque divisés en deux parties. *Antennes* à peine prolongées jusqu'aux deux tiers du corps chez le ♂; subfiliformes ou légèrement plus épaisses

vers l'extrémité; ciliées sous les premiers articles : le premier, d'un gris bronzé : les suivants, rosats ou d'un rosat brunâtre à la base, d'un noir ou brun bleuâtre à l'extrémité. *Prothorax* tronqué et étroitement rebordé en devant et à la base; ovale oblong, plus étroit en devant qu'en arrière; subplanusculé en dessus; marqué de points assez profonds et rapprochés; d'un gris verdâtre ou bronzé; hérissé de poils livides clairsemés. *Écusson* plus large que long; parallèle sur les côtés; obtusément arrondi à l'extrémité; revêtu d'un duvet blanchâtre soyeux, parfois en partie usé. *Elytres* quatre ou cinq fois aussi longues que le prothorax; linéaires, subparallèles jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe, obliquement tronquées à l'extrémité, sur la moitié interne de leur largeur : cette troncature sinuée près de l'angle sutural, qui, par là, semble subépineux; planuscules en dessus; d'un gris verdâtre ou bronzé; marquées de points assez profonds et rapprochés; rebordées à la suture et chargées chacune d'une ligne longitudinale élevée, naissant à l'extrémité de la fossette humérale et prolongée environ jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur. *Dessous du corps* d'un gris ou brun bronzé; revêtu d'un duvet soyeux, blanchâtre, mi-argenté, soyeux, luisant, souvent en partie épilé. *Pieds* pubescents, d'un gris bronzé, avec la base des cuisses, la majeure partie des jambes et la base des articles des tarses d'un rouge pâle ou rosat.

Cette espèce habite principalement les parties méridionales de la France. On la trouve sur le Mont-Pilat, dans le Bugey, la basse Bourgogne, et très-rarement dans les environs de Lyon. On la prend en mai et en juin sur les fleurs et en fauchant les genêts.

Suivant feu Myard, sa larve vivrait aux dépens du *Genista scoparia*.

DEUXIÈME RAMEAU.

LES GRACILIATES.

CARACTÈRES. *Palpes* très-inégaux : les maxillaires trois fois environ aussi longs que les labiaux. *Cuisses antérieures* en massue oblongue, c'est-à-dire rétrécies à la base et sensiblement comprimées et graduellement renflées dans leur milieu. *Premier article des tarses postérieurs* aussi long que les deux suivants réunis.

Ces insectes se répartissent dans les genres suivants :

Mésosternum		Genres.
Étroit ou rétréci d'avant en arrière et entier à son extrémité.	Parallèle, presque aussi large que long, entaillé à son extrémité.	<i>Icosium</i> .
	Yeux très-profondément échancrés, plus avancés sur le front, au côté interne de leur seconde moitié, que le côté interne de la base des antennes.	<i>Exilia</i> .
	Yeux peu échancrés; moins avancés sur le front au côté interne de leur seconde moitié que le côté interne de la base des antennes. Elytres à peine prolongées au delà des deux tiers de l'abdomen.	<i>Gracilia</i> .
	Dernier article des palpes maxillaires obtriangulaire. Troisième article des antennes plus long que le cinquième. Elytres couvrant tout le dos de l'abdomen.	<i>Leptidea</i> .
	Dernier article des palpes maxillaires à peine élargi d'arrière en avant, et obliquement tronqué à l'extrémité. Troisième article des antennes moins long que le cinquième. Elytres laissant le pygidium à découvert.	

Genre *Icosium*, ICOSIE; Lucas.

Lucas, Ann. de la Soc. entom. de France, 3^e série, t. II, Bullet. p. ix, et t. V, p. 609.

CARACTÈRES. *Antennes* sétacées; plus longues que le corps chez les ♂; ciliées en dessous, sous les deuxième à sixième articles: le premier obconique, un peu arqué, moins long que le troisième: le deuxième court, à peine égal au quart du troisième: celui-ci plus grand que le quatrième: les derniers déprimés. *Palpes maxillaires* plus longs que les labiaux, à dernier article obtriangulaire. *Yeux* très-échancrés; plus avancés sur le front, au bord interne de leur seconde moitié, que le bord interne du premier article des antennes. *Prothorax* plus long que large; un peu arqué sur les côtés; planiuscule sur le dos, convexement déclive sur les côtés. *Écusson* petit; pentagonal. *Elytres* allongées; parallèles. *Prosternum* séparant complètement les hanches. *Mésosternum* large, parallèle, entaillé à son extrémité. *Premier arceau du ventre* faiblement plus long que le suivant. *Cuisses* en massue un peu allongée. *Corps* allongé, étroit.

1. ***I. tomentosum***; LUCAS. Dessous du corps blond ou d'un blond fauve sur la tête et le prothorax, blond sur les élytres; garni d'un duvet blond. *Antennes* ciliées en dessous. *Prothorax* plus long que large, peu arqué sur les côtés, offrant, en dessus, un sillon médiaire et deux lignes longitudinales, glabres, lisses, luisantes. *Elytres* chargées chacune d'une ligne à peine élevée. Dessous du corps et pieds blonds ou d'un blond fauve, et garnis d'un duvet blond.

♂ Antennes d'un quart environ plus longues que le corps.

♀ Antennes à peine aussi longues ou à peine plus longues que le corps.

Icosium tomentosum. LUCAS, Ann. de la Soc. entom de Fr. 3^e série, t. II. p. ix et t. V. p. 613. pl. XIII. n^o II. fig. 1. ♂. - 1 b. ♀.

Long. 0^m,0100 à 0^m,0012 (4 l. 1/2 à 5 l.). — Larg. 0^m,0022 (1 l.)

Corps allongé; pubescent. *Tête* à peu près aussi large à sa partie postérieure que le prothorax en devant; aussi large, prise aux yeux, que ce dernier dans son diamètre transversal le plus grand; ruguleuse; ponctuée; déprimée entre les antennes; blonde ou d'un blond testacé; garnie d'un duvet blond plus pâle. *Yeux* noirs ou bruns; à grosses facettes. *Antennes* blondes ou d'un blond fauve; sétacées; ciliées sous les troisième à sixième articles. *Prothorax* tronqué ou à peine arqué en devant; bissubsinué ou presque tronqué à la base; faiblement arqué sous les côtés et sinueusement rétréci près des bords antérieur et postérieur; plus long sur la ligne médiane que large dans son milieu; planiuscule sur le dos, convexement déclive sur les côtés; muni à la base d'un rebord très-étroit; sans rebord sensible en devant, mais un peu relevé depuis la sinuosité latérale; rugueux; blond ou d'un blond fauve ou testacé; garni d'un duvet blond pâle ou flavescent; rayé, sur la ligne médiane, d'un sillon glabre, lisse, luisant, parfois interrompu; offrant, de chaque côté, entre cette ligne et les bords latéraux, une trace ou ligne glabre, lisse, luisante. *Ecusson* petit; pentagonal; pubescent. *Elytres* débordant en devant la base du prothorax d'un tiers de la largeur de chacune; trois fois et demie à quatre fois aussi longues que lui; parallèles; arrondies à leur partie postéro-externe, et chacune un peu moins à l'angle sutural: peu convexes; marquées de points assez ou médiocrement rapprochés, moins petits près de la base que près de l'extrémité; à fossette humérale médiocrement profonde; chargées chacune d'une ligne longitudinale à peine élevée, naissant après cette fossette, et prolongée, en s'affaiblissant, jusqu'aux trois quarts de leur longueur; blondes, avec le rebord sutural blond fauve; garnies de poils blonds, courts, fins, couchés. *Dessous du corps et pieds* blonds ou d'un blond fauve, garnis d'un duvet blond ou blond flavescent. *Prosternum* étroit, séparant complètement les hanches de devant qu'il ne dépasse pas, triangulairement élargi dans sa seconde moitié. *Mésosternum* large, parallèle, entaillé à son extrémité. *Cuisses* rétrécies à la base, en massue un peu allongée dans leur

seconde moitié : les postérieures presque aussi longuement prolongées que le ventre. *Premier article des tarsi* au moins aussi long que les deux suivants réunis.

Cette belle espèce a été trouvée en Corse par mon ami M. Revelière. Sa larve vit aux dépens du genévrier.

Genre *Exilia*, EXILIE; Mulsant.

CARACTÈRES. *Antennes* sétacées, plus longues que le corps (♂) et au moins aussi longues (♀); ciliées sous les premiers articles : les troisième et suivants cylindriques, à peine globuleusement renflés vers l'extrémité; le troisième plus grand que le premier, un peu plus long que le cinquième, et surtout que le quatrième. *Palpes maxillaires* à dernier article obtriangulaire. *Yeux* très-échancrés, plus avancés sur le front, au côté interne de leur seconde moitié, que le côté interne de la base des antennes. *Prothorax* chargé, plus près des bords latéraux que de la ligne médiane, de deux faibles reliefs offrant l'image de deux parenthèses. *Elytres* couvrant tout le dos de l'abdomen. *Cuisses* subcomprimées, en massue allongée. *Mésosternum* étroit et subparallèle dans sa moitié postérieure, entier à celle-ci; prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches. *Corps* allongé; peu convexe.

Obs. Ce genre semble se lier au précédent par les reliefs de son prothorax, qui semblaient déjà indiqués chez les Icosies par des lignes plus ou moins marquées.

1. **E. timida**; MÉNÉTRIÉS. *Tête et prothorax d'un rouge brun ou brunâtre. Prothorax en ovoïde tronqué, planiuscule; chargé de deux reliefs en forme de parenthèses. Elytres obtusément arrondies prises ensemble à l'extrémité; peu convexes; d'un rouge brun ou brunâtre, ornées postérieurement d'une tache, et, vers le milieu, d'une bande transversale d'un livide flavescent : la tache, souvent petite, arrondie ou ovale, couvrant parfois toute l'extrémité : la bande, irrégulière, ordinairement formée de trois taches : la juxta-suturale, ovale, petite : les autres, allongées, plus avancées.*

Callidium timidum. MÉNÉTRIÉS, Catal. raisonné (1832). p. 238. 1040.

Callidium fasciatum (ZIEGLER). KRYNICKI, Addend. etc. in Bullet. de Moscou. t. VII (1834). p. 170.

Gracilia timida. MULS., Longic. p. 102. 1. pl. II. fig. 2. — LUCAS, Ann. de la Soc. entom. de France. 1849. Bullet. p. LXVI. — Id. Explor. sc. de l'Algér. p. 493. 1307. — KUSTER, Kaef. europ. 23. 94.

Gracilia fascialata (DEJEAN), Catal. (1837). p. 357. — WHITE, Catal. (Longicorn.). p. 240. 1.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0012 (4 l. à 5 l.). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Corps allongé ; peu convexe en dessus. *Tête* d'un rouge brun ou brunâtre ; finement chagrinée ; peu garnie d'un duvet livide ; hérissée de poils obscurs clairsemés ; longitudinalement sillonnée entre les antennes. *Palpes* d'un livide flavescent. *Yeux* noirs. *Antennes* d'un rouge testacé ou d'un roux flave, ordinairement plus pâles vers l'extrémité ; grêles ; sétacées ; ciliées sous les premiers articles. *Prothorax* ovoïde, plus long que large ; tronqué en devant et à la base ; peu ou point rebordé en devant ; muni d'un rebord étroit à la base ; arqué sur les côtés, et offrant vers le milieu de ceux-ci sa plus grande largeur ; planiuscule, un peu inégal ; transversalement déprimé après le bord antérieur et au-devant de la base ; brièvement caréné ou subtuberculeux vers les deux tiers de la ligne médiane, et chargé, plus près de chaque bord latéral que de cette ligne, d'un relief constituant avec son pareil une parenthèse ; d'un rouge brunâtre ou d'un rouge testacé ; finement chagriné ou finement et densément ponctué : peu pubescent. *Ecusson* une fois au moins plus large que long ; arqué ou arrondi à son bord postérieur ; d'un rouge brun ; ponctué. *Elytres* trois fois et demie aussi longues que le prothorax ; subparallèles ; obtusément arrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; à angle sutural prononcé ; peu convexes ou planiuscules, en dessus ; un peu flexibles ; rugueusement couvertes de points ombiliqués qui vont en s'affaiblissant de la base à l'extrémité ; chargées chacune de points élevés, faiblement apparents, presque disposés sur quatre rangées régulières, et de chacun desquels s'élève un long poil livide ; d'un rouge brun, plus foncé vers la base ; ornées postérieurement d'une tache juxtà-suturale ronde ou ovale, ou couvrant toute l'extrémité : cette tache, d'un livide flavescent ; parées chacune, vers le milieu de leur longueur, d'une bande transversale de même teinte, irrégulière, ordinairement formée de deux ou trois taches unies ou presque unies : la première, petite, ovale, presque attenante à la suture : la seconde, très-faiblement séparée de celle-ci, et comme composée de deux taches allongées, contiguës ou unies, plus avancées chacune que la juxtà-suturale de toute la longueur de cette dernière : l'interne de ces deux taches au niveau de la juxtà-suturale, à son bord postérieur : la plus voisine du bord externe, un peu plus prolongée en arrière et un peu moins avancée. *Des-sous du corps* d'un rouge ou roux testacé, plus clair sur le ventre et sur le

milieu du postpectus que les autres parties ; garni d'un duvet fin, d'un blanc livide. *Pieds* allongés. *Cuisses* testacées ou d'un testacé roussâtre : les postérieures armées, à la base, de plusieurs petites épines ou cils spiniformes. *Jambes* et *tarses* d'un rouge brunâtre ou d'un rouge testacé.

Cette espèce paraît être principalement méridionale et très-rare en France. Je l'ai reçue, dans le temps, de M. le dr Jourdan, comme ayant été prise sur le versant méridional du Mont-Pilat. Elle a depuis été prise dans les Cévennes, et, suivant M. Laboulbène, dans les environs d'Agen, et même dans ceux de Paris. M. Faimaire en a reçu des individus de Sicile et de Turquie. Ménétriés l'avait prise dans la Russie méridionale, à Lenkoran.

M. Lucas en a obtenu, à Paris, en juillet 1849, divers individus, sortis de bûches du *Cytisus spinosus* recueillies dans les environs d'Oran et de Bône, en 1842.

Obs. Le calus huméral est souvent d'un livide testacé ou flavescent. La bande, dont le milieu des élytres est parée, est ordinairement raccourcie au côté externe, souvent formée de taches isolées ou en partie oblitérées, principalement chez les ♂ ; souvent elle n'atteint pas la suture et semble formée d'une seule tache, qui va en prenant plus de développement longitudinal de dedans en dehors, surtout chez les ♀. La tache postérieure est ordinairement petite et arrondie dans les ♂, oblongue chez les ♀, et parfois elle couvre tout le sixième postérieur des élytres.

Genre *Gracilia*, GRACILIE ; Serville.

Serville. Ann. de la Soc. entom. de France, t. III (1834), p. 81.

(*Gracilis*, grêle.)

CARACTÈRES. *Antennes* un peu plus longues (♂) ou à peine aussi longues que le corps (♀) ; sétacées ou subfiliformes ; ciliées sous les premiers articles : les troisième et suivants subcylindriques ou à peine renflés vers l'extrémité ; les troisième et quatrième presque égaux, plus courts l'un et l'autre que le cinquième. *Palpes maxillaires* à dernier article comprimé ; à peine élargi d'arrière en avant, obliquement tronqué à l'extrémité. *Yeux* très-échancrés, plus avancés sur le front au côté interne de leur seconde moitié que le côté interne de la base des antennes. *Prothorax* chargé de tubercules. *Elytres* débordant chacune la base du prothorax à ses angles postérieures, plus larges que lui dans son diamètre transversal le plus grand ; laissant le pygidium à découvert. *Mésosternum* étroit ou rétréci

d'avant en arrière, entier à son extrémité. *Postépisternums* subparallèles, un peu rétrécis postérieurement; quatre fois aussi longs que larges. *Epi-mères* du postpectus peu apparentes. *Premier arceau ventral* égal au tiers ou un peu moins de la longueur de l'abdomen. *Cuisses* subcomprimées : les antérieures et intermédiaires grêles à la base, en massue oblongue : les postérieures, en massue allongée. *Premier article des tarsi postérieurs* aussi long que les deux suivants réunis. *Corps* allongé; planiuscule ou peu convexe.

1. **G. pygmaea**; FABRICIUS. *Allongée; subparallèle; planiuscule; très-brièvement pubescente; d'un brun noirâtre ou brun de poix, en dessus, avec le prothorax et partie au moins de la tête souvent d'un brun rouge ou d'un rouge brun. Antennes et cuisses d'un roux testacé.*

Saperda minuta. FABR., Spec. ins. t. I. p. 235. 27. — OLIV., Entom. t. IV. n° 68. p. 41. 53. pl. III. fig. 31. a. b.

Callidium pygmaeum FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 323. 24. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 339. 30. — FALLEN, Obs. entom. t. I. p. 18. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 450. 35. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 89. 17.

Callidium pusillum. FABR., Mant. t. I. p. 155. 39. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 344. 63.

Gracilia pygmaea. MULS., Longic. p. 103. 2. — WHITE, Catal. p. 241. 2. — BACH., Kaeferfaun. t. III. p. 23. 1. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 854. — ROUGET, Catal. 1608.

Gracilia minuta. STEPH., Man. p. 275. 2151.

Var. α . *Dessous du corps d'un rouge ou roux testacé, avec les antennes et les pieds plus pâles.*

Callidium vini. PANZ., Faun. germ. LXVI. 10 ?

Callidium pygmaeum. GYLLENH., l. c. v. b.

Gracilia pygmaea. MULS., loc. cit. var. A.

Long. 0^m,0061 à 0^m,0078 (2 l. 3/4 à 3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0015 (1/2 à 2/3).

Corps allongé; planiuscule. *Tête* ruguleusement ponctuée; d'un rouge brunâtre; presque glabre; peu garnie de duvet; hérissée de quelques poils obscurs; rayée d'une ligne longitudinale entre les antennes. *Mandibules* noires à l'extrémité. *Palpes* d'un livide flavescent. *Yeux* noirs. *Antennes*

d'un rouge testacé. *Prothorax* tronqué en devant et à la base ; transversalement sillonné au-devant de celle-ci et relevé après ce sillon , moins sensiblement relevé en devant ; notablement plus long que large ; parfois faiblement plus large dans les deux tiers de ses côtés, d'autres fois sensiblement arqué ou subarrondi, depuis le sixième antérieur de ceux-ci jusqu'au sillon anti-basilaire, plus étroit après ce dernier ; planiuscule, ordinairement un peu inégal ; creusé, sur la ligne médiane, d'un sillon parfois léger ou peu distinct, d'autres fois très-apparent ; ruguleusement ponctué ; ordinairement d'un rouge brunâtre ; peu garni de duvet cendré, et à peine hérissé de quelques poils. *Ecusson* presque carré, subparallèle sur les côtés, obtusément arrondi à l'extrémité ; ordinairement sillonné ; brun. *Elytres* deux fois aussi longues que le prothorax ; parallèles jusque près de l'extrémité ; arrondies chacune à celle-ci ; planiuscules ; à fossette humérale peu profonde ; peu garnies de duvet fin, court et cendré ; tantôt ruguleusement ponctuées, tantôt à surface presque unie entre les points plus ou moins affaiblis dont elles sont marquées ; parfois d'un brun noirâtre, ordinairement brunes, souvent en partie d'un brun rougeâtre ou d'un rouge brun. *Dessous du corps* ordinairement d'un rouge testacé ou brunâtre sur l'antépectus, d'un noir brun ou d'un brun noir et brièvement pubescent sur les médi et postpectus, d'un rouge brun et luisant sur le ventre. *Pieds* d'un rouge brunâtre ou testacé.

Cette espèce paraît habiter la plupart des provinces de la France. Sa larve vit dans le bois mort du châtaignier, du saule, du bouleau, etc. Elle ronge les bois des treillages, les vieux paniers d'osier, les cercles des tonneaux. L'insecte parfait est parfois très-abondant sur ces matières végétales. Ménétriés, dans son *Voyage au Caucase*, raconte l'avoir trouvé une seule fois, mais en quantité énorme. Feu Naudot, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Dijon, l'avait observé, dans ladite ville, avec des circonstances particulières : pendant plusieurs jours de suite, vers les dix heures du matin, ces insectes noircissaient de leur multitude l'angle d'une maison voisine de la promenade, et, vers midi, ils disparaissaient simultanément.

La larve a été décrite par M. Schmitt (*Gazette entomol. de Stettin*, t. IV, 1843, p. 105). Voyez aussi Lucas (*Annales de la Soc. entom. de France*, 3^e série, t. VI, 1858, p. cl). — Perris (*Annales de la Soc. linn. de Lyon*, t. IV, 1857, p. 149).

Cette espèce varie sous le rapport de sa taille, des nuances de ses couleurs, de l'épaisseur des antennes, de la profondeur du sillon prothoracique,

de la ponctuation des élytres; mais on trouve toutes les transitions entre les variations extrêmes.

Genre *Leptidea*, LEPTIDÉE; Mulsant.

Mulsant. Hist. nat. des Coléopt. de Fr. (Longicornes), p. 103.

(λεπτός, grêle; ἰδέα, forme).

CARACTÈRES. *Antennes* subfiliformes, un peu plus grosses vers l'extrémité; presque aussi longues que le corps, chez les ♂, un peu moins chez les ♀; de onze articles : le premier, obconique, à peine aussi long que le troisième : le deuxième court : les suivants cylindriques, allongés. *Palpes maxillaires* près de trois fois aussi longs que les labiaux; à dernier article comprimé, subparallèle ou légèrement ovalaire, tronqué à l'extrémité. *Yeux* faiblement ou à peine échancrés; à peine plus avancés sur le front, au côté interne de leur seconde moitié, que le côté externe de la base des antennes. *Prothorax* en ovale tronqué. *Elytres* débordant la base du prothorax d'un tiers environ de la largeur de chacune; plus larges que lui dans son développement transversal le plus grand; prolongées à peine jusqu'aux deux tiers de la longueur l'abdomen. *Prosternum* obtriangulaire ne paraissant pas séparer les hanches de devant : celles-ci plus saillantes et contiguës. *Mésosternum* étroit et subparallèle entre la majeure partie des hanches qu'il sépare jusqu'à leur extrémité. *Postépisternums* allongés; rétrécis d'avant en arrière; laissant à leur côté externe une partie des épimères à découvert. *Ventre* de cinq arceaux : le premier, égal au moins aux deux cinquièmes de la longueur de l'abdomen. *Pieds* assez allongés. *Cuisses* comprimées ou subcomprimées, grêles à la base, en massue allongée ou oblongue. *Premier article des tarsi postérieurs* aussi long que tous les suivants réunis.

Les insectes de ce genre, en raison des caractères fournis par le ventre, chez les ♀, semblent lier naturellement les Gracilières aux Obrières.

1. **L. brevipennis**; Mulsant. Brune, avec les cuisses d'un roux testacé (♂), ou brune ou d'un brun rouge, avec la tête, les antennes, le prothorax (moins le bord antérieur), l'antépéctus et les cuisses d'un rouge ou d'un roux testacé (♀). Tête et prothorax finement et densément ponctués. Elytres moins densément pointillées; arrondies chacune à l'extrémité; parfois chargées chacune d'une faible ligne longitudinale élevée.

♂ Antennes à troisième article un peu moins long que le quatrième : le cinquième presque aussi long que les deux précédents réunis. Elytres prolongées à peine au delà de la moitié de la longueur du corps. Pygidium entaillé à son extrémité. Ventre de cinq arceaux distincts : le premier, égal environ aux deux cinquièmes de la longueur du ventre : le deuxième tronqué et non frangé à son bord postérieur.

♀ Antennes à troisième et quatrième articles presque égaux : le cinquième plus long que chacun de ceux-ci, mais visiblement moins grand que tous les deux réunis. Elytres prolongées à peine jusqu'aux deux tiers de la longueur de l'abdomen. Pygidium tronqué à l'extrémité. Ventre de cinq arceaux : le premier, aussi long que tous les suivants réunis : le deuxième, échancré en arc et densément frangé d'orangé à son bord postérieur, voilant une partie des suivants.

Gracilia brevipennis (DEJEAN). Catal. 1837. p. 358. — WHITE, Catal. p. 241. 3. — KUSTER, Kaef. Europ. XXIII. 93.

Leptidea brevipennis. MULS., Longic. p. 105. 1. pl. II. fig. 3. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 854.

Long. 0^m,0039 à 0^m,0056 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0007 à 0^m,0011 (1/3 à 1/2).

Corps suballongé ; planiuscule. *Tête* densément et très-finement ponctuée ; garnie d'un duvet cendré court et peu apparent ; hérissée de poils très-clairsemés ; rayée, entre les antennes, d'une ligne longitudinale, ou parfois d'un sillon assez profond ; ordinairement brune, avec le labre et l'épistome moins obscurs (♂), ou d'un rouge testacé, plus pâle vers la partie antérieure (♀). *Yeux* noirs. *Antennes* brunes (♂) ou d'un rouge testacé (♀). *Prothorax* tronqué en devant et à la base ; à peine rebordé en devant ; transversalement sillonné au-devant de la base, et relevé en rebord à celle-ci ; arqué sur les côtés, et offrant vers le milieu de ceux-ci sa plus grande largeur, souvent plus étroit à la base qu'en devant ; un peu plus long que large ; planiuscule ; offrant souvent, sur une partie de la ligne médiane, les faibles traces d'une carène, et, plus près du bord externe que de la ligne médiane, d'un faible relief longitudinal ; très-finement et densément ponctué ; presque glabre ; hérissé de poils clairsemés ; ordinairement brun (♂) ou d'un rouge testacé pâle, avec le bord antérieur obscur (♀). *Ecusson* en triangle plus long que large, obtus ou obtusément tronqué à l'extrémité ; brun (♂) ou d'un brun rouge (♀). *Elytres* à peine prolongées au delà de

la moitié (♂) ou des deux tiers (♀) de la longueur de l'abdomen; subparallèles; subsinuées vers les trois cinquièmes ou deux tiers de leur longueur; arrondies chacune à leur extrémité; planiuscules; finement et moins densément ponctuées que le prothorax; à fossette humérale presque nulle; à peine garnies d'un duvet court et peu apparent; brunes; parfois chargées d'une ligne longitudinale peu élevée; souvent obsolètes. *Dessous du corps* brun ou d'un brun rougeâtre (♂) ou d'un rouge brun, avec l'antépectus testacé ou d'un rouge testacé (♀). *Pieds* assez allongés. *Cuisses* testacées ou d'un testacé brunâtre. *Jambes* ordinairement brunes, plus sensiblement hérissées de longs poils.

Cette espèce est principalement méridionale. Elle m'avait été envoyée, dans le temps, par feu mon ami Solier. Elle a été prise, dans les environs de Bordeaux, par M. Perroud; dans ceux de Mont-de-Marsan, par M. Perris; à la Teste, par M. Soubervie. Sa larve ronge les vieux paniers d'osier, etc. Voyez Perris (*Ann. de la Soc. linn. de Lyon*, t. IV, 1857, p. 149).

Près du genre *Leptidea* vient se placer le suivant :

Genre *Axinopalpus*, AXINOPALPE; L. Redtenbacher.

L. Redtenbacher. *Gener.* 1845. p. 108.

CARACTÈRES. *Antennes* grêles; subfiliformes; aussi longuement prolongées que le corps; de onze articles: le premier, plus gros, arqué, moins long que le troisième: le deuxième à peine égal au cinquième du suivant: le troisième plus grand que le quatrième et presque égal au cinquième. *Palpes maxillaires* près d'une fois plus longs que les labiaux: dernier article des maxillaires cultiforme: le dernier des labiaux, sécuriforme. *Yeux* peu profondément échancrés; moins avancés sur le front, au côté interne de leur seconde moitié, que le côté interne de la base des antennes. *Prothorax* un peu plus long que large, dilaté dans le milieu de ses côtés, et muni d'un tubercule émoussé et peu saillant. *Elytres* allongées; subparallèles; prolongées jusqu'à l'extrémité de l'abdomen, ou laissant le pygidium à découvert. *Prosternum* séparant complètement les hanches. *Mésosternum* rétréci d'avant en arrière. *Premier arceau du ventre* faiblement plus long que le suivant. *Cuisses* en massue un peu allongée. *Corps* allongé; étroit.

A. gracilis; KRYNICKI. *Entièrement d'un roux testacé. Yeux noirs ou d'un noir plombé. Antennes pubescentes; parcimonieusement ciliées sous*

quelques-uns des premiers articles. *Prothorax* hérissé de poils concolores ; finement ponctué ; dilaté dans le milieu de ses côtés, un peu relevé et saillant en forme de tubercule. *Elytres* garnies d'un duvet concolore peu apparent ; assez fortement ponctuées près de la base, plus faiblement vers l'extrémité. Pieds hérissés de poils clairsemés.

Obrium gracile. KRYNICKI, Enum. in Bullet. de Mosc. t. V. 1832. p. 162. 278.

Axinopalpus gracilis (DEJEAN), Catal. (1837). p. 358.

Axinopalpus gracilis. L. REDTENB., Faun. austr. 1^{re} édit. p. 490. — Id. 2^e édit. p. 854.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0090 (3 1.1/2 à 4 l.). — Larg. 0^m,0015 à 0^m,0017 (2/3 à 3/4).

Cet insecte se trouve en Russie, en Autriche. Il est indiqué dans le catalogue de M. de Marseul comme habitant aussi la France ; mais j'ignore dans laquelle de nos provinces il a été pris.

SIXIÈME BRANCHE.

LES OBRIAIRES.

CARACTÈRES. *Elytres* aussi longues ou à peu près que l'abdomen ; souvent subparallèles, parfois subsinuées après le milieu de leur longueur, rarement rétrécies postérieurement ; parfois un peu déhiscents à la suture. *Prothorax* plus long que large chez les premiers, à peine aussi long ou un peu moins long que large chez les autres ; tuberculeux sur les côtés et souvent en dessus. *Premier arceau ventral* égal au moins aux deux cinquièmes de la longueur de l'abdomen : le deuxième généralement échancré en arc et frangé chez la ♀. *Cuisses* antérieures et intermédiaires très-grêles dans leur moitié basilaire, en massue dans la seconde. *Corps* allongé ; peu convexe ou planiuscule.

Les différences si remarquables que les Leptidées ont déjà présentées dans la conformation du ventre, chez les ♂ et les ♀, se montrent ici chez toutes les espèces de cette branche.

Mésosternum	Étroit. Tibias postérieurs droits. Troisième article des antennes aussi long ou à peu près que le quatrième.	Yeux profondément échancrés, plus avancés sur le front, au côté interne de leur seconde moitié, que le côté interne du premier article des antennes. Dernier article des palpes subparallèle.	Genres.
		Yeux obtriangulaires, faiblement ou à peine échancrés; n'entourant pas la base des antennes, moins avancés sur le front que le côté interne et même que le côté externe de la base des antennes. Dernier article des palpes comprimé, sécuriforme ou triangulaire.	<i>Obrium.</i>
		Presque aussi large que long, tronqué ou entaillé à son extrémité. Tibias postérieurs arqués. Troisième article des antennes un peu moins long que le quatrième et surtout que le cinquième. Yeux profondément échancrés, plus avancés sur le front au côté interne de leur seconde moitié que le côté du premier article des antennes. Dernier article des palpes maxillaires élargi d'arrière en avant, ou faiblement en ovoïde tronqué.	<i>Cartallum.</i> <i>Callimus.</i>

Genre *Obrium*, OBRION; Serville.

Serville. Ann. de la Soc. entom. de France, t. III (1834), p. 93.

CARACTÈRES. *Antennes* ordinairement plus prolongées que le corps, chez les ♂, au moins aussi longues ou plus longues que lui chez la ♀; subfiliformes ou faiblement rétrécies vers l'extrémité; de onze articles: le premier, renflé: le deuxième, court: les troisième et suivants, cylindriques, grêles: le cinquième un peu plus long que le troisième, et celui-ci faiblement plus long que le quatrième: le onzième sans appendice distinct. *Palpes* inégaux; à dernier article subcylindrique ou à peine renflé, obtusément tronqué à l'extrémité. *Yeux* très-échanrés; plus avancés sur le front, au côté interne de leur seconde moitié, que le côté interne de la base des antennes. *Prothorax* allongé; dilaté dans le milieu de ses côtés en un tubercule obtus. *Elytres* débordant la base du prothorax d'un tiers au moins de la longueur de chacune; plus larges que lui dans son diamètre transversal le plus grand; un peu plus larges vers les trois quarts de leur longueur. *Hanches* de devant plus saillantes que le prosternum, contiguës ou à peine séparées par celui-ci. *Mésosternum* rétréci d'avant en arrière. *Postépisternums* allongés; rétrécis d'avant en arrière. *Epimères du postpectus* subparallèles, aussi larges que la partie antérieure des postépisternums; visibles sur presque toute la longueur de ceux-ci. *Cuisses* grêles dans la moitié basilaire, renflées en massue dans la seconde. *Tibias postérieurs* droits. *Premier article des tarsi postérieurs* à peu près aussi long que les deux suivants réunis. *Corps* allongé; médiocrement convexe en dessus.

Ce genre avait été indiqué par Mégerle, et inscrit dans les catalogues de Dejean et de Dahl. Latreille en avait ébauché les caractères dans la deuxième édition du *Règne animal* de Cuvier. Serville les a plus nettement précisés.

1. **O. cantharinum**; LINNÉ. *D'un roux testacé; premier article des antennes, cuisses et jambes noir ou noirâtre; mi-hérissé de poils fins et livides, en dessus. Prothorax allongé; tuberculeux vers le milieu de ses côtés et faiblement près de chaque angle de devant. Elytres subarrondies chacune à l'extrémité; luisantes, marquées de points assez gros, affaiblis vers l'extrémité. Mésosternum rétréci d'avant en arrière, prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches, étroitement tronqué à l'extrémité.*

♂ Ventre de cinq arceaux réguliers et distincts : le premier, égal aux deux cinquièmes de l'abdomen : le deuxième, coupé en ligne droite et non frangé.

♀ Ventre de cinq arceaux : le premier égal à la moitié de la longueur du ventre : le deuxième, échancré en arc et densément frangé, voilant une partie des suivants.

Cerambyx cantharinus. LINNÉ, Syst. nat. t. I. p. 637. 82.

Saperda ferruginea. FABR., Spec. ins. t. I. p. 135. 22. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 330. 70. — PANZ., Faun., Germ. XXXIV. 14. — OLIV., Entom. t. IV. n° 68. p. 35. 45. pl. II. fig. 17.

Stenochorus cantharinus. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 410. 49.

Callidium cantharinum. GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 91. 18.

Obrium cantharinum (Mégerle). (DEJEAN), Catal. 1821. p. 110. — MULS., Longic. p. 97. 1. — STEPH., Man. p. 275. 2152. — GUÉRIN, Iconogr. p. 235. pl. XLIV. fig. 6. détails. — WHITE, Catal. (Long.). p. 239. 1. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 24. 1. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 855. — ROUGET, Catal. 1609.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0090 (3 l. à 4 l.). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Corps allongé; médiocrement convexe. *Tête* luisante; presque lisse, finement ponctuée; d'un roux testacé; hérissée de poils livides. *Epistome* presque en ovale transversal : suture frontale assez profonde. *Mandibules* noires à l'extrémité. *Yeux* noirs. *Antennes* plus longues que le corps, même chez la ♀; à premier article renflé, noir : les suivants grêles, un peu rétrécis vers l'extrémité, pubescents, d'un roux brunâtre ou d'un roux testacé. *Prothorax* un peu arqué et sans rebord en devant, tronqué et étroitement rebordé à la base; notablement plus long que large; tuberculeux vers le

milieu de ses côtés, et peu sensiblement entre ce point et chaque angle antérieur, un peu plus étroit dans son tiers postérieur qu'à l'antérieur; médiocrement convexe; un peu inégal; ordinairement chargé d'une légère carène sur la seconde moitié de la ligne médiane; transversalement déprimé ou subsillonné vers le cinquième de sa longueur et au-devant de la base; luisant, presque lisse, pointillé ou finement ponctué; hérissé de poils livides, clairsemés. *Ecusson* en triangle allongé, obtus ou étroitement tronqué postérieurement; parfois canaliculé. *Elytres* près de trois fois aussi longues que le prothorax; subsinuées vers le quart et un peu élargies vers les trois quarts de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe, subarrondies à l'extrémité, plus brièvement à l'angle sutural qu'au côté externe; médiocrement ou peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; marquées de points médiocrement rapprochés, assez gros près de la base, plus légers et plus petits vers l'extrémité; d'un roux testacé, luisantes; garnies de poils mi-couchés peu apparents. *Dessous du corps* luisant; presque imponctué; d'un rouge ou rouge brun roussâtre ou rouge brun orangé. *Pieds* grêles; pubescents; noirs ou noirâtres, avec les tarses roussâtres. *Prosternum* peu ou non distinctement prolongé entre les hanches. *Mésosternum* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches, rétréci d'avant en arrière, étroitement tronqué à l'extrémité.

Cette espèce habite principalement les parties froides ou tempérées de la France. Elle n'est en général pas très-commune; mais, quand on rencontre une ponte de cet insecte, on peut le prendre quelquefois en assez grande quantité. Sa larve paraît vivre dans le tremble et dans d'autres arbres de bois blanc.

2. **♂. brunneum**; FABRICIUS. *Entièrement d'un fauve testacé ou d'un fauve testacé brunâtre; mi-hérissé de poils fins et livides. Prothorax allongé; tuberculeux vers le milieu de ses côtés d'un tubercule obtus, et d'un autre un peu moins saillant près de chaque angle antérieur. Elytres subarrondies chacune à l'extrémité; marquées de points médiocrement rapprochés, affaiblis vers l'extrémité. Mésosternum rétréci en pointe et à peine prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches.*

♂ Ventre de cinq arceaux réguliers et distincts : le premier, égal aux deux cinquièmes de la longueur du ventre : le deuxième, en ligne droite et non frangé à son bord postérieur.

♀ Ventre de cinq arceaux : le premier, presque égal à la moitié de la longueur du ventre : le deuxième échancré en arc et densément frangé, voilant une partie des suivants.

Saperda brunnea. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 316. 45. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 331. 72. — PANZ., Faun. germ. XXXIV. 15.

Stenochorus brunneus. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 410. 50.

Callidium brunneum. GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 92. 19.

Obrium brunneum. MULS., Longic. p. 99. 2. — WHITE, Catal. (Longic.). p. 239. 2. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 24. 2. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 855.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0018 (1/2 à 4/5).

Corps allongé ; planiuscule ou peu convexe ; d'un fauve testacé ou d'un fauve testacé brunâtre, en dessus. *Tête* luisante ; finement et peu densément ponctuée ; peu garnie de poils livides assez courts ; à suture frontale profonde. *Extrémité des mandibules* et *yeux* noirs : ceux-ci parés d'une bordure de duvet cendré dans leur échancrure. *Antennes* plus longues que le corps, même chez la ♀ ; d'un fauve testacé ou d'un roux fauve ; grêles, un peu rétrécies à partir du deuxième article jusqu'à l'extrémité. *Prothorax* obtusément arqué et sans rebord en devant ; tronqué et étroitement rebordé à la base ; notablement plus long que large ; tuberculeux vers le milieu de ses côtés, et moins sensiblement entre ce point et chaque angle antérieur, un peu plus étroit sur son tiers postérieur qu'à l'antérieur ; médiocrement convexe ; un peu inégal ; transversalement déprimé vers le cinquième de sa longueur et au-devant de la base ; finement et peu densément ponctué ; hérissé de poils livides clairsemés. *Ecusson* en triangle allongé et obtus à son extrémité. *Elytres* près de trois fois aussi longues que le prothorax ; subsinuées vers le quart, et un peu plus larges vers les trois quarts de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe, subarrondies chacune à l'extrémité, plus brièvement vers l'angle sutural qu'au côté externe ; peu ou médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés ; marquées de points médiocrement rapprochés, plus gros près de la base, graduellement plus petits vers l'extrémité ; garnies de poils livides, fins, presque couchés, médiocrement apparents. *Dessous du corps* luisant ; à peu près de la couleur du dessus ; pointillé sur la poitrine, à peine sur le ventre ; brièvement et garni d'un duvet fin, peu apparent. *Pieds* d'une couleur analogue au reste du corps ; hérissé de poils fins assez longs. *Prosternum* non prolongé ou peu distinctement prolongé entre les hanches. *Mésosternum* à peine prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches, rétréci d'avant en arrière, linéaire ou très-étroit dans sa seconde moitié.

Cette espèce habite principalement les parties froides ou tempérées de la

France. On la trouve dans les environs de Paris, etc. Elle n'est pas très-rare à la Grande-Chartreuse, vers la fin de juin ou au commencement de juillet, sur le persil odorant et sur diverses autres fleurs, principalement sur les ombellifères.

Obs. Elle se distingue de l'espèce précédente par sa taille plus petite ; par la couleur moins claire du dessus de son corps ; par le onzième article de ses antennes, et la massue des cuisses de la couleur du reste du corps, au lieu d'être noire ; par son prothorax muni sur les côtés, après l'angle de devant, d'un tubercule faiblement moins gros que celui du milieu des bords latéraux ; par son mésosternum rétréci en pointe et à peine prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches intermédiaires.

Genre *Cartallum*, CARTALLE ; Serville.

Serville. Ann. de la Soc. entom. de France, t. III (1834), p. 94.

CARACTÈRES. *Antennes* aussi longues ou un peu plus longues que le corps, chez les ♂, un peu plus courtes que lui chez les ♀ ; subfiliformes ; de onze articles : le premier, renflé : le deuxième, court : les troisième et quatrième presque égaux : le cinquième ordinairement un peu plus long : les sixième à dernier plus courts, presque égaux : les quatre ou cinq derniers subcomprimés : le onzième appendicé, au moins chez le ♂. *Palpes* inégaux : les maxillaires plus longs ; subcomprimés ; à dernier article obtriangulaire. *Yeux* obtriangulaires, à peine échancrés ; moins avancés sur le front, sur leur moitié postérieure, que le côté externe de la base des antennes. *Prothorax* allongé, dilaté dans le milieu de ses côtés en un tubercule obtus. *Elytres* débordant la base du prothorax d'un tiers de la largeur de chacune ; plus larges que lui dans son diamètre transversal le plus grand ; subparallèles. *Prosternum* étroit, séparant les hanches. *Mésosternum* moins étroit, séparant les hanches. *Postépisternums* parallèles, quatre ou cinq fois aussi longs que larges. *Epimères du postpectus* peu apparentes. *Ventre* de cinq arceaux apparents chez le ♂ : les trois derniers courts et en partie cachés chez la ♀ : le premier plus long (♀) ou presque aussi long (♂) que la moitié de l'abdomen. *Cuisses* grêles sur leur moitié basilaire, renflées en massue sur la seconde. *Tibias postérieurs* droits. *Premier article des tarse postérieurs* à peu près aussi long que les deux suivants réunis. *Corps* allongé ; médiocrement ou assez faiblement convexe.

1. **C. ebulinum** ; LINNÉ. Dessus du corps médiocrement convexe ;

hérissé de poils livides clairsemés. Tête, premier article des antennes et bords antérieur et postérieur du prothorax ou parfois totalité de cette partie, noirs : prothorax ordinairement d'un rouge brunâtre sur sa zone médiane ; tuberculeux sur les côtés : dix derniers articles des antennes d'un rouge pâle. Elytres fortement ponctuées ; d'un bleu ou vert métallique. Dessous du corps et pieds d'un noir verdâtre.

♂ Ventre de cinq arceaux réguliers et distincts : le premier égal aux deux cinquièmes de la longueur du ventre.

♀ Ventre de cinq arceaux : le deuxième égal à la moitié environ de la longueur du ventre : le deuxième échancré en arc et tronqué.

Type : *Prothorax* d'un rouge brunâtre, avec les bords antérieur et postérieur noirs.

Cerambyx ebulinus. LINNÉ, Syst. nat. 12^e éd. t. I. p. 637. 83.

Saperda ruficollis. FABR., Mantis. ins. t. I. p. 150. 36.

Callidium ruficolle. FABR., Spec. ins. t. I. p. 236. 3. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 334. 4.

— OLIV., Encycl. méth. t. V. p. 253. 15. — Id. Entom. t. IV. n^o 70. p. 19. 22. pl. II. fig. 27. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 444. 7.

Cartallum ruficolle. (Mégérle). (DEJEAN), Catal. (1821). p. 111. — MULS., Longic.

p. 96. 1. — GUÉRIN, Icon. règn. anim. de Cuvier. p. 244. pl. XLIV, fig. 5. — DE CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 445. — KUSTER, Kaef. europ. IV. 80. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 855.

Cartallum ebulinum. WHITE, Catal. (Long.). p. 238. 1. — BACH, Kaeferr. t. III. p. 24. 1.

Var. α . *Prothorax* entièrement noir.

Callidium ebulinum. FABR., Mantiss. ins. t. I. p. 151. 5. — Id. Syst. eleuth. t. II.

p. 319. 5. — OLIV., Encycl. méth. t. V. p. 253. 16. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 444. 8.

Cartallum ruficolle. LUCAS, Explor. sc. de l'Algér. p. 494. 1305. var.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0123 (3 l. à 5 l. 1/2). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0025 (1/2 à 1 l. 1/8).

Corps allongé ; médiocrement convexe ; hérissé en dessus de poils livides et clairsemés. Tête noire ; densément ponctuée ; rayée, entre les antennes, d'une faible ligne longitudinale. Yeux obtriangulaires, à peine échancrés. Antennes presque aussi longues que le corps (♂) ou prolongées jusqu'aux quatre cinquièmes ou un peu plus (♀) ; filiformes ; à premier article noir

et renflé : les suivants d'un rouge pâle ou rosat, parfois légèrement obscurs, presque glabres : les premiers de ceux-ci hérissés de quelques poils à l'extrémité. *Prothorax* légèrement arqué et à peine rebordé en devant, tronqué et étroitement rebordé à sa base ; dilaté dans le milieu de ses côtés en un tubercule obtus, un peu plus rétréci à la base qu'en devant ; plus long que large ; médiocrement convexe ; couvert de points rapprochés ; transversalement déprimé ou subsilloné vers le cinquième de sa longueur ; ordinairement d'un rouge brunâtre, avec le bord antérieur jusqu'à la dépression transversale, et plus brièvement le bord postérieur, noirs ; quelquefois entièrement noir. *Ecusson* en triangle à côtés curvilignes ; noir. *Elytres* deux fois à deux fois et demie aussi longues que le prothorax ; subparallèles jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe, souvent échancrées sur la moitié interne de leur extrémité ; médiocrement convexes ; presque uniformément couvertes de points profonds et notablement gros ; d'un brun bleu ou vert métallique. *Dessous du corps* noir ou d'un noir verdâtre ; peu pubescent ; hérissé de poils clairsemés. *Pieds* noirs ou d'un noir verdâtre : tarses souvent rous-sâtres, au moins en partie.

Cette belle espèce est exclusivement méridionale. Elle n'est pas bien rare sur les fleurs, principalement sur les carduacées. Elle paraît dès le mois d'avril. Elle avait été envoyée à Linné par Gouan.

La var. α , dont Fabricius a fait à tort son *Callidium ebulinum*, est assez rare.

Genre *Callimus*, CALLIME ; Mulsant.

Mulsant. Hist. nat. des Coléopt. de France, suppl. aux Longicornes (1846).

(Κάλλιμος, très-beau).

CARACTÈRES. *Antennes* prolongées jusqu'à l'extrémité du corps ou un peu plus, chez les ♂, un peu moins chez les ♀ ; subfiliformes ou un peu plus grosses vers l'extrémité ; de onze articles : le premier arqué, renflé à l'extrémité, au moins aussi long que le troisième : celui-ci un peu moins long que le quatrième, et surtout que le cinquième : le onzième à peine appendicé. *Palpes* courts : dernier article des maxillaires peu élargi d'arrière en avant ou faiblement en ovoïde tronqué. *Yeux* très-profondément échancrés ; plus avancés sur le front au côté interne de leur seconde moitié que le côté interne de la base des antennes. *Tête* prolongée après les yeux d'une longueur presque égale à ces organes. *Prothorax* à peine aussi long que

large, ou à peine plus large que long; tuberculeux ou dilaté dans le milieu de ses côtés; trituberculeux en dessus. *Elytres* débordant la base du prothorax du quart ou du tiers de la largeur de chacune; un peu plus larges que lui dans son développement transversal le plus grand, un peu déhiscentes à la suture. *Prosternum* séparant les hanches; étroit entre celles-ci, élargi postérieurement. *Mésosternum* presque aussi large que long, séparant les hanches. *Postépisternums* rétrécis d'avant en arrière, en ligne un peu courbe. *Epimères du postpectus* peu ou point apparentes au côté interne des postépisternums. *Ventre* de cinq arceaux: le premier au moins aussi long que les deux cinquièmes de l'abdomen. *Cuisses* antérieures et intermédiaires grêles dans leur moitié basilaire, brusquement renflées en massue dans la seconde: les postérieures en massue allongée. *Tibias postérieurs* arqués.

A *Elytres* subparallèles ou un peu élargies près de l'extrémité et ordinairement subinuées vers les deux tiers des côtés. Premier article des tarses postérieurs aussi long que les deux suivants réunis (sous-genre *Callimus*).

1. **C. cyaneus**; FABRICIUS. *Entièrement d'un bleu vert ou d'un vert bleu métallique; hérissé de poils obscurs en dessus, et de poils cendrés en dessous et sur les pieds. Elytres ruguleusement ponctuées; prolongées en arrière dans la partie de leur extrémité plus rapprochée de l'angle sutural que de la partie postéro-externe.*

♂ *Ventre* de cinq arceaux distincts: le premier aussi long que les deux cinquièmes de l'abdomen: le deuxième coupé en ligne droite et non frangé à son bord postérieur.

♀ *Ventre* de cinq arceaux: le premier égal environ à la moitié du ventre: le deuxième, échancré en arc et frangé à son bord postérieur, voilant une partie des suivants.

Obs. La couleur varie, comme l'a observé M. Fuss (Berlin. Entomolog. Zeitschr., t. II, 1858, p. 210). Chez la ♀, elle prend parfois celle du bluet. chez le ♂, elle passe quelquefois au bronzé.

♀ *Saperda angulata*. SCHRANK, Naturforsch. t. XXIV. p. 77. 37. — SCRIBA, Journ. p. 32. 37.

♀ *Callidium cyaneum*. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 330. 52. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 330. 52. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 456. 61.

♂ *Necydalis variabilis*. BONELLI, Mem. dell. Soc. di agric. di Torino. t. IX. p. 181. 29. pl. VI. fig. 29. — Voy. KIESENWETTER, Berliner entom. Zeitsch. 1859. p. 92.

♂ *Callimus Bourdini*. MULS., Hist. natur. des Coléopt. de Fr. (Sécuripalpes). 1846, suppl. aux Longic.

♀ *Callimus cyaneus*. WHITE, Catal. (Longic.). p. 325. 2.

♂ *Callimus cyaneus*. L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 850.

Long. 0^m,0090 (4 l.). — Larg. 0^m,0018 (4/5).

Corps allongé ; planiuscule. *Tête* d'un bleu noir ou d'un bleu vert ; ruguleusement ponctuée ; hérissée de poils noirs ou obscurs. *Epistome* presque lisse ; transversal. *Suture frontale* en arc dirigé en arrière. *Labre* et *mandibules* noirs. *Yeux* noirs. *Antennes* noires, avec le premier article d'un vert bleu ou d'un bleu vert : les suivants d'un vert noirâtre : le dernier rétréci en pointe et d'un rouge jaune à son extrémité. *Prothorax* un peu arqué et sans rebord en devant, tronqué ou à peine arqué en arrière et très-étroitement rebordé à la base ; un peu étranglé ou sinué sur les côtés après l'angle antérieur et au-devant de la base, dilaté et muni vers les trois septièmes de ses côtés d'un tubercule peu saillant plus large que long ; subdéprimé ; transversalement déprimé ou subsillonné après le bord antérieur et au-devant de la base ; caréné ou tuberculé, au-devant du sillon basilaire, sur la ligne médiane, et chargé, de chaque côté de celle-ci, d'un tubercule plus antérieur, grossièrement ponctué ; d'un vert bleu ou d'un bleu vert ; hérissé de poils obscurs. *Ecusson* presque carré, presque bilobé postérieurement ; souvent couvert d'un duvet soyeux. *Elytres* près de quatre fois aussi longues que le prothorax ; subsinuées vers le milieu de leur longueur, subarrondies à leur partie postéro-interne, obliquement coupées de dehors en arrière, à l'extrémité, avec l'angle sutural vif et plus prolongé en arrière ; planiuscules sur le dos ; un peu déhiscentes à la suture ; subruguleusement marquées de points assez gros près de la base, graduellement affaiblis postérieurement ; offrant parfois une légère ligne élevée, naissant de l'extrémité de la fossette humérale ; d'un bleu vert ou d'un vert bleu métallique ; hérissées de poils obscurs. *Dessous du corps* et *pieds* d'un vert bleu ou d'un bleu vert, plus obscurs que le dessus ; hérissés de poils fins, cendrés, peu épais.

Cette espèce est rare en France, elle est principalement méridionale. Elle a été prise une fois dans le département du Rhône par M. l'abbé Bourdin. On la trouve en Allemagne sur le chêne, le noisetier, etc.

Elle a été décrite pour la première fois par Schrank, qui en avait fait une Saperde. Fabricius la rangea avec plus de raison dans son genre *Callidium*, et par cette raison nous adopterons la dénomination qu'il lui a im-

posée. Ces deux auteurs n'avaient connu que la ♀, offrant le deuxième arceau ventral échancré et paré d'une frange orangée épaisse. En 1846, M. l'abbé Bourdin eut la bonté de me communiquer un insecte trouvé par lui dans notre département, paraissant très-voisin du *Callidium cyaneum* de Fabricius, mais manquant de la bande orangée dont le ventre de celui-ci est orné. Je lui donnai le nom de *Callidium Bourdini*. Cet insecte était le ♂, décrit par Bonelli sous le nom de *Necydalis variabilis*.

2. **C. abdominalis**; OLIVIER. *Tête, antennes et poitrine, noirs. Prothorax noir* (♂) *ou d'un rouge jaunâtre* (♀). *Elytres violettes ou d'un vert bleuâtre; en pointe à l'angle sutural; ponctuées. Ventre noir* (♂) *ou d'un flave roussâtre ou orangé* (♀).

♂ Ventre noir; de cinq arceaux réguliers et distincts : le premier égal aux deux cinquièmes de la longueur de l'abdomen : le deuxième ni échancré ni frangé. Prothorax noir.

♀ Ventre d'un jaune cendré, d'un flave ou roux orangé; de cinq arceaux : le premier égal en longueur à tous les autres réunis : le deuxième, échancré en arc et paré d'une frange épaisse, voilant une partie des suivants. Prothorax d'un rouge jaunâtre.

Callidium abdominale. OLIV., Entom. n° 70. p. 70. 98. pl. VIII. fig. 103. a. b. (♀).

Stenopterus decorus. GÉNÉ, de Quibusd. insect. in Memor. dell'accad. di Torino, 2^e série. t. I. p. 78. 39. pl. I. fig. 23 (♀). — Id. Tiré à part. p. 38 (♀).

Callimus abdominalis. MULS., Mém. de l'Acad. des sc. de Lyon (classe des sciences). 1850. t. II. p. 417 (♀). — WHITE, Catal. p. 325. 1.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0078 (3 l. à 3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0013 (1/2 à 2/5).

Corps allongé; planiuscule. *Tête* noire; densément ponctuée; hérissée de longs poils noirs ou obscurs; parcimonieusement garnie de duvet; rayée d'une ligne longitudinale entre les antennes; séparée du prothorax par un faible rétrécissement. *Yeux* noirs. *Antennes* noires ou d'un noir brun; ciliées en dessous; à troisième article à peine aussi long ou un peu moins long que le quatrième, moins long que le premier : le dernier rétréci en pointe à l'extrémité. *Prothorax* un peu arqué et peu ou point rebordé en devant; tronqué et étroitement rebordé à sa base; arrondi ou arqué sur les côtés; plus large que long; marqué, après le bord antérieur, d'une dépression en arc dirigée en arrière; transversalement déprimé ou subsillonné au-

devant de sa base; noir (♂), d'un rouge jaunâtre ou d'un rouge testacé (♀); ponctué; hérissé de poils obscurs; chargé d'une carène obtuse sur la ligne médiane, depuis la dépression arquée jusqu'au sillon anté-basilaire; chargé d'un tubercule oblong de chaque côté de cette carène. *Ecusson* petit; d'un vert bleuâtre. *Elytres* près de quatre fois aussi longues que le prothorax; subsinuées vers les deux tiers de leur longueur; arrondies à leur partie postéro-externe, subarrondies chacune à l'extrémité, avec l'angle sutural terminé en pointe; planiuscule sur le dos; un peu déhiscentes à la suture; subruguleusement marquées près de la base de points gros et rapprochés, graduellement affaiblis postérieurement; d'un vert bleuâtre métallique; hérissées de poils obscurs. *Dessous du corps* entièrement noir (♂), noir sur la poitrine, d'un roux orangé sur le ventre (♀). *Pieds* noirs; hérissés de poils obscurs ou d'un cendré obscur. *Cuisses* en massue. *Proster-num* étroit, parallèle, séparant les hanches. *Mésosternum* large, presque carré, tronqué postérieurement.

Cette espèce est méridionale. On la trouve, mais rarement, depuis le revers du Pilat jusqu'à la Méditerranée. Elle a été prise dans les Cévennes par un jeune entomologiste; à la Ste-Beaume par M. Wachanru, et dans les environs de St-Raphael par M. Raymond. Le ♂ n'avait pas été décrit.

AA *Elytres* rétrécies d'avant en arrière et souvent d'une manière sinuée. Premier article des tarses postérieurs moins long que les deux suivants réunis (sous-genre *Lampropterus*).

C. femoratus; GERMAR. Noir, avec la base des cuisses et la totalité de la seconde moitié du ventre d'un jaune rouge ou d'un roux orangé; hérissé de poils obscurs en dessus, fauves en dessous. *Prothorax* à peine aussi long que large. *Elytres* rétrécies d'avant en arrière en ligne presque droite ou subsinuée; obliquement tronquées à l'extrémité, avec l'angle sutural plus prolongé en arrière; planes en dessus jusqu'à la partie longitudinale correspondant au calus; munies d'un léger rebord sutural; ruguleusement et assez fortement ponctuées.

♂ Antennes prolongées au moins jusqu'à l'extrémité de l'abdomen; sub-filiformes. Ventre de cinq arceaux: le premier égal aux deux cinquièmes de l'abdomen; marqué d'une dépression triangulaire garnie d'un duvet roussâtre, cette dépression couvrant la majeure partie de l'arceau.

♀ Antennes à peu près de la longueur du corps; grossissant un peu vers l'extrémité.

Le ventre manquait à l'exemplaire unique que j'ai eu sous les yeux.

Necydalis femoratus. GERMAR, Insect. spec. p. 519. 695.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0072 (2 l. 1/2 à 3 l. 1/4). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0015 (2/5 à 2/3).

Patrie : la Russie méridionale.

Le prothorax est à peine aussi long que large ; creusé transversalement d'un sillon après le bord antérieur et avant la base, et trituberculeux en dessus.

Obs. Cette espèce s'éloigne des précédentes par les élytres rétrécies d'avant en arrière presque en ligne droite chez la ♀, ordinairement d'une manière sinuée chez le ♂. Leur forme semble ainsi offrir une transition presque insensible avec les espèces du genre suivant.

Entre les Obriaires et les Sténoptéraires vient se placer le genre suivant, dont la seule espèce encore connue est étrangère à notre pays.

Genre *Callimoxys*, CALLIMOXYS ; Kraatz.

CARACTÈRES. *Prothorax* de moitié plus long que large ; élargi d'avant en arrière jusqu'aux trois cinquièmes de ses côtés, rétréci ensuite en ligne courbe jusqu'aux cinq sixièmes ou un peu moins, parallèle postérieurement ; chargé en dessus de cinq tubercules. *Elytres* prolongées à peu près jusqu'à l'extrémité de l'abdomen, laissant le pygidium à découvert ; parallèles ; arrondies postérieurement ; prises ensemble ; brièvement déhiscentes à leur extrémité suturale. *Antennes* grêles ; ciliées en dessous ; de onze articles : le premier, graduellement renflé vers son extrémité ; moins long que le troisième. *Yeux* très-échancrés ; un peu plus avancés sur le front au côté interne de leur seconde moitié que le côté interne de la base des antennes. *Pieds* assez allongés. *Cuisses* uniformément grêles sur plus de la moitié médiane de leur longueur, brusquement en massue vers leur extrémité. *Tibias postérieurs* arqués. *Tarses* à premier article au moins aussi long que les deux suivants réunis. *Hanches antérieures* et *intermédiaires* séparées par le sternum. *Postépisternums* subparallèles, trois fois aussi longs que larges. *Ventre* de cinq arceaux : le premier égal environ au tiers de la longueur total du ventre.

C. Brullei. Allongé ; noir ou d'un noir un peu verdâtre (avec le pro-

thorax d'un rouge de sang sur les trois cinquièmes médiaux de sa longueur dans l'un des sexes). Prothorax rebordé en avant, et offrant peu après une ligne élevée parallèle; chargé d'un bord basilaire anguleusement avancé en avant; chargé sur sa zone médiale d'un relief longitudinal saillant, et de deux tubercules de chaque côté de celui-ci. Ecusson presque carré, revêtu d'un duvet blanc cendré. Elytres au moins une fois plus longues que le prothorax; planiuscules; ruguleusement et assez finement ponctuées. Pieds ciliés.

Stenopterus gracilis. BRULLÉ, Expéd. sc. de Morée. p. 287. 492?

Long. 0^m,0090 (4 l.). — Larg. 0^m,0021 (1 l.).

Patrie : la Grèce.

Obs. Je dois la communication de cet insecte à la bienveillance de M. Chevrolat, dans la collection duquel il était inscrit sous le nom de *Stenopterus gracilis*. Mais l'exemplaire que j'ai eu sous les yeux s'éloigne assez de la description et de la figure donnée par l'auteur de la *Faune de Morée*, pour faire douter de l'identité de l'espèce. Les élytres sont parallèles jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à l'angle apical; déhiscentes à la suture seulement à partir des sept huitièmes de leur longueur; planiuscules, finement chagrinées, et sans traces de côtes longitudinales; les cuisses postérieures sont uniformément grêles sur les deux tiers basilaires environ de leur longueur, et brusquement renflées en massue sur leur partie postérieure. Dans l'insecte figuré par M. Brullé, les élytres sont sinueusement rétrécies postérieurement, presque en alène, comme chez les Sténoptères, déhiscentes entre elles à partir de la moitié de leur longueur, et chargées d'une côte ou ligne longitudinale naissant de l'épaule et prolongée jusqu'à l'extrémité; les cuisses sont moins brusquement renflées en massue. Quoi qu'il en soit, l'épithète de *gracilis* ayant été donnée à un longicorne voisin, formant aujourd'hui le genre *Axinopalpus*, mérite ici d'être changée.

L'insecte que j'ai eu sous les yeux avait la zone médiale du prothorax rouge : le sexe dont le prothorax est unicolore m'est inconnu.

SEPTIÈME BRANCHE.

LES STÉNOPTÉRAIRES.

CARACTÈRES. *Elytres* aussi longues ou presque aussi longues que l'abdo-

men ; subulées , c'est-à-dire sinuées et rétrécies postérieurement , et déhiscentes à la suture ; voilant incomplètement les ailes. *Yeux* à peine aussi avancés ou moins avancés sur leur front , au côté interne de leur seconde moitié , que le côté interne de la base des élytres. *Prothorax* moins long ou à peine aussi long que large ; dilaté ou tuberculeux dans le milieu de ses côtés ; ordinairement trituberculeux en dessus. *Premier arceau ventral* à peine plus long que le quart de l'abdomen. *Cuisses* grêles à la base , en massue dans leur seconde moitié. *Tibias postérieurs* arqués.

Genre *Stenopterus*, STÉNOPTÈRE ; Illiger.

Illiger. Magaz. fuer di Entom. t. III, p 170, 197.

(στενός, étroit ; πτερόν, aile.)

Antennes filiformes ou légèrement plus épaisses vers l'extrémité ; un peu moins longues que le corps chez les ♂ , en dépassant à peine les deux tiers , chez les ♀ ; de onze articles : le premier , arqué , renflé à l'extrémité , plus long que le troisième : le deuxième , court : les troisième à septième un peu obconiques ou subglobuleusement renflés à leur extrémité : les derniers , subcomprimés : le troisième , un peu moins long que le quatrième , et celui-ci que le cinquième. *Palpes* presque égaux , courts ; à dernier article à peine plus gros que le précédent. *Yeux* très-profondément échancrés ; à peu près aussi avancés sur le front que le côté interne de la base des antennes. *Prothorax* plus long que large ; un peu anguleusement dilaté vers le milieu de ses côtés ; chargé en dessus de trois tubercules obtriangulairement disposés. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers de la largeur de chacune ; sensiblement plus larges que lui dans son développement transversal le plus grand ; peu émoussées aux épaules , rétrécies assez fortement d'avant en arrière et d'une manière sinuée à partir des deux cinquièmes de leur longueur , un peu arquées en avant , presque terminées en alène , déhiscentes à la suture , parfois à partir de la moitié de leur longueur ; chargées chacune d'une nervure longitudinale. *Prosternum* étroit , séparant les hanches. *Mésosternum* large , séparant les hanches ; tronqué ou à peine échancré à l'extrémité. *Postépisternums* rétrécis d'avant en arrière , tronqués à l'extrémité. *Cuisses* grêles à la base : les antérieures brusquement en massue dans leur seconde moitié : les postérieures graduellement en massue. *Premier article des tarses postérieurs* moins long que les deux suivants réunis.

1. **S. rufus**; LINNÉ. Tête, deux premiers articles des antennes, extrémité de quelques-uns des suivants, prothorax, base et pointe des élytres, dessous du corps, massue des quatre cuisses antérieures et ordinairement articulation fémoro-tibiale des postérieures, noirs : le reste d'un roux testacé. Prothorax granuleusement ponctué, trituberculé; paré, en devant et à la base, d'une bordure de duvet mi-doré. Ecusson revêtu d'un duvet pareil.

♂ Pygidium en ogive à son extrémité; laissant faiblement apparaître sous ses côtés deux pièces foliacées obtriangulaires. Cinquième arceau du ventre coupé en ligne droite à son extrémité; suivi de deux pièces foliacées, courtes, presque en demi-cercle, entre lesquelles se montre une petite pièce testacée.

♀ Pygidium une fois plus long que large, en ogive à son extrémité. Ventre rétréci à partir de l'extrémité du premier arceau : celui-ci égal au tiers de l'abdomen : quatrième et cinquième arceaux transverses : le quatrième presque échancré.

La Lepture à étuis étranglés. GEOFFR., Hist. abr. t. I. p. 220. 22.

Necydalis rufa. LINN., Syst. nat. 12^e édit. t. I. p. 642. 6. — FABR., Syst. entom. p. 209. 5. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 372. 22. — OLIV., Entom. t. IV. n° 74. p. 8. 6. pl. I. fig. VI. a. b.

Molorchus dispar. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 301. 5.

Stenopterus rufus. ILLIG., Mag. t. IV. p. 127. 22. — MULS., Longic., p. 113. 1. — STEPH., Man. p. 276. 2162. — KÜSTER, Kaef. europ. VI. 76. — WHITE, Catal. p. 185. 2. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 856. — ROUGET, Catal. 1610.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0135 (4 à 6 l.). — Larg. 0^m,0017 à 0^m,0022 (3/4 à 1 l.).

Corps allongé, rétréci postérieurement. Tête noire; hérissée, surtout sur sa partie postérieure, de longs poils d'un blanc cendré; chagrinée ou parfois presque réticuleusement ponctuée. Yeux noirs. Antennes faiblement ciliées sous les premiers articles; à peine prolongées au delà des quatre cinquièmes de la longueur du corps, chez le ♂, ou jusqu'aux deux tiers chez la ♀; testacées ou d'un roux brunâtre avec les deux premiers articles noirs, et l'extrémité des trois ou quatre suivants brune ou noirâtre. Prothorax tronqué ou faiblement arqué en devant; plus sensiblement arqué en arrière, à la base; un peu anguleusement élargi vers le milieu de ses

côtés ; moins long que large ; transversalement sillonné près du bord antérieur et au-devant de la base, qui sont relevés en rebord ; peu convexe ou planiuscule ; granuleusement ponctuée ; chargée d'un tubercule parfois assez faible sur sa ligne médiane, au-devant du sillon anté-basilaire ; chargée entre la ligne médiane et la partie anguleuse des côtés d'un tubercule beaucoup plus fort ; noir ; hérissé de longs poils d'un blanc cendré ; paré en devant et à la base d'une bordure de duvet d'un blanc mi-doré, interrompue dans son milieu. *Ecusson* obtriangulaire ou presque en demi-cercle ; revêtu d'un duvet d'un blanc mi-doré. *Elytres* trois fois et demie aussi longues que le prothorax ; à calus huméral saillant ; fortement rétrécies d'avant en arrière, et d'une manière sinuée à partir des deux cinquièmes de leur bord externe ; en ligne courbe à l'extrémité jusqu'à l'angle sutural qui est assez vif ; déhiscentes postérieurement à la suture ; souvent débordées, surtout chez les ♀, par le dernier arceau de l'abdomen ; planiuscules sur le dos ; offrant, sur leur seconde moitié, une gouttière plus ou moins sensible, près du bord marginal qui est tranchant et un peu relevé ; chargées après la fossette humérale, qui est un peu marquée, d'une nervure longitudinale, très-faible en devant, et prolongée jusqu'à la pointe apicale, en se montrant graduellement plus prononcée ; ponctuées ; hérissées, surtout près de la base, de longs poils d'un blanc livide ; garnies, de chaque côté de la nervure et surtout près de la suture, d'un duvet livide, luisant, transversalement couché ; d'un roux testacé, avec la base noire, jusqu'au niveau de l'extrémité de l'écusson, et l'extrémité brièvement noire ou noirâtre. *Dessous du corps* noir, luisant ; un peu râpeux sur la poitrine, plus lisse sur le ventre ; hérissé de longs poils d'un blanc cendré ; paré d'une tache près des hanches du milieu, d'une autre à l'extrémité des postépisternums, et d'une bande sur les côtés des quatre premiers arceaux du ventre, formées d'un duvet argenté mi-doré, luisant. *Pieds* hérissés de longs poils blanchâtres ; orangés ou d'un jaune rouge, avec la massue des quatre premières cuisses, noire ; marquée vers l'articulation fémoro-tibiale des cuisses postérieures d'une tache noire, assez marquée chez les ♂, plus réduite ou parfois nulle chez les ♀.

Cette espèce est commune dans la plupart des parties de la France.

2. *S. ater* ; LINNÉ. *Tête, antennes, prothorax, dessous du corps, tarsi et au moins massue des cuisses et extrémité des jambes, noirs ou obscurs. Prothorax ponctué, trituberculé ; paré d'une bordure basilaire et d'une bordure antérieure interrompue formées de duvet. Ecusson revêtu de duvet.*

Elytres soit testacées, avec l'extrémité brièvement, une partie du rebord marginal, et souvent la moitié postérieure de la nervure, noires ; soit ordinairement entièrement noires ou brunes (♀). Dessous du corps orné de taches de duvet.

♂ Pygidium subparallèle dans sa moitié basilaire, en ogive ou arrondi postérieurement, suivi de deux pièces foliacées parallèles sur la majeure partie de leur longueur, et arrondies et ciliées à l'extrémité, entre lesquelles se montre souvent une petite pièce étroite, testacée, entaillée à son extrémité. Cinquième arceau ventral coupé en ligne droite à son extrémité, suivi de deux petites pièces foliacées, presque en demi-cercle, de moitié plus courtes que celles du pygidium, et entre lesquelles se montre une petite pièce triangulaire, testacée.

Obs. Les pièces foliacées sont tantôt noires, tantôt en parties testacées. Le pygidium lui-même a parfois la même teinte, au moins vers son extrémité.

♀ Pygidium graduellement rétréci d'avant en arrière. Cinquième arceau ventral suivi d'un tube conique, déprimé en dessous, dépassant un peu en dessus le pygidium, cilié à son extrémité. Offrant souvent en outre quelques parties testacées peu saillantes ou peu distinctes.

♂ ÉTAT NORMAL. Tête, antennes, prothorax et dessous du corps, noirs. Prothorax paré en devant et à la base d'une bordure de duvet mi-doré : la bordure antérieure interrompue dans son milieu. Ecusson revêtu de duvet mi-doré. *Elytres* d'un roux testacé, avec la moitié postérieure du rebord marginal, et brièvement l'extrémité, noires. *Pieds* d'un roux testacé, avec la massue des cuisses, l'extrémité des jambes et les tarses, noirs. Dessous du corps paré de duvet mi-doré sur les côtés du ventre.

Necydalis praecusta. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 354. 18. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 372. 23.

Molorchus praecustus. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 502. 6.

Stenopterus praecustus. ILLIG. Mag. t. V. p. 241. 23. — MULS., Longic. p. 114. 2. — KUSTER, Kaef. europ. XIX. 100.

Variation (par défaut).

Var. α. Quelques-uns des articles intermédiaires des antennes (ordinairement les cinquième à septième ou huitième) d'un rouge brun ou d'un brun rouge dans leur moitié basilaire.

Variation (par excès).

Var. β . *Seconde moitié de la nervure des élytres, noire.*

♀ ÉTAT NORMAL. *Tête, antennes, prothorax, élytres, dessous du corps et pieds* entièrement noirs. *Prothorax* paré à sa base d'une bordure de duvet blanc mi-argenté, parfois un peu interrompue dans son milieu ; ordinairement sans bordure en devant, ou n'en offrant que de faibles traces sur les côtés. *Ecusson* revêtu de duvet blanc, mi-argenté. *Dessous du corps* souvent à peine paré de duvet blanc sur les côtés du ventre.

Necydalis atra. LINN., Syst. nat. 12^e éd. t. I. p. 42. 5.

Necydalis atra. FABR., Syst. entom. p. 209. 3. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 371. 14.

Molorchus dispar. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 502. 5. var. β .

Stenopterus ater. ILLIG., Mag. t. IV. p. 127. 14.

Stenopterus praesutus. MULS., Longic. p. 114. 2. var. B.

Variations (par défaut).

Var. γ . *Semblable au type précédent, qui est le mode de coloration le plus habituel de la ♀ ; mais avec les élytres brunes ou moins noires sur leur majeure partie médiane, et la base des cuisses postérieures testacée.*

Stenopterus ustulatus. (DEJEAN), Catal. (1837). p. 360. MULS., Longic. p. 115. 3.

Var. δ . *Elytres testacées ou d'un fauve testacé, avec l'extrémité brièvement, et la seconde moitié au moins du rebord marginal et de la nervure longitudinale, noires.*

Obs. Ordinairement alors les cinquième à septième ou huitième articles des antennes sont bruns ou d'un brun rougeâtre à la base.

Stenopterus auriventris. KUSTER, Kaef. Europ. XXIII. 96 ?

Long. 0^m,0090 à 0^m,0113 (4 l. à 5 l.). — Larg. 0^m,0017 à 0^m,0022
(3/4 à 1 l.).

Cette espèce est méridionale.

Obs. Elle est semblable à la précédente par la forme des diverses parties du corps ; mais elle s'en éloigne par une ponctuation moins forte sur la tête, notablement plus faible sur le prothorax ; par ses antennes entièrement noires ou seulement, et assez rarement, brunes à la base de quelques-uns des articles intermédiaires ; par son prothorax ordinairement dépourvu

de bordure antérieure chez la ♀ ; ou n'en offrant des traces que sur les côtés ; par ses élytres n'offrant pas ou offrant à peine une trace noire à la base, noires sur la seconde moitié du bord marginal, ou même entièrement noires chez la ♀ ; par ses tarses toujours noirs ou bruns ; par la massue des cuisses postérieures entièrement noire, au lieu de l'être seulement à l'articulation, ou par ses pieds entièrement noirs, chez la ♀ ; par sa forme et le développement des appendices qui suivent le pygidium et le cinquième arceau ventral.

S. mauritanicus ; LUCAS. *Tête, prothorax et dessous du corps noirs. Prothorax granuleusement ponctué, trituberculé, paré en devant et à la base d'une bordure d'un duvet blanc mi-doré. Ecusson et dessous du corps parés d'un duvet semblable : ce dernier, près des hanches du milieu, à l'extrémité des postépisternums et sur les côtés des trois premiers arceaux du ventre. Antennes, pieds et élytres d'un roux testacé : celles-ci, chargées d'une nervure longitudinale, brièvement noires à l'extrémité.*

Stenopterus mauritanicus. LUCAS, Explor. sc. de l'Algér. p. 496. 1309. pl. XLII. fig. 3.

Long. 0^m,0100 (4 l. 1/2). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Patrie : l'Algérie.

HUITIÈME BRANCHE.

LES NÉCYDALAIRES.

CARACTÈRES. *Elytres* à peine prolongées jusqu'à l'extrémité du premier arceau ventral et souvent à peine jusqu'aux hanches postérieures ; arrondies chacune à l'extrémité et un peu déhiscentes à la suture ; laissant à découvert la majeure partie des ailes. *Prothorax* plus long que large ; muni vers le milieu de ses côtés, ou un peu après, d'un tubercule plus ou moins prononcé. *Premier arceau ventral* à peine plus long ou moins long que le quart de l'abdomen. *Pieds* grêles ; allongés. *Cuisses* grêles à la base, postérieurement renflées en massue. *Tibias postérieurs* droits ou presque droits.

Les Nécydalaires se distinguent aisément des insectes des branches précédentes par la brièveté de leurs élytres, laissant à découvert la majeure partie de leurs ailes. Ils s'éloignent des Leptidées, qui se rapprochent d'eux sous ce rapport, par leur prothorax tuberculeux sur les côtés ; par leurs cuisses plus brusquement en massue, etc.

Fabricius les considérait comme alliés aux Lepturides. M. Leconte a cru devoir suivre cette opinion et les placer à la tête des insectes de ce groupe. Malgré l'opinion de notre savant ami, nous continuerons à les laisser avec les Cérambycins, auxquels ils semblent se lier par les rapports les plus nombreux.

Ils peuvent être divisés en deux rameaux :

	Rameaux.
Tête { n'offrant pas, après les yeux, un sillon transversal, suivi d'une sorte de cou ; à tempes non boursouflées après les yeux. Premier article des tarses postérieurs beaucoup moins long que tous les autres réunis.	MOLORCHATES.
offrant, après les yeux, un sillon transversal suivi d'une sorte de cou. Tempes boursouflées après les yeux. Premier article des tarses postérieurs beaucoup plus long que tous les autres réunis.	NÉCYDALATES.

PREMIER RAMEAU.

LES MOLORCHATES.

CARACTÈRES. *Tête* n'offrant pas, après les yeux, un sillon transversal, suivi d'une sorte de cou ; ni des tempes boursouflées après les yeux. *Prothorax* sans sillon, ou à peine sillonné transversalement après son bord antérieur. *Premier article des tarses postérieurs* très-visiblement moins long que tous les suivants réunis.

Ces insectes se répartissent dans les deux genres suivants :

	Genres.
Yeux { très-échancrés, avec leur moitié postérieure étroite, moins avancée sur le front à son côté interne que le côté interne de la base des antennes. Celles-ci subfiliformes ou sétacées ; à articles la plupart subcylindriques. Hanches de devant non séparées par le prosternum.	<i>Molorchus</i> .
peu sensiblement ou à peine échancrés ; moins avancés sur le front au côté interne de leur moitié postérieure que le côté externe de la base des antennes. Celles-ci grossissant vers l'extrémité, à articles la plupart obconiques. Hanches de devant séparées par un prosternum étroit.	<i>Delocerus</i> .

Genre *Molorchus*, MOLÓRCHUS ; Fabricius.

Fabricius. Entom. syst. t 1, 2. (1792) p. 336.

CARACTÈRES. *Antennes* plus allongées que le corps, chez le ♂ ; sétacées ou subfiliformes ; à articles la plupart obconiques. *Yeux* très-échancrés, étroits dans leur seconde moitié, et un peu moins avancés sur le front, au côté interne de celle-ci, que le côté interne de la base des antennes. *Hanches de devant* non séparées par le prosternum. *Premier article des tarses postérieurs* aussi long ou un peu moins long que les deux suivants réunis.

A. Antennes à premier article d'un quart au moins plus court que le troisième; de douze articles distincts, chez le ♂; de onze articles chez la ♀ : le onzième, brièvement appendicé (sous-genre *Molorchus*).

1. **M. minor**; LINNÉ. *Tête et prothorax noirs ou d'un noir brun : celui-ci densément ponctué; chargé sur la seconde moitié de la ligne médiane d'une courte et faible carène, et d'un relief linéaire plus marqué entre cette ligne et chaque bord latéral. Elytres d'un cinquième au moins plus longues que le prothorax; à fossette humérale prolongée jusqu'aux deux tiers de leur longueur; d'un rouge brun; parées chacune, sur leur disque, d'une ligne blanche oblique. Antennes sétacées; d'un rouge brun; à premier article plus court que le troisième : ce dernier presque égal au cinquième.*

♂ Antennes de moitié au moins plus longues que le corps; sétacées; de douze articles distincts : le douzième au moins aussi long que la moitié du troisième : le premier et le dixième égaux chacun au trois cinquièmes du premier. Cinquième arceau ventral tronqué à l'extrémité.

♀ Antennes un peu plus longues que le corps; sétacées; de onze articles : le onzième brièvement appendicé : le premier égal environ aux trois quarts du troisième : le dixième égal aux trois cinquièmes du troisième. Cinquième arceau ventral obtusément arrondi; ordinairement suivi d'un oviducte submembraneux.

Necydalis minor. LINNÉ, Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 421. 2. — Id. 12^e édit. t. I. p. 641.

2. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 74. p. 6. 2. pl. I. fig. 2. *a. b.* — STEPH., Man. p. 276. 2164.

Necydalis ceramboïdes. DE GEER, Mém. t. V. p. 151. 2.

Leptura dimidiata. FABR., Syst. entom. p. 199. 20. — Id. Mant. t. I. p. 160. 37.

Molorchus dimidiatus. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 357. 3. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 375. 3. — PANZ., Faun. germ. XLI. 21. — SCHOENH., Syn. inst. t. III. p. 499. 2. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 121. 2. — MULS., Long. p. 108. 1.

Molorchus minor. L. REDTENB. Faun. austr. 2^e édit. p. 856. — KUSTER, Kaef. europ. XIX. 98.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0100 (3 l. à 4 l. 1/2). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0020 (3/5 à 7/8).

Corps allongé; planiuscule. *Tête* d'un noir brun; hérissée de poils obscurs clairsemés; densément et ruguleusement ponctuée sur sa partie postérieure, presque lisse et marquée de points peu rapprochés sur l'antérieure; creusée

entre les antennes d'un sillon longitudinal large et profond. *Yeux* noirs ; profondément échancrés. *Antennes* sétacées ; de moitié au moins plus longues que le corps, chez les ♂, un peu plus longues que lui, chez les ♀ ; d'un rouge brun ou d'un brun rouge ; ciliées sous les premiers articles : le premier d'un tiers au moins plus court que le troisième : celui-ci un peu moins long que le cinquième : le dixième égal environ aux trois cinquièmes du troisième : les sixième et suivants, cylindriques : les troisième à cinquième faiblement et subglobuleusement renflés vers leur extrémité. *Prothorax* tronqué presque en ligne droite en devant et à la base ; très-faiblement élargi d'avant en arrière jusqu'aux quatre septièmes de ses côtés, muni dans ce point d'un petit tubercule latéral, rétréci ensuite plus sensiblement qu'en devant ; près de moitié plus long que large ; planiuscule sur le dos ; creusé d'un sillon transversal au-devant de la base, et relevé en rebord à celle-ci ; marqué d'un sillon transversal plus faible, après le bord antérieur, et moins sensiblement relevé à celui-ci ; noir ou noir brun ; densément et finement ponctué ; hérissé de longs poils cendrés ; offrant, sur la partie de la ligne médiane voisine du sillon anti-basilaire, une faible et courte ligne élevée ; chargé, entre la ligne médiane et chaque bord latéral, d'un empâtement linéaire et longitudinal n'atteignant aucun des sillons. *Ecusson* petit ; obtriangulaire ; revêtu d'un duvet cendré. *Elytres* à peine prolongées jusqu'à l'extrémité du premier arceau ventral ; subparallèles ; faiblement rétrécies d'avant en arrière ; subarrondies chacune à l'extrémité, plus arrondies à l'angle sutural qu'à leur partie postéro-externe ; rebordées dans leur périphérie, excepté à la base ; planiuscules ; un peu inégales ; creusées d'une fossette humérale prolongée jusqu'aux deux tiers ou trois quarts de leur longueur ; creusées d'une fossette suturale ovale oblongue, après l'écusson ; marquées de points assez apparents et peu rapprochés ; hérissées en devant de poils cendrés ; d'un brun rouge jusqu'à l'extrémité de la fossette humérale, plus foncées postérieurement ; parées chacune d'une ligne blanche obliquement longitudinale située sur leur disque, dirigée d'avant en arrière, de dehors en dedans. *Ailes* nébuleuses, irisées de vert et de violet. *Dessous du corps* pointillé ; hérissé de poils cendrés ; variant du brun noirâtre au rouge brun. *Ventre* un peu élargi jusqu'à l'extrémité du quatrième arceau (♂ ♀), rétréci ensuite ; paré d'une bordure de poils d'un blanc argenté sur les côtés du bord postérieur des quatre premiers arceaux. *Hanches de devant* non séparées par le prosternum. *Pieds* ciliés ; d'un brun rouge, plus ou moins obscur : tarses plus clairs. *Premier article des tarses postérieurs* aussi long que les deux suivants réunis.

Cette espèce habite les parties froides ou tempérées.

Elle n'est pas rare à la Grande-Chartreuse, au commencement de juillet, sur les fleurs en ombelle, principalement sur le cerfeuil musqué. Elle a été prise dans les chantiers de Lyon, par notre célèbre botaniste M. Alexis Jordan, sortant d'un tronc de sapin dans lequel avait vécu sa larve.

Obs. Elle se distingue de toutes les suivantes par ses antennes de douze articles distincts chez le ♂ : le onzième appendicé chez la ♀ ; offrant le premier article d'un tiers au moins plus court que le troisième ; le dernier presque aussi long que le cinquième ; par son prothorax plus finement ponctué ; par ses élytres parées d'une ligne blanche oblique.

AA Antennes à premier article plus long que le troisième ; de onze articles chez le ♂ : le onzième, brièvement ou à peine appendicé ; de onze articles et sans appendice chez la ♀ .

B Prothorax chargé de reliefs (sous-genre *Linomius*).

2. *M. umbellatorum* ; LINNÉ. *Tête et prothorax noirs ou d'un noir brun : celui-ci ponctué ; chargé sur le tiers médiale de la ligne médiane, et entre celle-ci et chaque bord latéral, d'un relief longitudinal, souvent peu distinct chez la ♀ . Elytres d'un cinquième environ plus longues que le prothorax ; à fossette humérale prolongée jusqu'à la moitié de leur longueur ; d'un brun rouge , avec la partie comprise entre la fossette et la suture d'un testacé livide. Antennes sétacées (♂) ou subfiliformes (♀) ; d'un brun rouge ; à premier article égal au troisième : ce dernier visiblement moins long que le cinquième.*

♂ Antennes d'un quart environ plus longues que le corps ; sétacées ; de onze articles : le onzième très-brièvement appendicé : le premier plus long que le troisième : celui-ci d'un tiers au moins plus court que le cinquième : le dixième presque aussi long que les troisième et quatrième réunis. Pygidium échancré assez profondément.

♀ Antennes un peu moins longues que le corps ; subfiliformes ; de onze articles : le onzième non appendicé : le premier plus grand que le troisième : celui-ci d'un quart plus court que le cinquième : le dixième égal au troisième. Pygidium tronqué, sans échancrure ; ordinairement suivi d'un oviducte submembraneux.

Necydalis umbellatorum. LINNÉ, Syst. nat. t. I. p. 641. 3. — OLIV., Entom. t. IV. n° 74. p. 7. 3. pl. I. fig. 3. a. b. — STEPH. Man. p. 277. 2165.

Leptura umbellatorum. FABR., Syst. entom. p. 199. 21. — Id. Mant. t. I. p. 160. 38.

Molorchus umbellatorum. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 357. 4. — Id. Syst. eleuth.

t. 2. p. 641. 3. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 500. 3. — GYLLENH., Ins. suec.

t. IV. p. 122. 3. — MULS., Longic. p. 109. 2. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édition.

p. 857. ROUGET, Catal. n° 1611.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0078 (2 l. 1/2 à 3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0009 à 0^m,0013 (2/3 à 3/4).

Corps allongé; planiuscule. *Tête* noire; hérissée de poils cendrés ou obscurs; densément et rugueusement ponctuée sur sa partie postérieure, presque lisse et marquée de points peu rapprochés sur l'antérieure; creusée entre les antennes d'un sillon longitudinal large et profond. *Labre* d'un rouge testacé. *Yeux* noirs; profondément échancrés. *Antennes* sétacées (♂) ou subfiliformes (♀); d'un quart environ plus longues que le corps (♂), ou un peu moins aussi longues que lui (♀); brunes ou d'un brun rougeâtre; ciliées sous leur moitié basilaire; à premier article aussi long que le troisième: celui-ci à peu près égal au quatrième: le cinquième visiblement plus long que ce dernier: le dixième à peu près égal au troisième (♀) ou plus long que lui (♂). *Prothorax* tronqué en avant et à la base; subparallèle dans sa première moitié, offrant après celle-ci un petit tubercule latéral, rétréci ensuite ou comme étranglé avant la base; d'un quart environ plus long que large; planiuscule sur le dos; creusé d'un large et profond sillon transversal au-devant de la base, et relevé en rebord à celle-ci; marqué d'un sillon transversal beaucoup plus faible, après le bord antérieur, et moins sensiblement relevé à celui-ci; noir; densément et peu finement ponctué; hérissé de longs poils cendrés ou fauves; chargé, sur le tiers médiaire de la ligne médiane, d'une carène souvent peu apparente, surtout chez la ♀; chargé, entre la ligne médiane et chaque bord latéral, d'un relief longitudinal, lisse et plus faiblement ponctué, n'atteignant aucun des sillons: ces reliefs souvent peu marqués, surtout chez la ♀. *Écusson* petit; obtriangulaire, un peu pubescent. *Elytres* à peine prolongées au delà de la moitié du premier arceau ventral; d'un quart plus longues que le prothorax; subparallèles; déhiscentes à la suture presque depuis l'écusson; en ogive ou subarrondies chacune à l'extrémité, plus arrondies à leur partie postéro-externe qu'à l'angle sutural; munies d'un rebord très-étroit dans leur périphérie, excepté à leur base; planiuscules, un peu inégales; creusées d'une fossette humérale prolongée environ jusqu'à la moitié de leur longueur; creusées, après l'écusson, d'une fossette

suturale plus ou moins marquée; notées de points assez petits et peu rapprochés; hérissées en avant de poils cendrés; d'un brun rouge, avec la partie comprise entre la fossette humérale et la suture d'un rouge testacé livide ou d'un flave testacé. *Ailes* un peu nébuleuses, irisées de vert et de violet. *Pygidium* tronqué à l'extrémité (♂ ♀). *Dessous du corps* d'un brun noir ou d'un brun de poix; luisant; pointillé ou finement et peu densément ponctué; hérissé de poils d'un blanc cendré. *Ventre* graduellement un peu élargi jusqu'à l'extrémité du quatrième arceau, rétréci ensuite. *Hanches de devant* non séparées par le prosternum. *Pieds* ciliés; bruns ou d'un brun de poix plus ou moins clair: premier article des tarses postérieurs aussi long que les deux suivants réunis.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées de la France. Elle est moins rare autour de Paris que dans les environs de Lyon. On la trouve vers la fin du printemps ou pendant l'été, principalement sur les haies et sur les fleurs.

Obs. Elle se distingue du *M. minor* par ses antennes moins longues; composées seulement de onze articles et d'un court appendice chez le ♂; subfiliformes, et formées seulement de onze articles chez la ♀; par le premier article aussi long que le troisième, par ce dernier notablement moins long que le cinquième; par son prothorax marqué de points moins petits; par ses élytres moins longues; dépourvues d'une ligne blanche oblique, etc.

BB Prothorax non chargé de tubercules ou reliefs en dessus (sous-genre *Sinolus*).

3. *M. Kiesenwetteri*; MULSANT et REY. *Tête et prothorax noirs: celui-ci, marqué de points assez gros et non contigus; sans reliefs, en dessus. Elytres à peine plus longues que le prothorax, à peine aussi longuement prolongées que les hanches postérieures; à fossette humérale presque nulle; d'un flave testacé, avec le quart au tiers postérieur brun. Antennes d'un rouge brun; sétacées (♂) ou subfiliformes (♀); à premier article plus long que le troisième: ce dernier, visiblement moins long que le cinquième.*

♂ Antennes d'un cinquième au moins plus longues que le corps; sétacées; de onze articles: le onzième peu distinctement appendicé: le premier plus grand que le troisième: celui-ci d'un quart au moins plus court que le cinquième: le dixième plus grand que le troisième. Ventre subparallèle jusqu'à la fin du quatrième arceau ventral, rétréci ensuite: le cinquième tronqué à son bord postérieur.

♀ Antennes un peu moins longuement prolongées que le corps ; sub-filiformes ; de onze articles : le onzième non appendicé : le premier plus grand que le troisième : celui-ci d'un tiers plus court que le cinquième : le dixième plus court que le troisième. Ventre rétréci à partir du troisième arceau ventral : le cinquième obtusément tronqué ; ordinairement suivi d'un oviducte submembraneux.

Molorchus Kiesenwetteri. MULS. et REY. MULS., Opusc. 12^e cah. p. 189. — Ann. de la Soc. linn. de Lyon. t. VIII. 1861. p. 173.

Long. 0^m,0051 à 0^m,0059 (2 l. 1/4 à 2 l. 2/3). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0013 (1/2 à 3/5).

Corps allongé ; planiuscule. *Tête* noire ; hérissée de poils fauves ou cendrés, clairsemés ; assez fortement ponctuée, un peu moins densément sur sa partie antérieure que sur la postérieure ; creusée entre les antennes d'un sillon longitudinal large et profond. *Epistome* et *labre* d'un rouge testacé. *Yeux* noirs, profondément échancrés. *Antennes* sétacées (♂) ou subfiliformes (♀) ; d'un cinquième environ plus longues que le corps (♂), ou un peu moins prolongées que lui (♀) ; d'un rouge brun ; ciliées sous leur moitié basilaire ; à premier article au moins aussi grand que le troisième : celui-ci à peu près égal au quatrième : le cinquième visiblement plus long que le quatrième : le dixième plus grand (♂) ou plus court (♀) que le troisième. *Prothorax* tronqué en devant et à la base ; graduellement et faiblement élargi jusqu'aux quatre septièmes ou un peu plus de ses côtés, à peine tuberculeux dans ce point, rétréci et comme étranglé ensuite avant la base ; d'un quart environ plus long que large ; planiuscule sur le dos ; creusé d'un large et profond sillon transversal au-devant de la base, et relevé en rebord à celle-ci ; muni d'un rebord étroit en devant et presque sans sillon transversal après celui-ci ; noir ; hérissé de poils fauves ou cendrés ; marqué de points assez gros et plus ou moins rapprochés ; sans reliefs apparents. *Ecusson* petit ; obtriangulaire ; noir. *Elytres* à peine prolongées au delà des hanches postérieures ; à peine aussi longues que le prothorax ; subparallèles ; un peu déhiscentes à la suture à partir de la moitié de leur longueur ; arrondies chacune à leur extrémité, et à peu près autant à l'angle sutural qu'à leur partie postéro-externe ; munies d'un rebord très-étroit dans leur périphérie, excepté à la base ; planiuscules ; un peu inégales ; creusées d'une fossette humérale assez faible, prolongée presque jusqu'aux trois quarts de leur longueur ; creusées d'une fossette

suturale postscutellaire ; marquées de points assez petits , un peu superficiels , peu ou médiocrement rapprochés ; hérissées près de la base de poils clair-semés ; d'un orangé pâle , avec le quart postérieur de leur longueur , brun et subconvexe. *Ailes* subhyalines , nébuleuses ou flavescents , irisées de violet et de vert. *Pygidium* tronqué à l'extrémité (♂ ♀). *Dessous du corps* noir ; luisant ; hérissé de poils cendrés ; pointillé ou finement ponctué. *Hanches de devant* non séparées par le prosternum. *Pieds* ciliés ; d'un rouge brun ou d'un brun de poix ; massue des cuisses trois ou quatre fois aussi large que le diamètre de leur pédicule. Premier article des tarses un peu moins long que les deux suivants réunis.

Cette espèce se trouve en Dalmatie , en Allemagne et plus rarement dans les parties orientales et méridionales de la France.

Obs. Elle se distingue des *M. minor* et *umbellatorum* par son prothorax sans trace de reliefs en dessus ; étroitement rebordé en devant et presque sans sillon transversal après son bord antérieur ; à peine anguleux sur les côtés , un peu après la moitié ou vers les trois cinquièmes de la longueur de ceux-ci ; par ses élytres plus régulièrement arrondies à l'extrémité ; notablement plus courtes , et d'un orangé pâle sur leurs trois quarts antérieurs , avec le quart postérieur brun ou d'un brun rougeâtre et convexuscule ; par les cuisses à massue plus large et plus sensiblement comprimée ; par le premier article des tarses postérieurs un peu plus court que les deux suivants réunis ; par le ventre rétréci , à partir du troisième arceau , chez la ♀.

Suivant les collections de MM. Chevrolat et Reiche , cette espèce correspond au *M. pygmaeus* du catalogue Dejean.

Genre *Dolocerus*, DOLOCÈRE ; Mulsant.

CARACTÈRES. *Antennes* prolongées environ jusqu'aux trois quarts de la longueur du corps , chez la ♀ ; grossissant vers l'extrémité (au moins chez la ♀) ; à articles la plupart obconiques : le quatrième presque égal au troisième. *Yeux* peu sensiblement ou à peine échancrés ; à peine aussi avancés sur le front , au côté interne de leur seconde moitié , que le côté externe de la base des antennes. *Prothorax* non chargé de tubercules. *Hanches de devant* séparées par un prosternum étroit. *Hanches postérieures* séparées par le mésosternum. *Premier article des tarses* postérieurs moins long ou à peine aussi long que les deux suivants réunis.

1. **D. Reichii**. Tête et prothorax noirs, rugueux, marqués de points assez gros : la tête sans sillon entre les antennes : le prothorax subconvexe ; sans reliefs en dessus. Elytres d'un sixième environ plus longues que le prothorax ; sans fossette humérale ; d'un orangé pâle , avec le quart postérieur brun. Antennes plus grosses vers l'extrémité ; à premier article à peine aussi long que le troisième : ce dernier presque égal au cinquième : les troisième et suivants d'un rouge testacé à la base, bruns à l'extrémité.

♂. Inconnu.

♀. Antennes prolongées environ jusqu'aux trois quarts de la longueur du corps ; plus grosses vers l'extrémité ; de onze articles : le onzième non appendicé : le premier à peine aussi long ou plus long que le troisième : les troisième, quatrième et cinquième presque égaux : le troisième presque un peu plus court que le quatrième : celui-ci presque égal au cinquième : le dixième à peu près égal au quatrième : les troisième à dixième obconiques : les sixième à onzième subcomprimés.

Long. 0^m,0056 (2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0013 (3/5).

Corps allongé ; planiuscule. Tête noire ; peu hérissée de poils ; rugueuse et presque uniformément marquée de points assez gros et presque contigus ; peu ou point sillonnée entre les antennes. Labre testacé. Yeux noirs ; sans échancrure sensible. Antennes plus épaisses vers l'extrémité (♀) ; prolongées environ jusqu'aux trois quarts de la longueur du corps (♀) ; garnies de quelques poils à l'extrémité des premiers articles : de onze articles : le premier à peine aussi long que le troisième : celui-ci un peu plus court que le cinquième : les sixième à onzième subcomprimés : les sixième à dixième obconiques (♀) : le premier, brun ou d'un brun rouge : les troisième et suivants d'un rouge testacé à la base, bruns à l'extrémité. Prothorax tronqué en devant et à la base ; subparallèle dans sa première moitié, offrant après celle-ci un tubercule latéral anguleux, assez saillant, rétréci et comme étranglé après ce dernier ; d'un quart ou d'un tiers plus long que large ; peu convexe, creusé d'un large et profond sillon transversal au-devant de la base, et relevé en rebord à cette dernière ; sans sillon transversal après le bord antérieur et non relevé en rebord à celui-ci ; noir ; densement et assez fortement ponctué ; peu ou point hérissé de poils ; sans reliefs apparents. Ecusson petit, obtriangulaire ; noir. Elytres à peine prolongées au delà de la moitié du premier

arceau ventral; d'un sixième environ plus longues que le prothorax; sub-parallèles; déhiscentes à la suture; arrondies ou subarrondies chacune à l'extrémité, à peu près aussi fortement arrondies à l'angle sutural qu'à leur partie postéro-externe; à peine rebordées dans leur périphérie, anguleuses à l'épaule; planiuscules; sans fossette humérale et sans fossette suturale postscutellaire apparentes; d'un flave orangé ou d'un orangé pâle, avec le quart postérieur brun; marquées de points assez petits, un peu superficiels et peu médiocrement rapprochés; peu ou point hérissées de poils. *Ailes* nébuleuses ou d'un flavescent livide; irisées de vert et de violet. *Dessous du corps* noir, sur les parties pectorales, brun ou d'un brun noir sur les trois premiers arceaux du ventre, d'un rouge testacé sur les deux derniers. *Hanches de devant* séparées par un prosternum étroit. *Pieds* ciliés; brun ou d'un rouge brun sur la massue des cuisses et à l'extrémité des jambes, testacé sur le pédicule des cuisses, à la base des jambes et parfois sur les tarses.

Patrie : l'Etrurie.

Cette espèce m'a été obligeamment communiquée par M. Reiche, à qui je l'ai dédiée.

Obs. Je n'ai vu que la ♀. Elle s'éloigne des vrais Molorques par ses yeux sans échancrure sensible ou bien apparente; par ses antennes plus grosses vers l'extrémité, à articles généralement obconiques à partir du troisième : les six derniers subcomprimés; par ses hanches de devant séparées par un prosternum étroit.

Les caractères tirés de la forme des antennes et du prosternum sembleraient devoir faire placer le *D. Reichii* après les Sténoptères; mais, par son prothorax non tuberculeux en dessus, elle vient plus naturellement après le *M. Kiesenwetteri*.

DEUXIÈME RAMEAU.

LES NÉCYDALATES.

CARACTÈRES. *Tête* offrant, après les yeux, un sillon transversal, suivi d'une sorte de cou. *Tempes* boursouflées après les yeux. *Premier article des tarses postérieurs* notablement plus long que tous les suivants réunis.

Ce rameau est réduit au genre suivant :

Genre *Necydalis*, NECYDALE; Linné.

Linné. Systema Naturae, 10^e édit., 1758, tome 1, page 421.

CARACTÈRES. Ajoutez aux précédents : *Antennes* subfiliformes; au moins aussi longues que le corps chez les ♂; à quatrième article notablement plus court que le troisième et surtout que le cinquième. *Yeux* plus avancés sur le front, au côté interne de leur seconde moitié, que le côté interne de la base des antennes. *Prothorax* tuberculeux vers le milieu de ses côtés; creusé en dessus d'un sillon transversal après le bord antérieur et au-devant de la base. *Elytres* d'un quart au moins plus étroites que le prothorax à sa base; prolongées environ jusqu'aux hanches postérieures. *Ailes* couchées sur le dos de l'abdomen et prolongées presque jusqu'à l'extrémité de celui-ci. *Hanches de devant* plus saillantes que le prosternum; à peine séparées par lui. *Hanches intermédiaires* séparées par le mésosternum. *Postépisternums* obtriangulaires; une fois plus longs qu'ils sont larges en devant. *Pieds* allongés. *Cuisses* en massue. *Tibias postérieurs* près d'une fois ou une fois plus long que le premier article des tarses. *Corps* allongé, étroit, planiuscule.

1. **N. Ulmi** (CHEVROLAT). *Tête et prothorax noirs : celui-ci à peine plus long que large; paré d'un duvet doré sur ses deux sillons transversaux et sur les côtés. Elytres d'un roux fauve; munies d'un rebord noirâtre postérieurement; garnies d'un duvet doré sur la gouttière juxta-suturale. Ailes roussâtres, obscures ou noirâtres vers l'extrémité. Cuisses intermédiaires et postérieures assez fortement arquées en dehors, à la base.*

♂. *Antennes* d'un roux fauve ou testacé sur les quatre ou cinq premiers articles, brunes ou noires sur les suivants : les septième à dixième subcomprimés et subdentés. *Abdomen* graduellement moins étroit d'avant en arrière. *Dos de l'abdomen* de six arceaux : les quatrième et cinquième arqués sur les côtés : le cinquième moins grand que le précédent, moins long que large, presque aussi prolongé en arrière que le cinquième arceau ventral, suivi d'un pygidium, convexement déclive, en ogive ou subarondi à son bord postérieur, et faiblement entaillé dans le milieu de celui-ci; d'un roux orangé sur les trois premiers arceaux, noir sur les suivants. *Ventre* de cinq arceaux : le cinquième plus court que le quatrième, un peu débordé par le pygidium, échancré en arc à son bord postérieur avec

les côtés plus prolongés en arrière que le milieu; à quatrième et cinquième arceaux longitudinalement creusés d'une large et profonde gouttière; noir sur les quatrième et cinquième arceaux et la majeure partie du premier, avec les côtés et le bord postérieur de celui-ci, et les deuxième et troisième arceaux, d'un roux orangé.

♀. Antennes entièrement d'un roux fauve ou testacé; subcomprimées et à peine subdentées à partir du septième article. Abdomen graduellement et faiblement élargi jusqu'à la moitié ou à l'extrémité du quatrième arceau, rétréci ensuite. Dos de l'abdomen de cinq arceaux: le cinquième obtriangulaire; étroitement tronqué à l'extrémité, plus long que le précédent; d'un roux orangé sur les deux premiers arceaux et sur la seconde moitié du troisième, noir sur le reste. Ventre de cinq arceaux: le cinquième obtriangulaire, étroitement tronqué à l'extrémité; ordinairement suivi d'un oviducte submembraneux, en partie saillant; noir, avec l'extrémité des premier et deuxième arceaux, et parfois, mais plus brièvement le troisième, d'un roux orangé.

ÉTAT NORMAL. *Pieds* d'un roux orangé, avec la massue des cuisses intermédiaires et postérieures, au moins en grande partie, et l'extrémité des tibias postérieurs, noirs.

Obs. Quelquefois la massue des cuisses intermédiaires et l'extrémité des tibias offrent à peine ou n'offrent pas de traces noires; plus rarement la partie noire des cuisses postérieures disparaît ou se montre à peine.

Molorchus abbreviatus. FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 374. 1?

Molorchus ulmi. CHEVROLAT.

Molorchus major. MULS., Longic. p. 111. 1.

Long. 0^m,0270 à 0^m,0337 (12 l. à 15 l.). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2).

Corps allongé. *Tête* noire; ponctuée, assez finement sur le front, plus fortement sur le vertex; garnie d'un duvet court, plus apparent sur les tempes; creusée entre les antennes d'un sillon longitudinal profond. *Suture frontale* en arc dirigée en arrière. *Partie antérieure de l'épistome*, *labre* et *palpes* d'un roux orangé. *Yeux* noirs ou bruns. *Antennes* subfiliformes; épaisses; très-brièvement pubescentes; entièrement d'un roux orangé ou testacé (♀), ou avec les sept derniers articles noirs ou obscurs (♂). *Prothorax* tronqué ou faiblement arqué en devant, tronqué ou un peu arqué en arrière à la base; subarrondi aux angles postérieurs; muni

d'un tubercule vers le milieu de ses côtés ; à peine plus long que large ; médiocrement convexe ; creusé après le bord antérieur, et au-devant de la base, d'un sillon transversal profond, relevé en rebord, et muni en outre d'un rebord étroit, en devant et à la base ; longitudinalement sillonné sur le tiers médiaire de la ligne médiane, avec les côtés de cette partie médiane relevés chacun en une sorte de tubercule arrondi ; noir ; parcimonieusement pointillé ; nu, lisse et luisant sur les élévations tuberculeuses, paré dans les deux sillons transversaux et sur les côtés d'un duvet d'un roux ou jaune roux doré assez épais. *Ecusson* en triangle un peu plus long que large ; noir, revêtu d'un duvet d'un roux doré. *Elytres* prolongées jusqu'aux hanches postérieures (♀) ou un peu moins (♂) ; subparallèles, un peu rétrécies d'avant en arrière au côté externe ; déhiscentes à la suture ; obtusément arrondies postérieurement, c'est-à-dire en ligne courbe à l'angle sutural et à leur partie postéro-externe, obtusément tronquées à l'extrémité ; munies chacune dans leur périphérie, excepté à la base, d'un rebord affaibli en devant, plus prononcé et un peu plus relevé postérieurement ; planiuscules ; cruesées d'une gouttière ou d'un sillon juxtà-sutural ; marquées de points médiocrement rapprochés et très-apparents dans la direction longitudinale du calus huméral, presque nuls sur la moitié interne ; d'un roux fauve ou testacé, avec le rebord apical obscur ou noir ; parées d'un duvet d'un roux doré dans le sillon juxtà-sutural. *Ailes* prolongées jusqu'à l'extrémité du corps ou un peu moins ; d'un roux flave avec l'extrémité obscure ou noirâtre. *Dos de l'abdomen* coloré comme il a été dit. *Dessous du corps* d'un noir de poix sur la poitrine ; parcimonieusement et finement ponctué sur le disque du postpectus ; garni d'un duvet d'un jaune d'or : extrémité des postépisternums plus densément garnie d'un duvet d'un roux rouge. *Ventre* presque glabre ; très-brièvement pubescent ; coloré comme il a été dit. *Pieds* d'un roux orangé ou testacé, avec la massue des cuisses postérieures et souvent des intermédiaires, au moins en partie, noire, et l'extrémité des jambes, de même couleur. *Cuisses intermédiaires et postérieures* assez fortement arquées en dehors à la base. *Tibias postérieurs* deux fois environ aussi longs que le premier article des tarses postérieurs.

Cette espèce paraît habiter la plupart des parties de la France ; mais elle n'est bien commune nulle part. On la trouve pendant l'été. Quand elle vole, on croirait voir un Ichneuman de grande taille.

Sa larve vit dans l'ormeau, le charme, le chêne, etc. Le même arbre renferme souvent une nombreuse nichée. L'insecte parfait sort souvent de sa retraite dès qu'il commence à faire jour.

Buettner, le premier, a paru reconnaître deux espèces européennes dans notre genre Nécydale : l'une vivant à l'état de larve dans le chêne et autres arbres à bois dur : l'autre, habitant le peuplier, le bouleau et le saule. Il a indiqué, plutôt que décrit (1), sous le nom de *Molorchus populi*, le ♂ de cette dernière espèce, qui est le *Necydalis major* de Linné. Schoenherr, dans les *Analecta entomologica* de Dalman, a publié aussi des observations à ce sujet.

M. Chevrolat a mieux saisi les caractères distinctifs des espèces dans un article inséré dans la *Revue entomologique* de M. Silberman ; mais cet article manque à presque tous les exemplaires de ce recueil.

Peut-être, comme le pensait Buettner, cette espèce est-elle le *Molorchus abbreviatus* de Fabricius ; mais les descriptions de cet auteur et des autres, dont nous avons négligé la synonymie, sont si courtes ou si incomplètes, qu'un travail critique sur ce sujet ne pourrait le plus souvent reposer que sur des hypothèses.

2. N. major ; LINNÉ. *Tête et prothorax noirs : celui-ci d'un quart plus long que large ; presque sans duvet, et surtout sans duvet doré sur les deux sillons transversaux et sur les côtés. Elytres d'un roux fauve, à rebord concolore ; à peine garnies d'un duvet doré vers les parties antérieure et postérieure de la gouttière juxta-suturale. Ailes roussâtres hyalines. Cuisses intermédiaires et postérieures assez faiblement arquées en dehors à la base.*

♂ Antennes d'un fauve roussâtre sur les quatre premiers articles, noires sur les suivants : les septième à dixième subdentés. Abdomen graduellement moins étroit d'avant en arrière. Dos de l'abdomen de six arceaux : les deux premiers, et parfois la partie basilaire du rebord du troisième d'un roux fauve : les autres noirs, conformés à peu près comme dans l'espèce précédente. Ventre de cinq arceaux : les deux premiers ordinairement d'un roux fauve : les suivants noirs ; le dernier creusé d'une gouttière. Pieds d'un roux fauve, avec la massue des quatre cuisses postérieures marquée d'une tache noire, ou noire sur ses deux tiers postérieurs. Tibias postérieurs ordinairement sans tache noire à l'extrémité.

♀ Antennes entièrement d'un roux orangé ; peu comprimées ; non subdentées à partir du septième article. Abdomen graduellement et peu élargi jusqu'à l'extrémité du deuxième arceau, rétréci ensuite. Dos de l'abdomen

(1) GERMAR'S, *Magaz. d. Entom.*, t. III, p. 243.

obtriangulaire, étroitement tronqué à l'extrémité, plus long que le précédent; d'un roux orangé sur le premier arceau, noir sur le reste. Ventre de cinq arceaux: le cinquième obtriangulaire, étroitement tronqué à l'extrémité; ordinairement suivi d'un oviducte submembraneux, en partie saillant; noir, avec la base et souvent l'extrémité du premier arceau d'un fauve pâle ou testacé; quelquefois avec les deux premiers arceaux testacés ou d'un fauve testacé, avec leur partie médiane souvent nébuleuse ou obscure. Pieds d'un roux fauve ou testacé, avec la massue des deux ou des quatre cuisses postérieures noire. Tibias postérieurs souvent sans tache noire à l'extrémité.

Necydalis major. LINNÉ, Syst. nat. 10^e éd. t. I. p. 421. 1. — Id. 12^e éd. t. I. p. 641. 1.

Necydalis ichneumoena. DE GEER, Mém. t. V. p. 148. 1. pl. V. fig. 1 (♀). fig. 2 (abdomen du ♂).

Molorchus abbreviatus. PAYK., Faun. suec. t. III. p. 129. 1. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 120. 1.

Molorchus populi. BUETTNER, in GERMAR'S, Magaz. d. Entom. t. III. p. 245.

Molorchus salicis. MULS., Longic. p. 112. 2.

Long. 0^m,0225 à 0^m,0270 (10 l. à 12 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0042 (1 l. 1/2 à 1 l. 7/8).

Corps allongé. *Tête* noire; finement ponctuée sur le front, moins finement sur le vertex; presque glabre; creusée entre les antennes d'un sillon longitudinal profond. Suture frontale ordinairement en angle, rarement en arc, dirigée en arrière. *Partie antérieure de l'épistome, labre et palpes*, d'un roux orangé. *Yeux* noirs. *Antennes* subfiliformes; assez grêles ou peu épaisses; presque glabres; entièrement d'un roux orangé (♀), ou avec les sept derniers articles noirs (♂). *Prothorax* tronqué ou peu arqué en avant, tronqué ou faiblement arqué en arrière à la base, subarrondi aux angles postérieurs: muni d'un tubercule vers le milieu de ses côtés; d'un quart environ plus long que largé; médiocrement convexe; creusé après le bord antérieur, et au-devant de la base, d'un sillon transversal profond; relevé en rebord, et muni en outre d'un rebord étroit, en avant et à la base; longitudinalement sillonné sur le tiers de la ligne médiane, avec les côtés de cette ligne relevés chacun en une sorte de tubercule arrondi; noir; superficiellement pointillé; nu, lisse et luisant, avec le calus hérissé de poils d'un flavescent pâle ou livide. *Ecusson* en triangle de moitié environ plus long que large; noir; garni de duvet d'un flavescent

livide. *Élytres* à peine prolongées jusqu'aux hanches postérieures; sub-parallèles; déhiscentes à la suture; un peu obtusément arrondies postérieurement, c'est-à-dire en ligne courbe à l'angle sutural, et leur partie postéro-interne et étroitement tronquées à l'extrémité; munies dans leur périphérie, excepté à la base, d'un rebord affaibli en devant, plus prononcé et relevé postérieurement; planiuscules, creusées d'une gouttière ou d'un sillon juxtà-sutural; marquées de points médiocrement rapprochés et très-apparents dans la direction longitudinale du calus huméral, superficiels ou nuls sur la moitié interne; d'un roux fauve ou testacé, avec le rebord apical concolore; peu garnies de duvet d'un roux doré dans la gouttière juxtà-suturale. *Ailes* prolongées jusqu'à l'extrémité du corps ou un peu moins; subhyalines, à teinte roussâtre, avec les nervures rousses. *Dos de l'abdomen* coloré comme il a été dit. *Dessous du corps* noir ou d'un noir de poix sur la poitrine; densement et assez fortement ponctué sur tout le postpectus; garni de duvet jaune d'or. Extrémité des postépisternums garnie d'un duvet semblable. *Ventre* très-brièvement pubescent; coloré comme il a été dit. *Pieds* d'un roux orangé, avec la massue des cuisses postérieures en majeure partie noire. Cuisses intermédiaires et postérieures assez faiblement arquées en dehors, à la base. *Tibias postérieurs* deux fois et demie aussi longs que le premier article des tarses postérieurs.

Cette espèce est rare dans les environs de Lyon; elle paraît moins rare dans ceux de Paris et en Allemagne. Sa larve paraît vivre dans le saule, le tremble, le peuplier.

Obs. Elle se distingue de l'espèce précédente par sa taille un peu moins avantageuse; son corps plus étroit; sa suture frontale ordinairement en angle dirigé en arrière; ses antennes plus grêles; son prothorax plus long, dépourvu ou à peu près de duvet doré sur les sillons transversaux; ses élytres à rebord concolore à l'extrémité, peu garnies de duvet doré dans la gouttière; et n'en offrant que vers les parties antérieure et postérieure de celle-ci; ses ailes non obscures ou noirâtres à l'extrémité; ses cuisses intermédiaires et postérieures assez faiblement arquées en dehors, à la base; ses tibias postérieurs proportionnellement moins longs que le premier article des tarses, et ordinairement sans tache noire à l'extrémité.

La ♀ s'éloigne d'ailleurs de celle du *N. ulmi* par son abdomen rétréci à partir de l'extrémité du deuxième arceau ventral; noir sur le dos, avec le premier arceau d'un roux testacé; noir sur le ventre, avec le premier arceau d'un fauve testacé à la base et parfois à l'extrémité, d'autres fois d'un fauve testacé sur les premiers arceaux, avec la partie médiane de ceux-ci nébuleuse ou obscure.

Le ♂ se distingue de celui du *N. major* par son abdomen d'un roux fauve sur les deux premiers arceaux du dos de l'abdomen et sur les deux premiers arceaux du ventre, ou la majeure partie de ceux-ci.

DEUXIÈME GROUPE.

LES LAMIIDES.

CARACTÈRES. *Tête* offrant généralement la partie située après les yeux d'égale largeur, ou faiblement et graduellement rétrécie ; verticale ou inclinée. *Antennes* insérées dans l'échancrure généralement profonde des yeux. *Jambes de devant* généralement rayées ou creusées d'un sillon oblique, sur la moitié antérieure de leur arête inférieure.

Ils se divisent en deux familles :

	Familles.
Prothorax { armé, vers le milieu de chacun de ses côtés, d'un tubercule conique, pointu ou épineux.	LAMIENS.
{ mutique ou non armé, vers le milieu de chacun de ses côtés, d'un tubercule conique ou épineux.	SAPERDINS.

PREMIÈRE FAMILLE.

LES LAMIENS.

CARACTÈRES. *Prothorax* armé, vers le milieu de chacun de ses côtés, d'un tubercule conique, pointu ou épineux.

Les Lamiens, à l'état de larve, ne sillonnent pas en général les couches ligneuses, et ne pratiquent pas ainsi dans nos arbres les dégâts considérables qu'y commettent les grandes espèces de Cérambycins. Comment, en effet, après leur dernière métamorphose, se traceraient-ils, avec leur tête souvent très-inclinée, un long chemin pour arriver au jour ? Aussi, la plupart se contentent-ils de ronger presque exclusivement les écorces, ou vivent-ils, dans certains végétaux, de la substance médullaire que ceux-ci renferment. Il a suffi à la nature de modifier la direction de leur bouche pour opérer entre leurs habitudes et celles des espèces du groupe précédent ces différences importantes.

A l'état parfait, nous ne voyons aucune de ces espèces demander aux fleurs leur nourriture. Les unes, privées d'ailes, cachent durant le jour, sous les pierres ou dans les bois entassés, leur vie obscure ; les autres, cherchent

un dernier asile sur les arbres qui les ont nourris. Plusieurs sont nocturnes, ou se montrent plus volontiers aux approches de la nuit. Les insectes de cette famille ne brillent ni des reflets métalliques ni des couleurs éclatantes dont se montrent parés certains individus des autres groupes ; néanmoins, plusieurs méritent d'attirer notre attention : les uns, par des antennes d'une longueur démesurées, et qui semblent empruntées à des insectes d'une autre stature : les autres, par les dessins remarquables de leur robe, ou par leurs étuis satinés ou veloutés.

Ces insectes se partagent en quatre branches :

		BRANCHES.
Cuisses postérieures	ordinaires simples, quelquefois renflées en massue, mais alors ailes nulles ou rudimentaires, et élytres soudées ou presque soudées.	
	Ailes nulles ou rudimentaires. Elytres ovalaires, soudées ou presque soudées ; à angle huméral non saillant, si ce n'est quand il se prolonge en une arête longitudinale plus ou moins prononcée.	PARMÉNAIRES.
	Ailes tantôt nulles, tantôt développées. Elytres rectangulaires ou presque rectangulaires à l'angle huméral, avec cet angle émoussé, horizontal ou relevé ; creusées d'une fossette humérale.	LAMIAIRES.
	plus ou moins renflées en massue. Elytres rectangulaires à l'angle huméral. Toujours des ailes sous les élytres.	
	Antennes non ciliées en dessous, à partir du troisième article.	ASTYNOMAIRES.
	Antennes ciliées en dessous.	POYONOCÉRAIRES.

PREMIÈRE BRANCHE.

LES PARMÉNAIRES.

CARACTÈRES. *Antennes* épaisses à la base, graduellement rétrécies jusqu'à l'extrémité ; le plus souvent moins longues que le corps ; de onze articles : les derniers ordinairement subcomprimés : le onzième, peu ou point sensiblement appendicé. *Tête* souvent bombée sur sa partie antérieure et peu déprimée entre les antennes. *Prothorax* muni de chaque côté d'un tubercule plus ou moins saillant, épineux ou obtus. *Elytres* ovalaires, soudées ou presque soudées. *Repli des élytres* rarement incliné à son côté interne. *Ailes* nulles ou rudimentaires. *Hanches antérieures et intermédiaires* séparées par le sternum. *Pieds* robustes. *Tibias* subcomprimés ; élargis de

la base à l'extrémité : les antérieurs creusés sur leur arête inférieure d'un sillon oblique, et d'une échancrure plus ou moins prononcée : les intermédiaires échancrés après le milieu de leur arête supérieure, frangés dans cette échancrure, et souvent chargés d'une saillie ou d'une dent avant celle-ci. *Mésosternum* à peine prolongé au delà de la moitié des hanches intermédiaires. *Premier article des tarses postérieurs* moins long que les deux suivants réunis. *Corps* oblong ou ovale oblong ; plus ou moins convexe.

Les Parménaires sont des Lamiens aptères, de taille petite ou médiocre, remarquables par leur front ordinairement un peu bombé sur sa partie antérieure, peu concave entre les antennes ; par leurs élytres ovalaires ; leurs pieds robustes, etc.

Ils se partagent en deux genres :

		Genres.
Antennes	ciliées ou hérissées de poils en dessous, à troisième article un peu courbe, notablement plus long que le premier, et sensiblement plus grand que le quatrième ; presque cylindrique, ainsi que les suivants.	<i>Parmena</i> .
	non ciliées en dessous ; à troisième article droit, moins long ou à peine aussi long que le premier ; à peine plus long que le quatrième, ordinairement obconique, ainsi que les suivants.	<i>Dorcadion</i> .

Genre *Parmena*, PARMÈNE ; Latreille.

Latreille, Règne animal de Cuvier, 1829, t. IV, p. 125.

CARACTÈRES. *Antennes* ciliées ou hérissées de poils en dessous ; à premier article ovalaire, offrant un peu après le milieu sa plus grande largeur ; à troisième article un peu courbe, notablement plus long que le premier, et sensiblement plus long que le quatrième, subcylindrique ainsi que les suivants. *Prothorax* souvent aussi long que large ; muni, sur les côtés, d'un tubercule en général médiocrement saillant. *Elytres* faiblement et souvent à peine plus larges en devant que le prothorax à sa base ; ovalaires ; non relevées aux épaules ; sans fossette humérale ; arrondies ou subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; assez régulièrement convexes. *Cuisses* plus ou moins renflées en massue oblongue : les postérieures un peu arquées sur l'arête inférieure. *Tibias postérieurs* un peu recourbés à l'extrémité, et assez longuement frangés sur la partie postérieure de leur arête externe. *Postépisternums* parallèles.

Les Parmènes sont des Longicornes nocturnes et de petite taille ; leurs couleurs sont tristes. Durant le jour, ils restent ordinairement immobiles contre les végétaux dans lesquels ils ont passé leur jeune âge.

A. Dessus du corps et des antennes hérissé de longs poils.

P. algirica ; DE CASTELNAU. *Entièrement brune, avec les tarses d'un roux testacé ; hérissée sur le corps, les antennes et les pieds, de poils cendrés ou livides longs et clair-semés. Prothorax tuberculeux latéralement ; marqué en dessus de trois taches ponctiformes de duvet flavescent, obtriangulairement disposées. Elytres presque glabres, luisantes, parées de deux bandes de duvet cendré, arquées en avant et un peu onduleuses : la première un peu avant le quart : la seconde, vers les trois cinquièmes de leur longueur, sur la suture : chacune d'elles aboutissant plus en arrière au côté externe.*

Parmena algirica. (DEJEAN), Catal. (1837). p. 373. — DE CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 485. 1. — LUCAS, Explor. de l'Alg. p. 497. 1310. pl. XLII. fig. 4.

Long. 0^m,0078 (3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0028 (1 l. 1/2) à la base des élytres.
— 0^m,0033 (1 l. 1/2) vers le milieu de celles-ci.

Patrie : l'Algérie.

Antennes entièrement brunes ; hérissées de poils à peine moins clair-semés en dessous qu'en dessus. *Prothorax* pubescent ; ponctué ; ordinairement paré de trois taches subponctiformes, obtriangulairement disposées, formées de duvet cendré flavescent. *Elytres* marquées de points peu rapprochés, gros près de la base, graduellement affaiblis vers l'extrémité ; brunes ; hérissées de poils longs et clair-semés ; parées de deux bandes de duvet cendré, arquées en avant et un peu onduleuses : la première aboutit presque vers le tiers de son bord externe et remonte un peu le long de celui-ci : la deuxième passe sur la suture vers les trois cinquièmes, et aboutit presque aux deux tiers de leur bord externe ; presque glabres ou sans duvet bien apparent sur le reste de leur surface.

Sa larve, suivant M. Rambur, vit dans une espèce d'eupherbe. (Voy. Ann. de la Soc. entom. de Fr., t. VII, 1838, p. iv.)

P. inclusa. *Brune ; hérissée de poils livides. Antennes brunes à la base, graduellement fauves à l'extrémité. Tête et prothorax pubescents, ponctués : le prothorax tuberculeux latéralement ; offrant deux légers sillons transversaux : l'un au quart, l'autre vers les trois quarts de sa longueur. Elytres garnies d'un duvet brun très-court ; parées chacune de deux bandes transversales d'un duvet cendré bleuâtre : ces bandes dilatées angu-*

leusement l'une vers l'autre et presque contiguës vers le milieu de leur largeur, enclosant ainsi trois taches brunes : la médiaire suturale.

Parmena inclusa. MULSANT et GODART.

Long. 0^m,0090 (4 l.). — Larg. 0^m,0025 (1 l. 1/6) à la base des élytres.

— 0^m,0033 (1 l. 1/2) dans le milieu de celles-ci.

Antennes ciliées en dessous ; hérissées de poils un peu clair-semés en dessus. *Prothorax* garni de duvet cendré ; marqué de deux légers sillons transversaux : l'un vers le quart, l'autre vers les trois quarts de sa longueur ; à peine pointillé sur le quart antérieur, marqué de points assez gros sur le reste. *Elytres* marquées de points presque sérialement disposés sur le disque, gros ou assez gros près de la base, graduellement affaiblis vers l'extrémité ; d'un brun de chocolat ; garnies d'un duvet concolore très-court laissant transpercer la couleur foncière ; ornées de deux bandes transversales de duvet cendré ou cendré bleuâtre moins court : la première, située un peu avant le quart, remontant le long de la suture jusqu'à l'écusson, plus grêle, crénelée, anguleusement dilatée en arrière vers le tiers interne de la longueur de chaque étui : la seconde, située vers les trois cinquièmes de leur longueur, anguleusement dilatée en devant sur chaque étui vers la dilatation anguleuse de la première, un peu plus postérieure vers le bord externe, en ligne à peu près droite à son bord postérieur, vers les deux tiers de leur longueur : ces deux bandes enclosant ainsi trois taches foncières brunes, transversalement disposées vers le milieu de la longueur des étuis : l'intermédiaire suturale, commune, subarrondie, imparfaitement close à sa partie postérieure sur la suture : chacune des autres, un peu élargie de dedans en dehors, ouverte au côté externe, couvrant, dans ce point, du tiers aux trois cinquièmes du bord externe. *Dessous du corps* noir ou brun ; hérissé de poils cendrés clair-semés ; revêtu d'un duvet cendré ou cendré ardoisé très-court : arceaux du ventre très-étroitement bordés de flave testacé. *Pieds* noirs ou bruns ; hérissés de longs poils cendrés ; revêtus, comme le dessous du corps, d'un duvet très-court cendré ou cendré ardoisé. *Tibias intermédiaires* garnis d'un long duvet d'un flave cendré dans l'échancrure de leur arête externe. *Tibias postérieurs* garnis d'un duvet semblable vers l'extrémité de leur arête supérieure ou externe.

Patrie : la Sicile (collect. Godard).

1. **P. Solieri** ; MULSANT. Brune ou brunâtre ; revêtue, en dessus, d'un duvet gris cendré, serré, soyeux : antennes et pieds variant souvent du brun

au roux testacé ou blond. Antennes ciliées en dessous ; hérissées en dessus de poils plus clair-semés. Prothorax tuberculeux latéralement ; marqué d'une faible dépression en losange sur son disque, et moins fortement ponctuée que sur les côtés. Elytres entièrement revêtues de duvet tantôt uniformément d'un gris cendré, tantôt marquées d'une bande transversale brunâtre, vers le milieu de leur longueur, ou de divers autres signes sur d'autres points.

Obs. Quand la matière colorante a été peu abondante, le corps de l'insecte est d'un rouge ou rouge testacé pâle, d'un roux ou rouge testacé brunâtre ou d'un roux testacé brun, revêtu d'un duvet uniformément gris cendré plus ou moins clair. Les antennes et les pieds varient du roux testacé au blond (var. α).

Quand la matière colorante s'est développée convenablement, les élytres montrent une bande transversale brune ou brunâtre située un peu avant le milieu de leur longueur, couvrant au côté extérieur du quart presque à la moitié de leur longueur, onduleuse, moins développée près de la suture (état normal). Quelquefois elles sont, en outre, cendrées ou marquées de deux anneaux cendrés et unis, près de la base (var. β). D'autres fois, la bande a disparu presque complètement ; mais une bordure antérieure et postérieure de duvet blanc, prolongée depuis le bord externe jusqu'à la moitié de la largeur des étuis, indique la place qu'elle occupe dans l'état normal (var. γ).

Parmena pilosa. SOLIER, Ann. de la Soc. entom. de Fr. t. IV. p. 125. pl. III. fig. A.

— Larve. 1. 2. 5. 6. — Nymphe. 3. 4. — Insecte parfait. 7. — De CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 485. 2.

Parmena Solieri. MULS., Longic. p. 119.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0100 (3 l. 1/2 à 4 l. 1/2). — Larg. 0^m,0026 (1 l. 1/5).

Corps oblong ; convexe ; brun ; revêtu de duvet ; hérissé de longs poils cendrés ou d'un cendré livide. Tête brune ; revêtue d'un duvet gris cendré ; marquée de points enfoncés, médiocrement rapprochés, plus petits sur la partie antérieure que sur le vertex ; parfois rayée, entre les antennes, d'une faible ligne à peine prolongée jusqu'au vertex. Mandibules noires à leur extrémité. Yeux bruns. Antennes prolongées jusqu'aux quatre cinquièmes de la longueur du corps, dans les ♂, un peu plus courtes chez les ♀ ; colorées comme il a été dit ; couvertes de duvet ; ciliées en dessous, hérissées de poils clair-semés en dessus. Prothorax tronqué en avant et à la

base, peu sensiblement rebordé en devant, muni à la base d'un rebord à peine plus saillant, précédé d'une ligne transversale enfoncée; à peu près aussi long que large; presque cylindrique; armé de chaque côté, un peu après la moitié de sa longueur, d'un petit tubercule en pointe obtuse; convexe; offrant, sur sa partie longitudinale médiane, une dépression plus ou moins faible, en losange; marqué souvent, en outre, d'une raie raccourcie à ses extrémités, sur la ligne médiane; brun, revêtu d'un duvet gris cendré; marqué de points assez petits sur sa dépression discale, plus gros et moins rapprochés sur les côtés et surtout vers la partie basilaire de ceux-ci. *Ecusson* petit; en triangle à côtés curvilignes; revêtu d'un duvet gris cendré. *Elytres* faiblement plus larges que le prothorax à sa base; ovalaires, subarrondies ou en ogive obtuse, prises ensemble à l'extrémité; convexes; marquées de points peu rapprochés, très-gros près de la base, graduellement affaiblis vers l'extrémité; revêtues de duvet gris cendré; colorées et peintes comme il a été dit. *Dessous du corps* brun ou brun fauve; brièvement pubescent; marqué sur le ventre de points moins rapprochés et plus distincts que sur la poitrine. *Pieds* assez robustes; hérissés de longs poils d'un cendré livide, sur les cuisses et les jambes. *Tarses* d'un roux blond, frangés de blanchâtre.

Cette espèce est méridionale. Elle a été découverte par Solier, qui a donné sur sa vie évolutive des détails pleins d'intérêt (*Ann. de la Soc. entom. de Fr.*, t. IV, 1835, p. 123, pl. III, A, fig. 1 à 7).

Sa larve vit dans les tiges sèches de l'*Euphorbia characias*, généralement dans celles qui ne sont pas couronnées de fleurs. Elle se pratique d'abord un chemin tortueux dans la moelle, dont elle se nourrit, et mange, en revenant sur ses pas, les parties de la substance d'abord négligées par elle. A l'époque de ses mues elle ferme, à l'aide d'un bouchon composé de la matière ligneuse, les extrémités de l'espace dans lesquelles elle s'est arrêtée. Ces larves subissent ordinairement au commencement d'août leur dernière transformation. Je les ai élevées à diverses reprises. Feu Bompart en avait obtenu des éclosions en février. L'insecte parfait se trouve au pied des plantes ou sous les pierres, sous lesquelles il se cache pendant le jour.

P. Dahlii. Corps hérissé de longs poils. Tête et prothorax d'un rouge brun; ponctués; garnis d'un duvet fauve: le prothorax à peine tuberculeux latéralement; marqué, vers le tiers de sa longueur, d'un faible sillon transversal; chargé, sur son disque, de trois faibles reliefs obtriangulairement disposés: les deux antérieurs transverses, contigus au sillon: le postérieur,

sur la ligne médiane, peu saillant. *Elytres* pas plus larges en devant qu'à la base du *prothorax*; grossièrement ponctuées; brunes; garnies d'un duvet gris cendré; ornées, vers le milieu de leur longueur, d'une bande transversale onduleuse, presque dénudée.

Parmena Dahlii. (DEJEAN.) Catal. (1837). p. 373.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0090 (3 l. 1/2 à 4 l.). — Larg. 0^m,0026 (1 l. 1/5) à la base des élytres. — 0^m,0033 (1 l. 1/2) dans le milieu de celles-ci.

Corps oblong; convexe; hérissé de longs poils livides et clair-semés. *Tête* fauve ou d'un rouge brun; assez densément revêtue d'un duvet concolore; marquée de points assez gros et peu rapprochés; peu déprimée entre les antennes. *Mandibules* noires à l'extrémité. *Yeux* bruns. *Antennes* prolongées environ jusqu'aux quatre cinquièmes de la longueur du corps, chez les ♂, un peu plus courtes chez les ♀; fauves; revêtues d'un duvet concolore; garnies d'un duvet cinérescent à la base du troisième article et de quelques-uns des suivants; ciliées en dessous, hérissées en dessus de poils longs et plus clair-semés. *Prothorax* tronqué en devant et à la base; sans rebord en devant, muni à la base d'un rebord étroit, non saillant et précédé d'une ligne transversale; subcylindrique, faiblement renflé dans le milieu de ses côtés; muni, vers les trois cinquièmes de ceux-ci, d'une petite pointe ou d'un petit tubercule peu apparent; moins long ou à peine aussi long que large; convexe; fauve ou d'un rouge brun; garni d'un duvet concolore; marqué de gros points sur ses côtés, plus faiblement ponctué sur son disque; creusé, vers le tiers de sa longueur, d'un faible sillon transversal; chargé après celui-ci, de chaque côté de la ligne médiane, d'un faible relief transverse, et d'un autre plus faible vers les deux tiers de la ligne médiane. *Ecusson* triangulaire; duveteux; fauve. *Elytres*, en devant, de la largeur du *prothorax*: deux fois et quart aussi longues que lui; ovalaires; convexes; ordinairement brunes; garnies d'un duvet gris cendré médiocrement épais, laissant paraître la couleur foncière; offrant, dans le milieu de leur longueur, une bande transversale, onduleuse, presque dénudée et paraissant, par là, d'une teinte plus brune; marquées de points plus gros et plus rapprochés près de la base, moins gros et peu rapprochés ensuite. *Dessous du corps* d'un brun fauve; hérissé de longs poils; garni d'un duvet très-court. *Ventre* marqué de petits points peu rapprochés: bord postérieur des arceaux garni d'un duvet produisant à certain jour une bordure d'un fauve flavescent. *Pieds* hérissés de longs poils; d'un rouge brun ou d'un brun

fauve; garnis d'un duvet concolore : ce duvet plus long et d'un fauve flavescent ou mi-doré sur l'échancrure des tibias intermédiaires et de l'extrémité des postérieurs.

Patrie : la Sicile (collect. Perroud).

AA. Dessus du corps et des antennes non hérissé de longs poils.

2. P. Fasciata; DE VILLERS. *Brune. Antennes et pieds fauves : les premières annelées, non hérissées de poils en dessus. Tête et prothorax pubescents : le second épineux de chaque côté, rayé vers les trois quarts de sa longueur, d'une ligne transversale un peu onduleuse, parallèle à la base; souvent paré, de chaque côté de la ligne médiane, de deux taches d'un duvet fauve flavescent. Elytres revêtues d'un duvet couché, soyeux, très-court, d'un fauve cendré; parées chacune d'une bande transversale dénudée, brune, onduleuse, plus développée au côté externe qu'à l'interne.*

Cerambyx balteus. LINNÉ, Syst. nat. 12^e édit. add. t. I. p. 1067. 6 (suivant le type de la collection linnéenne).

Cerambyx fasciatus. DE VILLERS, C. LINN., Entom. t. I. p. 239. 38.

Cerambyx balteatus. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 262. 42. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 278. 59.

Cerambyx balteus. OLIV., Entom. t. IV. n^o 67. p. 55. 73. pl. XVII. fig. 124. a. b.

Parmena fasciata. MULS., Longic. p. 121. 2. — KUSTER, Kaef. Eur. V. 96. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 863. — ROUGET, Catal. p. 1625.

Long. 0^m,0045 à 0^m,0067 (2 l. à 3 l.). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0013 (2/5 à 2/3) à la base des élytres. — 0^m,0020 à 0^m,0026 (9/10 à 1 l. 1/5) dans le milieu de celles-ci.

Corps suballongé; convexe. *Tête* brune; ponctuée; garnie d'un duvet fauve ou fauve cendré assez épais; bombée en devant, un peu concave entre les antennes; rayée, entre celles-ci, d'une ligne longitudinale prolongée jusqu'au vertex. *Yeux* noirs. *Antennes* épaisses; atténuées vers l'extrémité; plus longues que le corps (♂) ou à peu près aussi longues que lui (♀); garnies en dessous de cils assez nombreux, médiocrement allongés; non hérissées de poils en dessus; brièvement pubescentes; fauves ou d'un fauve plus ou moins obscur, annelées de cendré à la base de leurs articles. *Prothorax* tronqué et à peine ou très-étroitement rebordé en devant; tronqué, mais d'une manière plus ou moins sensiblement bissinué à sa base; muni à celle-ci d'un rebord peu saillant, précédé d'une raie transversale; à

peu près aussi long que large ; presque cylindrique ; muni, vers le milieu de ses côtés, d'un tubercule épineux ; un peu plus étroit sur sa seconde moitié ; convexe ; rayé, vers les trois quarts ou un peu plus de la longueur, d'une ligne transversale, un peu onduleuse, parallèle à la base ; brun ; garni d'un duvet fauve ; ponctué et ruguleux sur la moitié médiane transversale de sa longueur, peu en avant et après cette zone ; ordinairement marqué, vers les deux cinquièmes de sa longueur, de chaque côté de la ligne médiane, d'une tache plus ou moins apparente, subarrondie ou punctiforme, formée d'un duvet fauve flavescent moins court. *Écusson* petit ; en triangle obtus, près d'une fois plus large que long ; brun ; pubescent. *Elytres* un peu plus larges aux épaules que le prothorax à sa base ; deux fois et quart aussi longues que lui ; ovalaires ; convexes ; offrant sur la suture, après l'écusson, la trace d'un sillon très-court ; marquées de points irrégulièrement disposés, assez gros près de la base, moins gros et moins marqués postérieurement, médiocrement rapprochés, surtout sur le dernier tiers ; non hérissées de poils ; brunes, revêtues d'un duvet très-court, soyeux, d'un fauve cendré : ce duvet moins court et plus serré après l'écusson, de chaque côté de la suture, où il forme, sur chaque élytre, une sorte de petite tache en parallélogramme allongé ; parées chacune, vers le milieu de leur longueur, d'une bande transversale dénudée et conséquemment brune comme le fond, onduleuse à ses bords antérieur et postérieur, souvent parée à ceux-ci d'une bordure cendrée, plus développée au côté externe qu'à l'interne, couvrant environ le cinquième médiane transversal de la longueur. *Dessous du corps* d'un rouge brun ou d'un fauve brun ; garni d'un duvet cendré très-court. *Pieds* fauves ou d'un rouge brun ; brièvement pubescents ; parés d'un duvet plus long, d'un flave cendré, dans l'échancrure de l'arête extérieure des tibias intermédiaires et vers l'extrémité postérieure des tibias postérieurs.

Cette espèce paraît habiter la plupart des provinces de la France. Sa larve vit dans les rameaux du lierre. On la trouve en battant ces végétaux, ou les fagots entassés dans les bois.

Obs. Le prothorax offre parfois la ligne médiane légèrement saillante ; les taches de duvet quelquefois peu apparentes. La bande des élytres varie un peu de forme ; chez quelques individus, elle ne s'étend pas jusqu'à la suture.

Cette espèce se distingue aisément de toutes les espèces précédentes par ses antennes médiocrement ciliées en dessous et non hérissées de poils en dessus ; par son corps non hérissé de poils ou n'offrant que quelques poils un peu plus longs et mi-couchés, etc.

C'est bien là le *Cerambyx balteus* de Linné rapporté par tous les auteurs à l'une des espèces du genre *Exocentrus*. Les expressions suivantes du *Systema naturæ* : *abdomen gibbum, ovatum, obtusum*, caractérisent assez bien la forme de cette partie du corps, mais le nom substantif *balteus* (Baudrier), d'un genre différent de celui de *parmena*, concorde trop peu avec ce dernier pour pouvoir être adopté.

La *Parmena unifasciata*, Rossi, a tant d'analogie avec la *P. fasciata* qu'elle semble n'en être qu'une variété. Elle en a les caractères spécifiques principaux, c'est-à-dire son corps et le dessus de ses antennes ne sont pas hérissés de longs poils; son prothorax est rayé, vers les trois quarts de sa longueur, d'une raie un peu onduleuse parallèle à la base; ses élytres offrent, sur la suture, après l'écusson, les traces d'un très-court sillon, et montrent de chaque côté de celui-ci une sorte de tache formée d'un duvet plus épais et plus flavescent. Mais elle est généralement d'une taille moins faible (0^m,0090. — 4 l.); son prothorax n'offre de chaque côté qu'un tubercule très-faible et obtus; il montre plus distinctement sur son disque trois taches de duvet d'un testacé flavescent, obtriangulairement disposées; ses élytres sont plus fortement et plus densément ponctuées; le duvet dont elles sont revêtues est d'un testacé cendré; la bande est parée à ses bords antérieur et postérieur d'une bordure plus flave, et cette bande couvre ordinairement le quart au lieu du cinquième transversal médiaire de la longueur des étuis; mais ces différences ne sont peut-être dues qu'à des variations de l'espèce.

Lamia unifasciata. Rossi, Faun. étrusc. Mant. p. 50. 124.

Patrie : l'Italie.

On l'obtient au printemps, dit M. Ghiliani, en battant les fagots. (Voy. Ann. de la Soc. entom. de Fr., 2^e série, t. V, p. 107.)

Genre *Dorcadion*, DORCADION; Dalman.

Dalman. Synonymia insectorum, auct. Schœnherr, t. III, p. 397.

(δορκάδιον, jeune chevreuil.)

CARACTÈRES. *Antennes* moins longuement prolongées que le corps, ni ciliées en dessous, ni hérissées de poils en dessus; de onze articles : le premier, obconique, à peine aussi long ou à peine plus long que le deuxième : le troisième, droit, à peine ou faiblement plus long que le quatrième, obconique ainsi que la plupart des suivants : les derniers subcomprimés. *Labre*

échancré ou presque bilobé. *Prothorax* généralement transversal ; armé, de chaque côté, d'un tubercule conique ou subépineux. *Elytres* débordant, aux épaules, la base du prothorax du cinquième de la largeur de chacune ; ovales-oblongues ; en général obtusément et un peu obliquement subarrondies chacune à l'extrémité ; à angle huméral non saillant, si ce n'est quand il se prolonge en arête longitudinale plus ou moins prononcée ; médiocrement ou assez faiblement convexes sur le dos ; plus ou moins perpendiculairement déclive sur les côtés, aux épaules. *Hanches antérieures et intermédiaires* séparées par le prosternum. *Postépisternums* habituellement rétrécis d'avant en arrière. *Pieds* robustes. *Cuisses postérieures* simples ou à peine renflées. *Tibias intermédiaires* saillants vers le milieu de leur arête extérieure, avant l'échancrure garnie de duvet qui la suit.

On peut ajouter pour les espèces suivantes se trouvant dans notre pays : *Prothorax* tronqué et ordinairement un peu échancré dans le milieu de son bord antérieur, et à peine rebordé en devant ; tronqué et rebordé à la base ; assez convexes. *Elytres* faiblement échancrées en arc dirigé en arrière, prises ensemble, quand on les regarde d'avant en arrière, chez les premières espèces ; émoussées à l'angle huméral ; tantôt presque rectangulaires, tantôt plus ouvertes que l'angle droit, à ce dernier ; ordinairement élargies en lignes presque droites jusqu'aux trois septièmes, rétrécies ensuite ; médiocrement convexes. *Tibias* comprimés, élargis d'arrière en avant : les intermédiaires, ordinairement frangés de fauve ou brun roussâtre dans l'échancrure de leur arête supérieure : les postérieurs garnis seulement de poils raides et courts, plutôt que d'une frange, vers l'extrémité de leur arête supérieure.

Ces insectes se rapprochent des Parmènes par la forme de leur corps. Plusieurs ont, comme celles-ci, les élytres ovalaires (quoique débordant davantage la base du prothorax), et sans fossette humérale ; chez d'autres, généralement étrangers à la France, les étuis se montrent presque rectangulaires aux épaules et creusés d'une fossette humérale plus ou moins profonde ; mais, dans ce cas, de l'angle extérieur de la base part ordinairement une arête souvent prolongée jusqu'à l'extrémité. Les Dorcadions sont d'ailleurs reconnaissables à leurs antennes courtes, épaisses à la base, fortement décroissantes, à articles la plupart obconiques, même le premier ; non ciliées en dessous (1).

(1) Le genre Dorcadion, par suite du nombre assez considérable des espèces nouvelles découvertes depuis un certain nombre d'années, réclamerait un travail monogra-

Quelquefois le corps de ces insectes est glabre; mais en général il est revêtu, au moins sur les étuis, d'un duvet soyeux ou velouté, le plus souvent brun, et paré de longues lignes blanches: on dirait un habit de deuil chamarré de galons d'argent.

Les Dorcadions habitent les lieux secs. On les trouve sur le sol où les retient leur défaut d'ailes.

phique. Certaines espèces, par leurs élytres plus ovalaires, sans fossette humérale et couvertes de duvet, se rapprochent des Parmènes. D'autres, au contraire, par leurs élytres rectangulaires à l'angle huméral, marquées d'une fossette humérale et glabres, ont plus d'analogie avec les Lamiaires. Les espèces connues de moi pourraient être divisées de la sorte:

A Elytres soit entièrement revêtues de duvet, soit seulement parées d'une bordure juxtaposée de duvet.

B Elytres non relevées aux épaules, dont l'angle est subarrondi ou émoussé et plus ou moins ouvert; sans fossette humérale.

C Prothorax n'offrant pas une bande médiane noire, lisse, assez large, parée de chaque côté d'une bordure de duvet blanc.

(*Fuliginator, mendax, monticula, navaricum, striola, meridionale, pyraeum, italicum, ferruginipes, pedestris, rufipes, crux, etc.*)

CC Prothorax offrant une bande médiane noire, lisse, assez large, souvent sensiblement saillante, ordinairement parée, de chaque côté, d'une bordure de duvet blanc.

(*Molitor, Donzeli, hispanium, Graellsii, Perezii, etc.*)

BB Elytres relevées aux épaules, et ordinairement chargées d'une arête humérale souvent prolongée jusqu'à l'extrémité; à fossette humérale plus ou moins prolongée.

(*Inclusum, bilineatum, cruciferum, lineatum, sericatum, holoscericum, glycyrrhyzae, Pallasii, politum, etc.*)

AA Elytres soit entièrement glabres, soit parées de bandes de duvet, dont aucune n'est suturale.

D Elytres relevées aux épaules et creusées d'une fossette humérale plus ou moins profonde.

E Elytres parées chacune d'une bande longitudinale humérale de duvet blanc.
(*Carinatum.*)

EE Elytres sans bandes de duvet.
(*Involvens, humerale, etc.*)

DD Elytres non relevées aux épaules, et sans fossette humérale prononcée.
(*Pigum, morio, atrum.*)

Le tableau suivant servira à faciliter l'étude des espèces de France.

- α Elytres soit entièrement revêtues de duvet, soit au moins parées chacune d'une bordure juxta-suturale de duvet.
- β Elytres non relevées aux épaules, et sans arête ni fossette humérale prononcées.
 - γ Prothorax n'offrant pas une bande médiane noire, lisse, assez large, parée de chaque côté d'une bordure de duvet blanc.
 - δ Elytres revêtues d'un duvet foncier de couleur cendré (*fuliginator*).
 - $\delta\delta$ Elytres revêtues d'un duvet foncier brun ou obscur.
 - ϵ Elytres parées (non comprises les bordures suturale et marginale) de deux bandes longitudinales de duvet blanc, plus ou moins longues et de largeur presque égale (*mendax*, *monticola*, *navaricum*, *striola*, *meridionale*).
 - $\epsilon\epsilon$ Elytres parées (non comprises les bordures juxta-suturale et externe) de trois bandes longitudinales de duvet blanc, de largeur à peu près égale (*pyraeneum*).
 - $\gamma\gamma$ Prothorax offrant une bande médiane noire, lisse, parée de chaque côté d'une bordure de duvet blanc (*molitor*, *Donzeli*).
 - $\beta\beta$ Elytres relevées aux épaules, offrant une fossette et une arête humérale plus ou moins prononcées (*lineatum*).
- $\alpha\alpha$ Elytres glabres (*fulvum*, *atrum*).

1. **D. fuliginator**; LINNÉ. Noir. Prothorax glabre ou presque glabre; rugueusement couvert de points assez gros, séparés par des intervalles étroits, subréticuliformes, impointillés; à ligne médiane lisse au moins sur les trois cinquièmes médiaux de sa longueur, et ordinairement obtusément un peu saillante. Elytres débordant, aux épaules, la base du prothorax du sixième environ de la largeur de chacune; sans fossette humérale et sans côtes; revêtues d'un duvet cendré ou cendré blanchâtre, fin, court et soyeux; parées chacune d'une bordure suturale, d'une bordure marginale et de deux lignes ou bandes longitudinales de duvet blanc: la ligne humérale non prolongée jusqu'à l'extrémité: l'interne atteignant à peine la moitié de leur longueur.

Var. α . Lignes longitudinales et bordures blanches des élytres peu distinctes.

Cerambyx fuliginator. LINN., Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 393. 28. — Id. 12^e édit. t. I. p. 629. 43. — DE GEER, Mém. t. V. p. 70. 7. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 67. p. 117. 157. pl. IV. fig. 21. a. d.

Le Capricorne ovale cendré. GEOFFR., Hist. abr. t. I. p. 205. 8.

Lamia fuliginator. FABR., Syst. entom. p. 175. 23. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 299. 501.

— PANZ., Faun. germ. XLVII. 21. — SCHOENH., Syn. ins. t. II. p. 398. 209.

Dorcadion fuliginator. MULS., Longic. p. 124. 2. — KUSTER, Kaef. Europ. V. 82. —

L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 862. — ROUGET, Catal. 1626.

Long. 0^m,0135 à 0^m,0157 (6 l. à 7 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.) à la base des élytres. — 0^m,0039 à 0^m,0056 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/2) dans le milieu de celles-ci.

Corps oblong. *Tête* noire ; peu garnie de duvet cendré ; marquée de points, plus gros, plus rugueux et séparés par des espaces impointillés sur sa partie postérieure. *Antennes* noires ; revêtues d'un duvet brun et annelées de cendré à la base, à partir du troisième article. *Prothorax* noir ; glabre ou à peu près ; rugueux ; marqué de points aussi gros que ceux du vertex ; ces points séparés par des intervalles étroits, un peu tranchants, presque réticuliformes, impointillés ; à ligne médiane généralement lisse depuis le quart jusqu'aux quatre cinquièmes ou cinq sixièmes de sa longueur, et le plus souvent obtusément et un peu saillante. *Ecusson* noir, revêtu ou garni d'un duvet cendré blanc. *Elytres* débordant aux épaules la base du prothorax du sixième environ de la largeur de chacune ; trois fois au moins aussi longues que lui ; sans fossette humérale et sans côtes ; assez faiblement convexes sur le dos ; noires ; revêtues d'un duvet fin, soyeux, court, épais, cendré ou d'un cendré blanchâtre ; parées chacune d'une bordure suturale, d'une externe et de deux lignes ou bandes longitudinales, naissant de la base, d'un duvet blanc, parfois peu apparentes : la ligne externe, humérale, plus large que chacune des suturales, de largeur à peu près uniforme, prolongée environ jusqu'aux neuf dixièmes de la longueur des étuis : l'interne, ordinairement prolongée en se rétrécissant, jusqu'à la moitié environ de leur longueur. *Dessous du corps* et *pieds* noirs ; garnis d'un duvet cendré court et peu épais.

Cette espèce habite principalement les parties du centre et quelques provinces du nord de la France. On la trouve dans les environs de Paris, en Auvergne, dans la Bourgogne, etc. Elle n'a pas été trouvée jusqu'à ce jour dans les environs de Lyon.

Obs. Elle est ordinairement assez bien caractérisée par la couleur du duvet de ses élytres. Quelquefois les bordures ou lignes blanches sont peu distinctes. Souvent, quand les étuis sont dénudés, ils offrent de légères côtes obtuses sous les lignes blanches.

2. **D. mendax** ; MULSANT. Noir. *Prothorax* glabre ; rugueusement cou-

vert de points assez gros, séparés par des intervalles étroits, subréticuliformes, impointillés; à ligne médiane lisse et ordinairement un peu saillante sur les trois cinquièmes médiales de sa longueur. Elytres débordant, aux épaules, la base du prothorax du cinquième environ de la largeur de chacune; sans fossette humérale et sans côtes; revêtues d'un duvet brun assez court, presque velouté; parées chacune d'une bordure suturale, d'une marginale, et de deux lignes ou bandes longitudinales d'un duvet blanc: la ligne humérale prolongée presque jusqu'à l'extrémité: l'interne ordinairement jusqu'aux deux tiers de leur longueur.

Var. A. Elytres ornées chacune, en outre de leur dessin ordinaire, d'une raie de duvet blanc très-étroite, située entre l'humérale et l'interne, naissant du dixième ou du septième de leur longueur, et moins longuement prolongée que l'interne.

Dorcadion quadrilineatum. (CHEVROLAT). — *Dorcadion fuliginator*. Var. C. MULS., Longic. p. 124. 2.

ÉTAT NORMAL.

Dorcadion mendax. MULS., Opusc. entom. 2^e cah. p. 33. — Id. Mém. de l'Acad. des sc. de Lyon. nouv. série. t. II (section des sciences). p. 59.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0157 (5 l. à 7 l.). — Larg. 0^m,0030 à 0^m,0045 (1 l. 2/5 à 2 l.) à la base des élytres. — 0^m,0033 à 0^m,0056 (1 l. 1/2 à 2 l. 1/2).

Corps oblong ou suballongé. Tête noire; garnie d'un duvet grisâtre souvent enlevé; marquée en devant de points plus petits peu rapprochés et séparés par des espaces pointillés; rugueuse ou ruguleuse et marquée, sur le vertex, de points plus gros; rayée d'une ligne longitudinale ordinairement prolongée jusqu'au vertex et souvent avancée jusqu'à l'épistome. Antennes noires; revêtues d'un duvet brun et brièvement annelées à la base de duvet cendré, à partir du troisième article. Prothorax noir; glabre ou à peu près; rugueux; marqué de points aussi gros au moins que ceux du vertex, séparés par des espaces étroits, presque réticuliformes, impointillés; à ligne médiane constituant une trace assez large, lisse au moins depuis le tiers jusqu'aux quatre cinquièmes ou cinq sixièmes de sa longueur, et obtusément un peu saillante, surtout postérieurement. Ecusson noir; garni de duvet cendré. Elytres débordant, aux épaules, la base du prothorax du cinquième environ de la largeur de chacune; trois fois environ aussi longues que lui; sans fossette humérale et sans côtes; assez faiblement convexes

sur le dos ; noires, revêtues d'un duvet presque velouté, brun ou brun noir ; parées chacune d'une bordure suturale, d'une bordure externe et de deux lignes ou bandes longitudinales, naissant de la base, de duvet blanc : la bordure suturale commune, presque aussi large que l'écusson, enclosant ce dernier, et ordinairement liée, à la base, avec la ligne interne : la bordure externe, postérieurement liée à la suturale, formée du repli et d'une bordure marginale étroite : la ligne externe, humérale, presque égale à la suturale commune, prolongée jusqu'aux neuf dixièmes de leur longueur, ordinairement en se rétrécissant un peu vers son extrémité : la bordure interne, aussi large à la base que l'humérale, prolongée environ jusqu'aux deux tiers en se réduisant graduellement à un trait. *Dessous du corps et pieds* noirs ; garnis d'un duvet cendré court et peu épais.

Cette espèce se rencontre dans diverses provinces de la France. On la trouve, vers la fin d'avril et en mai, dans les environs de Paris, dans l'Auvergne, dans la Lozère, etc. Elle n'a pas été prise dans les environs de Lyon.

Obs. Dans la première édition de cette monographie, j'avais, d'après la croyance commune, considéré cette espèce comme une variété du *D. fuliginator* ; mais elle a une robe généralement si différente que l'œil pouvait difficilement souscrire à cette réunion. Elle s'éloigne de l'espèce précédente par le duvet de ses élytres moins fin ; moins soyeux, presque velouté ; par la bordure suturale blanche unie en avant à la ligne interne ; par la ligne interne plus longuement prolongée, aboutissant ordinairement aux deux tiers de la longueur des étuis, et réduite à un trait à son extrémité.

Les *D. fuliginator* et *mendax* n'habitent d'ailleurs pas toujours les mêmes lieux, et ne paraissent pas aux mêmes époques. Le premier se montre dès les premiers jours du printemps, le second attend la fin d'avril ou le mois de mai pour se montrer. (CHEVROLAT, *Ann. de la Soc. entom. de France*, t. II, 1833, p. 473.)

Le *D. mendax* offre quelquefois, entre la ligne humérale et la ligne interne blanche des élytres, un trait blanc très-grêle, naissant à quelque distance de la base et ordinairement un peu moins prolongé que la ligne interne.

On rencontre parfois des Dorcadions dont le duvet des élytres n'a ni la teinte cendrée du *fuliginator*, ni la couleur foncée du *mendax* : ce duvet a la couleur du chocolat au lait. Ces individus équivoques sembleraient devoir constituer une espèce intermédiaire entre les deux précitées (*D. hypocrita*). Dejean, dans sa collection, les avaient regardés comme une variété du

fuliginator. Ils semblent plutôt appartenir au *mendax* par la nuance de leur robe, par leur taille, leur forme générale, leur duvet moins fin et la longueur de la ligne blanche interne. Des observations locales sont nécessaires pour résoudre la difficulté. De tels individus présentent aussi parfois un trait longitudinal blanc, intermédiaire entre la ligne humérale des étuis et l'interne.

3. *D. monticola* ; MULSANT. *Noir. Ordinairement sans raie longitudinale sur le vertex. Prothorax à peine garni de poils cendrés très-courts, souvent épilés ; rugueux ; marqué de points médiocres, séparés par des intervalles étroits, subréticuliformes ; à ligne médiane généralement indistincte sur les deux cinquièmes antérieurs, peu ou point saillante sur les deux cinquièmes suivants. Elytres sans fossette humérale et sans côtes ; revêtues d'un duvet brun ou brun noir, presque velouté ; parées chacune d'une bordure suturale, d'une externe et de deux lignes ou bandes longitudinales d'un duvet blanc : la ligne humérale prolongée presque jusqu'à l'extrémité : l'interne, ordinairement jusqu'au tiers ou aux deux cinquièmes.*

Dorcadion monticola. MULS., Opusc. entom. 2^e cahier. 1853. p. 27. — Id. Mém. de l'Acad. des sc. de Lyon. nouv. série. t. II (section des sciences). p. 53.

Long. 0^m,0123 à 0^m,0157 (5 l. 1/2 à 7 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0053 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/5) à la base des élytres. — 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2) dans le milieu de celles-ci.

Corps oblong ou suballongé. Tête noire ; garnie, et, dans l'état frais, presque revêtue, au moins sur sa partie antérieure, d'un duvet grisâtre ; marquée sur sa partie antérieure de points assez petits, peu rapprochés, séparés par des espaces plans, pointillés ; notée sur le vertex de points plus gros et peu rapprochés ; offrant tout au plus entre les antennes les traces d'une ligne longitudinale légère, non prolongée jusqu'au vertex. Antennes noires ; revêtues d'un duvet brun et annelées d'un duvet cendré à la base du troisième article et de quelques-uns des suivants. Prothorax noir ; garni, dans l'état frais, d'un duvet gris cendré, très-court, souvent épilé ; rugueux ; marqué de points à peine aussi gros que ceux du vertex, séparés par des intervalles étroits, ordinairement non tranchants et impointillés ; à ligne médiane indistincte sur les deux cinquièmes antérieurs, étroite et à peine saillante sur les deux cinquièmes postérieurs, plus indistincte ou parfois rayée d'une ligne ou marquée d'une légère fossette sur le cinquième

postérieur. *Ecusson* noir ; garni ou bordé de duvet cendré souvent épilé. *Elytres* débordant, aux épaules, la base du prothorax d'un cinquième environ de la largeur de chacune ; trois fois et demie environ aussi longues que lui ; sans fossette humérale et sans côtes ; assez faiblement convexes sur le dos ; noires, mais revêtues d'un duvet presque velouté, brun ou brun noir ; parées chacune d'une bordure suturale, d'une bordure externe et de deux lignes ou bandes longitudinales, naissant ou à peu près de la base, d'un duvet blanc : la bordure suturale commune un peu moins large que l'écusson qu'elle enclôt, généralement non liée à la ligne interne : la bordure externe, étroitement et souvent à peine liée postérieurement à la suturale, formée du repli et d'une étroite bordure marginale : la ligne blanche externe, humérale, prolongée jusqu'aux neuf dixièmes ou dix onzièmes, quelquefois presque jusqu'à l'extrémité, ordinairement d'une largeur uniforme, parfois rétrécie ou un peu élargie vers son extrémité : la ligne interne, naissant parfois de la base, mais ordinairement rétrécie près de celle-ci ou même un peu isolée d'elle, prolongée jusqu'au tiers ou aux deux cinquièmes de leur longueur, en se réduisant graduellement à un trait à son extrémité. *Dessous du corps* et *pieds* noirs ; pointillés ; garnis d'un duvet cendré, court et peu épais.

Cette espèce a été découverte dans la Lozère par M. Ecoffet.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec le *D. mendax* ; mais elle s'en distingue par sa taille ordinairement un peu plus avantageuse ; par sa tête garnie d'un duvet plus serré ; n'offrant pas de raie longitudinale prolongée jusqu'au vertex ; par son prothorax garni, dans l'état frais, d'un duvet gris cendré court, mais un peu apparent ; marqué de points un peu moins gros et séparés par des intervalles moins rugueux et ordinairement non tranchants ; à ligne médiane à peine saillante depuis le deuxième jusqu'au dernier cinquième de sa longueur ; par la ligne interne de ses élytres non liée à la base avec la suturale, ordinairement isolée de la base ou du moins rétrécie vers celle-ci, et prolongée au plus jusqu'aux deux cinquièmes au lieu de l'être jusqu'aux trois cinquièmes ou deux tiers de la longueur des étuis.

4. ***D. navaricum*** ; MULSANT. Noir ; rayé, sur le vertex, d'une raie longitudinale. *Prothorax* glabre ou à peu près ; rugueux ; marqué de points assez gros, séparés par des intervalles étroits, tranchants, presque réticuliformes ; à ligne médiane généralement saillante et obtuse depuis le tiers jusqu'aux trois quarts ou un peu plus. *Elytres* sans fossette humérale et sans côtes ; revêtues d'un duvet brun ou brun noir presque velouté ; parées

chacune d'une bordure suturale, d'une externe et de deux lignes ou bandes longitudinales, d'un duvet blanc : la ligne humérale prolongée presque jusqu'à l'extrémité : l'interne, liée ou presque liée à la suturale, dépassant à peine le tiers ou un peu plus de leur longueur.

Dorcadion navaricum. MULS., Opusc. 2^e cahier. p. 29. — Id. Mém. de l'Acad. des sc. de Lyon. nouv. série. t. II (section des sciences). 1852. p. 55.

Long. 0^m,0135 à 0^m,0180 (6 l. à 8 l.). — Larg. 0^m,0030 à 0^m,0045 (1 l. 2/5 à 2 l.) à la base des élytres. — 0^m,0045 à 0^m,0067 (2 l. à 3 l.) dans le milieu de celles-ci.

Cette espèce se trouve dans les parties méridionales et occidentales de la France.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec le *D. monticola*. Elle paraît cependant s'en distinguer spécifiquement par sa tête rayée, sur le vertex, d'une ligne longitudinale ; par son prothorax glabre, marqué de points plus grossiers, séparés par des intervalles plus étroits, plus tranchants, chargé sur la ligne médiane d'un relief obtus moins étroit et plus saillant ; par la ligne blanche interne des élytres paraissant s'unir à la suturale.

Je n'ai eu sous les yeux qu'un assez petit nombre d'individus se rapportant à l'insecte que j'ai décrit. De nouvelles observations locales sont peut-être nécessaires pour confirmer la validité de ces caractères.

5. *D. striola*. Noir. Rayé, sur le vertex, d'une ligne longitudinale. Prothorax noir ; garni d'un duvet cendré ; marqué de points assez petits, séparés par des intervalles planiuscules, en partie pointillés ; à ligne médiane rayée, au moins depuis la moitié jusqu'au rebord basilaire, d'une ligne plus profonde postérieurement. Elytres sans fossette humérale et sans côtes ; revêtues d'un duvet brun, presque velouté ; parées chacune d'une bordure suturale, d'une externe, de deux lignes ou bandes longitudinales, et ordinairement d'un trait intermédiaire, d'un duvet blanc : la ligne externe, humérale, large, prolongée presque jusqu'à l'extrémité : l'interne, dépassant à peine le sixième de la longueur des étuis : le trait intermédiaire entre les deux précédentes, raccourci à ses extrémités.

Dorcadion striola. (DEJEAN), Catal. (1837). p. 372.

Long. 0^m,0146 à 0^m,0157 (6 l. 1/2 à 7 l.). — Larg. 0^m,0027 à 0^m,0033

(1 l. 1/5 à 1 l. 1/2) à la base des élytres. — 0^m,0039 à 0^m,0048 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/8) vers le milieu de celles-ci.

Corps assez étroit; suballongé. *Tête* noire; parsemée de points assez petits sur la partie antérieure, un peu moins petits sur le vertex, peu rapprochés, séparés par des intervalles plats, superficiellement pointillés; garnie ou revêtue, dans l'état frais, de poils cendrés; rayée, sur le front, d'une ligne longitudinale prolongée jusqu'au vertex. *Antennes* noires, revêtues d'un duvet brun, annelées de cendré à la base du troisième article et de quelques-uns des suivants. *Prothorax* noir; garni, dans l'état frais, d'un duvet fin, cendré, peu ou médiocrement épais; marqué de points assez petits, séparés par des espaces planiuscules, souvent en partie superficiellement pointillés; rayé sur la ligne médiane, à partir de la moitié ou plus avant de sa longueur, d'une ligne enfoncée prolongée presque jusqu'au rebord basilaire, et graduellement plus profonde postérieurement. *Ecusson* noir, revêtu d'un duvet blanc cendré. *Elytres* débordant, aux épaules, la base du prothorax d'un cinquième environ de la largeur de chacune; trois fois et demie ou près de quatre fois aussi longues que lui; sans fossette humérale et sans côtes; noires, mais revêtues d'un duvet brun, presque velouté; parées chacune d'une bordure suturale, d'une bordure externe, et chacune de deux lignes longitudinales, naissant de la base, d'un duvet blanc: la bordure suturale commune, un peu plus étroite que l'écusson qu'elle enclôt, non liée à la ligne interne: la bordure externe, formée du repli et d'une bordure marginale, très-grêle en devant, plus développée postérieurement: la ligne blanche externe, humérale, plus large que la suturale commune, presque uniforme, prolongée jusqu'aux neuf dixièmes de la longueur des étuis: la ligne interne prolongée, en se rétrécissant, à peine au delà du sixième de la longueur des étuis; offrant ordinairement ou souvent, entre la ligne humérale et l'interne, les traces d'une raie blanche non avancée jusqu'à la base et prolongée jusqu'aux deux tiers.

Cette espèce a été prise dans les environs de Narbonne par mon ami M. Godart. J'en ai reçu en communication, de M. Ecoffet, un exemplaire provenant des Pyrénées. Je l'ai vue, chez M. Chevrolat, dans la collection Dejean, inscrite sous le nom de *D. striola*.

Obs. Elle s'éloigne des espèces précédentes par la ponctuation de son prothorax. Sous ce rapport, elle a de l'analogie avec le *D. meridionale*; mais sa tête et son prothorax sont garnis d'un duvet moins long et moins épais; son corps est plus étroit; la ligne humérale blanche des élytres,

uniformément plus large, ne se prolonge pas jusqu'à l'extrémité, et la ligne interne est beaucoup plus courte.

6. *D. meridionale* ; MULSANT. *Noir. Prothorax revêtu d'un duvet cendré flavescent, assez épais, mais souvent enlevé ; marqué de points assez petits, séparés par des espaces notablement plus larges qu'eux, planiuscules, pointillés. Elytres sans fossette humérale et sans côtes ; revêtues d'un duvet brun ou brun noir presque velouté ; parées chacune d'une bordure suturale, d'une externe et de deux lignes ou bandes longitudinales, naissant de la base, d'un duvet blanc : la ligne externe, humérale, postérieurement dilatée, prolongée jusqu'à l'extrémité, où elle s'unit à la marginale : l'interne, rétrécie d'avant en arrière, dépassant à peine les deux cinquièmes (♂) ou atteignant à peine la moitié (♀) des étuis.*

Obs. Souvent le duvet de la tête et du prothorax est en partie épilé ; mais dans l'état normal ces deux parties et les premiers articles des antennes sont garnis d'un duvet cendré fauve, assez épais et très-visible. Ce duvet forme parfois alors deux sortes de bandes sur la partie postérieure de la tête. La ligne médiane du prothorax ne se distingue quelquefois pas du reste de la surface de ce segment ; ordinairement elle est réduite à une raie ou à une trace lisse prolongée du tiers ou de la moitié aux quatre cinquièmes ; plus rarement cette trace lisse est légèrement saillante.

Dorcadion meridionale. (DEJEAN). Catal. 1837. p. 372. — MULS., Longic. p. 125. —

Id. Opusc. entom. 2^e cah. p. 25. — Id. Mém. de l'Acad. des sc. de Lyon (partie des sciences). nouv. série. t. II. 1852. p. 51. — KUSTER, Kaef. eur. VIII. 81.

Dorcadion alpinum. CHEVROLAT, Revue et magaz. de zool. de M. Guérin. t. VIII. 1856. n^o 9. p. 435. — Id. tiré à part. p. 2.

Long. 0^m,0123 à 0^m,0180 (5 l. 1/2 à 8 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0052 (1 l. 1/2 à 2 l. 1/3) à la base des élytres. — 0^m,0045 à 0^m,0067 (2 l. à 3 l.) vers le milieu de la largeur de celles-ci.

Corps oblong. Tête noire ; garnie ou revêtue d'un duvet cendré ou cendré flavescent, souvent en partie au moins enlevé ; marquée de points peu ou médiocrement rapprochés, plus petits sur la partie antérieure que sur le vertex, séparés par des espaces plans, densément et un peu superficiellement pointillés ; rayée, sur le front, d'une ligne ordinairement prolongée jusqu'au vertex. *Antennes* noires ; revêtues d'un duvet brun, et annelées de duvet cendré à la base du troisième article et de quelques-uns des suivants.

Prothorax noir ; garni ou revêtu, dans l'état frais, d'un duvet assez épais, cendré ou cendré flavescent, médiocrement court ; marqué de points assez petits, peu ou médiocrement rapprochés, séparés par des espaces plans, pointillés ; à ligne médiane offrant une trace lisse, très-étroite, peu ou point saillante, prolongée depuis le tiers jusqu'aux trois quarts ou quatre cinquièmes de sa longueur, quelquefois en partie transformée en raie légère. *Ecusson* obtriangulaire ; noir ; revêtu d'un duvet blanc, ordinairement avec la ligne médiane glabre. *Elytres* trois fois et demie au moins aussi longues que le prothorax ; sans fossette humérale et sans côtes ; noires, mais revêtues d'un duvet brun ou d'un brun noir, presque velouté ; parées chacune d'une bordure suturale, d'une bordure externe, et de deux lignes ou bandes longitudinales, naissant de la base, de duvet blanc ou d'un blanc sale : la bordure suturale commune, aussi large que l'écusson qu'elle encerre, parfois liée à la ligne interne : la bordure externe formée du repli et d'une plus étroite bordure marginale, en général non liée postérieurement à la suturale, si ce n'est par le rebord : la ligne externe, humérale, prolongée en s'élargissant jusqu'à l'extrémité, où elle se lie à la bordure externe : la ligne interne, souvent aussi large à la base que l'externe, prolongée en se rétrécissant graduellement jusqu'au tiers ou jusqu'à la moitié de la longueur des étuis. *Dessous du corps* et *pieds* noirs ; revêtus d'un duvet grisâtre, court et médiocrement épais.

Cette espèce est méridionale. On la trouve dans les environs de Digne et dans diverses localités des départements du Var et des Bouches-du-Rhône.

Obs. Quand l'insecte est frais, la tête et le prothorax sont garnis d'un duvet moins court que chez les espèces précédentes qui en ont, et parfois ce duvet constitue, sur la partie postérieure de la tête, deux bandes de duvet plus épais ; mais souvent l'insecte se montre, au moins en partie, épilé. Néanmoins cette espèce est facile à distinguer des précédentes par son prothorax non rugueux, marqué de points assez petits, peu rapprochés, séparés par des espaces plans, pointillés ; par sa bordure externe liée seulement par le rebord blanc de l'extrémité à la bordure suturale ; par la ligne humérale blanche, prolongée, en s'élargissant, jusqu'à l'extrémité, où elle se lie à la bordure marginale.

Ce dernier caractère, la longueur plus grande de la ligne interne, et le corps généralement moins étroit, servent à séparer cette espèce du *D. striola*, qui se rapproche du *meridionale* par la ponctuation du prothorax.

7. **D. pyrenaeum**; GERMAR. Noir. Tête et prothorax garnis d'un duvet cendré gris souvent enlevé : le second marqué de points médiocres, séparés par des intervalles peu rugueux, à peu près impointillés : ces points moins rapprochés de chaque côté de la ligne médiane, chez le ♂ : cette ligne non saillante, ou rayée d'une ligne sur son tiers médiaire. Elytres revêtues d'un duvet presque velouté brun ; parées d'une bordure suturale, d'une externe, et de trois lignes ou bandes longitudinales d'un duvet blanc : l'humérale et l'interne naissant de la base : l'humérale terminale (♀) ou subterminale (♂) : l'interne prolongée jusqu'aux trois cinquièmes : l'intermédiaire ne naissant pas de la base.

♂ Ligne blanche humérale des élytres, ordinairement prolongée au moins jusqu'aux neuf dixièmes de leur longueur ; presque uniformément large : l'intermédiaire, naissant au niveau de l'extrémité de l'écusson, prolongée environ jusqu'aux deux tiers : l'interne un peu moins longue.

Obs. La longueur respective des deux lignes internes varie un peu : ordinairement l'interne est plus courte que l'intermédiaire et dépasse à peine les trois cinquièmes des étuis ; plus rarement elle se prolonge jusqu'aux deux tiers et dépasse parfois alors l'intermédiaire.

♀ Ligne blanche humérale prolongée ordinairement jusqu'à l'extrémité, où elle se lie à l'externe : l'interne prolongée jusqu'aux deux tiers ou quatre cinquièmes des étuis : l'intermédiaire variablement un peu plus courte ou plus longue.

♂ *Dorcadion pyrenaeum*. (DEJEAN), Catal. (1837). p. 372. — GERMAR, Faun. ins. Eur. fasc. 21. pl. 16.

♂ ♀ *Dorcadion pyrenaeum*. MULS., Longic. p. 126. 4. pl. II. fig. 4 (♂). fig. 6 (♀).

Long. 0^m,0112 à 0^m,0157 (5 à 7 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0051 (11. 1/2 à 21. 1/4) à la base des élytres. — 0^m,0050 à 0^m,0072 (21. 1/4 à 31. 1/4) vers la moitié de la largeur de celles-ci.

Corps oblong. Tête noire ; garnie d'un duvet couché, grisâtre, souvent enlevé ; marquée de points médiocrement rapprochés, plus petits sur la partie antérieure que sur la postérieure, séparés par des intervalles aplanis finement et parfois très-superficiellement pointillés ; rayée, à partir de la suture frontale, d'une ligne ordinairement prolongée jusqu'au vertex, en devenant en général plus fine près de celui-ci. Antennes noires, revêtues d'un duvet

brun, et annelées de cendré à la base du troisième article et de quelques-uns des suivants. *Prothorax* noir; garni, dans l'état frais, d'un duvet gris cendré très-court; marqué de points plus gros, plus rugueux et plus rapprochés que de chaque côté de la ligne médiane: ces points peu rapprochés sur le disque et séparés par des intervalles aplanis, à peine pointillés (♂), ou un peu plus gros, rapprochés et séparés par des intervalles étroits (♀); à ligne médiane à peine lisse, non saillante, souvent marquée d'une raie plus ou moins légère sur le tiers médiaire de sa longueur. *Ecusson* à côtés curvilignes; noir, glabre sur la ligne médiane, revêtu, sur le reste, d'un duvet blanc cendré souvent épilé. *Elytres* trois fois à trois fois et demie (♂), ou trois fois et demie à quatre fois (♀) aussi longues que le prothorax; sans fossette humérale et sans côtes; noires, mais revêtues d'un duvet brun, brun noir ou noir brun, presque velouté; parées chacune d'une bordure suturale, d'une bordure externe, et de trois lignes ou bandes longitudinales, d'un duvet blanc: la bordure suturale commune, à peu près aussi large que l'écusson, qu'elle enserme sur les côtés, non liée à la ligne interne à la base: la bordure externe, formée du repli, ordinairement plus large que la bordure suturale, surtout chez la ♀, et d'une bordure marginale presque nulle ou très-étroite en devant, postérieurement liée seulement par le rebord à la bordure suturale: la ligne externe, humérale, ordinairement d'une largeur uniforme, généralement tronquée à son extrémité, et prolongée jusqu'aux neuf dixièmes de la longueur des étuis (♂), ou prolongée jusqu'à l'extrémité et liée à la bordure marginale: la ligne interne, naissant de la base, prolongée en se rétrécissant jusqu'aux trois cinquièmes, aux deux tiers (♂) ou même jusqu'aux quatre cinquièmes de la longueur des étuis (♀): l'intermédiaire, naissant un peu après le niveau de l'extrémité de l'écusson, ordinairement un peu plus longuement prolongée que l'interne, et de la largeur de celle-ci (♂), ou moins longuement prolongée que cette dernière, et souvent linéaire, très-grêle (♀). *Dessous du corps et pieds* noirs, revêtus d'un duvet grisâtre, court et médiocrement épais.

Cette espèce habite les Pyrénées et quelques contrées rapprochées de ces montagnes.

Obs. Le ♂ est facile à reconnaître, entre les espèces précédentes, à ses élytres parées de trois lignes longitudinales, de largeur presque égales, et graduellement moins longuement prolongées depuis l'interne jusqu'à l'humérale.

La ♀ semblerait quelquefois offrir plus de difficultés avec certaines espèces, telles que les *D. mendax* et *striola*, dont le premier montre quelquefois,

et dont le second paraît offrir ordinairement une raie blanche intermédiaire entre l'humérale et l'interne ; mais la ♀ du *pyrenaeum* s'éloigne du *mendax* par son prothorax garni de duvet, non chargé d'une ligne médiane saillante ; par sa bande humérale prolongée jusqu'à l'extrémité. Elle se distingue du *D. striola* par la ligne blanche interne des étuis beaucoup plus longue ; par l'intermédiaire naissant plus près de la base ; par l'humérale moins large et prolongée jusqu'à l'extrémité ; par son prothorax moins finement ponctué ; et de ces deux espèces par le repli des élytres plus large que la bordure suturale de chacune.

Ce dernier caractère sert aussi à distinguer cette ♀ des *D. monticola*, *navaricum* et *meridionale*. Elle s'éloigne d'ailleurs des deux premiers par la ligne humérale des élytres prolongée jusqu'à l'extrémité ; du dernier par cette ligne notablement moins large, surtout à sa partie postérieure ; de ces trois espèces par la ligne interne beaucoup plus longue.

8. *D. molitor* ; OLIVIER. Noir ; mais revêtu en dessus de duvet brun clair ; paré de deux lignes blanches sur la partie postérieure de la tête : celle-ci rayée d'une ligne non prolongée jusqu'au vertex. Prothorax dénudé sur la ligne médiane, orné d'une ligne blanche de chaque côté de cette trace glabre ; blanc sur les côtés et sur le repli. Elytres parées chacune d'une bordure suturale, d'une externe, et de deux bandes longitudinales de duvet blanc, toutes unies à la base : la bande humérale prolongée jusqu'à l'extrémité : l'interne prolongée jusqu'au sixième (♂) ou aux deux tiers (♀) de leur longueur. Pieds presque couleur de chair, garnis de duvet cendré blanc.

Cerambyx molitor. OLIV., Entom. t. IV. n° 67. p. 115. 154. pl. IV. fig. 23.

Lamia lineola. ILLIG., Mag. t. V. p. 238. 115.

Lamia molitor. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 400. 215.

Dorcadion lineola. MULS., Longic. p. 127. 5.

Dorcadion molitor. BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 32. 5.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0112 (4 l. à 5 l. 1/2). — Larg. 0^m,0026 à 0^m,0036 (1 l. 1/5 à 1 l. 2/3) à la base des élytres. — 0^m,0033 à 0^m,0052 (1 l. 1/2 à 1 l. 1/3) vers le milieu de celles-ci.

Corps oblong. Tête noire ; parsemée de points un peu moins petits sur la partie postérieure que sur l'antérieure ; rayée, entre les antennes, d'une ligne ordinairement non prolongée jusqu'au vertex ; revêtue antérieurement, jusqu'à la base des antennes, d'un duvet blanc cendré, un peu mélangé de

brun : le duvet blanc constituant une ligne médiane assez courte entre les antennes, une bordure au côté interne des yeux : ces bandes formant sur le vertex deux lignes prolongées d'une manière convergente vers le bord antérieur du prothorax ; revêtue d'un duvet brun clair entre ces lignes. *Antennes* noires ; revêtues d'un duvet brun ; annelées de cendré à la base du troisième article et de la plupart des suivants. *Prothorax* offrant sur sa ligne médiane une trace dénudée assez large, à peine ou non saillante, parfois rayée d'une ligne légère, bordée de chaque côté d'une bande de duvet blanc, qui se réunissent postérieurement un peu avant le faible rebord basilaire ; couvert de duvet blanc sur son repli et sur les côtés de sa partie supérieure ; revêtu d'un duvet brun clair sur le reste de celle-ci. *Ecusson* à côtés curvilignes ; noir, revêtu d'un duvet blanc, avec la ligne médiane généralement dénudée. *Elytres* trois fois à trois fois et demie aussi longues que le prothorax ; sans côtes et à peu près sans fossette humérale ; à arête humérale peu ou point marquée ; noires, mais revêtues d'un duvet brun clair ou d'une nuance rapprochée ; parées chacune d'une bordure suturale, d'une bordure externe et de deux bandes longitudinales de duvet blanc : la bordure suturale commune, à peine aussi large que l'écusson, qu'elle enserme étroitement : la bordure externe, à peine unie postérieurement par le rebord à la suturale, formée du repli et d'une aussi étroite bordure marginale : la bande externe, humérale, liée à la base avec la bordure externe et la bande interne, prolongée, en s'élargissant un peu, jusqu'à l'extrémité où elle s'unit à la bordure externe : la bande interne unie, à la base, à l'externe et à la bordure suturale, prolongée, en se rétrécissant, jusqu'au sixième (♂) ou aux deux tiers (♀) de leur longueur ; offrant parfois, entre la bande interne et l'humérale, les traces d'une raie de duvet blanc très-étroite, souvent à peine marquée, raccourcie à ses extrémités. *Dessous du corps* noir ; recouvert d'un duvet cendré blanchâtre, court et peu épais. *Pieds* d'un rouge de chair plus ou moins bruni ; garnis d'un duvet cendré blanchâtre.

Cette espèce est principalement méridionale. On la trouve dans le bassin du Rhône jusques au delà de Dijon. Elle était commune, il y a quelques années, dans la partie des environs de Lyon connue sous le nom de *Grand-Camp*. Sa larve semble vivre aux dépens de l'*Euphorbia Gerardiana*.

Obs. La *Lamia molitor* de Fabricius se rapporte probablement au même insecte ; mais cet auteur donne à son insecte l'Inde pour patrie ; il l'indique comme synonymes des insectes d'Olivier et de Rossi, évidemment différents du sien, et enfin sa description est assez incomplète pour ne pas laisser facilement reconnaître l'espèce.

9. **D. Donzeli**; MULSANT. Noir; mais revêtu en dessus d'un duvet brun, comme poudré de cendré. Tête rayée, entre les antennes, d'une ligne longitudinale prolongée jusqu'au vertex et bordée de duvet blanc; parée sur sa partie postérieure de deux lignes blanchâtres. Prothorax dénudé sur la ligne médiane, orné d'une ligne blanche de chaque côté de cette trace glabre; d'un blanc sale sur les côtés et sur le repli. Elytres parées chacune d'une bordure suturale, d'une externe, et de deux bandes longitudinales de duvet blanc sale, toutes unies à la base : la bande humérale prolongée jusqu'à l'extrémité : l'interne jusqu'aux deux tiers (♀) ou beaucoup plus courte (♂). Pieds bruns ou d'un brun rougeâtre, garnis de duvet cendré.

Dorcadion Donzeli. MULS., Longic. p. 129. 6. — Id. Opusc. entom. 2^e cah. p. 32.

Long. 0^m,0135 à 0^m,0168 (6 l. à 7 l. 1/2).

Cette espèce a été prise à Hyères par feu Donzel; dans les environs de Bordeaux par M. Perroud.

Obs. Elle a tant d'analogie avec le *D. molitor*, qu'elle n'en semble qu'une variété. Cependant elle est constamment d'une taille plus grande; le duvet brun des élytres est comme poudré de cendré; le duvet blanc est beaucoup plus serré et d'un blanc plus sale. La raie longitudinale du front se prolonge jusqu'au vertex, et se montre dans toute sa longueur bordée de duvet blanc. Les pieds sont bruns ou d'un brun rougeâtre, et le prosternum est creusé d'une raie longitudinale.

D. hispanicum; MULSANT. Noir, luisant. Tête ornée, à partir du milieu du front, de deux bandes de duvet blanc, prolongée sur le prothorax de chaque côté de sa ligne médiane : celle-ci lisse, saillante, plane, égale au cinquième de la largeur de la base; ruguleusement ponctuée sur les côtés. Elytres ornées chacune d'une bordure suturale, d'une bande longitudinale subterminale, et postérieurement d'une bordure marginale et d'une bande très-raccourcie : ces dernières à peine avancées jusqu'au quart postérieur des étuis : les premières larges, couvrant, y compris l'intervalle, la moitié de leur largeur.

Dorcadion hispanicum. (DEJEAN), Catal. (1837). p. 372. — MULS., Mém. de l'Acad. des sc. de Lyon (section des sciences). nouv. série. t. I. 1851. p. 125. — Id. Opusc. entom. 2^e cah. p. 108.

Long. 0^m,0123 (5 l. 1/2). -- Larg. 0^m,0036 (1 l. 2/3).

Patrie : l'Espagne.

10. **D. lineatum**; FABRICIUS. Noir, mais revêtu d'un duvet brun. Tête et prothorax parés d'une bande longitudinale médiane de duvet blanc. Elytres chargées chacune d'une côte humérale obtuse, prolongée jusqu'à l'extrémité; largement et peu profondément canaliculées au côté interne de cette côte; ornées chacune d'une bordure suturale, d'une externe et de deux bandes longitudinales unies à la base et plus longuement à l'extrémité, d'un duvet blanc ou blanc cendré.

Cerambyx Scopoli. HERBST, Arch. p. 91. 12. pl. XXV. fig. 11?

Lamia lineata. FABR., Mant. t. I. p. 141. 55. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 303. 118. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 399. 111.

Cerambyx lineatus. OLIV., Entom. t. IV. n° 67. p. 116. 156. pl. XII. fig. 84.

Dorcadion lineatum. KUSTER, Kaef. europ. V. 93. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 32. 6. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 863.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0157 (5 l. à 7 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.) à la base des élytres. — 0^m,0025 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2) vers le milieu de celles-ci.

Corps oblong ou ovale oblong. Tête noire, mais revêtue d'un duvet en majeure partie d'un blanc sale ou cendré : ce duvet constituant une bordure assez large à la partie antérieure du front; une autre aussi large, liée de chaque côté à la précédente, et longeant le côté interne des yeux jusqu'à la base des antennes; une bande longitudinale médiane, prolongée depuis la bordure antérieure du front jusqu'au vertex; une bordure étroite à la partie postérieure des yeux; ce même duvet couvrant les tempes; revêtue d'un duvet brun sur le reste de la surface, c'est-à-dire de chaque côté de la ligne blanche médiane, et plus largement sur la partie postérieure que sur l'antérieure; rayée d'une ligne médiane prolongée depuis la suture frontale jusqu'au vertex, divisant la bande longitudinale blanche. Antennes noires; garnies ou revêtues de duvet cendré blanc sur les deux premiers articles : les suivants revêtus d'un duvet brun et la plupart annelés de cendré à la base. Prothorax marqué de points assez petits, peu apparents quand l'insecte n'est pas épilé; noir, mais revêtu de duvet : celui-ci d'un blanc cendré sur le repli et souvent sur une partie des côtés de sa partie supérieure, brun sur le reste, avec la ligne médiane parée d'une bande longitudinale blanche : cette bande parfois très-légèrement canaliculée, ou même marquée d'une raie longitudinale étroite. Ecusson à côtés curvilignes;

noir, mais revêtu de duvet blanc ou blanc cendré. *Elytres* près de quatre fois aussi larges que le prothorax ; chargées d'une côte obtuse, naissant de l'angle huméral, et prolongée, en s'affaiblissant un peu, jusqu'au rebord apical; largement et peu profondément canaliculées au côté interne de cette côte; revêtues d'un duvet brun; parées chacune d'une bordure suturale, d'une bordure externe et de deux bandes longitudinales d'un duvet blanc ou blanc cendré : la bordure suturale n'enclosant pas ordinairement ou enclosant à peine l'écusson : la bordure externe réduite au repli : espace compris entre ce dernier et la côte humérale, ponctué, garni d'un duvet cendré blanc : la bande externe, couvrant la gouttière ou dépression humérale, prolongée jusqu'à l'extrémité en s'élargissant graduellement un peu, égale à plus du quart de la largeur de chaque élytre, vers le milieu de leur longueur : la bande interne, de moitié plus étroite, liée à la base à la précédente, postérieurement unie à celle-ci à partir des trois quarts ou un peu moins de leur longueur : ces deux bandes blanches laissant entre elles une bande brune plus étroite que la bande blanche interne. *Dessous du corps et pieds* garnis d'un duvet cendré; pointillés.

Cette espèce, suivant M. Ecoffet, se trouve dans les environs de Béziers.

11. **D. fulvum** ; SCOPOLI. *Noir : premier article des antennes, cuisses, jambes, d'un roux testacé. Tête et prothorax assez profondément sillonnés sur la ligne médiane. Elytres à peine plus larges en devant que la base du prothorax ; oblongues, ovalaires ; offrant les traces d'une fossette humérale et d'un court sillon basilaire plus interne ; glabres, d'un rouge brun, parfois en partie d'un brun rouge ; marquées de points peu rapprochés près de la base.*

Cerambyx fulvus. SCOPOLI, Entom. carn. p. 53. 170. — SCHRANK, Enum. p. 139. 263.

Lamia fulva. HERBST, Arch. p. 91. 11. pl. XXV. fig. 10.

Lamia morio. Var. β . SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 398. 206.

Dorcadion canaliculatum. FISCH., Entomogr. t. II. p. 240. pl. L. fig. 6.

Dorcadion fulvum. MULS., Long. p. 122. 1. — KUSTER, Kaef. europ. 5. 81. — BACH, Kaefersfaun. t. III. p. 32. 3. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 862.

Long. 0^m,0157 à 0^m,0180 (7 l. à 8 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.) à la base des élytres. — 0^m,0039 à 0^m,0056 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/2) vers le milieu de celles-ci.

Corps suballongé. *Tête* creusée sur la ligne médiane, entre les antennes, d'un sillon assez large, rayé d'une ligne dans le fond, ordinairement

prolongée, en s'affaiblissant un peu jusqu'au vertex, continuée en avant, jusqu'à la suture frontale, par une trace lisse, glabre, à peine saillante; marquée de points moins petits sur le vertex; noire, garnie d'un duvet brun, et parée d'une bordure peu épaisse de duvet blanc cendré, de chaque côté du sillon. *Antennes* brièvement pubescentes; noires, à premier article d'un roux testacé. *Prothorax* noir; creusé sur la ligne médiane d'un sillon assez large et assez profond, garni d'un duvet gris cendré peu épais; presque glabre, garni de poils courts et indistincts, rugueux, et marqué de gros points sur le reste de sa surface: les points séparés sur les côtés par des intervalles étroits. *Ecusson* à côtés curvilignes; noir; garni d'un duvet cendré peu épais. *Elytres* à peine plus larges en avant que le prothorax à sa base; trois fois à trois fois et demie aussi longues que lui; oblongues-ovalaires, médiocrement (♀) ou assez faiblement (♂) dilatées dans le milieu; offrant les traces d'une fossette humérale prolongée jusqu'au quart ou au tiers de leur longueur, et vers la moitié de leur longueur, un sillon longitudinal naissant de la base et aussi brièvement prolongé; et souvent d'une dépression juxtà-suturale plus large et plus faible; d'un rouge brunâtre, quelquefois d'un brun rouge ou d'un brun roux à la base et sur une étendue plus ou moins grande de leur surface; marquées de points assez gros, peu rapprochés et séparés par des intervalles plans, lisses ou superficiellement rugueux, près de la base: ces points graduellement plus petits, plus rapprochés et séparés par des intervalles rugueux vers l'extrémité. *Dessous du corps et pieds* garnis d'un duvet cendré, court, peu épais; pointillés. *Poitrine* noire. *Ventre* tantôt d'un roux testacé ou d'un rouge brun, tantôt avec le premier arceau ou même tous les arceaux noirâtres, laissant plus ou moins transpercer la couleur roussâtre. *Pieds* d'un roux testacé, avec les tarses noirs.

Cette belle espèce, plus particulière à l'Allemagne, a été trouvée par M. Bayle dans le département de la Lozère. (*Ann. de la Soc. entom. de France*, t. III, p. 239.) J'ai reçu dans le temps, de mon ami feu M. Duponchel, l'un des exemplaires pris dans le département précité.

Obs. Cette espèce s'éloigne de toutes les précédentes par son sillon prothoracique; par ses élytres glabres, à peine plus larges en avant que la base du prothorax; par la couleur du premier article des antennes, de ses cuisses, de ses jambes et de ses élytres.

Près du *D. atrum* vient se placer l'espèce suivante, qu'on trouve en Thuringe, en Bavière, etc., mais qui n'a pas, je crois, été prise en France.

D. aethiops; SCOPOLI. Noir. *Prothorax* ruguleusement ponctué sur les côtés, plus superficiellement et moins densément sur le dos ; sans ligne ni trace médiane. *Ecusson* en triangle à côtés droits. *Elytres* deux fois (♀) ou deux fois et demie (♂) aussi longues que larges dans leur milieu ; glabres ; offrant les traces d'une dépression posthumérale ; à arête humérale assez marquée ; presque obtusément tronquées et rougeâtres chacune à l'extrémité, avec les angles arrondis ; marquées à la base de points gros, peu rapprochés, rugueux sur l'arête, graduellement affaiblis vers l'extrémité.

Lamia aethiops. SCOPOLI, Entom. carn. p. 53. 169. — SCHRANK, Enum. p. 139. 162.

— LAICHART., Tyr. ins. t. II. p. 19. 3.

Lamia morio. FABR., Mant. t. I. p. 141. 54. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 302. 117. —

— SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 398. 206.

Cerambyx morio. OLIV., Entom. t. IV. n° 67. p. 113. 152. pl. X. fig. 67. a.

Dorcadion morio. FISCHER, Entom. t. II. p. 240. 5. pl. L. fig. 5. — KUSTER, Kaef. europ. V. 80. — BACH, Kaeferf. t. III. p. 31. 1.

Long. 0^m,0146 à 0^m,0180 (6 l. 1/2 à 8 l.). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0050 (2 l. 1/2 à 2 l. 1/4) à la base des élytres. — 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.) vers le milieu de celles-ci.

Patrie : diverses parties de l'Allemagne.

12. **D. atrum** ; BACH. Noir. *Prothorax* densément et rugueusement ponctué ; marqué d'une raie longitudinale médiane plus ou moins légère ; offrant sur la seconde moitié de celle-ci une trace lisse, plus large, plane, peu saillante. *Ecusson* à côtés curvilignes. *Elytres* une fois et demie (♀) ou deux fois (♂) aussi longues que larges dans leur milieu ; garnies de poils courts, rares et indistincts ; sans fossette humérale à arête humérale à peine marquée ; subarrondies chacune à l'extrémité ; marquées de points très-petits et peu rapprochés.

Dorcadion atrum. (ILLIGER). BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 32. 2. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 863.

Long. 0^m,0146 à 0^m,0157 (6 l. 1/2 à 7 l.). — Larg. 0^m,0036 à 0^m,0048 (1 l. 2/3 à 2 l. 1/8) à la base des élytres. — 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2) vers le milieu de celles-ci.

Corps suballongé. Tête noire ; transversalement et assez fortement déprimée entre la seconde moitié des yeux chez le ♂, convexe chez la ♀ ; mar-

quée, en devant, de points médiocres assez gros, rapprochés, séparés par des espaces impointillés, donnant chacun naissance à un poil obscur, assez court, mi-couché, peu distinct; presque glabre, et marquée de points plus gros sur le vertex; rayée, sur le front, d'une ligne longitudinale prolongée jusqu'au vertex. *Antennes* noires; revêtues d'un duvet brun, à partir du troisième article, et annelées de cendré à la base de cet article et de la plupart des suivants. *Prothorax* uniformément et rugueusement marqué de points assez gros et profonds, séparés par des espaces étroits, impointillés; presque glabre, garni de poils obscurs, très-courts, indistincts; à ligne médiane rayée, depuis le bord antérieur jusqu'au rebord basilaire, d'une ligne moins légère postérieurement: cette ligne séparant ordinairement, sur sa seconde moitié, une trace lisse, assez large, peu saillante, aplanie. *Ecusson* à côtés curvilignes; noir, légèrement relevé en rebord. *Elytres* trois fois et demie aussi longues que le prothorax; une fois et demie (♀) ou deux fois (♂) aussi longues que larges dans leur milieu, prises ensemble; sans côtes ni fossette humérale; à arête humérale à peine marquée; subarrondies chacune à l'extrémité; noires; luisantes; glabres ou garnies seulement vers l'extrémité de poils très-courts et indistincts; marquées de points assez petits près de la base, plus affaiblis postérieurement et séparés par des intervalles plus larges qu'eux, plans, impointillés ou à peine ridés de raies superficielles. *Dessous du corps* et *pieds* noirs; garnis d'un duvet d'un gris cendré, court et peu épais.

Cette espèce, rare en France, a été prise dans les environs de Niort, suivant M. Ecoffet.

Obs. Elle s'éloigne du *D. aethiops* par son corps proportionnellement moins allongé; par son prothorax densément et rugueusement ponctué, offrant une bande ou trace lisse assez large sur sa ligne médiane; par ses élytres sans arête et sans traces de fossette humérale, plus arrondies à l'extrémité, finement ponctuées, etc.

DEUXIÈME BRANCHE.

LES LAMIAIRES.

CARACTÈRES. *Antennes* de onze articles; décroissant de grosseur de la base à l'extrémité; plus courtes que le corps chez les uns, plus longues que lui chez les autres; soit glabres, soit peu distinctement ou brièvement ciliées ou à peine garnies de quelques cils en dessous des premiers articles. *Yeux* très-échancrés; plus avancés sur le front, au côté interne de leur seconde

moitié, que le côté interne de la base des antennes. *Tête* creusée, entre les antennes, d'un sillon large et profond, dont les bords sont relevés à la base de celles-ci. *Prothorax* ordinairement transversal ; armé de chaque côté d'un tubercule épineux. *Elytres* débordant la base du prothorax du quart ou du tiers de la largeur de chacune ; rectangulaires ou presque rectangulaires aux épaules ; émoussées à l'angle huméral ; avec cet angle horizontal ou relevé ; offrant une fossette humérale plus ou moins prononcée. *Pygidium* tronqué ou obtusément tronqué ; débordant souvent les élytres. *Ailes* nulles chez les uns, développées chez les autres. *Hanches antérieures* et *intermédiaires* séparées par le sternum. *Mésosternum* non prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches. *Antépectus* fortement échancré à son bord postérieur, entre les angles postérieurs du prothorax et les hanches de devant. *Postépisternums* allongés, rétrécis assez faiblement d'avant en arrière. *Pieds* assez allongés. *Cuisses* non renflées en massue. *Tibias antérieurs* creusés, sur leur arête inférieure, d'un sillon oblique et d'une échancrure plus ou moins prononcée. *Tibias intermédiaires* chargés d'une saillie plus ou moins prononcée après le milieu de leur arête supérieure ; échancrés et garnis de duvet après cette saillie. *Tibias postérieurs* hérissés d'une frange de poils plus ou moins raides, vers l'extrémité de leur arête supérieure. *Premier article des tarses postérieurs* moins long que les deux suivants réunis.

Quelques-uns de ces insectes sont encore aptères et rapprochés des Dorcadions, soit par les antennes plus courtes que le corps, soit par la forme un peu ovalaire de leurs élytres, mais cette forme se modifie bientôt en se rapprochant d'un parallépipède. Les espèces aptères s'éloignent des Parménaires par le repli des élytres incliné en dedans.

Les Lamiaires occupent en général, dans ce second groupe, le premier rang sous le rapport de la taille. Les espèces aptères sont principalement nocturnes.

Ces insectes se répartissent dans les genres suivants :

		Genres.
Antennes	à premier article à peine aussi long ou à peine plus long que le troisième ; fortes ; décroissant de la base à l'extrémité ; unicolores ; moins longues ou à peine aussi longues que le corps.	<i>Lamia.</i>
	à premier article de moitié au moins plus court que le troisième, { assez épaisses, unicolores (♂ ♀). Ailes nulles ou incomplètes. Tibias antérieurs non incurbés : les postérieurs un peu recourbés vers l'extrémité de leur arête supérieure.	<i>Morimus</i>
	{ grêles ; unicolores (♂) ou annelées de cendré (♀). Ailes développées. Tibias antérieurs émoussés, au moins chez les ♂ ; tibias postérieurs en ligne droite vers l'extrémité de leur arête supérieure.	<i>Monohammus.</i>

Genre *Lamia*, LAMIE ; Fabricius.

Fabricius. Syst. entom., 1775, p. 170.

(*λαμια*, nom employé par Aristote pour désigner un animal qu'on croit être le requin.)

CARACTÈRES. *Antennes* unicolores ; assez épaisses ; décroissant de la base à l'extrémité ; moins longues ou à peine aussi longues que le corps chez les ♂ ; à premier article à peine aussi long ou à peine plus long que le troisième. *Elytres* peu ou point relevées aux épaules ; à fossette humérale plus ou moins faible. *Repli des élytres* incliné. *Pieds* forts. *Tibias* comprimés : les antérieurs droits : les intermédiaires chargés, sur leur arête supérieure, d'une dent très-prononcée : les postérieurs un peu recourbés vers l'extrémité de leur arête supérieure. *Corps* plus ou moins allongé.

Ces insectes, généralement nocturnes, se trouvent plus rarement pendant le jour sur les troncs des arbres. Leurs couleurs sont tristes ou lugubres, et leurs élytres ont une dureté souvent rapprochée de la corne. La plupart appartiennent à nos provinces méridionales.

A. Ailes nulles ou rudimentaires (sous-genre *Herophila*).

L. Fairmairii ; THOMSON. *Entièrement d'un noir un peu luisant ; glabre. Tête et prothorax presque lisses, parsemés de points assez petits : le second un peu inégal en dessus. Elytres un peu ovalaires, arrondies à leur partie postéro-externe, émoussées à l'angle sutural, obtusément tronquées à l'extrémité ; médiocrement convexes ; ridées et marquées de points un peu râpeux près de la base, presque lisses et parsemées de petits points vers l'extrémité.*

Dorcadion Fairmairii. THOMSON, Arch. entom. t. I. 1857. p. 151 pl. X. fig. 6.

Long. 0^m,0225 à 0^m,0247 (10 l. à 11 l.). — Larg. 0^m,0067 (3 l.) à la base des élytres. — 0^m,0090 (4 l.) dans le milieu de celles-ci.

Patrie : la Grèce.

Obs. Le prothorax est muni à sa base d'un rebord assez étroit, précédé d'une ligne transversale enfoncée ; muni en devant d'un rebord plus faible, écrasé ou presque nul dans son milieu ; ordinairement creusé d'une fossette un peu avant le milieu de sa ligne médiane, et creusé d'un sillon assez brièvement transverse, vers les quatre cinquièmes de la même ligne.

1. **L. tristis**; LINNÉ. Noir, revêtu en dessus, principalement sur les élytres, d'un duvet très-court, d'un brun fauve. Prothorax déprimé sur le milieu de la ligne médiane, avec les côtés de cette dépression un peu relevés. Elytres subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, ou faiblement élargies dans leur milieu; obtusément arrondies, prises ensemble à l'extrémité; parées chacune, sur le milieu de leur largeur, de deux taches veloutées d'un noir foncé : l'une vers les deux septièmes : l'autre un peu avant les deux tiers de leur longueur.

♂ Antennes presque aussi longues que le corps. Dernier arceau ventral plus largement échancré à l'extrémité; non déprimé transversalement.

♀ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers environ de la longueur du corps. Dernier arceau ventral déprimé ou sillonné transversalement; plus étroitement échancré à son bord postérieur.

Cerambyx tristis. LINNÉ, Syst. nat. t. I. p. 629. 42.

Cerambyx pulverentus. SCOPOL., Ann. 5-Histor. nat. p. 95. 55.

Lamia funesta. FABR., Mant. t. I. p. 139. 38. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 298. 91.

— PANZ., Naturf. t. XXIV (1789). p. 26. 26. pl. I. fig. 26. — OLIV., Entom. t. IV. n° 67. p. 107. 42. pl. IX. fig. 3. — LATR., Hist. nat. t. XI. p. 269. 2. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 372. 33.

Morimus funestus. MULS., Longic. p. 121. 1. — KUSTER, Kaef. Eur. V. 79.

Long. 0^m,0146 à 0^m,0258 (6 l. 1/2 à 11 l. 1/2). — Larg. 0^m,0048 à 0^m,0090 (2 l. 1/8 à 4 l.) à la base des élytres. — 0^m,0056 à 0^m,0100 (2 l. 1/2 à 4 l. 1/2) vers la moitié de la longueur de celles-ci.

Corps allongé ou suballongé; noir, mais revêtu en dessus d'un duvet brun fauve, serré et très-court. Tête parsemée de points inégaux, plus gros sur la partie postérieure que sur l'antérieure; rayée d'une ligne longitudinale médiane, affaiblie vers l'épistome et sur le vertex. Labre muni d'une frange orangée. Antennes noires; à pubescence brune très-courte; ruguleusement ponctuées; à premier article au moins aussi long que le troisième; non ciliées en dessous. Prothorax tronqué et cilié en avant; tronqué et muni d'un rebord non saillant, précédé d'une raie transversale, à la base; plus large que long; armé de chaque côté d'un tubercule épineux; peu convexe sur le disque; rugueusement ponctué. Ecusson presque en demi-cercle; pubescent. Elytres deux fois et demie à trois fois aussi longues que le prothorax; rectangulaires à l'angle huméral qui est émoussé;

subparallèles jusqu'aux deux cinquièmes de leur longueur, à peine élargies vers la moitié, rétrécies ensuite en ligne un peu courbe; subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité; peu convexes; fortement chagrinées à la base, ou couvertes à la base de points saillants, graduellement indistincts vers l'extrémité; parées chacune, sur leur duvet d'un brun fauve, de deux taches d'un beau noir velouté, situées sur le disque : l'antérieure, vers les deux septièmes de leur longueur, ordinairement un peu plus grosse, de forme variable : la postérieure, vers les deux tiers de leur longueur, presque en demi-cercle ou suborbiculaire; ordinairement parsemées en outre de taches atomiques noires. *Dessous du corps et pieds* noirs; très-brièvement revêtus d'un duvet brun fin et serré.

Cette espèce est méridionale; mais on commence à la trouver à quelques lieues de Lyon, à Givors et à Vienne.

Sa larve vit aux dépens du figuier, du cyprès et de diverses autres espèces d'arbres.

Cet insecte est bien le *Cerambyx tristis* de Linné; il avait été trouvé par Gouan, dans les environs de Montpellier. A côté de cette espèce typique, et étiquetée de la main de l'illustre Suédois, se trouve, dans sa collection, un *M. tristis*, FABRICIUS, placé par une main étrangère.

AA. Ailes développées (sous-genre *Lamia*).

2. **L. textor**; LINNÉ. Noir, mais garni en dessus, surtout sur les élytres, d'un duvet gris, très-court, qui les fait paraître d'un noir gris. Prothorax rugueusement ponctué, un peu inégal et un peu plus élevé sur sa zone transversale médiane. Elytres subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, postérieurement rétrécies en ligne courbe; tronquées sur le tiers ou le quart interne de leur largeur, à l'extrémité; médiocrement convexes; chagrinées ou chargées vers leur base de points élevés, graduellement affaiblis vers leur extrémité; ordinairement parsemées de quelques taches peu apparentes formées par un duvet testacé cendré.

♂ Antennes un peu moins longues que le corps. Dernier arceau du ventre moins déprimé transversalement vers le milieu de sa longueur.

♀ Antennes prolongées environ jusqu'aux deux tiers du corps. Dernier arceau du ventre déprimé transversalement vers le milieu de sa longueur.

Cerambyx textor. LINN. Syst. nat. 10^e éd. t. I. p. 392. 27. — Id. 12^e éd. t. I. p. 629. 41. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 67. p. 105. 140. pl. VI. fig. 39. d. e.

Le Capricorne noir chagriné. GEOFFR., Hist. abr. t. I. p. 201. 3.

Cerambyx nigro-rugosus. DE GEER, Mém. t. V. p. 64. 3.

Lamia textor. FABR., Syst. entom. p. 171. 5. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 285. 22. — PANZ., Faun. germ. XIX. 1. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 370. 30. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 59. 8. — MULS., Longic. p. 135. 1. — STEPH., Man. p. 372. 2122. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 30. 1. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 861. — ROUGET, Catal. 1621.

Pachystola textor. KUSTER, Kaef. europ. II. 57.

Long. 0^m,0168 à 0^m,0270 (7 l. 1/2 à 12 l.). — Larg. 0^m,0078 à 0^m,0090 (3 l. 1/2 à 4 l.) à la base des élytres.

Corps allongé; noir, mais garni en dessus d'un duvet très-court d'un brun tirant sur le fauve qui le fait paraître d'un noir gris. *Tête* garnie d'un duvet plus apparent, d'un fauve cendré; marquée en devant de points assez petits; rugueuse sur sa partie postérieure; rayée d'une ligne longitudinale médiane. *Antennes* noires; garnies d'un duvet brun très-court; ruguleusement ponctuées. *Prothorax* faiblement arqué et cilié de flave en devant, un peu arqué en arrière, à la base; muni, à ces deux bords, d'un rebord aplati; plus large que long; armé de chaque côté d'un tubercule épineux; très-médiocrement convexe; un peu inégal sur le disque; rugueusement ponctué; marqué vers le quart et vers les trois quarts de sa longueur d'une dépression transversale. *Ecusson* en demi-cercle; pubescent; sillonné au moins à la base sur sa ligne médiane. *Elytres* trois fois aussi longues que le prothorax; rectangulaires à l'angle huméral qui est un peu émoussé; subparallèles jusqu'à la moitié de leur longueur, rétrécies ensuite faiblement jusqu'aux trois quarts, et plus sensiblement ensuite en ligne courbe; tronquées ou obtuses chacune à l'extrémité près de l'angle sutural; convexes ou médiocrement convexes; très-fortement chagrinées près de la base, ou chargées, près de celles-ci, de points élevés, affaiblis postérieurement; souvent parsemées, sur leur duvet brun, de taches atomiques d'un duvet fauve roussâtre. *Dessous du corps* noir, garni d'un duvet fauve cendré. *Pieds* noirs, garnis d'un duvet brun très-court.

Cette espèce paraît commune dans toute la France. Sa larve vit dans le saule, l'osier, etc.

A ce genre se rattache sans doute l'espèce suivante que je ne connais pas.

L. obsoleta; FAIRMAIRE. *Morimo funesto nimis affinis; elytris longioribus, convexioribus, prothorace lateribus minus acutè spinoso; antennis validioribus distinctus.*

Long. 0^m,0200 à 0^m,0250 (9 l. à 11 l.).

Morimus obsoletus. FAIRMAIRE, Ann. de la Soc. entom. de Fr. 3^e série. t. VII. 1859. p. 62. 53.

Patrie : les environs du Bosphore.

Genre *Morimus*, MORIME ; Serville.

Serville. Ann. de la Soc. entom. de France, t. IV (1835), p. 93.

(μοριμος, fatal.)

CARACTÈRES. *Antennes* unicolores ; assez épaisses ; décroissant de la base à l'extrémité ; presque aussi longues ou aussi longues que le corps, chez les ♀, plus longues que lui, chez les ♂ ; à premier article de moitié au moins et souvent plus d'une fois plus court que le troisième. *Elytres* relevées aux épaules ; à fossette humérale profonde ; transversalement déprimées vers le cinquième de leur longueur ; peu convexes ou planiuscules sur le dos, près de la base, plus sensiblement convexes postérieurement. *Repli des élytres* incliné. *Ailes* nulles ou incomplètes. *Pieds* forts. *Tibias* comprimés : les antérieurs non incurbés : les intermédiaires chargés, sur leur arête supérieure, d'un duvet très-prononcé : les postérieurs sensiblement recourbés vers l'extrémité de leur arête supérieure. *Tarses antérieurs* non ciliés, chez les ♂. *Corps* médiocrement allongé.

α. Ecusson en demi-cercle.

1. **M. lugubris** ; FABRICIUS. *Entièrement noir ; revêtu en dessus d'un duvet brun ou brun cendré ; paré, sur chaque élytre, de deux taches d'un noir marron, situées : l'une aux deux septièmes : l'autre, semi-lunaire, vers les deux tiers de leur longueur. Vertex chargé d'une ligne médiane à peine saillante. Prothorax non saillant vers la moitié de sa ligne médiane ; mais chargé d'une saillie de chaque côté de celle-ci. Ecusson en demi-cercle, revêtu d'un duvet cendré.*

♂ Antennes de deux tiers au moins plus longues que le corps.

♀ Antennes d'un quart à peine plus longues que le corps.

Lamia lugubris. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 283. 63. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 298. 92. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 371. 31.

Cerambyx textor. OLIV., Ent.t. IV. n° 67. p. 103. 140. pl. VI. fig. 39. b. c.

Morimus lugubris. MULS., Longic. p. 133. 2. — ROUGET, Catal. 1622.

Long. 0^m,0190 à 0^m,0292 (8 l. 1/2 à 13 l.). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0095 (2 l. à 4 l. 1/4) à la base des élytres. — 0^m,0056 à 0^m,0112 (2 l. 1/2 à 5 l.) vers le milieu de celles-ci.

Corps médiocrement allongé; noir, mais garni en dessus d'un duve presque indistinct, comme collé, brun, brun cendré, ou parfois presque d'un gris de plomb sur les élytres. *Tête* rugueusement ponctuée, surtout postérieurement; à peine marquée d'une raie longitudinale médiaire, fine, représentée sur le vertex par une ligne étroite à peine saillante. *Labre* muni d'une frange orangée. *Antennes* noires; garnies d'un duvet brun très-court; rugueusement ponctuées; très-brièvement ciliées sous le troisième article et quelques-uns des suivants. *Prothorax* tronqué et muni d'une frange courte d'un flave pâle à son bord antérieur; tronqué et muni d'un rebord aplati, précédé d'une raie transversale, à la base; plus large que long; armé de chaque côté d'un tubercule épineux; médiocrement convexe; rugueux ou rugueusement ponctué; chargé d'une saillie, de chaque côté de la ligne médiane, un peu avant la moitié de sa longueur; peu ou point saillant sur cette ligne; creusé, vers les quatre cinquièmes de la ligne médiane, d'une petite fossette rayée d'une courteligne; offrant à peine les traces d'une dépression transversale au niveau de cette fossette; offrant après le bord antérieur les traces plus prononcées d'une dépression transversale arquée en arrière. *Ecusson* en demi-cercle; revêtu d'un duvet cendré. *Elytres* trois fois aussi longues que le prothorax; à angle huméral relevé et plus ouvert que l'angle droit; un peu plus élargies jusqu'aux deux cinquièmes ou trois septièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne un peu courbe; arquées en arrière chacune à l'extrémité; fortement chagrinées ou chargées, près de la base, de points saillants et un peu luisants, affaiblis vers l'extrémité; parées chacune sur leur disque de deux taches d'un noir marron, transverses, de forme variable, parfois médiocrement ou peu apparentes; situées, l'une aux deux septièmes: l'autre, ordinairement en demi-lune ou en triangle entaillé postérieurement, vers les deux tiers de leur longueur; parfois parsemée de taches plus petites de même couleur. *Dessous du corps* et *pieds* noirs; garni d'un duvet peu apparent, d'un noir grisâtre. *Pieds* ruguleusement ponctué.

Cette espèce paraît commune dans la plupart des provinces de la France. Sa larve vit dans le sapin, le saule, le peuplier, le poirier, etc.

M. Goureau a donné des détails sur les premiers états de cet insecte. (*Ann. de la Soc. entom. de Fr.*, 2^e série, t. II, p. 427, pl. X, II, fig. 1 à 3.)

Près du *M. lugubris* vient se placer l'espèce suivante :

M. verecundus; FALDERMANN. *Entièrement noir; revêtu en dessus d'un duvet presque indistinct, brun cendré; paré sur chaque élytre de deux taches d'un noir marron, transverses, situées: l'une aux deux septièmes, l'autre vers les deux tiers de leur longueur; parsemées d'autres taches de même couleur. Antennes offrant à peine quelques cils en dessous. Vertex creusé d'une ligne médiane plus marquée postérieurement, non rugueux sur les côtés de cette ligne. Prothorax saillant vers la moitié de la ligne médiane, et chargé d'une saillie de chaque côté de cette ligne. Ecusson plus large que long, bilobé postérieurement; revêtu d'un duvet cendré. Points élevés de la base des élytres luisants ou brillants.*

Lamia verecunda. FALDERMANN, *Bullet. de Mosc.* t. IX. p. 396. pl. VIII. fig. 6.

Morimus verecundus. FALDERM. *Faun. transcances.* t. II. p. 274. 489.

Long. 0^m,0214 à 0^m,0247 (9 l. 1/2 à 11 l.). — Larg. 0^m,0090 (4 l.).

Patrie : le Caucase.

αα Ecusson bilobé ou presque bilobé postérieurement.

2. **M. funereus**. *Entièrement noir; revêtu en dessus d'un duvet cendré; paré sur chaque élytre de deux taches d'un noir velouté: l'une aux deux septièmes, l'autre vers les deux tiers. Vertex à peu près sans traces de ligne médiane. Prothorax saillant vers la moitié de sa ligne médiane; chargé de chaque côté de celle-ci, et un peu plus avant, d'une saillie plus marquée. Ecusson bilobé, revêtu d'un duvet cendré.*

♂ Antennes d'un quart environ plus longues que le corps.

♀ Antennes à peine aussi longues ou à peine plus longues que le corps.

Lamia tristis. FABR., *Syst. entom.* p. 175. 21. — Id. *Syst. eleuth.* t. II. p. 298. 93.

— HERBST., *Arch.* p. 90. 6. pl. XXV. fig. 7. — SCHOENH., *Syn. ins.* t. III. p. 371. 32.

Morimus tristis. MULS., *Longic.* p. 134. 3. — KUSTER, *Kaef. Europ.* X. 96. — BACH, *Kaef. faun.* t. III. p. 30. 1. — L. REDTENB. *Faun. austr.* 2^e édit. p. 861.

Long. 0^m,0225 à 0^m,0292 (10 l. à 13 l.). — Larg. 0^m,0081 à 0^m,0090 (3 l. 3/4 à 4 l.) à la base des élytres. — 0^m,0090 à 0^m,0100 (4 l. à 4 l. 1/2) vers les trois septièmes de celles-ci.

Corps médiocrement allongé; noir, mais garni en dessus d'un duvet très-court, cendré ou d'un cendré de plomb, surtout sur les élytres. *Tête* rugueusement ponctuée, surtout sur sa partie postérieure; marquée, sur sa partie antérieure, d'une ligne médiane très-prononcée, ordinairement nulle ou peu distincte sur le vertex. *Labre* muni d'une frange orangée. *Antennes* noires; garnies d'un duvet brun, à peine apparent; rugueusement ponctuées; à peine garnies de quelques cils très-courts sous les premiers articles. *Prothorax* tronqué et garni d'une frange flave à son bord antérieur; tronqué et muni d'un rebord aplati, précédé d'une raie transversale, à la base; plus large que long; médiocrement convexe; rugueux ou rugueusement ponctué; noté d'une saillie vers le milieu de la ligne médiane, et chargé d'une saillie plus prononcée un peu plus avant, de chaque côté de cette ligne; creusé d'une petite fossette vers les quatre cinquièmes de la même ligne; offrant dans ce point les faibles traces d'une dépression transversale, et après le bord antérieur, une dépression transversale en arc dirigé en arrière plus apparente. *Écusson* bilobé ou presque bilobé postérieurement; revêtu d'un duvet cendré. *Elytres* trois fois aussi longues que le prothorax; à angle huméral relevé et à peu près rectangulaire; subparallèles jusqu'aux deux cinquièmes ou un peu plus, rétrécies ensuite en ligne peu courbe, obtuses chacune à l'extrémité près de l'angle sutural; fortement chagrinées, ou chargées près de la base de points saillants et non luisants, affaiblies vers l'extrémité; parées chacune de deux taches d'un noir velouté, situées sur leur disque: l'une, presque en parallélogramme, plus large que long, vers les deux septièmes; l'autre, en triangle élargi, vers les deux tiers de leur longueur. *Dessous du corps et pieds* noirs; ponctués; garnis d'un duvet gris, court.

Cette espèce se trouve rarement dans les parties orientales les plus méridionales de la France. Sa larve vit dans le cyprès.

Obs. Quand l'insecte n'est pas frais, le duvet cendré est parfois épilé, et les taches des élytres sont d'un brun marron au lieu d'être noires. Malgré ces détériorations cette espèce se distingue aisément du *M. lugubris*, par son vertex non rayé d'une ligne médiane; par son prothorax saillant vers la moitié de sa ligne médiane; par son écusson bilobé; par ses élytres parallèles après les épaules, au lieu de se montrer sensiblement élargies vers la moitié de leur longueur.

Genre *Monohammus* (1), MONOHAMME; Mulsant.

Mulsant. Hist. nat. des Coléopt. de France (Longicornes), p. 137.

(μόνος, un seul; ἀήρα, nœud.)

CARACTÈRES. *Antennes* grêles; sétacées; plus longues que le corps, chez les ♀, notablement plus longues que lui, chez les ♂; unicolores (♂), ou annelées de cendré (♀); à premier article de moitié au moins plus court que le troisième. *Elytres* rectangulaires et émoussées à l'angle huméral; un peu relevées à ce dernier; à fossette humérale assez marquée; subparallèles sur la majeure partie de leur longueur (♀), ou sensiblement rétrécies d'avant en arrière (♂); médiocrement convexes. *Repli des élytres* perpendiculaire. *Pieds* de force médiocre. *Tibias* comprimés: les antérieurs fortement incurbés, chez les ♂; faiblement ou droits, chez les ♀; les intermédiaires, chargés d'une saillie souvent très-faible, chez les ♀; toujours plus prononcée, chez les ♂, vers l'extrémité de leur arête supérieure: les postérieurs, en ligne droite sur le quart ou le tiers postérieur de leur arête supérieure. *Corps* allongé.

Les Monohammes sont encore des longicornes de grande taille; mais ils ont le corps plus svelte, les pieds plus déliés, les antennes plus grêles et plus longues que chez la plupart des Lamiens précédents. Leur cuirasse est parée en dessus de teintes ou d'un reflet bronzé, et agréablement parsemée sur les élytres, surtout chez les ♀, de mouchetures irrégulières d'un duvet jaunâtre.

Les uns habitent les forêts de pins de nos provinces méridionales: les autres peuplent les bois toujours verts de nos montagnes alpines.

Les ♂ ont les antennes beaucoup plus longues, unicolores; les élytres ordinairement rétrécies d'avant en arrière; les pieds de devant notablement plus longs que les intermédiaires; les tibias antérieurs fortement incurbés: les intermédiaires chargés d'une saillie ou dent prononcée; les tarses antérieurs dilatés et ciliés.

(1) Cette dénomination sous laquelle Mégerle avait indiqué la coupe générique dont il est ici question (Voyez DAHL., *Coleopt. et Lepidopt.*, 1823, p. 67), avait été altérée dans le catalogue du comte Dejean (1821), par suite d'une erreur typographique, et appelée *Monochamus*. Latreille et Serville ont suivi les mêmes errements: le premier en se rapprochant un peu plus de l'orthographe primitive, c'est-à-dire en ajoutant un *m* (*Monochammus*) à la seconde moitié du mot. J'ai cru, en 1839, devoir rendre à ce nom sa signification originelle.

Les ♀ ont les antennes notablement moins longues, annelées de cendré à partir du troisième article; les élytres subparallèles sur la majeure partie de leur longueur; les tibias antérieurs droits ou peu incurbés: les intermédiaires chargés d'une dent presque nulle; les tarses antérieurs peu ou point dilatés et non ciliés; le dernier arceau du ventre garni, de chaque côté, à son bord postérieur, d'un faisceau de poils.

1. **M. sartor**; FABRICIUS. *Dessus du corps d'un noir ou noir brun bronzé. Ecusson entièrement revêtu d'un duvet flave très-serré. Elytres déprimées transversalement vers les deux septièmes de leur longueur; rugueuses ou presque granuleuses vers la base, rugueusement ponctuées vers l'extrémité; parsemées, au moins chez la ♀, de mouchetures d'un duvet flave. Dessous du corps et pieds noirs.*

♂ Antennes noires ou brunes; une fois plus longues que le corps; à troisième article plus d'une fois plus long que le premier. Elytres sensiblement rétrécies d'avant en arrière; moins mouchetées et parfois presque sans mouchetures flaves. Pieds de devant plus longs que les intermédiaires. Tibias antérieurs assez fortement incurbés. Tarses antérieurs fortement dilatés et ciliés.

♀ Antennes d'un cinquième environ plus longues que le corps; noires ou brunes, annelées de cendré à partir du troisième article: celui-ci moins d'une fois plus long que le premier. Elytres subparallèles sur la majeure partie de leur longueur; parées de mouchetures assez nombreuses, et de taches d'un duvet flave. Pieds de devant de la longueur des suivants. Tibias antérieurs peu incurbés. Tarses antérieurs médiocrement dilatés et non ciliés. Dernier arceau du ventre garni de longs poils de chaque côté de son bord postérieur.

Lamia sartor. FABR., Mant. ins. t. I. p. 137. 18. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 294. 69.

— PANZ., Faun. germ. XIX. 3 ♂. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 385. 111. —

GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 55. 2.

♀ *Lamia sutor*. PANZ., Faun. germ. XIX. 2.

Monochamus sartor. CURTIS, Brit. entom. t. V. p. 219. — STEPH., Man. p. 271. 2122.

Monohammus sartor. MULS., Longic. p. 138. 1. — BACH, Kaef. faun. t. III. p. 30. 1.

— L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 860. — KUSTER, Kaef. Europ. XXII. 93.

Long. 0^m,0180 à 0^m,0225 (8 l. à 10 l.). — Larg. 0^m,0061 (2 l. 2/3).

Corps allongé. *Tête* d'un noir ou noir brun bronzé; plus ou moins gar-

nie d'un duvet jaunâtre ; ruguleusement ponctuée sur sa partie antérieure, rugueusement sur la postérieure ; profondément sillonnée entre les antennes ; marquée d'une ligne longitudinale médiane prolongée jusqu'au vertex. *Prothorax* tronqué et brièvement cilié en devant ; bissubsinué et brièvement cilié à la base ; plus large que long ; armé de chaque côté d'un tubercule conique ; ridé transversalement près de ses bords antérieur et postérieur ; ruguleusement ponctué sur sa zone médiane ; d'un noir brun bronzé ; parsemé de poils courts et de quelques mouchetures jaunâtres. *Ecusson* en demi-cercle ; sillonné sur sa ligne médiane ; entièrement revêtu d'un duvet flave très-serré. *Elytres* trois fois et demie à quatre fois aussi longues que le prothorax ; médiocrement convexes sur le dos ; déprimées transversalement vers les deux septièmes de leur longueur ; d'un noir brun bronzé ; rugueuses ou presque granuleusement rugueuses près de la base, ruguleusement ponctuées postérieurement ; parsemées de mouchetures irrégulières d'un duvet flave, plus nombreuses chez la ♀ que chez le ♂. *Dessous du corps et pieds*, noirs ou d'un noir un peu bronzé luisant ; garni d'un duvet jaunâtre, parsemé de points dénudés.

Cette espèce habite les montagnes alpines et subalpines. On la trouve en juillet dans les bois élevés de la Grande-Chartreuse. Je l'ai reçue, dans le temps, de feu le dr Martin, comme ayant été prise dans les environs de Besançon.

M. Westwood a donné la description de la larve de cette espèce. (*Introd. to the mod. classif.*, t. I, p. 364.)

Suivant Linné, cet insecte est parfois infecté dans la Laponie par l'*Acarus coleopterorum*.

2. **M. sutor** ; LINNÉ. *Dessus du corps d'un noir ou noir brun bronzé. Ecusson revêtu d'un duvet flave, longitudinalement divisé en deux taches. Elytres presque parallèles (♂ ♀) ; rugueusement ponctuées vers la base ; ruguleusement ponctuées vers l'extrémité ; parsemées de mouchetures de duvet flave. Dessous du corps et pieds noirs.*

♂ Antennes noires ou brunes ; une fois plus longues que le corps ; à troisième article une fois au moins plus long que le premier. *Elytres* à peine rétrécies d'avant en arrière ; souvent moins parées de mouchetures que chez la ♀. *Pieds antérieurs* plus longs que les intermédiaires. *Tibias antérieurs* assez notablement incurbés. *Tarses antérieurs* fortement dilatés et ciliés.

♀ Antennes noires ou brunes, annelées de cendré à partir du troisième article; d'un cinquième environ plus longues que le corps. Elytres subparallèles sur la majeure partie de leur longueur. Pieds de devant de la longueur des suivants. Jambes de devant plus faiblement incurbées. Tarses antérieurs médiocrement dilatés et non ciliés. Dernier arceau du ventre garni de longs poils de chaque côté de son bord postérieur.

Cerambyx sutor. LINNÉ, Syst. nat. 10^e éd. t. I. p. 392. 25. — Id. 12^e éd. t. I. p. 628.

28. — OLIV., Entom. t. IV. n° 67. p. 111. 149. pl. III. fig. 20. *a. b. c. d.* ♂

Lamia sutor. FABR., Syst. entom. p. 172. 10. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 294. 68. —

PANZ., Faun. suec. t. III. p. 62. 2. — SCHOENH., Syn. inst. t. III. p. 384. 110. —

GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 51. 1.

Monochamus sutor. STEPH., Man. p. 270. 2111.

Monohammus sutor. MULS., Longic. p. 139. 2. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 30. 2. —

ROUGET, Catal. n° 1620. — KUSTER, Kaef. Europ. XXII. 94.

Long. 0^m,0270 à 0^m,0315 (12 l. à 14 l.). — Larg. 0^m,0071 (3 l. 1/4).

Cette espèce habite les Alpes, le Jura, les Vosges et diverses autres montagnes. Elle se tient ordinairement à des hauteurs moins grandes que le *M. sartor*.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec l'espèce précédente, et elle a été confondue avec elle par divers auteurs. Elle s'en distingue par une taille d'un tiers au moins plus petite; par le duvet flave de son écusson longitudinalement divisé en deux taches; par ses élytres non déprimées transversalement vers le septième de leur longueur; peu ou point granuleuses vers la base, plus faiblement ruguleuses vers l'extrémité.

Le ♂ a d'ailleurs les élytres presque parallèles, au lieu de les montrer sensiblement rétrécies, et marquées de mouchetures flaves assez nombreuses, au lieu d'être presque unicolores. La ♀ a les élytres parsemées de petites mouchetures, mais ne montre pas en général des taches aussi larges que chez le *M. sartor*.

3. **M. gallo-provincialis**; OLIVIER. Dessus du corps d'un brun bronzé, paré de mouchetures d'un duvet d'un roux cendré. Elytres rugueuses et granuleuses à la base, ruguleusement ponctuées vers l'extrémité; parées à la base, au milieu et à l'extrémité de mouchetures d'un roux cendré, constituant sur chacune trois sortes de bandes transversales. Pieds fauves ou d'un fauve testacé.

♂ Antennes une fois au moins plus longues que le corps ; fauves ou d'un fauve un peu pâle, avec les deux premiers articles plus obscurs : le troisième plus d'une fois plus long que le premier. Elytres sensiblement rétrécies d'avant en arrière. Pieds de devant plus longs que les intermédiaires. Tibias antérieurs médiocrement incurbés. Tarses de devant médiocrement dilatés, ciliés.

♀ Antennes d'un cinquième environ plus longues que le corps ; d'un fauve pâle ; annelées de cendré à la base des articles, à partir du troisième : ce dernier un peu moins de deux fois aussi long que le premier. Elytres subparallèles sur la majeure partie de leur longueur. Pieds de devant à peine plus grands que les intermédiaires. Tibias antérieurs peu ou point incurbés. Tarses de devant non ciliés.

Cerambyx gallo-provincialis. OLIV., Entom. n° 67. t. IV. p. 125. 169. pl. III. fig. 17.

Lamia pistor. GERMAR, Mag. t. III. p. 242.

Monohammus gallo-provincialis. MULS., Longic. p. 140. 3. — KUSTER, Kaef. Europ. XXII. 95. — PERRIS, ann. de la Soc. entom. de Fr. 1856. p. 467.

Long. 0^m,0180 à 0^m,0235 (8 l. à 10 l.). — Larg. 0^m,0078 à 0^m,0090
(3 l. 1/2 à 4 l.) à la base des élytres.

Corps allongé. *Tête* d'un brun bronzé ; presque revêtue en devant et garnie sur sa partie postérieure d'un duvet d'un roux pâle ; ruguleusement ponctuée après les antennes, plus uniment en devant ; rayée d'une ligne longitudinale médiane prolongée jusqu'au vertex. *Prothorax* tronqué et muni d'un rebord étroit, en devant et à la base ; armé de chaque côté d'un tubercule conique ; plus large que long ; convexe ; ridé près des bords antérieur et postérieur ; ruguleusement ponctué sur sa zone médiane ; d'un brun bronzé ; parsemé de mouchetures d'un duvet roux cendré ; plus épais sur les côtés. *Ecusson* subcordiforme ; revêtu d'un duvet serré roux pâle ou cendré ; canaliculé dans son milieu. *Elytres* trois fois et demie à quatre fois aussi longues que le prothorax ; arrondies, prises ensemble à l'extrémité ; souvent un peu obtusément tronquées près de l'angle sutural ; médiocrement convexes ; d'un brun bronzé ; parées de mouchetures d'un duvet roux cendré : les mouchetures presque nulles du cinquième aux deux cinquièmes, et des quatre septièmes aux cinq septièmes de leur longueur, et constituant ainsi trois espèces de bandes transversales sur chacune : la première basilaire : la deuxième vers la moitié de la longueur : la troisième sur les deux derniers septièmes ; rugueuses et

comme granuleuses à la base, ou chargées vers celle-ci de points saillants, graduellement affaiblis et réduits vers l'extrémité à une ponctuation faible et à peine ruguleuse. *Dessous du corps* noir; revêtu d'un duvet cendré flavescent, assez long, médiocrement serré. *Pieds* d'un fauve testacé, garnis d'un duvet cendré plus court, et moucheté de points dénudés.

Cette espèce est exclusivement méridionale. Sa larve, dont MM. Charles Perroud et Perris ont suivi les métamorphoses, vit dans les tiges des pins. (Voy. PERRIS, *Ann. de la Soc. entom. de France*, 2^{me} série, t. X, p. 498, 503, 504, 510, et 3^e série, t. IV, p. 464.)

TROISIÈME BRANCHE.

LES ASTYNOMAIRES.

CARACTÈRES. *Antennes* au moins aussi longues ou plus longues que le corps chez la ♀, souvent beaucoup plus longues que lui chez le ♂; sétacées; non ciliées en dessous, au moins après le premier article; de onze articles: le premier, subgraduellement renflé, presque aussi long que le troisième: celui-ci un peu plus long que le premier: le troisième et les suivants noirs à l'extrémité, annelés de cendré à la base. *Tête* médiocrement concave entre les antennes. *Yeux* profondément échancrés; plus avancés sur le front au côté interne de leur moitié postérieure, que le côté interne du premier article des antennes. *Prothorax* plus large que long; armé d'un tubercule épineux vers les trois cinquièmes de chacun de ses côtés. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers ou des deux cinquièmes de la largeur de chacune; rectangulaires aux épaules. *Ailes* existantes. *Hanches* antérieures et intermédiaires séparées par le sternum. *Prosternum* obtriangulairement élargi après la moitié des hanches. *Postépisternums* subparallèles sur la majeure partie de leur longueur, rétrécis en ligne courbe à l'extrémité. *Ventre* de cinq arceaux. *Cuisses* minces à la base, renflées en massue à l'extrémité. *Tibias intermédiaires* chargés d'une saillie vers les trois cinquièmes de leur arête supérieure, obliquement sillonnés ou échancrés après celle-ci; postérieurement hérissés d'une sorte de frange de poils. *Tarses antérieurs* non houppeux chez le ♂.

Ces insectes semblent naturellement faire la suite aux derniers Lamiaires. Sans avoir une très-grande ressemblance, ils sont unis entre eux par des caractères dont il est aisé de suivre le fil. Ils ont les antennes et les pieds annelés de noir et de cendré, le corps nébuleux ou grisâtre, avec des sortes de bandes obscures. Ces teintes trompeuses les rendent difficiles

à apercevoir sur les écorces des arbres dont la plupart s'éloignent rarement.

Ces insectes se répartissent dans les genres suivants :

		Genres.
Prothorax	chargé, un peu avant le tiers de sa longueur, de quatre tubercules duveteux, transversalement disposés. Pygidium apparent au delà des élytres. Oviducte des ♀ linéaire, déprimé, en général plus ou moins longuement prolongé au delà du pygidium.	<i>Astynomus</i> .
	non chargé de quatre tubercules transversalement disposés. Pygidium voilé par les élytres. Oviducte des ♀ ordinairement non saillant.	<i>Leiopus</i> .

Genre *Astynomus*, ASTYNOME; Stephens.

Stephens. A Manual of british Coleoptera, 1839, p. 271.

CARACTÈRES. *Antennes* de moitié au moins plus longues que le corps chez les ♀, parfois trois ou quatre fois plus longues que lui chez les ♂; annelées de cendré sur la moitié basilaire environ du troisième article et des suivants. *Prothorax* chargé en dessus, un peu avant le tiers de sa longueur, de quatre tubercules transversalement disposés, revêtus de duvet. *Elytres* arrondies à leur partie postéro-externe, obtusément un peu tronquées à l'extrémité près de l'angle sutural; peu convexes en dessus. *Pygidium* saillant au delà des élytres. *Oviducte* des ♀ linéaire, déprimé, en général plus ou moins longuement prolongé après le pygidium. *Postépisternums* parallèles sur les cinq sixièmes environ de leur longueur, rétrécis ensuite en ligne courbe.

♂ *Pygidium* échancré à son extrémité. Dernier arceau ventral à peine aussi long que les deux précédents réunis; échancré à son extrémité.

♀ *Pygidium* arrondi à son extrémité; plus ou moins longuement débordé par l'oviducte. Dernier arceau ventral en tube subgraduellement rétréci et entaillé ou échancré à son extrémité, au moins aussi long que les trois précédents arceaux réunis.

a Premier article des antennes brun ou noir au côté externe et à l'extrémité.

1. **A. aedilis**; LINNÉ. Premier article des antennes cendré en dessus, noir ou brun au côté externe et à l'extrémité. Dessus du corps revêtu d'un duvet cendré grisâtre. *Prothorax* paré de quatre tubercules duveteux jaunâtres. *Elytres* presque onduleuses; marquées en avant d'une dépression en demi-cercle dirigé en arrière; parées de deux bandes brunes obliques;

chargées chacune de trois nervures parsemées de points duveteux bruns ou noirs : marquées de points semblables plus nombreux sur le rebord sutural. Tarses postérieurs cendrés, à premier article moins long que tous les suivants réunis.

Cerambyx aedilis. LINNÉ, Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 392. 24. — Id. 12^e édit. t. I. p. 628. 37. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 67. p. 81. 106. pl. IX. fig. 9. a. b. c. — DE GEER, Mém. t. V. p. 66. 5. pl. IV. fig. 1. 2.

Lamia aedilis. FABR., Syst. eleuth. t. 2. p. 287. 32. — LAICHART., Tyrol. insect. t. II. p. 23. 5. — PAYK., Faun. suec. t. III. p. 62. 3. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 373. 48. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 53. 3. — RATZEB., Fortinsect. t. I. p. 240. pl. XVI. fig. 2. — Larve. fig. 2. B. — WESTWOOD, Introd. t. I. p. 365. pl. XLIV. 3 (♂). pl. XLIV. 4. nymphe (♀).

Acanthocinus aedilis. STEPH., Illust. t. IV. p. 232. 1. — WHITE, Catal. (Longicorn.).

Aedilis montana. SERVILE, Ann. de la Soc. entom. de Fr. t. IV. p. 32. — MULS., Longic. p. 145. — PERRIS, ann. de la Soc. entom. de Fr. 1856. p. 461.

Astynomus aedilis. STEPH., A Manual. p. 271. 2117. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 27. 1. — KUSTER, Kaef. Europ. XII. 97. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e édit. p. 857.

Long. 0^m,0135 à 0^m,0190 (6 l. à 8 l.). — Larg. 0^m,0051 à 0^m,0067 (2 l. 1/4 à 3 l.).

Corps suballongé; peu convexe; revêtu en dessus d'un duvet cendré grisâtre. Tête rayée d'une ligne médiane; marquée de points moins indistincts sur le vertex. Antennes de moitié à une fois et demie plus longues que le corps chez les ♀, de deux à quatre fois plus longues que lui chez les ♂; à premier article cendré en dessus, brun ou noir au côté externe et à l'extrémité: les suivants cendrés à la base, noirs ou bruns à l'extrémité. Prothorax tronqué et à peine rebordé en devant et à la base, plus large que long; armé de chaque côté d'un tubercule épineux; revêtu d'un duvet cendré; ponctué; à peine rayé d'une ligne médiane; paré de quatre tubercules, transversalement disposés, revêtus d'un duvet jaunâtre. Ecusson en demi-cercle; rayé d'une ligne médiane. Elytres quatre fois au moins aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'à plus de la moitié de leur longueur, peu rétrécies ensuite; revêtues d'un duvet cendré grisâtre, plus obscures au côté externe; paraissant onduleuses; marquées, en devant, d'une dépression en demi-cercle dirigé en arrière, prolongée depuis chaque fossette humérale jusqu'aux deux septièmes de la suture; paraissant déprimées pareillement vers la moitié de leur longueur; parées de deux bandes brunes ou brunâtres, constituant chacune, avec leur pareille, une bande

commune arquée en arrière : la première, grêle, naissant de l'épaule, et prolongée jusqu'à un peu plus du tiers de leur longueur sur la suture : la seconde, plus développée longitudinalement, naissant vers la moitié du bord externe, et aboutissant à la suture un peu après les trois cinquièmes de leur longueur ; à rebord sutural marqué de points duveteux bruns ; chargées chacune de trois nervures longitudinales, réunies avant l'extrémité, et parsemées de points duveteux bruns ou noirs : l'externe, humérale, parfois peu marquée. *Dessous du corps et pieds* revêtus d'un duvet cendré ou cendré blanchâtre ; ponctués de brun. *Tibias antérieurs* frangés de noir à l'extrémité de leur arête inférieure. *Tibias intermédiaires et postérieurs* hérissés d'une frange noire vers la partie postérieure de leur arête supérieure. *Tarses* cendrés : premier article des postérieurs moins long que tous les suivants réunis. *Prosternum* entaillé postérieurement.

Cette espèce vit aux dépens des pins morts ou abattus. Sa larve trace des galeries dans la partie de l'écorce voisine du bois, et se creuse dans ce dernier une retraite pour se transformer en nymphe. L'insecte parfait sort en septembre. Il est commun dans nos montagnes du Lyonnais. (Voyez pour les métamorphoses de cette espèce : PERRIS, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1856, p. 459.)

A. xanthoneurus; MULSANT et REY. *Premier article des antennes* revêtu d'un duvet cendré, ponctué de brun, noir à l'extrémité. *Dessus du corps* revêtu d'un duvet cendré ou cendré grisâtre. *Elytres* revêtues d'un duvet cendré passant au jaunâtre vers les cinq sixièmes de leur longueur ; chargées chacune de trois à cinq nervures d'un jaune cendré ; ornées de deux taches et d'une sorte de bande de duvet noir : la première tache couvrant du cinquième aux deux septièmes de la quatrième nervure : la postérieure, sur la cinquième nervure, vers les cinq sixièmes : la bande, un peu après les trois septièmes de leur longueur, semi-lunaire ou presque en forme de V. *Tarses* noirs, annelés de cendré au milieu.

Aedilis xanthoneura. MULS. et REY (9 août 1852), Ann. de la Soc. linn. de Lyon. t. I. 1852-53. p. 2. — MULS., Opus. t. II. p. 4.

Astynomus Edmondi. FAIRMAIRE (13 oct. 1852), Ann. de la Soc. entom. de Fr. 2^e série. t. X. p. LXII et LXIII. — Id. 3^e série. t. III (1865), p. 321.

Long. 0^m,0123 (5 l. 1/2). — Larg. 0^m,0045 (2 l.).

Patrie : la Sicile (collect. Godart).

αx Premier article des antennes cendré, avec l'extrémité seule noire ou brune.

β Premier article des tarsi postérieurs à peine aussi long que tous les suivants réunis.

2. **A. atomarius**; FABRICIUS. Premier article des antennes cendré, ponctué de brun, avec l'extrémité brune ou noire. Dessus du corps revêtu de duvet. Prothorax chargé de quatre tubercules d'un cendré grisâtre. Elytres d'un cendré fuligineux jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, brunes ou brunâtres postérieurement; chargées chacune de quatre nervures, parées, ainsi que le rebord sutural, de points duveteux noirs ou bruns. Premier article des tarsi à peine aussi long que tous les suivants réunis.

Lamia atomaria. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 271. 17. — Id. Syst. eleuth. t. II.

p. 287. 34. — PANZ., Faun. germ. XLVIII. 18. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 379. 66.

Aedilis atomaria. MULS., Longic. p. 147. 2.

Astynomus atomarius. KUSTER, Kaef. Eur. XII. 98. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 27. 2.

— L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 857.

Acanthocinus atomarius. WHITE, Catal. p. 369. 4.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0135 (5 l. à 7 l.) non compris l'oviducte, chez la ♀, de 0^m,0033 à 0^m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0036 (1 l. 1/2 à 1. 2/3).

Corps allongé; peu convexe. Tête revêtue d'un duvet épais, d'un cendré fuligineux; rayée d'une ligne longitudinale médiane. Antennes de moitié environ plus longues que le corps chez les ♀, une fois plus longues que lui chez les ♂; à premier article cendré ou d'un cendré fuligineux, ponctué de brun, avec l'extrémité brune ou noire: les suivants cendrés à la base, noirs ou bruns à l'extrémité. Prothorax tronqué en avant et à la base; transversalement déprimé ou sillonné après le bord antérieur et au-devant du postérieur, et relevé en rebord ou rebordé à l'un ou à l'autre; armé de chaque côté d'un tubercule un peu anguleux à son bord antérieur et obtusément épineux; revêtu d'un duvet cendré nébuleux; un peu inégal sur son disque; ponctué de brun; paré de quatre tubercules couverts d'un duvet cendré grisâtre, transversalement disposés. Ecusson presque en demi-cercle; revêtu d'un duvet cendré fuligineux, ordinairement marqué d'une tache brune de chaque côté. Elytres trois à quatre fois aussi longues que le prothorax, subparallèles jusqu'aux quatre septièmes de leur longueur, peu rétrécies ensuite; revêtues d'un duvet cendré ou cendré fuligineux jusqu'aux

quatre septièmes de leur longueur, postérieurement d'un brun graduellement affaibli ; marquées de points bruns , plus apparents sur la partie cendrée que sur la région brune ; ornées d'un rebord sutural alterné de brun et de blanc cendré ; chargées chacune de quatre nervures parsemées de taches brunes : la plus rapprochée de la suture et la suivante naissant chacune de la base, postérieurement réunies vers les trois quarts : les troisième et quatrième peu distinctes en devant : la quatrième postérieurement unie, vers les neuf dixièmes de leur longueur, à un prolongement des première et deuxième, enclosant la troisième, ordinairement libre : ces nervures, surtout les deuxième à quatrième, en majeure partie d'un blanc cendré, ainsi que les intervalles, depuis le tiers jusqu'aux quatre septièmes de leur longueur. *Dessous du corps et pieds* revêtus d'un duvet cendré ou cendré tirant un peu sur le fauve ; ponctués de brun. *Tibias* bisannelés de brun noir. *Tarses postérieurs* à premier article à peine aussi long que tous les suivants réunis, cendré, avec l'extrémité noire : le deuxième cendré à la base, noir à l'extrémité : le troisième noir. *Prosternum* en ligne droite à son bord postérieur.

Cette espèce vit aussi aux dépens du pin. Elle habite principalement les parties froides ou montagneuses de l'est de la France. On la trouve dans les Alpes, les environs de Lyon, le Jura, les Vosges, etc. ; mais elle ne paraît commune nulle part.

Près de cette espèce paraît devoir se placer la suivante qui m'est inconnue :

A. modestus ; GYLLENHAL. *Antennes et dessus du corps noirs, revêtus d'un duvet gris : les premières , avec l'extrémité des articles, brune. Prothorax chargé de deux tubercules. Elytres obliquement tronquées à l'extrémité ; çà et là presque sérialelement ponctuées ; revêtues d'un duvet gris épais, offrant chacune sur le disque, un peu après le milieu, un espace d'un brun de poix, dénudé, sinueux ou denté, n'atteignant ni la suture ni le bord externe. Pieds d'un roux brun, garnis d'un duvet gris. Cuisses en massue.*

Lamia modesta. GYLLENH. in SCHOENH., Syn. ins. t. III. append. p. 164. 226. — Id. Ins. suec. t. IV p. 63. 12.

Patrie : la Finlande, où elle paraît rare.

Obs. Elle est un peu plus petite, mais proportionnellement un peu plus large que l'*A. atomarius*.

$\beta\beta$ Premier article des tarses postérieurs plus long que tous les suivants réunis.

3. **A. griseus**; FABRICIUS. Premier article cendré, avec l'extrémité noire. Dessus du corps garni de duvet. Prothorax cendré, souvent maculé de brun, paré de quatre taches tuberculiformes jaunâtres. Elytres d'un cendré blanchâtre, ponctuées de brun noir, parsemées de taches ponctiformes et marquées de deux sortes de bandes transversales de la même couleur : l'antérieure vers le tiers, l'autre vers les quatre septièmes de leur longueur; chargées de deux nervures souvent peu distinctes. Dessous du corps et cuisses cendrés, ponctués de brun. Tarses postérieurs à premier article annelé de cendré et de noir, plus long que tous les suivants réunis.

Cerambyx griseus. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 261. 37. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 277. 53. — PANZ., Faun. germ. XIV. 14. — PAYK., Faun. suec. t. III. append. p. 455. 4-5.

Lamia grisea. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 375. 49. — GILLENH., Ins. suec. t. IV. p. 55. 4. — ZETTERST., Ins. lapp. p. 202. 3.

Aedilis grisea. MULS., Longic. p. 148. 3. — PERRIS, Ann. de la Soc. entom. de Fr. 1856. p. 463.

Astynomus griseus. KUSTER, Kaef. Europ. XII. 98. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 27. 3. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 858.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0112 (4 l. à 5 l.) non compris l'oviducte, chez la ♀, de 0^m,0033 à 0^m,0042 (1 l. 1/2 à 1 l. 7/8). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0025 (1 l. à 1 l. 7/8).

Corps allongé; peu ou très-médiocrement convexe. Tête revêtue d'un duvet cendré; rayée d'une ligne longitudinale médiaire, ordinairement très-marquée, et prolongée depuis la suture frontale jusqu'au vertex. Antennes de moitié au moins et souvent près d'une fois plus longues que le corps, chez la ♀, plus d'une fois plus longue que le corps, chez le ♂; à premier article cendré, avec l'extrémité parée d'un anneau noir, souvent presque interrompu. Prothorax tronqué et muni d'un rebord peu saillant, en devant et à la base; armé de chaque côté d'un tubercule épineux; transversalement déprimé après le rebord antérieur et au-devant du basilaire; garni d'un duvet cendré ou cendré grisâtre plus ou moins maculé de brun; ordinairement au moins, marqué d'une tache brune, vers le tiers de la ligne médiane; ponctué de brun; paré de quatre faibles tubercules revêtus d'un duvet flave cendré; parfois marqué d'une tache de même couleur après

les deux tubercules médiaires. *Ecusson* en demi-cercle; revêtu d'un duvet cendré blanchâtre. *Elytres* quatre à cinq fois aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'aux quatre septièmes de leur longueur, peu rétrécies ensuite; obtuses, ou peu tronquées sur la moitié interne de leur extrémité; très-médiocrement convexes; revêtues d'un duvet cendré ou cendré grisâtre; marquées de points bruns plus rapprochés et plus apparents près de la base, plus clair-semés et plus légers vers l'extrémité; parées de deux bandes transversales brunes ou d'un brun noir, paraissant formées de diverses taches unies: l'antérieure, couvrant ordinairement du neuvième à plus du tiers de leur longueur, sur la suture, moins développée du côté externe, et n'aboutissant pas au bord extérieur: la postérieure, commençant aux quatre septièmes et dépassant à peine les deux tiers de leur longueur; chargées chacune de deux ou trois nervures obsolètes et souvent peu distinctes, marquées de points duveteux bruns. *Dessous du corps et pieds* revêtus d'un duvet cendré blanc: le dessous du corps et les cuisses ponctués de brun: celles-ci annelées de noir à l'extrémité. *Tibias* à peine annelés de brunâtre près de la base, avec l'extrémité noirâtre. *Tarses postérieurs* à premier article plus long que tous les suivants réunis: cendré avec l'extrémité noire: le deuxième cendré à la base, noir à l'extrémité: le troisième noir. *Prosternum* en ligne droite à son bord postérieur.

Cette espèce vit également sur le pin. On l'a prise quelquefois dans les environs de Lyon; on la trouve à la Grande-Chartreuse, dans les Hautes-Alpes, à Pilat, dans les environs de Bordeaux, etc., mais elle paraît peu commune. (Voyez pour les métamorphoses de cette espèce le beau travail de M. Perris sur les insectes du pin maritime, *Ann. de la Soc. entom. de France*, 1856, p. 463.)

Près de l'*A. griseus* paraît devoir être placée l'espèce suivante que je ne connais pas.

A. alpinus; L. REDTENBACHER. Noir: base des cuisses, des articles des antennes d'un rougeâtre brun. Dessus du corps fortement ponctué; garni d'un duvet gris blanc disposé par taches: cette pubescence plus épaisse sur le milieu et à l'extrémité des élytres de manière à offrir un peu après le milieu de celles-ci une bande noire oblique. Dessous du corps et pieds garnis d'un duvet épais, d'un grisâtre blanc; densément tachetés de points noirs.

Astynomus alpinus. L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 838.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0135 (5 l. à 6 l.).

Patrie: les montagnes du Schneeberg, en Autriche.

Genre *Leiopus*, LÉIOPE ; Serville.

Serville. Ann. de la Soc. entom. de France, t. IV (1835), p. 86.

(λεῖος, lisse; ποῦς, pied.)

CARACTÈRES. *Antennes* un peu plus longues que le corps, chez les ♀, de moitié au moins plus longues que lui, chez les ♂. *Prothorax* non chargé de quatre tubercules transversalement disposés. *Elytres* en ligne courbe à leur partie postéro-externe, tronquées à l'extrémité; médiocrement convexes en dessus. *Pygidium* voilé par les élytres. *Oviducte* des ♀ ordinairement non saillant. *Postépisternums* parallèles sur les trois cinquièmes basilaires de leur longueur, rétrécis ensuite en ligne un peu courbe jusqu'à l'extrémité. *Prosternum* plus ou moins étroit vers la moitié de la longueur des hanches.

1. **L. nebulosus**; LINNÉ. *Antennes* d'un fauve testacé à la base avec l'extrémité obscure. Dessus du corps revêtu d'un duvet cendré, parsemé sur les élytres de taches, en partie ponctiformes, d'un brun noir, presque nulles des deux septièmes à la moitié de leur longueur, mais agglomérées en devant, un peu moins nombreuses sur le dernier tiers, et constituant, de la moitié aux deux tiers, une bande transversale onduleuse. *Tibias* bruns ou fauves, annelés de cendré dans le milieu.

♂ Dernier arceau du ventre moins long que les deux précédents réunis.

♀ Dernier arceau du ventre aussi long que les deux suivants réunis.

Var. A. Duvet du dessus du corps d'un cendré jaunâtre ou d'un jaunâtre cendré.

Cerambyx nebulosus. LINN., Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 391. 17. — Id. 12^e édit. t. I. p. 627. 29. — FABR., Syst. entom. p. 163. 30. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 277. 51. — PANZ., Faun. germ. XIV. 13. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 67. p. 54. 72. pl. VII. fig. 47.

Lamia nebulosa. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 375. 53. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 56. 5.

Leiopus nebulosus. MULS., Longic. p. 150. — STEPH. Man. p. 272. 2121. — BACH, Kaeforfaun. t. III. p. 28. 1. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 858. — ROUGET, Catal. 1614.

Long. 0^m,0061 à 0^m,0058 (2 l. 3/4 à 3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0018 à 0^m,0023 (7/8 à 1 l.).

Corps oblong ou suballongé; médiocrement convexe. *Tête* revêtue d'un duvet gris ou d'un gris cendré; rayée d'une ligne longitudinale médiane. *Antennes* d'un fauve testacé, avec l'extrémité noire ou brune, et brièvement annelées d'un duvet cendré fin et court, à la base des élytres. *Prothorax* tronqué et muni d'un rebord aplati, en devant et à la base, transverse; armé de chaque côté d'un tubercule terminé par une épine un peu dirigée en arrière; médiocrement convexe; finement ponctué; brun mais revêtu d'un duvet gris cendré, souvent marqué, au tiers de sa longueur, de deux taches brunes, arrondies, parfois presque tuberculées, situées, une, de chaque côté de la ligne médiane; offrant d'autrefois, vers les deux tiers de sa longueur, deux taches pareilles, moins marquées. *Ecusson* aussi long qu'il est large à la base, rétréci d'avant en arrière, tantôt tronqué, tantôt subarrondi, à l'extrémité. *Elytres* quatre fois environ aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe, tronquées à l'extrémité près de l'angle sutural; médiocrement convexes; brunes ou d'un fauve testacé, mais revêtues d'un duvet cendré; ce duvet presque sans taches des deux septièmes à la moitié de leur longueur, parsemé de taches ponctiformes brunes sur le tiers postérieur et surtout près de la base, orné, de la moitié aux deux tiers, d'une bande transversale brune, onduleuse ou comme bilobée en devant sur chaque élytre; finement ponctuées; offrant ordinairement trois faibles nervures longitudinales prolongées jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur. *Des-sous du corps* et *pieds* revêtus d'un duvet cendré. *Cuisses* d'un fauve testacé pâle à la base, à massue noirâtre ou brune. *Tibias* bruns, avec le tiers médiane d'un fauve testacé garni de duvet cendré. *Tarses postérieurs* à premier article aussi long que les deux suivants réunis, cendré, avec l'extrémité noire: les deux suivants noirs. *Prosternum* tronqué en ligne droite à sa partie postérieure.

Cette espèce habite la plupart des provinces de France. Elle n'est pas bien rare dans les environs de Lyon.

Sa larve vit dans le charme, le chêne, et dans diverses autres espèces d'arbres. M. Westwood en a dit quelques mots. (*Introduct.*, etc., p. 345.)

Près de cette espèce doit se placer la suivante, qui n'a pas, je crois, encore été trouvée en France.

L. punctulatus ; PAYKULL. *Antennes noires, annelées de cendré à la base des articles. Prothorax d'un noir opaque, peu garni de duvet cendré. Elytres d'un noir opaque ; parées de deux bandes de duvet cendré, marquées de points noirs dénudés, gros, arrondis et irrégulièrement peu rapprochés : la première bande, couvrant du cinquième à la moitié de la longueur, sur la suture, et du tiers à la moitié sur les côtés : la dernière, couvrant le cinquième postérieur des étuis. Tibias noirs, annelés de duvet cendré au milieu.*

Cerambyx punctulatus. PAYK., Faun. suec. t. III. p. 58. 6.

Lamia punctulata. GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 57. 6.

Leiopus punctulatus. BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 28. 2. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 858.

Long. 0^m,0067 (3 l.).

Patrie : la Suède et le nord de l'Allemagne. Elle paraît rare.

A ce genre se rapporte sans doute l'espèce suivante qui m'est inconnue :

L. femoratus ; FAIRMAIRE. *Oblongus, fere parallelus, niger, cinero-carneo tomentosus, antennarum articulis flavis, apice nigricantibus, articulo primo clavato nigro, basi obscure rufo ; prothorace sat dense punctato, lateribus postice brevissime dentatis ; elytris apice subrotundatis, nigro brunneis, cinero late maculatis. ♂ Femoribus incrassatis.*

Leiopus femoratus. FAIRMAIRE, Ann. de la Soc. entom. de Fr. 1859. p. 62. 52.

Long. 0^m,0135 à 0^m,0146 (6 l. à 6 l. 1/2).

Patrie : Constantinople.

QUATRIÈME BRANCHE.

LES POGONOCÉRAIRES.

CARACTÈRES. *Antennes au moins aussi longues que le corps, chez les ♀, plus longues que lui, chez les ♂ ; ciliées en dessous ; de onze articles : le premier plus ou moins renflé, ordinairement d'une manière fusiforme ou ovalaire, généralement moins long que le troisième : les suivants grêles : le deuxième court : le troisième et les suivants annelés de cendré ou pâles*

à la base. *Yeux* profondément échancrés ; plus avancés sur le front, au côté interne de leur moitié postérieure, que le côté interne du premier article des antennes. *Prothorax* armé d'une épine ou d'un tubercule épineux de chaque côté. *Écusson* apparent. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers ou des deux cinquièmes de la largeur de chacune ; rectangulaires aux épaules ; peu ou médiocrement convexes sur le dos, perpendiculairement déclives en dehors de chaque épaule. *Ailes* existantes. *Pygidium* voilé par les élytres. *Postépisternums* parallèles ou subparallèles. *Ventre* de cinq arceaux. *Cuisses* minces à la base, renflées en massue dans leur seconde moitié. *Tibias antérieurs* creusés d'un sillon longitudinalement oblique sur la moitié postérieure de leur arête inférieure. *Tibias intermédiaires* chargés d'une saillie plus ou moins sensible sur les trois cinquièmes de leur arête supérieure, échancrés, obliquement sillonnés ou frangés après cette saillie.

De tous les Lamiens pourvus d'ailes, ceux de cette branche sont les seuls dont les antennes sont garnies en dessous de cils longs et nombreux. Outre ce caractère, dont leur nom exprime la particularité, ces insectes méritent à plusieurs égards de captiver notre attention.

Leur taille est généralement faible, et leurs couleurs, à première vue, semblent peu brillantes ; mais, en examinant de près les dispositions harmonieuses du duvet varié dont elles sont revêtues, elles montrent souvent cette beauté admirable dont la nature se plaît à doter les espèces qui semblent les moins dignes de nos regards.

Ces insectes se répartissent dans les genres suivants :

		Genres.
Troisième article des antennes	plus long ou au moins aussi long que le quatrième.	Élytres tronquées chacune à l'extrémité. Prothorax muni d'un tubercule épineux vers la moitié de chacun de ses côtés ou un peu avant. Prosternum parallèle et séparant assez largement les hanches. Mésosternum large et parallèle.
	Elytres arrondies chacune à leur partie postéro-externe. Prothorax armé d'un tubercule épineux vers les trois cinquièmes de ses côtés.	Pro et mésosternum séparant assez largement les hanches jusqu'à l'extrémité ou presque jusqu'à celle-ci. Épine des côtés du prothorax dirigée d'une manière transverse.
		Pro et mésosternum obtriangulairement rétrécis jusqu'à la moitié de la longueur des hanches ; nuls ou réduits à une tranche mince vers cette moitié. Épine des côtés du prothorax dirigée en arrière.
moins long que le quatrième.		Élytres marquées en avant d'une dépression commune en demi-cercle dirigé en arrière ; parées chacune de trois nervures longitudinales dont l'interne est parée de fascicules de poils noirs.
		Élytres non marquées en avant d'une dépression en demi-cercle dirigée en arrière ; subparallèles ; non parées de fascicules de poils noirs.
		<i>Acanthoderes.</i>
		<i>Oplisia.</i>
		<i>Exocentrus.</i>
		<i>Pogonocherus.</i>
		<i>Stenidea.</i>

Genre *Acanthoderes*, ACANTHODÈRE ; Serville.

Serville. Ann. de la Soc. entom. de France, t. IV (1835), p. 29.

(*ἀκανθα*, épine ; *δέρη*, cou.)

CARACTÈRES. *Antennes* garnies en dessous de cils courts et peu serrés ; à premier article fortement renflé ; à troisième plus long que le quatrième. *Prothorax* orné d'un tubercule conique vers la moitié de la longueur de ses côtés ou un peu avant : l'épine dirigée en dehors ; chargé, vers le tiers de sa longueur, de deux tubercules, situés, chacun, entre la ligne médiane et le bord externe. *Ecusson* plus large que long ; presque en demi-cercle. *Elytres* moins d'une fois plus longues qu'elles sont larges à la base, prises ensemble ; tronquées ou échancrées à l'extrémité ; très-médiocrement convexes ; chargées chacune de deux ou trois nervures longitudinales souvent peu saillantes. *Hanches antérieures* et *intermédiaires* séparées par le sternum. *Prosternum* large et subparallèlement prolongé entre les hanches. *Mésosternum* presque aussi large que long. *Pieds* annelés de noir et de blanc cendré. *Cuisses* fortement renflées en massue. *Tarses postérieurs* à premier article moins long (♀) ou à peine aussi long (♂) que les deux suivants réunis.

1. **A. varius** ; FABRICIUS. *Antennes* duveteuses, d'un blanc cendré à la base, et noires au moins sur la seconde moitié des articles. Dessus du corps revêtu d'un duvet mélangé de cendré, et ordinairement de fauve, et marqué de taches noires ou brunes : ces taches constituant sur les élytres deux sortes de bandes transverses raccourcies au côté externe : l'une un peu avant le tiers, l'autre vers les trois cinquièmes ou un peu avant ; chargées de deux nervures. *Tibias* noirs annelés de blanc cendré à la base et dans leur milieu.

♂ Trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés, ciliés ou houppeux sur les côtés. Dernier arceau du ventre échancré en arc à son bord postérieur.

♀ Deux premiers articles des tarses antérieurs non ciliés sur les côtés. Dernier arceau du ventre arrondi postérieurement.

Var. A. Duvet du dessus du corps cendré ou d'un gris cendré, marqué de taches brunes, sans mélange de fauve.

Cerambyx varius. FABR., Mantis. ins. t. I. p. 130. 2. — OLIV., Entom. t. IV. n° 67. p. 82. 107. pl. III. fig. 16.

Cerambyx nebulosus. DE GEER, Mém. t. V. p. 71. 8.

Lamia varia. FABR., Entom. syst. t. I. 2. p. 271. 18. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 288. 35. — PANZ., Faun. germ. XLVIII. 19. — SCHOENH., Syn. ins. t. II. p. 379. 67. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 62. 11.

Acanthoderes varius. MULS., Longic. p. 143. 1. — KUSTER, Kaef. Europ. XII. 96. — WHITE, Catal. p. 360. 18. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 857. — ROUGET, Catal. p. 1613.

Long. 0^m,0100 à 0^m,0135 (4 l. 1/2 à 5 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0051 (1 l. 1/2 à 2 l. 1/4),

Corps oblong ou suballongé ; très-médiocrement convexe. *Tête* peu ponctué ; noire, mais revêtue d'un duvet mélangé de cendré, de brun et de fauve ; rayée d'une ligne longitudinale médiane. *Antennes* revêtues de duvet ; à premier article annelé de brun et de cendré : les suivants d'un blanc cendré à la base, noirs sur un peu plus de leur seconde moitié. *Prothorax* faiblement arqué en avant et sans rebord à son bord antérieur, un peu en angle très-ouvert, obtus au-devant de l'écusson et dirigé en arrière à sa base ; armé de chaque côté d'un tubercule conique ; plus large que long ; transversalement déprimé après le bord antérieur et au-devant de la base ; noir ou brun, mais revêtu d'un duvet épais mélangé de cendré et de brun ou de brun fauve ; marqué de points assez gros et très-apparents ; inégal sur son disque, chargé d'une ligne médiane saillante ou caréniforme, et moins étroitement vers ses deux tiers ; chargé, de chaque côté de celle-ci, un peu avant le tiers de sa longueur, d'un tubercule subarrondi. *Ecusson* presque en demi-cercle, une fois environ plus large que long ; revêtu d'un duvet brun, avec la ligne médiane cendrée. *Elytres* trois fois et demie aussi longues que le prothorax ; faiblement rétrécies jusqu'aux quatre septièmes de leur longueur, et plus sensiblement ensuite en ligne courbe ; un peu obliquement tronquées et subéchancrées à l'extrémité ; peu convexes sur le dos ; noires ou brunes mais, revêtues d'un duvet mélangé de cendré et de fauve et marqué de taches brunes : celles-ci formant un peu avant le tiers et vers les trois cinquièmes, ou un peu avant, des sortes de bandes brunes, raccourcies au côté externe ; marquées de points gros et plus nombreux près de la base, affaiblis et plus rares vers l'extrémité ; chargées chacune de deux nervures longitudinales, postérieurement réunies vers les trois quarts de leur longueur : l'interne, plus saillante vers la base, affaiblie

ou interrompue sur la première bande noire : la deuxième naissant dans la direction de la fossette humérale ; munies, à partir de la moitié au moins de leur longueur, d'un rebord sutural cendré, marqué de points duveteux. *Dessous du corps* noir ou noirâtre, garni d'un duvet peu épais. *Ventre* paré de chaque côté, sur les quatre premiers arceaux, d'une rangée de points dénudés. *Pieds* noirs, garnis de duvet. *Cuisses* cendrées à la base, noirâtres ensuite, fauves vers l'extrémité. *Tibias* noirs, avec la base et le milieu d'un blanc cendré. *Tarses postérieurs* cendrés, à premier article moins long que les deux suivants réunis.

Cette espèce habite les provinces méridionales et tempérées de la France. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon. Sa larve vit dans le peuplier, principalement dans les arbres morts sur pied.

Genre *Oplosia*, OPLOSIE.

CARACTÈRES. *Antennes* garnies en dessous de cils longs et assez nombreux ; à troisième article plus long que le quatrième. *Prothorax* armé d'un tubercule épineux vers les trois cinquièmes de chacun de ses côtés : l'épine transversalement dirigée ; non tuberculeux en dessus. *Ecusson* presque carré. *Elytres* une fois au moins plus longues qu'elles sont larges, prises ensemble à la base ; subparallèles sur la majeure partie de leur longueur ; arrondies, prises ensemble à leur partie postéro-externe, et non tronquées à l'extrémité ; médiocrement convexes ; chargées de deux ou trois nervures longitudinales plus ou moins obsolètes. *Hanches antérieures* et *intermédiaires* séparées par le sternum. *Prosternum* peu étroit, triangulairement élargi postérieurement à partir de la moitié de la longueur des hanches. *Mésosternum* rétréci d'avant en arrière, tronqué à l'extrémité. *Cuisses* assez fortement renflées en massue. *Pieds* non annelés. *Premier article des tarses postérieurs* aussi long que les deux suivants réunis.

1. ♂. **fennica** ; PAYKULL. *Antennes* noires, revêtues d'un duvet blanc cendré sur plus de la moitié basilaire du troisième article et des suivants. *Dessus du corps* noir ou brun noir. *Tête* et *prothorax* revêtus d'un duvet cendré grisâtre. *Elytres* marquées, près de la base, de points assez gros et assez rapprochés, postérieurement obsolètes ; parées vers le milieu de leur longueur, et couvertes sur leur tiers postérieur d'un duvet cendré ; parsemées de taches brunes dues à la dénudation, garnies sur le reste d'un duvet cendré grisâtre moins épais. *Dessous du corps* et *pieds* noirs, couverts d'un duvet cendré.

Cerambyx fennicus. PAYKULL, Faun suec. t. III. p. 58. 6.

Lamia fennica. GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 58. 7.

Exocentrus cinereus. MULS., Longic. p. 152. 1.

Leiopus punctulatus. MULS., Rectif. aux Long.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0117 (5 l. à 5 l. 1/4). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0025
(1 l. à 1 l. 1/8).

Corps suballongé; médiocrement convexe. *Tête* noire; revêtue d'un duvet grisâtre; concave entre les antennes; rayée d'une faible ligne longitudinale médiane. *Antennes* de moitié au moins plus longues que le corps chez les ♂; garnies en dessus de cils longs et médiocrement rapprochés; noires, à premier article grisâtre à la base; le troisième et les suivants, revêtus à la base d'un duvet blanc cendré sur le tiers basilaire, noir ou brun ensuite. *Prothorax* tronqué et rebordé à la base; rétréci à son bord antérieur, et marqué après celui-ci d'une dépression transversale; de moitié plus large à la base que long sur son milieu; armé de chaque côté d'un tubercule terminé par une épine un peu relevée; médiocrement convexe; noir ou noir brun, garni d'un duvet grisâtre ou cendré grisâtre; finement ponctué; à ligne médiane indiquée par une très-courte raie vers les deux tiers de sa longueur; ordinairement marqué de cinq taches arrondies paraissant faiblement tuberculeuses, souvent peu apparentes, d'un duvet cendré jaunâtre: une sur les deux tiers de la ligne médiane: une au côté interne de chaque tubercule épineux; une plus antérieure, de chaque côté de la ligne médiane. *Ecusson* presque en carré ou en demi-cercle; revêtu d'un duvet grisâtre; rayé sur la ligne médiane. *Elytres* quatre à cinq fois aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'aux deux tiers de leur longueur, peu rétrécies ensuite; arrondies, prises ensemble, à l'extrémité; médiocrement convexes; marquées, près de la base, de points assez gros et assez rapprochés, mais graduellement affaiblis et peu apparents vers l'extrémité; noires ou d'un noir brun, garnies d'un duvet grisâtre ou cendré grisâtre: ce duvet plus épais, moucheté de taches brunes dues à l'absence de duvet sur la partie postérieure, et vers la moitié de leur longueur, où il constitue une bande transversale, irrégulière, souvent un peu raccourcie à son côté interne: cette bande couvrant presque le tiers postérieur des étuis. *Dessous du corps* et *pieds* noirs, garnis d'un duvet cendré. *Premier article des tarses postérieurs* aussi long que les deux suivants réunis.

Cette espèce habite principalement la Finlande, où Gyllenhal la dit très-rare. J'en ai trouvé, en juillet 1838, un individu mort, sous l'écorce d'un vieux sapin, dans les bois de la Grande-Chartreuse.

Obs. Suivant Gyllenhal, les élytres seraient d'un fauve testacé, sous les parties couvertes de duvet, quand celui-ci est enlevé. Cette couleur ne doit se montrer que par un défaut de la matière colorante. Dans l'état normal, le fond des élytres paraît noir ou d'un brun noir.

Genre *Pogonocherus*, POGONCHÈRE ; Serville.

Serville. Annales de la Société entomologique de France, t. IV (1835). p. 57.

(πάγων, barbe; κέρασ, corne.)

CARACTÈRES. *Antennes* garnies en dessous de cils longs et nombreux ; à troisième article moins long que le quatrième. *Prothorax* armé d'une épine ou d'un tubercule épineux vers les trois cinquièmes de chacun de ses côtés ; peu convexe sur son disque ; chargé sur celui-ci, vers les deux cinquièmes de sa longueur, de deux reliefs ou tubercules situés, chacun, entre la ligne médiane et le bord externe. *Ecusson* généralement petit et presque carré. *Elytres* une fois ou une fois et demie plus longues qu'elles sont larges à la base, prises ensemble ; en angle droit ou un peu ouvert, et souvent épineuses à leur partie postéro-externe, tronquées ou échancrées à l'extrémité ; peu convexes sur le dos ; marquées, en devant, d'une dépression plus ou moins prononcée, constituant un demi-cercle commun, dirigé en arrière, prolongé depuis chaque fossette humérale jusqu'aux deux cinquièmes environ de la suture ; chargées chacune de trois nervures longitudinales ou lignes élevées, généralement peu apparentes sur la partie déprimée : l'interne parée de deux ou trois fascicules de poils noirs. *Hanches antérieures* et *intermédiaires* séparées par le sternum. *Prosternum* triangulairement élargi postérieurement à partir de la moitié des hanches. *Pieds* annelés de noir et de couleur pâle ou de cendré. *Tarses postérieurs* à premier article moins long que les deux suivants réunis. *Tarses antérieurs* non houppeux chez les ♂.

a Élytres non armées d'une épine à leur partie postéro-externe (s.-g. *Pityphilus*).

b Vertex non paré de deux fascicules de poils.

c Ecusson gris.

1. **P. ovatus** ; FOURCROY. *Prothorax* couvert d'un duvet cendré ; ova-

lairement dénudé un peu après le milieu de la ligne médiane. Ecusson gris. Elytres ovalaires, inermes et tronquées chacune à l'extrémité; testacées ou brunâtres, revêtues d'un duvet en majeure partie cendré; ornées d'une bande de duvet cendré blanc obliquement prolongée depuis l'épaule jusqu'aux deux cinquièmes de la suture, et postérieurement bordée de noir jusqu'à leur tiers interne; chargées chacune de trois nervures longitudinales: l'interne, postérieurement parée de deux fascicules de poils noirs.

Le Capricorne brun de forme ovale. GEOFFR., Hist. abr. t. I. p. 206. 10.

Cerambyx ovatus. FOURCROY, Entom. paris. p. 76. 10.

Cerambyx ovalis. GMEL., C. LINN., Syst. nat. t. I. p. . 1863. 350.

Lamia ovalis. SCHOENH., Syn. insect. t. III. p. 377. 59. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 65. 14.

Pogonocherus variegatus. (DEJEAN), Catal. (1821). p. 107.

Pogonocherus ovalis. MULS., Longic. p. 155. 1. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 29. 4.

— L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 859. — WHITE, Catal. p. 397. 1.

Var. *a.* Elytres couvertes d'un duvet cendré, parées en devant d'une bande oblique d'un duvet blanc cendré, postérieurement bordée de noir jusqu'à leur tiers interne et prolongée en arrière près de la suture.

Pogonocherus variegatus. (STURM.) Catal. 1826. p. 186.

Pogonocherus ovalis. MULS., Longic. p. 155. Var. A. (*subovatus*)

Long. 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0013 (1/2 à 3/5).

Corps suballongé. Tête brune, fauve ou testacée; garnie ou revêtue d'un duvet cendré; rayée d'une ligne médiane très-apparente entre les antennes. Yeux noirs. Antennes à premier article brun, avec la base d'un testacé rosat: les troisième et suivants d'un testacé rosat à la base, et brièvement annelés de duvet cendré, noirs à l'extrémité. Prothorax tronqué en devant et à la base; étroitement rebordé à celle-ci; muni en devant d'un rebord plus épais; armé d'une épine vers le milieu de chacun de ses côtés; moins long ou à peine aussi long qu'il est large à sa base; brun, parfois d'un rouge testacé à son bord basilaire et surtout à l'antérieur; revêtu d'un duvet cendré; offrant la ligne médiane ovalairement dénudée, et souvent subtuberculeuse après le milieu de sa longueur; bituberculeux sur le disque. Ecusson revêtu d'un duvet gris ou grisâtre. Elytres trois fois et demie ou un peu plus aussi longues que le prothorax; subparallèles ou à peine rétrécies

(♂) ou faiblement élargies (♀) jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne un peu courbe, étroites, inermes et tronquées chacune à leur extrémité; déprimées en devant en demi-cercle dirigé en arrière; parées d'une tache scutellaire brune en parallélogramme plus large que long; ornées d'une bande de duvet cendré blanchâtre obliquement prolongée depuis l'épaule jusqu'aux trois septièmes de la suture, postérieurement bordée d'une bande noire irrégulière et plus étroite, naissant au côté externe près de l'épaule, et prolongée jusqu'à la nervure interne, vers la moitié de leur longueur: cette bande, de forme variable, tantôt d'abord étroite et presque interrompue sur la nervure externe, un peu après le tiers de leur longueur, et triangulairement dilatée ensuite: tantôt presque de même largeur: parfois obscurcissant après elle l'intervalle compris entre les nervures externe et intermédiaire, et parfois une partie de celui compris entre les nervures intermédiaire et interne; garnies postérieurement à la bande noire d'un duvet en majeure partie cendré ou d'un gris cendré; offrant postérieurement un relief court et faible, dans la direction de l'angle postéro-externe; chargées chacune de trois nervures longitudinales prolongées: l'externe depuis la bande cendrée jusqu'aux sept huitièmes; l'intermédiaire, depuis la bande cendrée jusqu'au relief apical: l'interne, saillante vers la base, interrompue sur la dépression, prolongée jusqu'aux trois quarts ou un peu plus, parée de deux fascicules comprimés de poils noirs: l'un vers la moitié, l'autre vers les deux septièmes de leur longueur; ponctuées, mais souvent peu distinctement sur la bande cendrée surtout sur la partie externe de celle-ci. *Dessous du corps* noir ou brun; garni d'un duvet cendré. *Pieds* d'un rouge testacé pâle, avec la massue des cuisses, un arceau vers le tiers basilaire des tibias, l'extrémité de ceux-ci et des articles des tarses, noirs. *Tibias* hérissés de poils noirs vers l'extrémité de leur arête supérieure.

Cette espèce se trouve dans les environs de Lyon, dans ceux de Paris et dans diverses autres provinces de la France. Sa larve vit dans le pin, et peut-être aussi dans d'autres arbres.

Obs. Quelquefois la moitié postérieure est couverte d'un duvet presque aussi blanc que celui de la bande cendrée; souvent cette bande semble, à son extrémité interne, se prolonger en se rétrécissant le long de la suture.

c. Écusson blanc.

2. **P. scutellaris**; MULSANT et REY. *Prothorax* couvert d'un duvet

cendré, noir sur chaque cinquième externe de sa moitié postérieure; dénudé du tiers aux quatre cinquièmes de la ligne médiane. Ecusson blanc. Elytres ovalaires; inermes et tronquées chacune à l'extrémité; testacées, revêtues d'un duvet en majeure partie cendré; ornées d'une bande de duvet cendré blanc, obliquement prolongée depuis l'épaule jusqu'aux deux cinquièmes de la suture, et postérieurement bordée de noir jusqu'à leur tiers interne; chargées de trois nervures longitudinales: l'interne, postérieurement parée de deux fascicules de poils noirs.

Pogonocherus scutellaris. MULS. et REY, Hist. natur. des Coléopt. de Fr. 1846. suppl. aux Longicornes.

Long. 0^m,0045 (2 l.). — Larg. 0^m,0011 (1/2).

Cette espèce a été découverte à St-Jean-la-Bussière (Rhône), par mon ami M. Rey. Elle vit sur le pin.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec le *P. ovalis*. Elle s'en distingue par son prothorax noir, sur chaque cinquième externe de sa moitié postérieure; chargé de deux reliefs brièvement transverses, au lieu d'être tuberculeux; linéairement dénudé du tiers aux quatre cinquièmes de la ligne médiane, au lieu d'être ovalairement dénudé ou tuberculeux après le milieu de celle-ci; par son écusson blanc; par ses élytres plus obscures au-devant de la bande d'un cendré blanc ou même noirâtres depuis l'épaule jusqu'à la moitié de leur largeur basilaire. Le fond du corps est ordinairement testacé.

ccc Ecusson noir, velouté, avec la ligne médiane cendrée.

3. **P. decoratus**; FAIRMAIRE. Prothorax couvert d'un duvet cendré; chargé, sur la ligne médiane, d'un faible relief dénudé, naissant très-étroit vers le cinquième de sa longueur et prolongé presque jusqu'à la base. Ecusson velouté, brun, à ligne médiane au moins en partie cendrée. Elytres subparallèles jusqu'à la moitié de leur longueur, rétrécies, inermes, et obtusément tronquées chacune à l'extrémité; couvertes d'un duvet cendré; parées d'une bande noire couvrant le bord externe depuis l'épaule jusqu'aux deux cinquièmes, obliquement dirigée ensuite sur le dos et prolongée jusqu'aux deux tiers; chargées de trois nervures longitudinales: l'intermédiaire couverte postérieurement d'un duvet plus blanc: l'interne parée de deux fascicules de poils noirs.

Pogonocherus decoratus. L. FAIRMAIRE, Ann. de la Soc. entom. de Fr. 3^e série. t. III. 1855. p. 320. — WHITE, Catal. p. 399. 12.

Long. 0^m,0061 (2 l. 3/4). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Corps suballongé. *Tête* noire ou brune, revêtue d'un duvet cendré; hérissée de poils noirs. *Yeux* noirs presque divisés. *Antennes* à premier article noir : les suivants rosats à la base, noirs à l'extrémité. *Prothorax* tronqué en devant et à la base; rebordé à celle-ci, relevé en rebord en devant; transversalement déprimé après le bord antérieur et au-devant de la base; armé d'une épine un peu dirigée en arrière, vers le milieu de chacun de ses côtés; plus large à la base qu'il est long sur son milieu; un peu plus étroit en arrière qu'en devant; noir ou d'un noir brun; revêtu d'un duvet cendré; hérissé de poils noirs; à ligne médiane constituant un faible relief glabre, luisant, noir, naissant très-étroit vers la dépression transversale antérieure, et prolongé en s'élargissant graduellement jusque près de la base; chargé vers les deux cinquièmes de sa longueur, de chaque côté de la ligne médiane, d'un faible relief glabre, lisse, obliquement transverse, divergeant d'avant en arrière avec son semblable. *Ecusson* presque carré; velouté, noir ou brun, avec la ligne médiane cendrée, au moins postérieurement. *Elytres* trois fois ou trois fois et quart aussi longues que le prothorax; parallèles jusqu'à la moitié de leur longueur, sensiblement rétrécies ensuite en ligne un peu courbe; étroites, inermes et obliquement tronquées chacune à l'extrémité; déprimées en demi-cercle en devant; couvertes d'un duvet cendré; parées chacune d'une bande noire ou brune, naissant à l'épaule, couvrant leur côté externe jusqu'aux deux cinquièmes de leur longueur, d'où elle se dirige ensuite sur le dos, jusqu'à la nervure intermédiaire ou presque jusqu'à l'interne, puis se prolonge en arrière jusqu'aux deux tiers; ponctuées, surtout près de la suture, excepté sur la région déprimée; chargées chacune de trois nervures longitudinales : l'externe prolongée en s'affaiblissant depuis l'épaule jusqu'aux trois quarts : l'intermédiaire, depuis la dépression jusqu'aux neuf dixièmes, couvertes sur la moitié postérieure d'un duvet cendré plus blanc : l'interne, interrompue ou très-affaiblie sur la dépression, à peine prolongée jusqu'aux trois quarts de leur longueur, parée de deux fascicules ponctiformes de duvet noir : l'un aux quatre septièmes, l'autre au cinq septièmes de leur longueur. *Dessous du corps* noir, revêtu d'un duvet cendré. *Pieds* hérissés de poils blancs. *Cuisses* revêtues d'un duvet cendré, maculé de noir. *Tibias* rosats à la base et dans le milieu, noirs ou d'un noir cendré sur le reste. *Tarses* noirs.

Cette espèce a été découverte par feu Delarouzée, près de Cauterets, dans

les Pyrénées. Elle vit sur les pins. Je dois sa connaissance à l'obligeance de M. Reiche.

bb Vertex paré de deux fascicules de poils noirs.

4. **P. fasciculatus**; DE GEER. *Vertex paré de deux fascicules de poils noirs. Prothorax couvert d'un duvet cendré parsemé de taches brunes. Ecusson velouté brun, avec la ligne médiane blanche. Elytres rétrécies d'avant en arrière, inermes et obtusément tronquées à l'extrémité; d'un rouge brun ou testacé, revêtues d'un duvet assez épais mélangé de roussâtre, de brun et de cendré; ornées chacune d'une bande de duvet blanc, obliquement dirigée de l'épaule vers les deux cinquièmes de la suture et postérieurement bordée de noir; chargées chacune de trois nervures longitudinales: l'interne parée de trois fascicules arrondis de poils noirs.*

Cerambyx fasciculatus. DE GEER, Mém. t. V. p. 71. 9. pl. III. fig. 17. — FABR., Mant. ins. t. I. p. 134. 37. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 277. 53. — PANZ. Naturforsch. t. XXIV. p. 24. 34. pl. I. fig. 34.

Lamia fascicularis. PANZ., Faun. germ. XIV. 15. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 376. 58. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 64. 13.

Pogonocherus fasciculatus. STEPH., Illustr. t. IV. p. 234. 3. — Id. Man. p. 271. 2120.

Pogonocherus fascicularis. MULS., Longic. p. 156. 2. — WHITE, Catal. p. 397. 3. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 859.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0020 à 0^m,0023 (7/8 à 1 l.).

Corps suballongé. *Tête* brune ou brunâtre, parfois testacée en devant; revêtue d'un duvet cendré, tirant souvent sur le fauve ou le roussâtre; hérissée de poils noirs; rayée d'une ligne longitudinale médiaire, plus prononcée entre les antennes; ornées sur sa partie postérieure de deux fascicules de poils noirs. *Antennes* à premier article brun ou fauve: les troisième et suivants bruns ou fauves, annelés de duvet cendré à la base: le quatrième, ordinairement pâle ou cendré sur la moitié au moins de sa longueur. *Prothorax* à peine arqué en devant, tronqué à la base; sensiblement relevé en rebord en devant, muni d'un rebord étroit à la base; armé d'un tubercule épineux, vers le milieu de chacun de ses côtés; un peu moins long qu'il est large à la base; brun, d'un rouge brun ou fauve; revêtu d'un duvet cendré parsemé de taches brunes; offrant, sur la ligne médiane, à peine après le milieu de celle-ci, un faible tubercule ou un petit

espace ovalaire, dénudé ; chargé, de deux tubercules subtransverses, dénudés au sommet. *Ecusson* revêtu d'un duvet brun, avec la ligne médiane blanche. *Elytres* trois fois à trois fois et quart aussi longues que le prothorax ; rétrécies en ligne à peu près droite jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur, et plus sensiblement ensuite en ligne courbe ; inermes, obtusément et un peu obliquement tronquées chacune à leur extrémité ; déprimées en demi-cercle en devant ; parées d'une tache scutellaire d'un duvet brun roussâtre en carré plus large que long ; ornées d'une bande de duvet blanc, naissant à l'épaule, où elle couvre le quart de la longueur, et prolongée d'une manière obliquement transversale jusqu'au rebord sutural ou jusqu'à la nervure interne, vers le tiers ou un peu plus de leur longueur, postérieurement bordée de brun ; revêtues puis après d'un duvet testacé mélangé de gris et parsemé de taches et de points bruns : rebords sutural et externe alternés de taches brunes et blanches ; postérieurement sans relief ou offrant à peine un relief dans la direction de l'angle postéro-externe ; chargées chacune de trois nervures longitudinales : l'externe naissant de l'épaule et prolongée jusqu'aux sept huitièmes : l'intermédiaire naissant du cinquième antérieur et à peine plus longuement prolongée que la précédente : l'interne, plus saillante, naissant vers la base, interrompue sur la dépression, prolongée jusqu'aux quatre cinquièmes ; parées de trois fascicules subarrondis de poils noirs : l'antérieur vers la moitié ou un peu après de leur longueur : le deuxième, le plus gros, après les deux tiers : le troisième, le plus petit, parfois nul, vers les quatre cinquièmes, ordinairement blanches entre ces fascicules ; ponctuées, mais peu distinctement sur la partie déprimée. *Dessous du corps* brun, avec l'extrémité du ventre ordinairement testacée ; revêtu d'un duvet cendré roussâtre ou jaunâtre. *Pieds* hérissés de poils blancs ; d'un rouge testacé pâle. *Cuisses* garnies d'un duvet blanc, avec un ou deux anneaux noirs sur la massue. *Tibias* parés d'une tache noire vers le tiers de leur longueur, hérissés d'une frange de poils noirs vers l'extrémité de leur arête supérieure. *Tarses* noirs à l'extrémité de leurs premiers articles.

Cette espèce habite principalement les contrées septentrionales et tempérées ; elle n'est pas bien commune dans les environs de Lyon. Sa larve vit dans le pin.

Obs. Cet insecte est vraisemblablement le *Cer. hispidus* de Linné ; mais cet auteur paraît avoir confondu sous le même nom deux espèces. La variété mentionnée dans la *Fauna suecica* se rapporte probablement au *P. pilosus*.

En raison de cette confusion, le nom de *fasciculatus* donné par De Geer

doit être adopté. Panzer a changé cette dénomination en celle de *fascicularis*, parce que Fabricius avait appliqué l'épithète de *fasciculata* à un autre Lamien; mais le nom donné par Fabricius est postérieur à celui de De Geer.

Le *Cerambyx pubicornis* (SCKRANK, *Naturf.*, t. XXIV, p. 76, 25), donné par Schöenherr comme synonyme du *Cer. balteus* de Linné, paraît se rapporter à cette espèce.

A cette division se rapporte l'espèce suivante qui m'est inconnue, et dont voici la description publiée dans la *Gazette entomologique* de Stettin (1857), p. 64.

P. multipunctatus; W. GEORG. Tête, prothorax et ventre d'un noir de poix, garnis d'une pubescence d'un gris blanchâtre : bouche brunnâtre : disque du prothorax d'un brun sale. Elytres uniformément et densément ponctuées; obliquement tronquées à l'extrémité; brunes, parées d'une bande d'un gris blanc, uniformément étroite, limitée par une ligne droite, naissant à l'angle huméral, prolongée d'une manière oblique vers la suture : cette bande parée en devant et en arrière d'une bordure d'un brun noir sale : la bordure postérieure graduellement plus claire vers son extrémité : espace compris entre la bande de chaque étui et la base, constituant un triangle; chargées chacune de trois faibles nervures : la plus voisine de la suture ornée de trois faibles gibbosités, dont l'antérieure se trouve sur la tache ou espace triangulaire : les deux autres après la bande.

Patrie : les environs de Lunebourg.

AA Elytres armées chacune d'une épine à leur partie postéro-externe (sous-genre *Pogonocherus*).

β Elytres munies en outre d'une dent à l'angle sutural.

5. **P. hispidus**; FABRICIUS. Prothorax noir, souvent rouge pâle à ses bords antérieur et basilaire; garni d'un duvet cendré peu épais. Ecusson couvert d'un duvet cendré. Elytres armées d'une épine à l'angle postéro-externe, et d'une dent à l'angle sutural; revêtues d'un duvet blanc sur leur tiers antérieur au moins, postérieurement garnies d'un duvet mélangé, noir, cendré et roux jaune; creusées sur la région blanche de quatre fossettes; chargées de trois nervures longitudinales : l'interne parée de trois fascicules comprimés et mi-relevés de poils noirs. Quatrième article des antennes d'un blanc de lait dans sa moitié basilaire.

Le Capricorne à étuis dentelés. GEOFFR., Hist. abr. t. I. p. 206. 9.

Cerambyx hispidus. FABR., Syst. entom. p. 169. 21. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 378.

56. — FOURCR., Entom. paris. t. I. p. 76. 9. — OLIV., Entom. t. IV. n° 67. p. 53. 71. pl. II. fig. 77. — GERMAR, Faun. ins. Eur. VI. 10.

Lamia hispida. LAICHART., Tyr. ins. t. II. p. 27. 7. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 377. 60. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 66. 15.

Pogonocherus hispidus. STEPH., Illust. t. IV. p. 234. 2. — Id. Man. p. 271. 2119. — MULS., Longic. p. 159. 4. — KUSTER, Kaef. Europ. IX. 72. — WHITE, Catal. p. 398. 5. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 859. — ROUGET, Catal. 1618.

Long. 0^m,0061 à 0^m,0071 (2 l. 3/4 à 3 l. 1/4). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0025 (1 l. à 1 l. 1/8).

Corps suballongé. *Tête* noire ; garnie d'un duvet gris ou gris cendré peu épais ; hérissée de poils noirs peu nombreux ; rayée d'une ligne longitudinale médiane légère, plus apparente sur le vertex. *Antennes* noires, brunes ou d'un rouge brun, annelées de duvet blanc à la base des articles, à partir du troisième : l'anneau blanc du quatrième couvrant la première moitié. *Prothorax* tronqué ou plutôt faiblement arqué et relevé en rebord arrondi assez épais en devant ; un peu en angle très-ouvert dirigé en arrière et étroitement rebordé à la base ; armé, vers le milieu de chacun de ses côtés, d'un tubercule épineux ; moins long sur son milieu que large à sa base ; peu convexe sur son disque ; déprimé transversalement après le bord antérieur et au-devant de la base ; finement chagriné ; noir, souvent avec les bords antérieur et basilaire d'un rouge brun ; garni d'un duvet cendré ou cendré fauve peu épais ; non rayé d'une ligne médiane ; offrant parfois vers les trois cinquièmes de cette ligne les traces d'un faible tubercule ; chargé, sur son disque, de tubercules ou reliefs dénudés au sommet. *Ecusson* petit ; presque carré ; couvert d'un duvet cendré. *Elytres* trois fois à peu près aussi longues que le prothorax ; rétrécies en ligne presque droite jusqu'à leur partie postéro-externe ; armées chacune, à celle-ci, d'une forte épine, précédée à sa base d'un relief oblique, et d'une dent à l'angle sutural ; échan-crées chacune entre ces points ; noires, mais revêtues de duvet : celui-ci blanc, couché, soyeux et serré sur sa partie antérieure, postérieurement mélangé de noir, de cendré, de cendré bleuâtre et de roux jaune, avec une tache blanche près de l'épine apicale : la partie blanche, constituant une bande transversale commune, un peu arquée en arrière à son bord postérieur, couvrant un peu plus du tiers du bord extérieur et les trois septièmes sur la suture, ordinairement obscure à la base, avec une tache scu-

tellaire obscure en parallélogramme une fois plus large que long ; creusées chacune sur cette partie blanche de deux fossettes arrondies constituant avec leurs pareilles une rangée ou dépression en demi-cercle dirigé en arrière ; visiblement ponctuées après la partie blanche ; chargées chacune de trois nervures longitudinales : l'extérieure, peu ou point distincte sur la région antérieure couverte de duvet blanc, prolongée jusqu'au relief précédant l'épine apicale : l'intermédiaire naissant vers la fossette antérieure et prolongée presque jusqu'à l'extrémité : l'interne, peu ou point saillante près de la base, naissant après la région blanche, dans la direction du milieu de la fossette postérieure, prolongée jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur ; parées depuis la région blanche jusqu'à son extrémité ordinairement de trois fascicules de poils noirs, comprimés, mi-relevés. *Dessous du corps* noir, garni d'un duvet cendré peu épais, souvent en partie dénudé sur le ventre. *Pieds, cuisses* d'un rouge pâle ou testacé à la base et à l'extrémité, avec la massue noire. *Tibias* annelés de même couleur et annelés de duvet cendré dans leur milieu, noirs ou bruns à la base et à l'extrémité : deux premiers articles des tarses noirs, garnis de duvet cendré peu épais : les deux derniers articles ordinairement d'un rouge testacé.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France, principalement celles du nord et du centre ; mais elle n'est bien commune nulle part.

Obs. Quand la matière colorante n'a pas eu le temps de se développer, la tête, les antennes, le dessous du corps et les pieds offrent, d'un rouge plus ou moins obscur ou plus ou moins pâle, les parties qui sont noires dans l'état normal.

$\beta\beta$ Elytres sans dent à l'angle sutural.

γ Nervure interne des élytres parée de trois ou quatre fascicules de poils à partir de la moitié de la longueur des étuis.

δ Nervure intermédiaire des élytres notablement moins saillante que l'interne : celle-ci à peine tuberculeuse près de l'écusson, et non parée sur ce tubercule d'un fascicule de poils noirs.

6. **P. Perroudi** ; Mulsant. *Prothorax* couvert d'un duvet blanc cendré, mélangé de roussâtre ; orné, de chaque côté, de deux lignes divergentes de duvet blanc : l'externe limitant chaque bord latéral : l'interne raccourcie dans sa moitié antérieure ; offrant, depuis le milieu jusqu'aux trois quarts de la ligne médiane, un tubercule ovale, noir, dénudé. *Ecusson* noir, velouté, divisé par une ligne flave. *Elytres* ornées chacune d'une épine

à l'angle postéro-externe; revêtues en devant d'un duvet blanc maculé de brunâtre; postérieurement garnies d'un duvet fauve testacé mélangé de cendré; chargées chacune de trois nervures longitudinales: l'interne peu saillante et non fasciculée en devant, postérieurement chargée de trois ou quatre fascicules de poils noirs: l'avant-dernier transverse.

Pogonocherus Perroudi. MULS., Longic. p. 158. 2. — WHITE, Catal. p. 397. 4.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0090 (3 l. à 4 l.). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Corps suballongé. *Tête* d'un rouge testacé obscur; couverte d'un duvet cendré, mélangé de gris et de cendré ferrugineux; hérissée de poils obscurs; rayée d'une ligne longitudinale médiane. *Antennes* brunes; brièvement annelées de duvet cendré à la base du troisième article et des suivants. *Prothorax* tronqué et à peine rebordé en devant; tronqué et étroitement rebordé à la base; armé de chaque côté d'un tubercule épineux vers le milieu de ses côtés; à peu près aussi long sur son milieu qu'il est large à sa base; déprimé transversalement vers le cinquième et les quatre cinquièmes de sa longueur; rayé d'une ligne longitudinale médiaire, prolongée depuis la dépression transversale antérieure jusqu'à l'autre; offrant, depuis la moitié jusqu'aux trois quarts de cette ligne médiane, un tubercule ovale, noir, dénudé, luisant, peu saillant; bituberculeux sur son disque; à fond noir, mais couvert d'un duvet cendré mélangé de fauve roussâtre; paré, de chaque côté, de deux lignes de duvet blanc: l'une formant les limites de chaque bord latéral: l'autre liée postérieurement au côté interne de la base de la précédente et avancée jusqu'à la partie postérieure des tubercules sub-orbiculaires du disque. *Ecusson* revêtu d'un noir velouté, paré d'une ligne médiane de duvet blanc flave. *Elytres* trois fois et quart aussi longues que le prothorax; rétrécies à peu près en ligne droite jusqu'aux quatre cinquièmes, et un peu plus sensiblement ensuite en ligne courbe; armées chacune d'une épine à leur partie postéro-externe; tronquées entre ces épines à l'extrémité; déprimées en devant en demi-cercle dirigé en arrière; parées d'une tache scutellaire d'un brun roussâtre, en carré plus large que long; parfois dénudées et d'un fauve testacé à la place de cette tache; ornées chacune d'une bande d'un blanc cendré maculé de taches brunâtres, prolongée obliquement depuis l'épaule jusqu'aux deux cinquièmes de leur longueur ou un peu plus sur la suture, couvrant les deux septièmes basilaires du bord externe; revêtues, postérieurement à cette bande

blanche, d'un duvet fauve testacé mélangé de cendré; sans relief bien prononcé au-devant de l'épine apicale; chargées chacune de trois nervures longitudinales : l'externe, prolongée depuis l'épaule jusqu'à l'épine apicale, doublée à son côté interne d'une nervure prolongée jusqu'à la moitié au moins de leur longueur : l'intermédiaire, aussi faible, prolongée depuis la bande d'un blanc cendré presque jusqu'à l'extrémité : l'interne, représentée en avant par un tubercule faible ou peu saillant et non fasciculé, prolongée depuis la bande cendrée jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur parée de trois fascicules de poils noirs : l'avant-dernier, vers les cinq septièmes de leur longueur, le plus gros, transverse (offrant quelquefois vers la bande d'un blanc cendré un quatrième fascicule très-petit), d'un cendré roussâtre à la base de ces fascicules. *Dessous du corps* brun, couvert d'un duvet cendré plus blanc au bord postérieur des arceaux du ventre; hérissé de poils blancs. *Pieds* hérissés de poils semblables; d'un fauve testacé, avec la massue des cuisses obscures ou noirâtres; couverts d'un duvet blanc cendré : massue des cuisses à deux anneaux brunâtres. *Tibias* postérieurs hérissés de poils noirs vers l'extrémité de leur arête supérieure. *Tarses* noirs annelés de blanc à la base des articles.

Cette espèce est méridionale. On la trouve sur diverses espèces de pin, et aussi dans le figuier, suivant Delarouzée. Sa larve et ses métamorphoses ont été étudiées par M. Charles Perroud. Je l'ai dédiée au frère de ce savant, à mon ami M. Benoît-Philippe Perroud, vice-président de la Société linnéenne de Lyon, et auteur des *Mélanges entomologiques*.

♂♂ Nervure intermédiaire des élytres aussi saillante que l'interne : celle-ci représentée près de l'écusson par un tubercule paré de fascicules de poils noirs.

7. **P. Caroli.** *Prothorax* noir, couvert d'un duvet gris cendré; offrant après la moitié de la ligne médiane un petit point dénudé. *Ecusson* d'un brun noir, à ligne médiane cendrée. *Elytres* armées chacune d'une épine à l'angle postéro-externe; noires, revêtues d'un duvet gris cendré, un peu plus blanc sur la dépression antérieure; chargées chacune de trois nervures longitudinales : l'intermédiaire, naissant du septième antérieur, postérieurement alternée de noir et de gris cendré, aussi saillante que l'interne : celle-ci, représentée en avant par un tubercule paré d'un fascicule de poils noirs, postérieurement ornée de trois fascicules de poils de cette couleur, longitudinaux, comprimés.

Pogonocherus grisescens. CH. PERROUD, In litter.

Long. 0^m,0070 (3 l. 1/5). — Larg. 0^m,0018 (7/8).

Corps suballongé. *Tête* noire, mais revêtue d'un duvet gris ; hérissée de poils obscurs ; rayée d'une ligne longitudinale médiaire. *Antennes* brunes ou d'un brun noir, brièvement annelées de duvet cendré à la base du troisième article et des suivants. *Prothorax* tronqué et à peu près sans rebord en devant ; tronqué ou à peine anguleusement dirigé en arrière et étroitement rebordé à la base ; armé d'un tubercule épineux vers les trois septièmes de chacun de ses côtés ; un peu plus long sur son milieu qu'il est large à sa base ; noir, couvert de poils cendrés mélangés de poils gris ; hérissé de poils obscurs ; rayé d'une ligne longitudinale médiane, étroite, peu distincte à son extrémité, offrant, un peu après la moitié de sa longueur, un petit point dénudé, peu apparent ; chargé d'un tubercule assez saillant entre la ligne médiane et chaque tubercule épineux latéral. *Ecusson* en carré au moins aussi large que long ; noir, revêtu d'un duvet brun noir, divisé par une ligne médiane de duvet cendré. *Elytres* deux fois et demie à deux fois trois quarts aussi longues que le prothorax ; rétrécies à peu près en ligne droite jusqu'aux quatre cinquièmes et plus sensiblement ensuite ; armées chacune d'une épine à l'angle postéro-externe ; tronquées à l'extrémité entre les épines ; noires, mais revêtues d'un duvet gris cendré ; assez fortement ponctuées ; creusées en devant d'une dépression presque en demi-cercle dirigé en arrière ; couvertes sur celle-ci d'un duvet plus blanchâtre, paraissant constituer une sorte de bande suivie d'une bordure ou bande noire, prolongée depuis la nervure externe jusqu'à l'interne ; chargées chacune de trois nervures longitudinales : l'externe, prolongée depuis l'épaule jusqu'à l'épine apicale, comme doublée à son côté interne d'une autre nervure jusqu'à la moitié de leur longueur : l'intermédiaire, naissant au sixième ou septième de leur longueur, dans la direction de la fossette humérale, prolongée jusqu'à la base interne de l'épine apicale, postérieurement alternée de noir et de cendré, à peu près aussi saillante que l'interne : celle-ci, représentée près de la base par un tubercule assez saillant, paré d'un petit fascicule de poils noirs, interrompue sur la dépression semi-circulaire, et prolongée ensuite jusqu'aux quatre cinquièmes, chargée, à partir de la moitié de la longueur des étuis, de trois fascicules longitudinaux de poils noirs. *Dessous du corps* noir, couvert d'un duvet cendré grisâtre ; hérissé de poils blancs. *Pieds* hérissés de poils semblables ; noirs, avec la base des cuisses rouge brunâtre : celles-ci, couvertes d'un duvet cendré mélangé de brun. *Tibias* d'un noir brun, annelés au milieu de

cendré : les postérieurs hérissés de poils noirs sur leur arête supérieure. *Tarses* annelés de blanc cendré et de noir.

Cette belle espèce vit aux dépens du pin.

Elle a été découverte, le 20 mars 1860, à Preyssac, dans les environs de Bordeaux, par M. Charles Perroud, à qui je l'ai dédiée. Elle a depuis été prise à Captieux (Gironde), par M. Cabarus.

γγ Nervure interne des élytres parée postérieurement de deux fascicules de poils noirs.

8. **P. dentatus** ; FOURCROY. *Prothorax* brun, garni d'un duvet cendré ou cendré fauve. *Ecusson* noir velouté. *Elytres* armées chacune d'une épine à leur partie postéro-externe ; testacées, duveteuses, marquées de diverses taches noires, parées d'une bande oblique de duvet blanc cendré prolongée depuis l'épaule jusqu'aux deux cinquièmes au moins de la suture : chargées chacune de trois nervures longitudinales presque noires postérieurement : l'intermédiaire, offrant avant son extrémité une ligne blanche interrompue : l'interne, représentée en devant par un tubercule paré d'un fascicule de poils noirs, ornée postérieurement de deux fascicules semblables mi-relevés.

Le Capricorne à pointe. GEOFFR., Hist. abr. t. I. append. p. 326. 12.

Cerambyx dentatus. FOURCR., Entom. paris. (1785). t. I. p. 76. 12.

Cerambyx pilosus. FABR., Mant. t. I (1787). p. 134. 39. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 258. 37.

Cerambyx hispidus. SCHRANK, Enum. p. 130. 248. — PANZ., Naturforsch. t. XXIV. p. 26. 35. pl. I. fig. 35.

Lamia pilosa. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 378. 61.

Pogonocherus pilosus. STEPH., Illust. t. IV. p. 233. 1. — Id. Man. p. 271. 2118. — MULS., Longic. p. 160. 5. — WHITE, Catal. p. 398. 7. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 859. — ROUGET, Catal. 1619.

Long. 0^m,0045 à 0^m,0067 (2 l. à 3 l.). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0020 (3/5 à 7/8).

Corps suballongé. Tête variant du brun au testacé ; garnie d'un duvet cendré peu épais ; rayée d'une ligne longitudinale médiane. Antennes parfois brunes, ordinairement d'un fauve testacé, avec la base du troisième article et des suivants, pâle et assez brièvement annelée de cendré : le quatrième article pâle au moins jusqu'à la moitié. *Prothorax* tronqué ou à peine arqué en devant et plus faiblement en sens contraire à la base ;

assez étroitement rebordé à celle-ci; muni en devant d'un rebord plus épais; transversalement déprimé ou sillonné après le dernier et plus faiblement vers les trois quarts de sa longueur; armé d'une épine ou d'un tubercule épineux, vers la moitié de chacun de ses côtés; plus large à sa base qu'il est long sur son milieu; finement chagriné; bituberculeux sur son disque; brun, garni d'un duvet cendré ou cendré fauve; ordinairement paré sur sa seconde moitié de quatre lignes brunes un peu obliquement longitudinales; les externes, naissant chacune après la partie postérieure de chaque tubercule et dirigées vers l'angle postérieur: l'interne, voisine de la ligne médiane qui reste cendrée; celle-ci non rayée d'une ligne médiane. *Ecusson* noir, velouté. *Elytres* trois fois et quart aussi longues que le prothorax, rétrécies à peu près en ligne droite jusqu'aux deux tiers au moins de leur longueur, et un peu plus sensiblement ensuite en ligne peu courbe; armées chacune à leur partie postéro-externe d'une forte épine; tronquées entre les épines à l'extrémité; marquées en devant d'une dépression presque en demi-cercle dirigé en arrière; marquées de points noirs prononcés sur la partie déprimée ou du moins sur la moitié externe de celle-ci; ornées d'une tache scutellaire élargie d'avant en arrière, plus large que longue; revêtues en devant d'un duvet d'un blanc cendré rosat, constituant une sorte de bande oblique couvrant le cinquième antérieur seulement du bord externe et du quart aux trois septièmes de leur longueur sur la suture, bordée postérieurement de noir depuis le bord externe jusqu'à la nervure interne; en général testacées ou d'un fauve testacé et peu garnies de duvet après la bande d'un blanc cendré, noires ou brunes à l'extrémité, entre les épines, parsemées en outre de diverses taches subponctiformes noires ou brunes, parfois même brunes entre les nervures externe et interne, jusqu'au niveau du dernier fascicule de poils noirs; à rebord sutural alterné de brun et de cendré; ponctuées; chargées postérieurement d'un relief dans la direction de l'épine apicale; chargées chacune de trois nervures longitudinales: l'externe naissant de l'épaule, prolongée jusqu'au relief précité, paraissant doublée à son côté interne d'une autre nervure prolongée jusqu'aux deux tiers: l'intermédiaire, presque aussi saillante que l'interne, naissant après la bande d'un blanc cendré et paraissant s'unir postérieurement à la précédente vers le relief apical, marquée comme l'externe de quelques points noirs, et ordinairement d'une ligne blanche interrompue, vers les quatre cinquièmes de leur longueur: l'interne, représentée en devant par un tubercule comprimé paré d'un fascicule de poils noirs, prolongée à peine au delà des trois quarts de leur longueur, blanche et un peu courbée à

son extrémité, vers l'intermédiaire, avec laquelle elle semble s'unir, parée de trois fascicules comprimés et mi-relevés de poils noirs : l'un, plus petit sur le tubercule antérieur : le deuxième vers le bord postérieur de la région blanche : le troisième vers les trois cinquièmes de leur longueur. *Dessous du corps* noir ou brun, et garni d'un duvet cendré, sur la poitrine, testacé ou d'un fauve testacé, avec la partie longitudinale médiane brune ou obscure et garnie d'un duvet moins apparent, sur le ventre. *Pieds* garnis de cils blancs ; peu pubescents ; testacés ou d'un fauve testacé plus ou moins pâle : massue des cuisses noire ou brune : tibias annelés de brun, vers le tiers de leur longueur, hérissés d'une frange de poils noirs sur leur arête supérieure.

Cette espèce paraît habiter toutes les provinces de la France. Elle est assez commune dans les environs de Lyon, on la trouve principalement en secouant les fagots entassés dans les champs, ou sur les bois coupés. Sa larve vit dans le chêne et probablement dans diverses autres espèces d'arbres.

Genre *Exocentrus*, EXOCENTRE ; Mulsant.

Mulsant. Hist. nat. des Coléopt. de Fr. (Longicornes), p. 152.

(ἐξω, en dehors ; κέντρον, aiguillon.)

CARACTÈRES. *Antennes* au moins un peu plus longues que le corps, quelquefois d'un quart ou presque d'un tiers plus longues que lui ; garnies en dessous de cils longs et assez rapprochés ; à premier article faiblement renflé, moins long que le troisième : celui-ci, plus long que le quatrième, mais parfois faiblement. *Tête* inclinée ; un peu bombée en avant. *Prothorax* élargi sur les côtés jusqu'aux trois cinquièmes de ceux-ci, armé, dans ce point d'une épine dirigée en arrière, rétréci ensuite en courbe rentrante ; plus large à la base que long sur son milieu ; médiocrement convexe ; non chargé de tubercules en dessus. *Ecusson* presque en demi-cercle ou en triangle à côtés curvilignes. *Elytres* une fois environ plus longues qu'elles sont larges à la base ; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes au moins de leur longueur, arrondies ou subarrondies, prises ensemble à leur extrémité ; généralement non contiguës ou un peu déhiscentes vers leur extrémité suturale ; médiocrement convexes. *Hanches antérieures* et *intermédiaires* contiguës ou presque contiguës dans leur milieu. *Pro* et *mésosternum* obtriangulairement rétrécis jusqu'à la moitié des hanches, réduits dans ce dernier point à une tranche parfois peu apparente. *Pieds* non annelés, si

ce n'est parfois les tarsi. *Cuisses* renflées en massue allongée. *Tibias* hérissés de poils obscurs : les intermédiaires saillants vers les trois cinquièmes de leur arête supérieure, échancrés et frangés après cette saillie. *Tarsi postérieurs* à premier article presque aussi long ou un peu moins long que les deux suivants réunis.

♂ Antennes d'un cinquième à un tiers plus longues que le corps. Dernier arceau du ventre d'un quart plus long que le précédent, obtusément tronqué à son extrémité.

♀ Antennes un peu plus longues que le corps. Dernier arceau du ventre aussi long que les deux précédents réunis, entaillé en angle très-ouvert et cilié à son extrémité.

1. **E. punctipennis** ; MULSANT et GUILLEBEAU. *Elytres* parées chacune d'une bande transversale brune ou d'un brun fauve, paraissant formée de deux taches ovalaires accolées, couvrant chacune des quatre septièmes au moins aux trois quarts de leur longueur (l'externe un peu plus avancée et moins postérieurement prolongée que l'interne), uniformément revêtues sur le reste d'un duvet cendré blanc, parsemé d'espaces ponctiformes dénudés, sérialement disposés, donnant chacun naissance à un poil obscur hérissé.

Exocentrus punctipennis. MULS. et GUILLEBEAU, Ann. de la Soc. linn. de Lyon. t. III. 1856. p. 103. — MULS., Opusc. entom. 7^e cahier. p. 103.

Long. 0^m,0056 (2 l.). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Corps oblong ou suballongé; médiocrement convexe. *Tête* variant du fauve au rouge brun; garnie de duvet cendré peu épais; hérissée de poils obscurs; rayée d'une ligne longitudinale médiane, prolongée jusqu'au vertex. *Yeux* bruns. *Antennes* d'un quart ou d'un tiers plus longues que le corps; ciliées; fauves ou testacées; brièvement annelées de cendré à la base des troisième, quatrième et cinquième articles. *Prothorax* arqué en avant, tronqué et rebordé à la base; transversalement déprimé en avant de la base, peu après le bord antérieur, finement ponctué; d'un rouge ou fauve brun; garni d'un duvet cendré peu serré, plus épais et relevé en forme de carène sur la ligne médiane, et constituant parfois une ligne longitudinale blanchâtre, entre cette ligne et chaque côté externe. *Ecusson* presque en demi-cercle, ou en triangle à côtés curvilignes; fauve, revêtu d'un duvet cendré, avec la ligne médiane ordinairement en partie dénudée. *Elytres* trois fois et demie environ aussi longues que le protho-

rax; subsinuusement parallèles jusqu'aux deux tiers, rétrécies ensuite en ligne courbe; subarrondies (prises ensemble) à l'angle sutural, mais souvent émoussées à ce dernier; d'un rouge ou fauve brun; parées chacune d'une bande transversale brune, garnie de poils concolores, entaillée en avant, vers les trois cinquièmes externes, et postérieurement vers la moitié, paraissant formée de deux taches ovales ou ovalaires accolées: l'interne, un peu oblique, s'éloignant graduellement de la suture au côté interne de sa moitié antérieure, prolongée des quatre aux cinq septièmes de leur longueur: l'externe un peu plus avancée et un peu moins prolongée en arrière; uniformément revêtues sur le reste de leur surface d'un duvet cendré blanc parsemé de petits espaces circulaires, dénudés, sérialelement disposés, de chacun desquels naît un long poil noir, hérissé, un peu dirigé en arrière. *Dessous du corps* d'un brun rouge ou rouge brun, plus pâle sur l'antépectus; garni de duvet cendré; parsemé, sur le ventre, de très-petits points dénudés. *Pieds* d'un rouge ou fauve testacé, avec la massue des cuisses ordinairement brune ou brunâtre; garnis de duvet cendré. *Cuisses* marquées de petits points dénudés.

Cette espèce habite principalement les parties méridionales de notre pays. Elle se trouve en juillet, dans les environs de Lyon, sur l'orme. M. Revelière l'a obtenue, en Corse, du *Quercus ilex*.

M. Guillebeau et moi avons donné l'histoire de ses premiers états (MULS. *Opusc. entom.*, 7^e cahier, p. 105-106).

Obs. Elle se distingue facilement des espèces suivantes par la bande transversale brune plus courte à son côté externe qu'à l'interne; par le reste de la surface des élytres uniformément revêtues d'un duvet cendré blanc ou blanc cendré, parsemées de points circulaires dénudés, sérialelement disposés.

2. **E. *Clarae***; MULSANT et REY. *Elytres* parées d'une bande transversale fauve ou testacée, paraissant formée de deux taches ovales oblongues accolées, couvrant chacune de la moitié aux quatre cinquièmes de leur longueur (l'externe un peu moins avancée que l'interne), garnies sur le reste d'un duvet cendré; ornées chacune de quatre rangées longitudinales de taches linéaires de duvet blanc: l'extrà-humérale prolongée presque jusqu'à l'extrémité: celle du calus jusqu'aux deux cinquièmes: celle de la fossette humérale divisant les deux taches ovalaires: l'interne, interrompue sur la moitié antérieure de la tache ovalaire interne; hérissées de poils noirs.

Exocentrus Clarae. MULS. et REY. MULS., Opusc. 12^e cah. p. 193.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0078 (3 l. à 3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0028 (1 l. à 1 l. 1/4).

Corps oblong ou suballongé; médiocrement convexe. *Tête* brune ou d'un brun fauve; garnie d'un duvet cendré; hérissée de poils noirs ou obscurs, longs et clair-semés; concave entre les antennes; rayée d'une ligne longitudinale médiane. *Antennes* un peu plus longues (♀), ou d'un quart plus longues (♂) que le corps; ciliées; fauves, avec les troisième et quatrième articles brièvement et parfois peu distinctement annelés de cendré à la base. *Prothorax* arqué et relevé en rebord en devant, tronqué et rebordé à la base; transversalement déprimé en devant de la base et plus faiblement après le bord antérieur; pointillé ou très-finement ponctué; d'un rouge brun; garni d'un duvet cendré peu serré, plus épais et relevé en forme de carène sur la ligne médiane, ou seulement vers l'extrémité de cette ligne; constituant parfois une ligne blanchâtre entre cette ligne et chaque côté externe. *Ecusson* en triangle à côtés curvilignes; fauve, revêtu d'un duvet cendré. *Elytres* quatre fois aussi longues que le prothorax; sub-sinueusement parallèles jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu plus, rétrécies en ligne courbe; arrondies, prises ensemble à l'extrémité; variant du testacé au fauve; parées chacune d'une bande transversale de couleur foncière peu garnie de duvet concolore, entaillée en devant vers les quatre septièmes de la longueur, et postérieurement vers la moitié et le quart de sa largeur, paraissant formée de deux taches accolées: l'interne, ovale oblongue, graduellement plus isolée de la suture depuis le tiers antérieur de son côté interne jusqu'à la partie postérieure, couvrant des quatre septièmes aux trois quarts de leur longueur: l'externe, un peu moins avancée, au moins aussi prolongée en arrière sur ses deux tiers internes, et prolongée presque jusqu'à l'extrémité sur son tiers externe; un peu dénudées depuis le sixième jusqu'aux deux cinquièmes de leur moitié externe; garnies sur le reste de leur surface d'un duvet cendré blanchâtre, plus épais vers le bord antérieur de la bande transversale fauve; offrant au moins quatre rangées longitudinales de points ou de taches linéaires formées de duvet blanc cendré: l'externe humérale, prolongée presque jusqu'à l'extrémité, isolant le tiers externe, de la tache externe de la bande: celle de la fossette, divisant les deux taches de la bande, à peu près sur toute leur longueur: l'interne, avancée depuis le cinquième postérieur, qui est couvert de duvet, presque jusqu'à la moitié de la longueur de la tache ovale interne, vers la moitié

de sa longueur; hérissées de longs poils noirs ou obscurs, sérialelement disposés, naissant d'un point dénudé; à rebord sutural alternativement cendré et marqué de points dénudés; offrant parfois les traces d'une rangée de points blancs, près du bord sutural. *Dessous du corps* brun ou brun fauve; garni de duvet cendré. *Pieds* tantôt bruns avec les tarses moins obscurs, tantôt testacés ou d'un fauve testacé avec la massue des cuisses brune; garnis de duvet cendré; parsemés de points dénudés.

Cette espèce est la moins petite de celle de nos pays. Elle se trouve dans les environs de Lyon et dans diverses autres parties de la France.

Nous l'avons dédiée à M^{me} Clara de Kiesenwetter.

Obs. Elle se distingue facilement de la précédente par sa taille plus avantageuse, par la forme de sa bande et par les rangées de points duvetueux de ses élytres, etc.

3. **E. adpersus**; MULSANT et REY. *Elytres* parées chacune d'une bande transversale brune ou fauve, paraissant presque formée de deux taches unies : l'interne, ovale, couvrant des quatre septièmes aux trois quarts de leur longueur : l'externe, un peu moins avancée, prolongée jusqu'à l'extrémité; garnies sur le reste d'un duvet blanc cendré, laissant plus ou moins distinguer quelques rangées longitudinales de points formés de ce duvet : l'extra-humérale ordinairement peu marquée sur la bande transversale : les autres prolongées jusqu'aux deux cinquièmes : deux de celles-ci plus distinctement reproduites postérieurement : l'interne avancée jusqu'à la moitié de la tache ovale interne : l'autre moins avancée sur la tache externe; hérissées de poils noirs, naissant d'un point dénudé.

Exocentrus adpersus. MULS. et REY. MULS.. Hist. des Coléopt. de Fr. 1846. suppl. aux Long. — ROUGET, Catal. 1616.

Long. 0^m,0056 (2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Corps oblong ou suballongé; médiocrement convexe. *Tête* brune ou d'un brun fauve; garnie de duvet cendré; hérissée de quelques poils noirs ou obscurs; médiocrement concave entre les antennes; rayée d'une ligne longitudinale médiane. *Antennes* d'un sixième (♂) ou d'un quart (♂) plus longues que le corps; ciliées; fauves, avec les troisième et quatrième articles annelés de cendré sur le tiers basilaire au moins de leur longueur. *Prothorax* faiblement arqué à son bord antérieur, tronqué à la base; plus fortement rebordé à celle-ci qu'à son bord antérieur; très-finement ponc-

tué; d'un rouge brun; garni de duvet cendré, peu serré, plus épais et relevé en forme de carène, au moins sur le tiers médiaire de la ligne médiane. *Ecusson* en triangle à côtés curvilignes; revêtu d'un duvet cendré. *Elytres* quatre fois aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'aux quatre septièmes au moins de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe, arrondies, prises ensemble, à l'extrémité; variant du fauve testacé au fauve brun ou brunâtre; parées chacune d'une bande transversale de couleur foncière, peu garnie de duvet concolore, entaillée en devant vers les trois cinquièmes externes de leur largeur, et postérieurement vers le tiers et les trois cinquièmes de leur largeur, paraissant presque formée de deux taches unies: l'interne, ovale, prolongée des quatre septièmes aux trois quarts ou un peu plus: l'externe, un peu moins avancée, et prolongée sur sa partie externe jusqu'à l'extrémité; garnies sur le reste de leur surface d'un duvet blanc cendré, peu serré, un peu plus épais au-devant de la bande transversale et sur la moitié interne de la partie postérieure. ce duvet laissant, mais souvent à peine, distinguer, sur la moitié antérieure, deux ou trois rangées longitudinales formées de points de duvet blanc cendré: l'extra-humérale ordinairement peu marquée sur la bande transversale; offrant plus distinctement au-devant de la région postérieure deux rangées de points formées de duvet cendré: l'interne, avancée jusqu'à la moitié de la longueur de la tache ovale interne de la bande, et divisant sa seconde moitié en deux parties presque égales: l'autre, dans la direction de la fossette humérale et un peu en dehors de l'angle rentrant du bord antérieur de la bande, ordinairement un peu moins avancée; hérissées de longs poils noirs ou obscurs, sérialement disposés, naissant en partie d'un point dénudé; à rebord sutural cendré, peu marqué de points dénudés. *Dessous du corps* d'un rouge ou fauve brun ou d'un brun fauve, souvent pâle vers l'extrémité du ventre; garni d'un duvet cendré médiocrement épais. *Pieds* d'un rouge fauve ou d'un fauve testacé, avec la massue des cuisses brunâtre; garnis de duvet cendré; parsemés de points dénudés.

Cette espèce habite diverses parties de la France. On la trouve sur le chêne, en juillet et en août, dans les environs de Lyon; elle a été prise dans ceux de Bordeaux par M. Perroud.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec l'*E. Clarae*; mais elle est de taille un peu plus petite; ses élytres ne sont pas ordinairement moins garnies de duvet vers le tiers de leur bord externe; leur rebord sutural est peu marqué de points dénudés; les rangées de points de duvet sont peu apparentes sur leur moitié antérieure: la rangée subhumérale est peu distincte sur la

bande transversale; postérieurement, la rangée interne est ordinairement un peu plus avancée que la suivante, et celle-ci, au lieu de correspondre, comme chez l'*E. Clarae*, à l'angle rentrant du bord antérieur de la bande transversale, semble correspondre au côté externe de cet angle.

4. **E. lusitanus**; LINNÉ. *Elytres parées chacune d'une bande transversale fauve ou d'un fauve testacé, irrégulière, ordinairement plus avancée vers le milieu de son bord antérieur, couvrant des quatre septièmes de leur longueur aux trois quarts, près de la suture et presque jusqu'à l'extrémité, près du bord externe; en partie dénudées vers le tiers de leur côté externe; garnies sur le reste d'un duvet cendré blanchâtre; hérissées de poils obscurs sérialelement disposés, naissant en partie d'un point dénudé.*

Cerambyx lusitanus. LINNÉ, Syst. nat. 12^e édit. t. I. add. p. 1067. 5.

Cerambyx critinus. PANZ., Faun. germ. XLVIII. 17.

Cerambyx lusitanicus. OLIV., Entom. t. IV. n^o 67. p. 120. 161. genre Callidie. pl. V. fig. 54. a. b.

Pogonocherus balteatus. SERVILE, Ann. de la Soc. entom. de Fr. t. IV. p. 59.

Exocentrus balteatus. MULS., Long. p. 153. 2. — KUSTER, Kaef. Europ. IX. 71. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e édit. p. 858. — ROUGET, Catal. 1615.

Long. 0^m,0039 à 0^m,0056 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0018 à 0^m,0021 (4/5 à 1 l.).

Corps oblong; médiocrement convexe. Tête brune ou d'un rouge brun, avec la partie antérieure testacée; garnie d'un duvet cendré; hérissée de quelques poils obscurs; canaliculée entre les antennes. Yeux bruns. Antennes un peu plus longues (♀) ou d'un quart plus longues (♂) que le corps; ciliées; testacées, avec les troisième et quatrième articles brièvement et souvent peu distinctement annelés de cendré à la base. Prothorax un peu arqué et faiblement relevé à son bord antérieur; tronqué et rebordé à la base; pointillé ou très-finement ponctué; fauve ou testacé; garni d'un duvet cendré peu serré, plus épais et relevé sur la ligne médiane en une carène, parfois réduite au tiers postérieur. Ecusson en triangle; revêtu d'un duvet cendré. Elytres trois fois et quart ou un peu plus aussi longues que le prothorax sur son milieu; subparallèles jusqu'aux quatre septièmes, rétrécies ensuite en ligne un peu courbe, obtusément arrondies, prises ensemble à l'extrémité; variant du fauve au testacé; marquées près de la base de points très-apparents, postérieurement affaiblis; parées chacune d'une bande transversale, de couleur foncière, garnie de poils concolores peu

serrés, un peu anguleusement avancée, à son bord antérieur, vers la moitié de leur largeur, couvrant des quatre septièmes aux trois quarts environ, près de la suture, un peu plus développée en longueur de dedans en dehors jusqu'aux deux tiers de leur largeur, plus extérieurement prolongée presque jusqu'à l'extrémité ; presque dénudées sur le tiers antérieur de leur moitié externe ; garnies ou comme poudrées, sur le reste de leur surface, d'un duvet cendré plus épais au-devant de la bande transversale et vers la moitié interne de leur partie postérieure ; hérissées de poils noirs, sériale-ment disposés, naissant ou en partie d'un petit point dénudé. *Dessous du corps* variant du testacé au fauve ; garni d'un duvet cendré peu serré. *Pieds* testacés ou d'un testacé roussâtre, avec la massue des cuisses souvent obscure ; garnis de duvet cendré.

Cette espèce paraît habiter la plupart des provinces de la France. Sa larve vit aux dépens du tilleul. On la trouve autour de Lyon, sur cet arbre, principalement dans le mois de juillet.

Obs. Elle se distingue facilement de l'*E. punctipennis* par sa bande transversale foncière prolongée à peu près jusqu'à l'extrémité au côté externe ; par le reste de la surface des étuis non couvert d'un duvet blanc parsemé d'espaces arrondis dénudés. Elle s'éloigne des *E. Clarae* et *adpersus* par l'absence de rangées de points ou de courtes lignes de duvet blanc ; par sa bande de couleur foncière ne paraissant pas ou paraissant moins formée de deux taches unies, et par le reste de ses élytres garnies, sur le tiers antérieur surtout, d'un duvet plus court voilant moins la couleur foncière, et à peu près nul vers la partie externe du tiers antérieur.

M. Perroud a décrit la larve et les transformations de cette espèce, et donné des détails pleins d'intérêt sur sa vie embryonnaire. (Voy. Perroud, *Mélanges entom.*, 3^e partie, p. 1 à 4. — *Ann. de la Soc. linn. de Lyon*, t. II, 1854-55, p. 321.)

Genre *Stenidea*, STÉNIDÉE ; Mulsant.

Mulsant. *Stenosoma*. Hist. nat. des Coléopt. de France (Longicornes), p. 162.

— *Stenidea*. Suppl. aux Longicornes, 1842.

CARACTÈRES. *Antennes* garnies en dessous de cils longs et nombreux ; à premier article assez renflé : le troisième un peu moins long que le quatrième. *Prothorax* armé, un peu après la moitié de chacun de ses côtés, d'un tubercule épineux : l'épine dirigée en dehors ; chargé en dessus, vers les deux cinquièmes de sa longueur, de deux tubercules plus ou moins

faibles, situés chacun entre la ligne médiane et le bord externe. *Ecusson* presque carré. *Elytres* près de trois fois aussi longues qu'elles sont larges à la base, prises ensemble ; subparallèles sur la majeure partie de leur longueur ; subarrondies ou tronquées un peu obliquement en dedans à leur extrémité ; peu convexes sur le dos ; tantôt sans nervures longitudinales apparentes, tantôt chargées de quelques nervures plus ou moins obsolètes. *Hanches antérieures* et *intermédiaires* séparées par le sternum. *Prosternum* assez étroit vers la moitié de la longueur des hanches, triangulairement élargi ensuite. *Mésosternum* rétréci d'avant en arrière, tronqué à l'extrémité. *Pieds* non annelés. *Cuisses* médiocrement renflées. *Premier article des tarsi postérieurs* moins long que les deux suivants réunis.

1. **S. Troberti** ; Mulsant. *Linéaire ; brun ou d'un brun rouge. Tête* revêtue d'un duvet épais blanc cendré ; *parée sur le vertex de deux lignes brunes, en ovale allongé, dont la partie postérieure repose sur le bord antérieur du prothorax. Celui-ci revêtu d'une bande longitudinale de blanc flavescent, couvrant les trois cinquièmes médiaux de sa largeur, brun sur les côtés. Elytres frangées et subarrondies chacune à l'extrémité ; ponctuées ; garnies d'un duvet cendré cerviné ou cendré flavescent ; parsemées de quelques points de duvet blanc ; chargées chacune de trois lignes longitudinales en partie brunes. Antennes revêtues d'un duvet blanc cendré : les quatrième article et suivants, bruns sur leur seconde moitié.*

♂ Onzième article des antennes visiblement suivi d'un appendice de moitié aussi long que lui. Cinquième arceau du ventre tronqué.

♀ Onzième article des antennes sans appendice apparent. Cinquième arceau ventral échancré à son bord postérieur.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0112 (4 l. à 5 l.). — Larg. 0^m,0019 à 0^m,0028
(7/8 à 1 l. 1/4).

Corps allongé ; linéaire. *Tête* noire ou brune , densément revêtue d'un duvet d'un blanc cendré ou flavescent ; maculée sur sa partie antérieure, de chaque côté de la ligne médiane, de deux taches brunâtres ; ornée sur le vertex , de chaque côté de ladite ligne , d'un ovale allongé , brun , dont la partie postérieure repose sur le bord antérieur du prothorax ; profondément concave entre les antennes ; rayée d'une ligne médiane. *Antennes* revêtues d'un duvet cendré ou cendré flavescent, avec la moitié postérieure du quatrième article et des suivants, noire ; assez ciliées en dessous.

Prothorax arqué et à peu près sans rebord, en devant; tronqué et relevé en rebord, à la base; un peu moins large à cette dernière que long sur son milieu; presque cylindrique; armé, vers les trois cinquièmes de ses côtés, d'un tubercule épineux; longitudinalement revêtu d'un duvet d'un blanc cendré sur les trois cinquièmes médiaux de sa largeur; brun en dehors de cette bande médiane et cendré en dessous; transversalement déprimé vers le quart et les quatre cinquièmes de sa longueur; subsilloné sur sa ligne médiane entre ces dépressions. *Ecusson* en demi-cercle; revêtu d'un duvet cendré; ordinairement sillonné. *Elytres* trois fois et quart à trois fois et demie aussi longues que le prothorax; subparallèles ou subsinueusement parallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne un peu courbe; subarrondies chacune à l'extrémité, mais un peu frangées et paraissant, par là, un peu tronquées à celle-ci; planiuscules et faiblement canaliculées longitudinalement sur la moitié interne de chacune, convexement déclive sur les côtés; munies sur les deux tiers ou trois cinquièmes postérieurs d'un rebord sutural plus ou moins prononcé; d'un brun pâle ou d'un brun rouge; garnies de duvet court cendré cerviné ou cendré flavescent; parsemé de quelques points de duvet blanc ou blanc cendré; chargées chacune de trois nervures longitudinales assez faibles, en partie revêtues de duvet brun: l'interne, naissant vers la moitié de la base, prolongée environ jusqu'aux sept huitièmes, où elle s'unit à l'externe: la médiane, naissant de la base, dans la direction de la fossette humérale, presque aussi longuement prolongée que la première: la troisième, naissant en dehors du calus, postérieurement unie à la première, en enclosant la deuxième; marqués de points assez petits et rapprochés. *Des-sous du corps* brun sur la poitrine, ordinairement d'un brun rouge sur le ventre; garni d'un duvet cendré ou cendré blanchâtre assez long. *Pieds* bruns ou d'un brun rouge sur les cuisses, d'un rouge pâle sur les jambes et les tarses; garnis de duvet blanc ou blanc cendré assez long. *Cuisses* parsemées de points dénudés. *Jambes antérieures et intermédiaires* annelées de brun dans le milieu. *Tibias intermédiaires* dentés, puis échancrés et frangés sur leur arête supérieure.

Cette espèce est exclusivement méridionale. Elle se trouve dans le nord de l'Afrique; mais elle est rare en France. Elle a été prise par M. Raymond dans les environs de Hyères, et en Corse par feu Lareynie.

2. S. Foudrasi; MULSANT. *Linéaire*; d'un brun rouge ou rouge brun: *vertex* et *dos du prothorax* revêtus d'un duvet d'un roux jaunâtre ou par-

fois d'un cendré flavescent (♂). Elytres un peu plus obliquement tronquées chacune à l'extrémité ; peu garnies de duvet sur les côtés, revêtues sur leur moitié interne, et à l'extrémité, d'un duvet cendré disposé par fascicules. Antennes duveteuses, à troisième article rosat : les suivants de même couleur et annelés de cendré à la base, noirs à l'extrémité.

♂ Antennes un peu plus longuement prolongées que le corps. Dernier arceau du ventre revêtu d'un duvet cendré ; tronqué à l'extrémité.

♀ Antennes à peine aussi longues ou à peine plus longues que le corps. Dernier arceau du ventre revêtu d'un duvet blanc cendré, rétus, et profondément échancré à son extrémité, avec les angles postérieurs aigus et terminés par des poils cendrés.

Saperda Genei (CHEVROLAT). ARAGONA, De quibusd. Coléopt. p. 25. 20.

Stenosoma Foudrasi. MULS., Longic. p. 162. 1.

Stenida Foudrasi. MULS., Rectific. et add. à la monogr. des Longic. à la suite des *Lamellicorus*. 1842.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0087 (3 l. à 3 l. 7/8). — Larg. 0^m,0015 à 0^m,0017 (2/3 à 3/4).

Corps allongé, linéaire. *Tête* brune ; finement ponctuée ; garnie en avant d'un duvet cendré ou grisâtre, peu épais ; revêtue entre les antennes et sur sa partie postérieure d'un duvet épais d'un roux jaunâtre (♀) ou d'un flave cendré (♂). *Antennes* pubescentes ; ciliées en dessous ; d'un rouge brun, ou d'un rouge pâle, revêtues de duvet roux jaunâtre, ou parfois cendré flavescent, surtout chez les (♂) : les deuxième et troisième d'un rouge pâle, garnis d'un duvet blanc cendré, souvent à teinte roussâtre, surtout chez la (♀) ; d'un rouge pâle et annelées de cendré à la base, sur les quatrième articles et suivants, avec la seconde moitié plus ou moins noire. *Prothorax* un peu arqué en avant, en angle très-ouvert dirigé en arrière et à peine rebordé à la base ; presque cylindrique, armé, vers le milieu de chacun de ses côtés, d'une petite épine ou d'un petit tubercule épineux ; un peu plus long que large ; médiocrement convexe ; transversalement déprimé en avant de la base, et rayé d'un sillon transversal vers le tiers de sa longueur ; variant du noir au rouge brun ; garni sur les côtés d'un duvet cendré peu épais ; revêtu sur le dos d'une bande longitudinale de duvet épais, ordinairement d'un roux jaunâtre (♀) ou d'un cendré plus ou moins flavescent (♂), couvrant presque toute la largeur du bord antérieur et la moitié médiane seulement de la base : ce duvet laissant dénudé une

sorte de trait sur le milieu de la ligne médiane. *Ecusson* en demi-cercle, revêtu d'un duvet cendré ou cendré roussâtre, rayé d'un ligne médiane. *Elytres* quatre fois aussi longues que le prothorax ; subsinueusement parallèles jusqu'aux quatre cinquièmes environ de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne droite ; tronquées en angle rentrant à l'extrémité ; planiuscules, et légèrement canaliculées longitudinalement sur leur moitié interne ; munies sur leurs deux cinquièmes postérieurs d'un faible rebord sutural ; d'un brun rouge ou d'un rouge brun ; marquées de points rapprochés ; plus apparents sur les côtés ; peu garnies de duvet sur ceux-ci ; revêtues sur leur moitié interne d'un duvet cendré ou cendré blanc, disposé par fascicules. *Dessous du corps* ordinairement brun ou d'un brun rouge sur la poitrine, d'un brun rouge ou d'un rouge brun sur le ventre ; revêtu d'un duvet cendré ; ordinairement paré chez la ♀, et d'une manière moins marquée chez le ♂, d'une bande de duvet d'un roux cendré ; prolongée en s'élargissant sur la ligne médiane du ventre, du deuxième arceau à l'extrémité du quatrième. *Pieds* d'un brun rouge ou d'un rouge brun ; hérissés de poils blancs, clair-semés ; garnis d'un duvet cendré. *Cuisses* parsemées de points dénudés. *Tibias intermédiaires* échancrés et frangés sur l'arête supérieure.

Cette belle espèce a été découverte par feu Géné, dans les bois qui longent le Tessin, au pied des Alpes cottiennes. Elle a été trouvée, par M. Perroud, dans les environs de Bordeaux ; elle a été prise, par M. Raymond, dans ceux d'Hyères (Var), et par M. Millière, à Celles-les-Bains (Ardèche). Je l'ai dédiée à feu mon ami Foudras.

Elle a été décrite pour la première fois par M. Aragona, dans une thèse tirée à petit nombre d'exemplaires, et non mise en vente. De semblables écrits, réservés à quelques amis, et en dehors de la publicité, ne peuvent donner aucun droit à leurs auteurs.

DEUXIÈME FAMILLE.

LES SAPERDINS.

CARACTÈRES *Prothorax* mutique ou non armé, vers le milieu de chacun de ses côtés, d'un tubercule conique ou épineux. *Yeux* profondément échancrés, quelquefois divisés ; plus avancés sur le front, au côté interne de leur seconde moitié, que le côté interne de la base des antennes ; logeant l'insertion des antennes dans leur échancrure.

Les Saperdins ont, comme les Lamiens, la tête perpendiculaire ou inclinée

les tibias antérieurs généralement creusés d'un sillon longitudinal oblique.

Divers auteurs, tels que Fabricius, les ont parfois confondus avec les insectes de la famille précédente ; ils en sont cependant suffisamment distincts par leur prothorax mutique.

Ils plaisent en général aux yeux par leur parure ou par les nuances de leur robe. Plusieurs ont le corps comme revêtu ou couvert de satin ; quelques-uns semblent armés d'une cuirasse métallique, d'autres portent une robe ornée de dessins agréables, ou chargée de riches bordures. Les premiers quittent peu les branches ou les tiges des végétaux ; les derniers au contraire fréquentent les fleurs, non celles que la terre semble produire avec orgueil, mais généralement celles sur lesquelles nos regards aiment le moins à s'arrêter. Ainsi, c'est le plus souvent sur des plantes tristes, comme la vipérine ou le chardon, ou vénéneuses, comme l'euphorbe, qu'ils vont priser des sucS dédaignés par le plus grand nombre des autres insectes.

Les larves de plusieurs vivent aussi aux dépens de ces inutiles ou malfaisants végétaux, dont elles rongent la substance médullaire ; mais celles de divers autres attaquent les arbrisseaux ou même les grands arbres, et sont quelquefois un fléau par les ravages qu'elles exercent.

Ces insectes se partagent en quatre branches :

		BRANCHES.
Ongles simples, c'est-à-dire non divisés chacun en deux branches. Postépisternums généralement parallèles ou à peine rétrécis entre le tiers et les quatre cinquièmes de leur longueur; rarement sensiblement rétrécis d'avant en arrière, mais alors élytres échancrés à l'extrémité. Postépisternums obtriangulairement rétrécis d'avant en arrière. Antennes de onze articles : le onzième parfois appendicé. Élytres non échancrées à l'extrémité.	Antennes de onze articles : le onzième parfois suivi, chez le ♂, d'un appendice court.	MÉSOSAIREs.
	Antennes visiblement de douze articles chez le ♂ et la ♀ : le douzième aussi long ou presque aussi long que le onzième.	AGAPANTHIAIREs.
		SAPERDAIREs.
	Divisés chacun en deux branches.	PHYTOECIAIREs.

PREMIÈRE BRANCHE.

LES MÉSOSAIREs.

CARACTÈRES. *Ongles* simples, c'est-à-dire non divisés chacun en deux

branches *Postépisternums* généralement parallèles ou à peine rétrécis entre le tiers et les quatre cinquièmes de leur longueur ; rarement sensiblement rétrécis d'avant en arrière, mais alors élytres échancrées à leur extrémité. *Antennes* de onze articles : le premier moins long que le quatrième et surtout que le troisième : le onzième, parfois suivi chez le ♂, d'un appendice court. *Pygidium* généralement voilé par les élytres, et non suivi, chez les ♂, d'un postpygidium.

A la tête des Saperdins figurent des espèces dont le corps large et raccourci rappelle la forme de certains Lamiens ; mais elles n'ont pas le prothorax épineux sur les côtés, et elles ne montrent pas d'une manière marquée cette espèce de dent émoussée qui apparaît généralement comme une élévation tuberculeuse sur l'arête extérieure des jambes intermédiaires des insectes de la famille précédente. Les Mésosaires, ou les premiers insectes de cette coupe, sont donc naturellement placés à la tête des Lamiides, qui restent à décrire. Du reste, la configuration du corps de ces Longicornes éprouve, suivant les genres, des modifications sensibles, et chez les Polyopsiates l'allongement des élytres semble servir de transition à la forme qu'elles offriront chez les Agapanthiaires et les Phytœciaires.

Sans être ornées de couleurs brillantes, plusieurs de ces insectes plaisent aux yeux par la singularité de leur robe. Les uns semblent reproduire sur leur corps les yeux de l'argus de la fable ; d'autres semblent comme voilés par une vapeur nuageuse.

Les Mésosaires semblent avoir une activité principalement nocturne. Aucune espèce ne se montre habituellement sur les fleurs. Nés au sein des branches ou des troncs des arbres, on trouve le plus souvent ces insectes sur leurs végétaux nourriciers ou sur d'autres analogues, auxquels ils confieront bientôt les germes des vers destructeurs chargés de continuer leurs ravages.

Cette branche peut être divisée en deux rameaux :

	Rameaux.
Antennes	annelées de cendré à la base du troisième article et des suivants, avec l'extrémité de ceux-ci noire ou brune. <i>Mésosates.</i>
	entièrement noires ou brunes, ou non annelées de cendré au moins dans leur seconde moitié. <i>Polyopsiates.</i>

PREMIER RAMEAU.

LES MÉSOSATES.

CARACTÈRES. *Antennes* annelées de cendré à la base du troisième article et des suivants, avec l'extrémité au moins de ceux-ci noire ou obscure ; de onze articles : le onzième article généralement appendicé ou suivi, chez le ♂, d'un appendice court et plus ou moins distinct. *Elytres* non hérissées de poils, en dessus ; ordinairement non tronquées à leur extrémité.

Les Mésosates se répartissent dans les genres suivants :

		Genres.
Tête	de largeur égale depuis le milieu du bord extérieur des yeux jusqu'à l'angle antéro-externe des joues ; aplatie en devant ; avec le labre et les mandibules un peu relevés. Élytres à peine une fois plus longues (prises ensemble) que larges. Antennes ciliées en dessous.	<i>Mesosa</i> .
	rétrécie depuis le milieu du bord externe des yeux jusqu'à l'angle antéro-externe des joues. Antennes densément ciliées en dessous. Élytres obtusément tronquées et frangées à leur extrémité. Postpectus rayé d'un sillon longitudinal parallèle au bord interne des postépisternums.	<i>Niphona</i> .
	Antennes peu ou point ciliées en dessous, surtout sur leur première moitié. Élytres subarrondies, prises ensemble, à son extrémité. Postpectus non rayé d'un sillon longitudinal parallèle au bord interne des postépisternums.	<i>Albana</i> .

Genre *Mesosa*, MÉSOSE ; Serville.

Serville. Ann. de la Soc. entom. de France, t. IV (1835), p. 43.

CARACTÈRES. *Antennes* plus longuement prolongées que le corps ; sétacées ; ciliées en dessous ; de onze articles chez les ♀ : le premier graduellement épaissi vers l'extrémité : le onzième appendicé chez le ♂ ; annelées à partir du troisième article. *Tête* inclinée ; aplatie en devant, avec le labre et les mandibules un peu relevés, d'une largeur égale depuis le milieu du côté externe des yeux jusqu'à l'angle antéro-externe des joues ; assez profondément concave entre les antennes. *Prothorax* faiblement renflé dans le milieu de ses côtés, rétréci en devant ; plus large que long. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers au moins de la largeur de chacune ; à peine une fois aussi longues ou une fois plus longues que larges prises ensemble ; arrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; médiocrement convexes. *Pieds* assez forts ; assez allongés. *Tibias intermédiaires* sans échancrure sensible

sur leur arête supérieure. *Prosternum* assez large, non rétréci entre les hanches. *Mésosternum* saillant ou caréné en devant; parallèle; à peine prolongé au delà de la moitié des hanches; entaillé à son extrémité. *Post-épisternums* parallèles depuis le tiers jusqu'aux trois quarts de leur longueur.

1. **M. curculionoides**; LINNÉ. Corps court; convexe; garni en dessus de duvet gris de plomb, parsemé de petites ondulations d'un jaune orangé; orné, sur le prothorax, de quatre taches ocellées d'un noir velouté, entourées d'un iris jaune orangé; noté, sur le disque de chaque élytre, de deux taches semblables: l'une, plus petite, vers le tiers: l'autre, vers les deux tiers de leur longueur.

♂ Dernier arceau du ventre non rayé d'une ligne médiane; déprimé transversalement sur son milieu. Onzième article des antennes quatre ou cinq fois aussi long que large; à appendice dénudé et un peu incurbé.

♀ Dernier arceau du ventre rayé d'une ligne médiane. Onzième article des antennes à peine trois fois aussi long que large; à appendice droit.

Cerambyx curculionoides. LINN., Faun. suec. p. 671. — Id. Syst. nat. 12^e éd. t. I. p. 634. 64. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 70. p. 110. 147. pl. X. fig. 69. a. b.

Lamia curculionoides. FABR., Syst. entom. p. 175. 20. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 297. 89. — PANZ., Faun. germ. XLVIII. 20. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 391. 141. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 60. 9.

Mesosa curculionoides. MULS., Longic. p. 167. 1. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 31. 1. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 862. — ROUGET, Catal. 1623.

Long. 0^m,0123 à 0^m,0135 (5 l. 1/2 à 6 l.). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0051 (2 l. à 2 l. 1/4).

Corps court; assez convexe. Tête noire, mais revêtue ou garnie, comme tout le dessus du corps, d'un duvet gris de plomb; parsemée de petites taches d'un duvet jaunâtre; granuleusement ponctuée; rayée d'une ligne médiane sur sa partie postérieure. Antennes aussi longues (♀) ou plus longues (♂) que le corps; pubescentes, noires ou d'un noir brun, annelées de cendré à la base du troisième article et des suivants. Prothorax légèrement et bissinueusement arqué en devant, et en sens contraire à la base; à peine rebordé en devant et à la base; plus large que long; presque cylindrique, faiblement arqué sur les côtés, un peu plus étroit en devant qu'à la base; granuleusement ponctué; creusé, sur le milieu de sa ligne médiane,

d'un court sillon ou d'une fossette sublinéaire peu profonde; revêtu d'un duvet très-court d'un gris de plomb; paré, de chaque côté de la ligne médiane, de deux taches situées l'une après l'autre et contiguës, ocellées, d'un noir velouté, entourées d'un iris jaune: l'antérieure, oblongue, un peu sinuée de chaque côté: la postérieure subovale. *Ecusson* en demi-cercle, d'un gris de plomb. *Elytres* trois fois environ aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes, rétrécies ensuite en ligne courbée jusqu'à l'angle sutural; subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité; assez convexes; offrant sur la suture une dépression après l'écusson; chagrinées ou couvertes de points élevés, moins saillants postérieurement; revêtues d'un duvet gris de plomb; parsemées de petites taches d'un duvet jaune; parées chacune, sur leur disque, de deux taches ocellées, d'un noir velouté, entourées d'un duvet jaune: l'antérieure, plus petite, vers le tiers ou un peu plus de leur longueur: la postérieure, orbiculaire, plus grosse et un peu plus rapprochée de la suture, vers les trois cinquièmes ou un peu plus de leur longueur. *Dessous du corps* et *pieds* noirs, couverts d'un duvet roux testacé, parsemés de points dénudés. *Tibias* annelés de roux testacé au milieu et près de la base. *Tarses* noirs, un peu annelés de cendré.

Cette espèce paraît habiter la plus grande partie de la France. On la trouve, depuis la fin d'avril ou le commencement de mai jusqu'au mois d'août, principalement sur les arbres morts, quelquefois sur les murs. Sa larve vit dans le noyer, le cerisier, le tilleul, etc.

M. myops; DALMAN. *Corps court; convexe; d'un noir ou gris de plomb, en dessus. Prothorax paré de quatre taches ocellées, d'un noir velouté, entourées chacune d'un iris de duvet jaune. Elytres ornées de taches fasciculeuses ou onduleuses de duvet jaune et de duvet noir: celui-ci constituant, vers les trois cinquièmes de leur longueur, une sorte de bande transversale.*

Lamia myops. DALMAN in SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 168. 232. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 62. 10. — GERMAR, Faun. ins. Europ. X. 11 (assez mauvaise).

Long. 0^m,0112 (5 l.). — Larg. 0^m,0056 (2 l. 1/2).

Patrie: la Finlande.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec la *M. curculinoides*; mais elle manque des deux taches ocellées que celle-ci montre sur chaque élytre.

2. **M. nubila**; OLIVIER. *Corps oblong; médiocrement convexe; revêtu de duvet. Prothorax fauve ou gris fauve, orné de bandes longitudinales noires. Elytres mélangées de gris, de fauve et de brun; ornées chacune d'une tache où domine le blanc cendré, couvrant du quart à la moitié du bord externe de leur longueur, et la moitié externe de leur largeur. Tibias bruns annelés de fauve. Tarses noirs, annelés de blanc.*

♂ Dernier arceau du ventre rayé d'une ligne médiane. Onzième article des antennes cinq ou six fois aussi long que large.

♀ Dernier arceau du ventre rayé d'une ligne médiane; tronqué et frangé à l'extrémité. Onzième article des antennes à peine plus de trois fois aussi long que large.

Lamia nebulosa. FABR., Spec. ins. t. I. p. 218. 13. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 293. 64.

Cerambyx nubilus. OLIV., Entom. t. IV. n° 67. p. 109. 146. pl. III. fig. 15.

Lamia nubila. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 384. 106. — CURTIS, Brit. entom. p. 231. 172.

Aplocnemia nubila. STEPH., Illus. t. IV. p. 236. 1.

Mesosa nubila. MULS., Longic. p. 168. 2. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 31. 2. — L. REDTENB. Faun. austr. 2^e édit. p. 862. — ROUGET, Catal. 1624.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0135 (4 l. à 6 l.). — Larg. 0^m,0026 à 0^m,0056 (1 l. 2/5 à 2 l. 1/2).

Corps oblong; médiocrement convexe. Tête noire, mais revêtue d'un duvet cendré; parée sur le vertex de trois bandes d'un duvet plus serré d'un cendré tirant sur le fauve; marquée de points médiocrement rapprochés, plus gros sur la partie antérieure que sur la postérieure; rayée d'une ligne médiane. Antennes au moins aussi longues (♀) ou plus longues (♂) que le corps; pubescentes; brunes, annelées de cendré à la base du troisième article et des suivants. Prothorax tronqué, à peine rebordé en devant et à la base; légèrement subsinueux à celle-ci; plus large que long, presque cylindrique; creusé, sur la moitié antérieure de la ligne médiane, d'une fossette peu profonde, suivie d'un tubercule à peine saillant; ordinairement creusé d'une fossette ou d'un sillon assez large et peu profond, de chaque côté de la ligne médiane, sur la seconde moitié de sa longueur; noir, mais revêtu d'un duvet fauve ou testacé; marqué de points dénudés très-apparents, mais peu rapprochés; orné de quatre raies longitudinales noirâtres: chacune des internes, bordant la ligne médiane, depuis le bord

antérieur jusqu'à la moitié de la longueur : chacune des externes, prolongée sur toute la longueur, et située entre la ligne médiane et le bord externe : celui-ci noirâtre, ainsi que le repli. *Ecusson* presque carré, échancré à l'extrémité ; revêtu d'un duvet fauve ou testacé. *Elytres* près de quatre fois aussi longues que le prothorax ; parallèles jusqu'aux deux tiers de leur longueur ; obtusément arrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; médiocrement convexes ; alternées de noir et de blanc fauve ; déprimées sur la moitié postérieure de leur suture ; munies d'un rebord après l'écusson ; noires, mais revêtues d'un duvet mélangé de testacé ou de fauve et de brun ; ornées chacune d'une tache de duvet blanc un peu mélangé de testacé, un peu obliquement transverse, couvrant plus de la moitié externe de leur largeur, depuis le quart du bord externe, presque jusqu'à la moitié de la longueur de celui-ci ; marquées de points laissant paraître la couleur foncière, médiocrement rapprochés, plus gros près de la base, affaiblis vers l'extrémité ; chargées chacune de trois nervures longitudinales naissant du quart ou du tiers de leur longueur : la première près de la suture : la deuxième dans la direction de la fossette humérale : la troisième en dehors du calus : celle-ci unie à la première vers les cinq sixièmes de leur longueur : la deuxième unie à la première un peu avant. *Dessous du corps et pieds* noirs, revêtus d'un duvet d'un cendré testacé. *Tibias* annelés de testacé pâle. *Tarses* noirs, annelés de blanc cendré : premier article des postérieurs à peine aussi long que le troisième.

Cette espèce paraît habiter la plupart des parties de la France. Elle n'est pas très-rare dans les environs de Lyon. Sa larve vit dans le saule, dans le chêne, suivant M. Mocquerys, et probablement dans diverses autres espèces d'arbres.

Genre *Niphona*, NIPHONE ; Mulsant.

Mulsant. Hist. nat. des Coléopt. de Fr. (Longicornes), p. 169.

(νίφω, je couvre de neige.)

CARACTÈRES. *Antennes* un peu moins longuement prolongées que le corps chez les ♀, à peine plus longuement chez les ♂ ; sétacées ; un peu épaisses, densément ciliées en dessous ; de onze articles chez les ♀ : le onzième appendicé chez les ♂ : le premier un peu renflé dans son milieu : le troisième à peine plus long que le quatrième. *Tête* perpendiculaire ; peu convexe en avant, avec le labre et les mandibules non relevés ; rétrécie depuis le milieu du bord externe des yeux jusqu'à l'angle antéro-externe des joues,

médiocrement concave entre les antennes. *Prothorax* faiblement renflé dans le milieu de ses côtés ou un peu après, rétréci en devant. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers de la largeur de chacune; allongées; sensiblement parallèles; tronquées et frangées à l'extrémité; munies d'une petite dent à l'angle sutural; médiocrement convexes. *Pieds* assez forts; médiocrement allongés. *Tibias intermédiaires* légèrement saillants vers le milieu de leur arête supérieure, frangés après cette légère saillie. *Postpectus* rayé d'une ligne longitudinale parallèle au côté interne des postépisternums: ceux-ci allongés, étroits; un peu rétrécis d'avant en arrière dans leur première moitié, parallèles dans la seconde. *Prosternum* assez large, non rétréci entre les hanches. *Mésosternum* planiuscule; parallèle, à peine prolongé jusqu'à la moitié des hanches.

1. **N. picticornis**; MULSANT. *Corps allongé; revêtu en dessus d'un duvet mélangé de cendré et de fauve grisâtre, Prothorax râpeux ou rugueux. Elytres parées chacune d'une tache blanche, naissant après le calus huméral et prolongée jusqu'au tiers de leur longueur, étendue dans le milieu de son côté extérieur jusqu'au bord externe, ordinairement étendue d'une manière vaporeuse jusqu'à la suture et souvent le long d'une partie de celle-ci. Antennes et pieds parsemés de mouchetures blanches.*

♂ Dernier arceau du ventre non rayé d'une ligne médiane.

♀ Dernier arceau du ventre rayé d'une ligne médiane.

Niphona picticornis. MULS., Long. p. 169. 1. pl. III. fig. 6. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 861.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0180 (5 l. à 8 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0056
(1 l. 1/2 à 2 l. 1/2).

Corps allongé. Tête noire, mais revêtue d'un duvet épais d'un gris cendré ou d'un cendré grisâtre, avec une teinte ou un mélange de testacé; rayée d'une ligne médiane. Antennes noires, revêtues d'un duvet brun, parsemé de mouchetures ou de taches ponctiformes d'un blanc cendré, et brièvement annelées de même couleur, à la base du troisième article et des suivants. Prothorax un peu arqué et faiblement relevé en rebord, en devant; hissinueusement tronqué et muni d'un rebord écrasé, à la base; un peu élargi d'avant en arrière en ligne assez faiblement arquée, offrant vers les deux tiers ou un peu plus de ses côtés sa plus grande largeur, et ordinairement muni dans ce point d'une petite saillie; moins long que

large; convexe; déprimé transversalement après le bord antérieur et au-devant de la base; rugueusement ponctué, un peu inégal sur son disque ou rayé de stries ou de raies longitudinales un peu flexueuses et formées par des points; rayé d'une ligne parfois subcarénée sur la ligne médiane; noir, mais revêtu d'un duvet cendré grisâtre ou d'un gris cendré, teinté de fauve ou de testacé. *Ecusson* revêtu d'un duvet pareil; en demi-cercle; parfois subcanaliculé. *Elytres* quatre fois au moins aussi longues que le prothorax; assez faiblement rétrécies (surtout chez la ♀) jusqu'aux deux tiers ou trois quarts de leur longueur, puis plus sensiblement rétrécies en ligne courbe jusqu'à leur partie postéro-externe; tronquées et frangées chacune à l'extrémité, munies d'une pointe près de l'angle sutural; médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; à fossette humérale peu profonde; rugueusement marquées près de la base de points assez gros, affaiblis près de l'extrémité; noires, mais revêtues d'un duvet épais, d'un cendré légèrement ardoisé ou bleuâtre sur les points, d'un fauve ou testacé grisâtre sur les intervalles; parées chacune d'une tache de duvet blanc mélangé de fauve grisâtre, naissant après le calus huméral, jusqu'au tiers ou aux deux septièmes de leur longueur, étendue dans le milieu de son côté externe jusqu'au bord extérieur, ordinairement étendue, en affaiblissant sa teinte, jusqu'à la suture ou même le long d'une partie de celle-ci; offrant souvent, chacune vers les deux tiers de leur longueur, une tache suborbiculaire vaporeuse, d'un cendré légèrement bleuâtre. *Dessous du corps* noir, revêtu d'un duvet cendré gris, ponctué ou moucheté de brun, avec les arceaux du ventre frangés de fauve testacé. *Pieds* noirs, revêtus d'un duvet blanc cendré, moucheté de brun, sur les cuisses et les tibias. *Tarses* bruns, frangés de cendré: premier article des tarses postérieurs à peine aussi long que le deuxième.

Cette espèce est exclusivement méridionale. Elle m'avait été envoyée, dans le temps, par feu mon ami Doublier: je l'ai souvent prise depuis, dans le département du Var.

Sa larve vit dans le figuier, le lentisque, le chêne vert, l'ormeau; suivant feu Delarouzère, dans le chêne liège, et, d'après M. Lucas, dans le grenadier et le pin.

Cette larve, dans le figuier, se nourrit principalement de la substance médullaire. Quand elle veut passer à l'état de nymphe, elle élargit sa galerie et se prépare une retraite dans laquelle elle subit sa seconde métamorphose. M. Revelière et moi en avons donné la description. (Voy. Muls.

Opusc. entom., t. II, p. 92. — *Ann. de la Soc. linn. de Lyon*, t. VI, 1859-60-61, p. 132.)

Genre *Albana*, ALBANE; Mulsant.

Mulsant. *Hist. nat. des Coléopt. de France*, suppl. aux Longicornes (1846).

(*Albana*, nom mythologique.)

CARACTÈRES. *Antennes* aussi longues (♂) ou presque aussi longues (♀) que le corps; un peu épaisses, rétrécies de la base à l'extrémité; peu ou point ciliées en dessous, au moins sous leur première moitié; de onze articles chez les ♀ : le onzième appendicé chez le ♂ : le premier, plus épais, presque d'égale grosseur. *Tête* inclinée; un peu bombée en devant, avec le labre et les mandibules légèrement relevés; rétrécie depuis le milieu du bord externe des yeux jusqu'à l'angle antéro-externe des joues; médiocrement concave entre les antennes. *Prothorax* subcylindrique, à peine renflé dans le milieu de ses côtés; plus large que long. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers de la largeur de chacune; allongées; subparallèles jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe; médiocrement convexes sur le dos, perpendiculairement déclives sur les côtés aux épaules, et d'une manière graduellement affaiblie ensuite. *Pieds* assez forts; peu allongés. *Tibias intermédiaires* sans échancrure sensible sur leur arête supérieure. *Postpectus* non rayé d'une ligne ou d'un sillon parallèle au bord interne des postépisternums : ceux-ci étroits et parallèles sur les deux tiers postérieurs de leur longueur. *Prosternum* assez large, non rétréci entre les hanches. *Mésosternum* un peu rétréci d'avant en arrière, prolongé jusqu'aux deux tiers des hanches.

1. **M-griseum**; MULSANT. *Corps* assez allongé; médiocrement convexe; revêtu en dessus d'un duvet gris cendré, teinté de fauve. *Elytres* ornées chacune, près de la suture, vers le huitième de leur longueur, d'une tache ponctiforme noire; parée, de la moitié aux trois quarts de leur longueur, d'une M d'un blanc cendré, commune aux deux étuis, dont chaque branche externe est oblique et bordée postérieurement d'une raie noire.

Albana M-griseum. (FOUDRAS). MULS., *Hist. nat. des Coléopt. de Fr.* (suppl. aux Longicornes 1846).

Pogonocherus muticus. (DEJEAN). *Catal.* 1837. p. 366.

Pogonocherus accentifer. FAIRMAIRE, Ann. de la Soc. entom. de Fr. 3^e série. t. IV. 1856. p. 543.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0067 (21. 1/2 à 31.). — Larg. 0^m,0014 à 0^m,0019 (2/3 à 6/7).

Corps assez allongé ; médiocrement convexe ; noir, mais revêtu d'un duvet épais. *Tête* sensiblement bombée en devant ; couverte d'un duvet gris cendré, mélangé de quelques parties tirant un peu sur le fauve ; rayée, depuis le vertex, d'une ligne médiane affaiblie en devant. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois quarts (♀) ou aux quatre cinquièmes (♂) du corps ; revêtues de duvet ; brunes, avec les troisième articles et suivants annelés de blanc cendré à leur base. *Prothorax* tronqué ou à peine arqué en devant ; tronqué à la base ; légèrement arqué sur les côtés ; sensiblement plus large que long ; transversalement sillonné après le bord antérieur et au-devant de la base, qui sont relevés en rebord ; revêtu d'un duvet gris cendré, avec la ligne médiane parfois un peu plus pâle ; noté souvent de quelques points noirs. *Ecusson* en demi-cercle ; revêtu d'un duvet gris cendré. *Elytres* près de quatre fois aussi longues que le prothorax ; subparallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe jusque près de l'angle sutural qui est émoussé ou subarrondi ; médiocrement convexes ; à fossette humérale peu profonde ; noires ou brunes, mais revêtues d'un duvet épais d'un gris cendré teinté de fauve ; marquées de points assez petits, laissant paraître la couleur foncière noire ; parées chacune, au huitième ou dixième de leur longueur et au tiers de leur largeur, d'une tache ponctiforme noire ; ornées chacune, de la moitié aux trois quarts de leur longueur, d'une sorte d'accent circonflexe à angle aigu formé de duvet blanc cendré, dont la branche interne est moins distincte, et dont l'externe est postérieurement bordée de noir : cet accent constituant avec son pareil, une sorte d'M, commun aux deux étuis, et dont la branche externe est oblique ; à rebord sutural alterné de points noirs et blancs dans sa seconde moitié. *Dessous du corps* et *pieds* revêtus d'un duvet cendré. *Tibias* et *tarses* tachés ou annelés de brun.

Cette espèce est exclusivement méridionale. Elle a été découverte par feu mon ami Foudras, dans les garrigues des environs de St-Georges, près Montpellier, et prise sur le *Cistus Monspeliensis*. On l'a trouvée depuis dans les environs de Béziers et ailleurs. Je l'ai reçue de mon ami M. Arias.

Obs. Quelquefois la branche interne du signe anguleux de chaque élytre est indistincte, et l'M reste ainsi incomplète.

DEUXIÈME RAMEAU.

LES POLYOPSIATES.

CARACTÈRES. *Antennes* noires ou brunes, non annelées de cendré à la base des articles, au moins dans leur seconde moitié; de onze articles : le premier moins long que le troisième, presque aussi long que le quatrième ; le onzième peu distinctement appendicé.

Ces insectes se répartissent dans les genres suivants :

		Genres.
Yeux	non divisés en deux parties.	Elytres non échancrées à l'extrémité. Postépisternums presque parallèles sur toute leur longueur. Jambes intermédiaires sans échancrure sensible sur leur arête supérieure.
		<i>Anaesthetis.</i>
		Elytres échancrées sur la moitié interne de leur extrémité. Postépisternums rétrécis d'avant en arrière et sinués près de leur extrémité interne. Jambes intermédiaires sensiblement échancrées sur leur arête supérieure.
		<i>Menesia.</i>
	complètement divisés en deux parties.	Postépisternums parallèles.
		<i>Polyopsia.</i>

Genre *Anaesthetis*, ANAESTHÈTE ; Mulsant.

Mulsant. Histoire naturelle des Coléoptères de France (Longicornes), p. 171.

(ἀναίσθητος, stupide.)

CARACTÈRES. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois quarts (♀) ou un peu plus (♂) de la longueur du corps ; subfiliformes ; peu ou point ciliées en dessous ; de onze articles : le premier, un peu renflé dans son milieu, sensiblement plus court que le troisième : le onzième non appendicé chez le ♂. *Tête* inclinée ; bombée en devant. *Yeux* échancrés, mais non divisés en deux parties. *Prothorax* subcylindrique ; aussi long que large. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers environ de la largeur de chacune ; allongées ; parallèles ; arrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; non échancrées à celle-ci ; assez convexes. *Pieds* peu ou médiocrement allongés. *Tibias intermédiaires* sans échancrure sensible sur leur arête supérieure. *Postépisternums* presque parallèles sur toute leur longueur. *Prosternum* peu rétréci entre les hanches. *Mésosternum* un peu rétréci d'avant en arrière, prolongé presque jusqu'à l'extrémité des hanches ; tronqué à l'extrémité.

1. *A. testacea* ; FABRICIUS. Corps suballongé ; convexe ; noir, avec les

élytres d'un roux fauve ou testacé : prothorax parfois brunâtre. Elytres et prothorax marqués de points assez gros et rapprochés, donnant chacun naissance à un poil couché, médiocrement apparent.

♂ Cinquième arceau du ventre obtusément arqué à l'extrémité.

♀ Cinquième arceau du ventre échancré et creusé d'une fossette à l'extrémité, et plus densément garni de duvet dans le pourtour de cette échancrure.

Saperda testacea. FABR., Spec. ins. t. I. p. 235. 33. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 331.

74. — PANZ., Faun. germ. XLY. 8. — OLIV., Entom. t. IV. n° 68. p. 33. 42.

pl. II. fig. 13. a. b. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 437. 112.

Anaesthetis testacea. MULS., Longic. p. 171. 1. — KUSTER, Kaef. Europ. IV. 81.

Anaesthetus testaceus. BACH, Kaef. t. III. p. 33. 1.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0090 (2 l. 1/2 à 4 l.). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0022 (1/2 l. à 1 l.).

Corps allongé. *Tête* noire ; marquée de points donnant naissance à un poil cendré ; rayée d'une assez faible ligne longitudinale médiaire. *Bouche* en partie d'un roux fauve. *Antennes* brièvement pubescentes ; médiocrement ciliées en dessous ; noires, parfois paraissant brièvement annelées de cendré à la base des troisième et quatrième articles. *Prothorax* un peu arqué, subéchancré et sans rebord, en devant ; tronqué et étroitement rebordé à la base ; subcylindrique, faiblement renflé dans le milieu de ses côtés, un peu étranglé postérieurement ; aussi long que large ; noir, parfois brun, plus rarement d'un brun fauve, surtout près des bords antérieur et postérieur ; marqué de points assez rapprochés, de chacun desquels sort un poil cendré ou cendré fauve, couché. *Écusson* presque en demi-cercle ou en carré arrondi postérieurement : noir, garni de duvet cendré peu épais. *Elytres* trois fois et demie à quatre fois aussi longues que le prothorax ; subparallèles ou plutôt subsinueusement et faiblement élargies jusqu'aux deux tiers ou trois quarts de leur longueur ; arrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; entières à l'angle sutural ; convexes ; légèrement déprimées sur la suture, après l'écusson ; à fossette humérale assez prononcée ; d'un roux fauve ou d'un roux testacé ; ruguleuses ; marquées de points assez gros et assez rapprochés, de chacun desquels sort un poil concolore, couché, luisant. *Dessous du corps* et *pieds* noirs, garnis d'un léger duvet cendré.

Cette espèce paraît habiter les diverses zones de notre pays. Elle est peu commune dans les environs de Lyon. Ses habitudes sont plus particulière-

ment nocturnes. Pendant le jour elle se tient fixée aux branches des arbres ou cachée dans les fagots entassés dans les bois. Sa larve vit dans les parties mortes des chênes, et, suivant M. Perris, dans les vieux pieux et sous les écorces des arbres durs.

Genre *Menesia*, MÉNÉSIE; Mulsant.

Mulsant. Opuscles entomologiques, 7^e cahier, 1856, p. 157.

CARACTÈRES. *Antennes* prolongées au moins jusqu'à l'extrémité du corps (♂), un peu moins longues (♀); subfiliformes ou presque sétacées; garnies en dessous de cils peu serrés; unicolores; de onze articles: le premier graduellement plus épais vers son extrémité ou un peu renflé dans le milieu: le troisième à peine plus long que le quatrième. *Tête* perpendiculaire ou peu inclinée, un peu bombée en avant. *Yeux* profondément échancrés, mais non divisés en deux parties. *Prothorax* subcylindrique, un peu renflé dans le milieu de ses côtés; plus large que long. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers environ de la largeur de chacune; subparallèles jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur, arrondies à leur partie postéro-externe, échancrées sur la moitié interne de leur extrémité; planiuscules sur le dos, convexement inclinées sur les côtés. *Pieds* de longueur médiocre. *Tibias intermédiaires* sensiblement échancrés sur leur arête supérieure. *Postépisternums* rétrécis d'avant en arrière et sinués près de leur extrémité interne. *Prosternum* très-étroit vers le milieu des hanches. *Mésosternum* rétréci d'avant en arrière; à peine prolongé au delà de la moitié des hanches.

1. **M. Perrisi**; Mulsant. Corps hérissé de poils obscurs; noir, avec les pieds d'un jaune orangé; paré de deux taches ponctiformes sur la partie postérieure de la tête, d'une bande sur la ligne médiane du prothorax et de deux taches ponctiformes sur chaque élytre, formées d'un duvet blanc: la première de ces taches, petite, située près de la suture, aux trois cinquièmes: l'autre, plus grosse, arrondie, placée entre celle-ci et l'extrémité.

Menesia Perrisi. Muls. Ann. de la Soc. linn. de Lyon. t. III. 1856. p. 158. — Id. Opus. entom. t. VII. 1856. p. 158.

Long. 0^m,0036 (1 l. 2/3). — Larg. 0^m,0016 (2/3).

Corps suballongé; subparallèle. Tête pointillée ou finement ponctuée;

hérissée de poils obscurs ; noire ou d'un noir un peu ardoisé ; ornée, sur sa partie supérieure, de deux taches ponctiformes formées d'un duvet blanc : labre noir. *Palpes* d'un fauve brunâtre. *Antennes* brièvement pubescentes ; ciliées en dessous ; à premier article un peu renflé dans son milieu, noir : les autres bruns ou d'un brun cendré. *Prothorax* tronqué et à peine relevé en rebord en devant ; tronqué ou à peine bissinué et rebordé à la base ; moins long que large ; subcylindrique, à peine renflé dans le milieu de ses côtés ; pointillé ; hérissé de poils fins et obscurs ; noir, paré longitudinalement, sur la ligne médiane, d'une bande formée de duvet d'un blanc de lait, et un peu relevé en carène. *Écusson* presque carré ; revêtu d'un duvet blanc de lait. *Elytres* quatre fois à peu près aussi longues que le prothorax ; subparallèles jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur ; arrondies à leur partie postéro-externe, échancrées chacune sur la moitié interne de leur extrémité ; marquées de gros points qui vont en s'affaiblissant un peu, presque imponduées à l'extrémité ; hérissées de poils noirs, fins et obscurs ; noires, parées chacune de deux taches ponctiformes formées d'un duvet blanc de lait : l'antérieure, petite, située près de la suture, vers les trois cinquièmes de leur longueur : l'autre, plus grosse, arrondie, située vers les six septièmes de leur longueur. *Dessous du corps* hérissé de poils obscurs ; presque imponduée ; noir, avec les épimères du médipectus, les postépisternums et une bordure moins développée de dehors en dedans et interrompue dans son milieu, au bord postérieur des quatre premiers arceaux du ventre, de duvet blanc. *Pieds* d'un jaune orangé.

Cette espèce a été trouvée dans les environs de Mont-de-Marsan (Landes), par M. Perris, l'une de nos gloires entomologiques.

2. **M. quadripustulata.** *Corps hérissé de poils obscurs ; noir, avec les pieds d'un jaune orangé. Tête garnie de poils d'un blanc cendré sur sa partie antérieure, sur les joues et les tempes. Une bande longitudinale médiane sur le prothorax, l'écusson, et deux taches ponctiformes sur chaque élytre, de duvet d'un blanc de lait : l'antérieure de ces taches, petite, située près de la suture, vers les deux tiers : l'autre, plus grosse, entre celle-ci et l'extrémité.*

Long. 0^m,0067 à 0^m,0071 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0^m,0020 (7/8).

Corps allongé ; subparallèle. *Tête* pointillée ; hérissée de poils obscurs ; noire, garnie sur la moitié antérieure du front, principalement près des

yeux, sur les joues et les tempes, d'un duvet blanc cendré peu ou médiocrement épais. *Palpes* d'un fauve brun. *Antennes* brièvement pubescentes; ciliées en dessous; noires; à premier article graduellement épaissi vers l'extrémité. *Prothorax* un peu arqué et sans rebord en devant; tronqué, bissubsinué et rebordé à la base; plus large que long; faiblement renflé dans le milieu de ses côtés, un peu plus étroit dans sa seconde moitié; un peu moins finement ponctué que le dessus de la tête; hérissé de poils obscurs; noir, paré sur la ligne médiane d'une bande formée de duvet blanc de lait, de la largeur de l'écusson. *Ecusson* presque carré; revêtu d'un duvet blanc de lait. *Elytres* près de quatre fois aussi longues que le prothorax; subsinueusement parallèles jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur, arrondies à leur partie postéro-externe, échancrées chacune sur la moitié interne de leur extrémité; hérissées de poils noirs; marquées de points gros et rapprochés, presque imponctuées à l'extrémité; noires, parées chacune de deux taches ponctiformes formées de duvet blanc de lait: l'antérieure, petite, située près de la suture, vers les deux tiers ou un peu moins de la longueur: l'autre, plus grosse, située entre celle-ci et l'extrémité, étendue du septième interne aux deux tiers, tantôt arrondie, tantôt échancrée postérieurement. *Dessous du corps* hérissé de poils obscurs; presque imponctué; noir, avec les épimères du médipectus, une bande longitudinale couvrant presque tous les épisternums, et une bordure moins développée de dehors en dedans et interrompue dans son milieu, au bord postérieur des quatre premiers arceaux du ventre, de duvet blanc. *Pieds* d'un jaune orangé.

J'ai trouvé cette espèce dans les environs de Digne (Basses-Alpes).

Obs. Elle s'éloigne de la précédente par sa taille moins faible et l'absence des taches ponctiformes de duvet blanc sur le vertex.

III. *bipunctata*; ZUBKOFF. *Corps noir, hérissé de poils obscurs; garni de duvet concolore, avec une bande longitudinale médiane sur le prothorax, l'écusson, et une tache, près de l'extrémité des élytres, de duvet blanc. Pieds jaunes.*

Saperda bipunctata. ZUBKOFF, Bullet. de la Soc. des natur. de Mosc. t. I. 1829. p. 167. 16. pl. V. fig. 8.

Polyopsia bipunctata. GERMAR, Faun. ins. Eur. XXIII. 15. — KUSTER, Kaef. Europ. III. 75.

Saperda biguttata. W. REDTENBACHER, Quaed. gener. (1842). p. 26. 23.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0061 (2 l. 1/2 à 2 l. 3/4).

Patrie : l'Autriche, la Styrie, la Russie méridionale.

Obs. Elle a tant d'analogie avec la précédente, qu'elle semble n'en être qu'une variété dont la tache antérieure de duvet blanc des élytres plus petite, et généralement moins marquée que la seconde, chez la *quadripustulata*, manquerait ici complètement.

Genre *Polyopsia*, POLYOPSIE ; Mulsant.

Mulsant. Hist. nat. des Coléopt. de Fr. (Longicornes), p. 190.

(πολύς, plusieurs ; οφ, œil.)

CARACTÈRES. *Antennes* moins longues (♀), ou presque aussi longues (♂) que le corps ; filiformes ; pubescentes ; peu garnies de cils, en dessous ; de onze articles : le premier graduellement épaissi vers l'extrémité, moins long que le troisième : le deuxième court : le troisième un peu plus grand que le quatrième. *Tête* inclinée ; bombée en avant. *Yeux* divisés en deux parties. *Prothorax* subcylindrique ; plus large que long. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers de la largeur de chacune ; subparallèles jusqu'aux quatre cinquièmes ou un peu plus ; arrondies à leur partie postéro-externe, tronquées d'une manière obtuse et plus ou moins sensible sur la moitié interne de leur extrémité ; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés. *Pieds* assez courts. *Tibias intermédiaires* échancrés sur leur arête supérieure. *Postépisternums* parallèles. *Prosternum* peu rétréci entre les hanches. *Mésosternum* sensiblement rétréci d'avant en arrière, prolongé presque jusqu'à l'extrémité des hanches, tronqué à l'extrémité.

1. **P. praeusta** ; LINNÉ. Corps suballongé ; hérissé de poils fins et jaunâtres : pieds, moins les quatre dernières cuisses qui sont noires, d'un jaune d'ocre, ainsi que les élytres : celles-ci, noires ou obscures à l'extrémité ; marquées de points assez gros, donnant chacun naissance à un poil concolore mi-couché.

Leptura praeusta. LINNÉ, Syst. nat. 10^e édition. t. I. p. 54. 14. — Id. 12^e édition. t. I. p. 641. 24.

La Lepture noire à étuis jaunes. GEOFFR., Hist. abr. t. I. p. 209. 4.

Saperda praeusta. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 437. 118. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 331. 77. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 68. p. 23. 43. pl. I. fig. 6. a. b. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 112. 10.

Tetrops praeusta. STEPH., Illust. t. IV. p. 242. 1. — Id. Man. p. 273. 2135. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 36. 1. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 865.

Polyopsia praeusta. MULS., Longic. p. 190. 1. — KUSTER, Kaef. Europ. VIII. 92.

Var. A. *Moitié basilaire des cuisses antérieures, jambes et tarsi des pieds postérieurs, bruns ou d'un brun jaunâtre.*

Long. 0^m,0039 à 0^m,0045 (1 l. 3/4 à 2 l.). — Larg. 0^m,0009 à 0^m,0011 (2/5 à 1/2).

Corps suballongé. *Tête* noire ou brune ; luisante ; pointillée ; hérissée de poils d'un cendré flave. *Yeux* noirs ; divisés en deux parties. *Antennes* aussi longues que le corps (♂) ou prolongées jusqu'aux trois quarts (♀) ; garnies en dessous de cils clair-semés ; pubescentes ; noires, souvent brunes ou d'un brun cendré sur les septième ou huitième et derniers articles. *Prothorax* tronqué ou à peine arqué et relevé en rebord en devant ; tronqué bissinueusement et rebordé à la base ; court ; subcylindrique ; transversalement déprimé ou sillonné après le bord antérieur et au-devant de la base ; finement ponctué ; noir, luisant ; hérissé de poils d'un cendré jaunâtre. *Ecusson* petit ; triangulaire ; noir ; pointillé. *Elytres* quatre fois aussi longues que le prothorax ; parallèles jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur ; subarrondies à leur partie postéro-externe, un peu obliquement tronquées sur la moitié interne de leur extrémité ; à peine convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés ; à fossette humérale prononcée ; marquées de points très-apparents et rapprochés, d'un jaune d'ocre ; garnies de poils concolores, fins et mi-relevés. *Dessous du corps* noir ; luisant ; presque indistinctement ridé ; garni de poils cendrés. *Pieds* courts ; garnis de poils jaunâtres ; ordinairement d'un jaune d'ocre, avec les cuisses intermédiaires noires ou brunes jusque vers le genou (♂), souvent avec la moitié basilaire des cuisses de devant noire et les deux tibias intermédiaires et postérieurs obscurs, surtout chez la ♀.

Cette espèce paraît se trouver dans toute la France. Elle n'est pas rare au printemps dans les environs de Lyon, sur les poiriers, etc. Sa larve vit dans le chêne, le charme, le poirier, etc.

Obs. La *Saperda ustulata*, HAGENBACH, *Symbol. Faun. Insect. Helvet.* p. 11, fig. 4, en est à peine une variété. Elle repose sur un exemplaire de petite taille (1 l. 1/3) paraissant avoir les élytres marquées de points proportionnellement plus gros.

P. Starkii; CHEVROLAT. *Pieds d'un roux jaune, avec la base des cuisses antérieure et intermédiaire obscure, et la moitié basilaire des postérieures noire. Elytres ponctuées, hérissées de poils cendrés; d'un roux pâle, avec l'extrémité et une bande longitudinale et latérale, noires : la partie noire apicale couvrant le septième postérieur de leur longueur : la bande, prolongée depuis l'épaule jusqu'aux trois quarts de leur longueur, couvrant les deux cinquièmes externes de la largeur de chacune. Tout le reste du corps noir.*

Anaetia Starkii. CHEVROLAT, Revue et mag. de zool. 2^e série. t. II. 1859. p. 541.

Long. 0^m,0056 (2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0013 (3/5).

Patrie : les Alpes de la Bavière.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec la *P. praeusta*; elle paraît cependant en différer spécifiquement. Elle s'en éloigne par sa taille moins petite; par ses parties noires plus luisantes; par ses antennes moins grêles; par ses élytres un peu plus fortement ponctuées; hérissées d'un duvet cendré ou cendré roussâtre, mais offrant la couleur rousse moins prononcée ou plus faible; uniformément d'un noir luisant ou brillant sur le dernier septième de leur longueur; ornées de chaque côté d'une bande longitudinale noire, prolongée depuis la base jusqu'aux deux tiers ou cinq septièmes de leur longueur, et couvrant, sur cet espace, les deux cinquièmes externes de la largeur de chacune; par les pieds d'un roux pâle, avec la base des cuisses antérieures à peine obscure : celle des intermédiaires obscure ou noirâtre : la moitié basilaire des postérieures noire.

P. gilvipes; FALDERMANN. *Corps suballongé; hérissé de poils fins cendrés ou livides; noir, avec les pieds d'un jaune pâle. Prothorax court; transversalement déprimé ou sillonné après le bord antérieur et au-devant de la base. Elytres marquées de points assez gros; un peu obliquement tronquées sur la moitié interne de leur extrémité.*

Anaetia gilvipes (STEVEN). FALDERMANN, Faun. transeauc. in Nouv. mém. de la Soc. des nat. de Mosc. t. V. 2^e part. p. 290. 501.

Long. 0^m,0045 à 0^m,0051 (2 l. à 2 l. 1/4).

Patrie : le Caucase, etc.

Obs. Il faut probablement rapporter à cette espèce la *Polyopsia nigra*, KRAATZ, Berlin, *Entom. Zeitsch.*, t. III, 1859, p. 57, 21.

L'*Anaetia Mühlfeldi* des catalogues n'est aussi vraisemblablement qu'une variété de cette espèce, ayant les élytres et les huit ou neuf derniers articles des antennes, bruns ou brunâtres. Dans cette variété, la matière colorante qui manque aux étuis semble s'être en partie reportée aux pieds : leur partie jaune est nébuleuse ou moins jaune que dans l'état normal.

M. Ghiliani l'a prise dans les Alpes cottiennes, à 825 mètres de hauteur, voltigeant autour des branches d'un prunier.

DEUXIÈME BRANCHE.

LES AGAPANTHIAIRES.

CARACTÈRES. *Ongles* simples, c'est-à-dire non divisés chacun en deux branches. *Prosternums* généralement parallèles ou à peine rétrécis entre le tiers et les quatre cinquièmes de leur longueur. *Tête* inclinée en angle aigu. *Antennes* ordinairement aussi longues que le corps chez la ♀, souvent de moitié plus longues que lui chez le ♂; visiblement de douze articles (♂ ♀) : le premier généralement moins long ou à peine aussi long que le troisième : celui-ci plus grand que le quatrième : le douzième presque aussi long que le onzième. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers environ de la base de chacune; subparallèles au moins jusqu'aux deux tiers de leur longueur; entières à leur extrémité. *Premier article des tarsi postérieurs* ordinairement moins long que les deux suivants réunis. *Pygidium* généralement voilé par les élytres.

Les Agapanthiaires se distinguent de tous les Saperdins ayant les ongles simples, par un caractère facile à saisir : celui d'avoir des antennes de douze articles distincts dans les deux sexes, et dont le douzième est presque aussi long que le précédent. Leurs élytres sont moins convexes que chez la plupart des Mésosaires, et surtout plus longuement rétrécies à l'extrémité; toujours entières ou non tronquées à l'angle sutural.

En général ce sont des insectes gracieux et parés avec une certaine élégance. Presque tous ont leurs longues antennes comme divisées en anneaux alternativement clairs et foncés, et leur prothorax paré d'une ou de plusieurs bandes longitudinales de duvet flave ou d'une teinte rapprochée. Plusieurs espèces semblent vêtues de velours ou parsemées de mouchetures d'un du-

vet qui s'en rapproche; d'autres brillent du poli métallique du bronze ou de la beauté plus vive du saphir.

Ces insectes se divisent en deux genres :

Genres.

Antennes } annelées, c'est-à-dire noires au moins à l'extrémité du troisième article et des suivants, et d'une couleur claire à la base; sensiblement renflées à l'extrémité des troisième à dixième articles; garnies en dessous de cils plus ou moins nombreux. Prothorax plus ou moins dilaté ou arrondi latéralement après le milieu de ses côtés; moins long ou à peine plus long sur son milieu qu'il est large à la base. Mésosternum notablement plus large que le prosternum entre les hanches.

Agapanthia.

unicolores; très-grêles; à articles troisième à dixième sans renflement sensible à l'extrémité; peu ou à peine ciliées en dessous. Prothorax subcylindrique, d'un cinquième plus long sur son milieu qu'il est large à la base. Elytres linéaires. Mésosternum aussi étroit que le prosternum entre les hanches.

Calamobius.

Genre *Agapanthia*; AGAPANTHIE; Serville.

Serville. Annales de la Société entomologique de France, t. IV (1835), p. 35.

(ἀγαπάω, j'aime; ἄνθος, fleur.)

CARACTÈRES. *Antennes* annelées, c'est-à-dire noires à l'extrémité du troisième article et des suivants, et d'une couleur claire à la base; sensiblement renflées à l'extrémité des troisième à dixième articles; garnies en dessous de cils plus ou moins nombreux. *Prothorax* plus ou moins dilaté ou arrondi latéralement après le milieu de ses côtés; moins long ou à peine aussi long sur son milieu qu'il est large à la base. *Mésosternum* notablement plus large que le prosternum entre les hanches.

Le tableau suivant facilitera l'étude des espèces :

α Elytres parées chacune de mouchetures de duvet disposées sur quatre rangées plus ou moins régulières.

Irrorata.

αα Elytres non parées de mouchetures de duvet disposées sur quatre rangées.

β Prothorax paré de bandes longitudinales de duvet.

γ Elytres non parées d'une bordure suturale de duvet.

δ Prothorax orné de trois bandes longitudinales de duvet.

ε Elytres couvertes d'un duvet uniformément disposé.

ζ Partie basilaire du troisième article et des suivants d'un jaune d'ocre, et revêtue d'un duvet concolore.

Latipennis.

ζζ Partie basilaire du troisième article des antennes et des suivants à fond noir et revêtue d'un duvet blanc,

Cynarae.

ζζζ Partie basilaire du troisième article des antennes et des

suivants rose ou d'un rosat brunâtre, et garnie d'un duvet blanc.

Asphodeli.

εε Elytres couvertes d'un duvet disposé par fascicules.

μ Premier article des antennes noir et garni en avant d'une sorte de traînée de duvet cendré ou flavescent.

θ Tous les articles des tarsi noirs à l'extrémité.

Acutipennis.

θθ Dernier article des tarsi seul noir à l'extrémité.

Lineatocollis.

μμ Premier article des antennes entièrement noir.

Angusticollis.

δδ Prothorax orné seulement de deux bandes de duvet.

Annularis.

γγ Elytres parées d'une bordure suturale.

Cardui.

ββ Prothorax non paré de bandes longitudinales de duvet; élytres d'un bleu ou violet métallique.

Cærulea.

1. **A. irrorata**; FABRICIUS. Dessus du corps d'un noir bleuâtre. Antennes à premier et deuxième article noirs: les troisième et suivants d'un rouge ou rosat brunâtre et annelés de duvet blanc à la base, noirs à l'extrémité. Prothorax dilaté un peu après le milieu de ses côtés; paré de chaque côté d'une bordure et souvent d'une ligne médiane de duvet blanc. Ecusson revêtu de duvet semblable. Elytres parées chacune de petites mouchetures d'un duvet blanc sale, disposées sur quatre rangées longitudinales. Dessous du corps et pieds noirs, peu garnis de duvet concolore. Tarsi annelés de duvet blanc.

♂ Antennes de deux tiers au moins plus longues que le corps.

♀ Antennes d'un cinquième ou d'un sixième plus longues que le corps.

Var. α. Elytres épilées, sans mouchetures de duvet. Prothorax souvent sans traces de la ligne médiane de duvet.

Saperda irrorata. FABR., Mant. t. I. p. 147. 4. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 319. 8. — OLIV., Entom. t. IV. n° 68. p. 12. 9. pl. IV. fig. 38. — SCHOENH., Syn. ins.t. III. p. 424. 42.

Agapanthia irrorata. MULS., Longic. p. 173. 1. — KUSTER, Kaef. Europ. VII. 65.

Long. 0^m,0147 à 0^m,0180 (6 l. 1/2 à 8 l.). — Larg. 0^m,0039 à 0^m,0050 (1 l. 2/3 à 2 l. 1/4).

Corps allongé. Tête d'un noir bleuâtre; hérissée de poils obscurs; parée au bord interne des yeux, depuis la base des antennes presque jusqu'à l'épistome, d'une ligne de duvet blanc; ornée d'une bande semblable sur la ligne médiane du vertex; marquée de points moins rapprochés sur sa partie

antérieure que sur la postérieure ; profondément sillonnée entre les antennes ; rayée d'une ligne longitudinale médiane prolongée jusqu'au vertex. *Antennes* à premier et deuxième articles entièrement noirs : le premier garni d'un duvet court, sur sa partie antérieure, plus long sur sa postérieure : les troisième et suivants d'un rouge ou rosat brunâtre, à la base, noirs à l'extrémité : la partie noire formant plus de la moitié de la longueur du troisième article : les troisième et suivants parés à la base d'un anneau de duvet blanc : le troisième article et quelques-uns des suivants, peu densément ciliés en dessous. *Prothorax* tronqué en devant et à la base ; élargi en courbe rentrante jusqu'aux trois cinquièmes de ses côtés, offrant dans ce point sa plus grande largeur, moins rétréci ensuite qu'en avant ; plus large à la base qu'il est long sur son milieu ; médiocrement convexe ; couvert de rides transversales ; parsemé de points assez petits ; offrant ordinairement les traces de deux dépressions transversales : l'une au quart, l'autre vers les quatre cinquièmes de sa longueur ; d'un noir bleuâtre ; hérissé de poils obscurs ; paré de chaque côté d'une bordure de duvet blanc ; orné sur la ligne médiane d'une bande semblable, étroite, souvent interrompue ou réduite à quelques traces, ou même parfois complètement épilée. *Ecusson* en demi-cercle ; revêtu d'un duvet blanc. *Elytres* quatre fois au moins aussi longues que le prothorax ; deux fois et demie à trois fois aussi longues qu'elles sont larges, réunies ; subparallèles (♀) ou faiblement rétrécies (♂) jusqu'aux deux tiers, postérieurement en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural ; peu convexes sur le dos ; rugueusement ou ruguleusement ponctuées vers la base, finement à l'extrémité ; d'un noir bleuâtre ; hérissées de poils obscurs clair-semés ; parsemées de petites mouchetures ponctiformes, d'un blanc sale, disposées sur quatre rangées longitudinales plus ou moins régulières : ces mouchetures parfois épilées. *Dessous du corps* noir ; ponctué sur la poitrine, plus lisse sur le ventre ; garni d'un duvet noir, plus apparent et moins clair-semé sur la première que sur le second. *Pieds* noirs, parés d'un très-court anneau de duvet blanc, à la base des jambes et des trois premiers articles des tarses. *Premier article des tarsi antérieurs* de trois quarts plus long qu'il est large à l'extrémité.

Cette espèce a été prise à Hyères par feu mon ami Donzel. Suivant M. Lucas, on la trouve principalement le long des tiges des *Thapsia garganica* et surtout de l'*Asphodelus racemosus*.

Obs. Les tibias intermédiaires sont ordinairement plus sensiblement flexueux que dans les autres espèces.

J'ai reçu d'Espagne, sous le nom d'*A. irrorata*, un insecte ayant beaucoup

d'analogie avec l'espèce de ce nom, dont il s'éloigne par le premier article de ses antennes revêtu d'un duvet cendré en devant et sur les côtés; par son prothorax paré de trois bandes de duvet plus larges; par ses élytres ornées de mouchetures plus grosses, presque contiguës vers l'extrémité des étuis et près du bord marginal, offrant en outre quelques petites mouchetures en dehors des rangées; par le dessus de son corps et ses pieds revêtus d'un duvet épais flave blanchâtre: ce duvet cendré sur les tarses, dont le dernier article est uni à l'extrémité.

Il semblerait constituer une espèce particulière (*A. pubiventris*); mais il n'est vraisemblablement qu'une variété de l'*A. irrorata*, ou l'état de celle-ci dans sa plus grande fraîcheur.

2. *A. latipennis*. *Antennes à premier et deuxième articles noirs: le premier à peine garni de quelques poils flavescents jusqu'à la moitié de sa partie antérieure: les suivants noirs à l'extrémité, d'un jaune d'ocre, avec duvet pareil à la base. Prothorax dilaté vers les deux tiers; rugueusement ponctué; noir, paré de trois bandes d'un duvet jaune d'ocre. Ecusson une fois plus large que long; comme bilobé, revêtu de duvet jaune d'ocre. Elytres deux fois et demie aussi longues que larges, réunies; ponctuées; non ruguleuses; uniformément revêtues d'un duvet d'un vert d'olive jaunâtre. Dessous du corps et pieds revêtus d'un duvet jaune d'ocre.*

♂ ?

♀ Antennes d'un sixième plus longues que le corps.

Long. 0^m,0180 à 0^m,0202 (8 l. à 9 l.). — Larg. 0^m,0051 à 0^m,0056
(2 l. 1/4 à 2 l. 1/2).

Corps médiocrement allongé. Tête noire, mais revêtue sur sa partie antérieure, depuis l'épistome jusqu'aux antennes, d'un duvet épais et assez long, d'un jaune d'ocre: ce duvet constituant sur la partie postérieure une bande médiane prolongée jusqu'au prothorax; noire et presque glabre sur les côtés de cette bande; hérissée de quelques poils noirs; peu profondément sillonnée entre les antennes; rayée d'une ligne longitudinale médiaire, à peine prolongée jusqu'au vertex. Antennes à premier et deuxième articles noirs et garnis d'un duvet concolore; le premier, à peine garni sur sa partie antérieure de quelques poils flavescents, formant une traînée étroite et peu distincte à peine prolongée jusqu'à la moitié: les troisième et suivants, garnis en dessous de quelques cils noirs; pubescents; d'un jaune d'ocre à

la base, noirs à l'extrémité : la partie noire formant le tiers apical du troisième article, et la moitié de la longueur sur les cinquième et suivants ; parées d'un faisceau de cils noirs au côté interne du troisième article et de quelques-uns des suivants. *Prothorax* tronqué en avant et à la base, étroitement rebordé à celle-ci ; élargi jusqu'aux deux tiers des côtés, arrondi dans ce point et rétréci ensuite ; plus large à la base qu'il est long sur son milieu ; rugueusement ponctué ; noir, paré de trois bandes longitudinales de duvet assez long, d'un jaune d'ocre : l'une, sur la ligne médiane, un peu carénée : chacune des autres, latérale ; hérissé de poils noirs clair-semés. *Ecusson* une fois plus long que large ; sillonné ; presque bilobé à l'extrémité ; revêtu d'un duvet serré d'un jaune d'ocre. *Elytres* quatre fois aussi longues que le prothorax ; deux fois et demie aussi longues qu'elles sont larges, prises ensemble ; subparallèles jusqu'aux deux tiers, rétrécies ensuite en ligne courbe jusque près de l'angle sutural ; peu convexes ; marquées de points un peu moins petits près de la base qu'à l'extrémité ; uniformément revêtues d'un duvet épais d'un vert d'olive jaunâtre. *Dessous du corps* et *pieds* revêtus d'un duvet un peu plus jaune ou jaune d'ocre : troisième et quatrième articles des tarse, noirs à l'extrémité : le premier article des tarse antérieurs à peine d'un quart plus long qu'il est large à l'extrémité.

J'ai trouvé cette espèce dans les environs de la fontaine de Vaucluse.

Obs. Elle se distingue de toutes les autres de notre pays. avec lesquelles on pourrait lui trouver quelque analogie, par son corps plus large ; par ses antennes entièrement noires sur les premier et deuxième articles, revêtues d'un duvet jaune d'ocre sur la partie basilaire des suivants, peu ciliées en dessous ; par son écusson une fois plus large que long et comme bilobé ; par ses élytres simplement ponctuées même près de la base, et proportionnellement plus larges, garnies d'un duvet plus jaune ; par le premier article des tarse antérieurs plus court.

3. **A. cynarae** ; GERMAR. *Antennes* à premier et deuxième articles noirs : le premier, garni sur sa partie antérieure d'une traînée étroite et peu fournie de duvet flavescent, à peine prolongée jusqu'aux deux tiers : les troisième article et suivants noirs, annelés de duvet blanc à la base : cet anneau très-court sur le troisième article, ne couvrant pas la moitié basilaire sur les autres. *Prothorax* sensiblement élargi presque jusqu'aux deux tiers ; paré de trois bandes de duvet jaune d'ocre ; paraissant d'un vert d'olive un peu bronzé entre les bandes. *Ecusson* large, revêtu d'un

duvet jaune d'ocre. Elytres près de trois fois aussi longues que larges, prises ensemble ; fortement et presque granuleusement ponctuées vers la base, faiblement vers l'extrémité ; d'un vert d'olive un peu bronzé ; garnies d'un duvet jaune olivâtre peu différent de couleur.

Saperda cynarae. GERMAR, Reise n. Dalmat. p. 222. 218. — Id. Faun. ins. Europ. XII. 9. — LUCAS, Explor. scient. de l'Algér. p. 499. 1318. pl. XLII. fig. 6. — KUSTER, Kaef. Eur. VII. 67.

Long. 0^m,0180 à 0^m,0202 (8 l. à 9 l.). — Larg. 0^m,0048 à 0^m,0052 (2 l. 1/8 à 2 l. 1/3).

Corps allongé. Tête noire, mais revêtue, depuis l'épistome jusqu'aux antennes, d'un duvet épais d'un jaune d'ocre : ce duvet constituant sur sa partie postérieure une bande prolongée jusqu'au prothorax ; sans duvet, rugueusement ponctuée, et d'un vert d'olive foncé et un peu bronzé de chaque côté de cette bande ; hérissée de longs poils obscurs assez nombreux. *Antennes* à premier et deuxième articles noirs, pubescents : le premier, garni sur sa partie antérieure d'une sorte de traînée étroite et peu garnie de duvet flavescent, prolongée depuis sa base presque jusqu'aux deux tiers ; hérissées d'un duvet noir du côté opposé : les troisième article et suivants, noirs, annelés de duvet blanc à la base : cet anneau faiblement plus long que le deuxième article à la base du troisième, et ne couvrant pas la moitié basilaire sous les suivants : les troisième et quatrième articles garnis en dessous de cils noirs. *Prothorax* tronqué en devant et à la base ; à peine rebordé à cette dernière ; assez élargi jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu plus de ses côtés et offrant dans ce point sa plus grande largeur, plus faiblement rétréci ensuite qu'en devant ; plus large à la base qu'il est long sur son milieu ; médiocrement convexe ; paré de trois bandes longitudinales de duvet jaune d'ocre : la médiane, ordinairement aussi large postérieurement que l'écusson, paraissant d'un vert d'olive foncé et un peu bronzé, et rugueusement ponctué entre ces bandes ; hérissé de poils obscurs. *Ecusson* une fois plus large que long ; obtusément arrondi postérieurement ; revêtu d'un duvet jaune d'ocre. *Elytres* près de cinq fois aussi longues que le prothorax ; près de trois fois aussi longues qu'elles sont larges réunies ; subparallèles presque jusqu'aux trois quarts, rétrécies ensuite en ligne plus courbe à l'extrémité jusqu'à l'angle sutural ; peu convexes ; fortement et un peu granuleusement ponctuées près de la base, faiblement et ruguleusement vers l'extrémité ; d'un vert d'olive foncé et un peu

bronzé; uniformément garnies d'un duvet court d'un jaune olivâtre peu distinct de la couleur foncière; paraissant parées, de chaque côté, d'une bordure de duvet hérissé d'un jaune olivâtre, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus. *Dessous du corps* d'un noir olivâtre, mais revêtu d'un duvet épais d'un jaune ou flave olivâtre; parsemé de points dénudés sur le ventre. *Pieds* noirs; revêtus d'un duvet jaune ou flave cendré sur les cuisses et les jambes, cendrés sur les tarses: dernier article de ceux-ci noir et glabre à l'extrémité.

J'ai pris une seule fois cette espèce dans le département du Var.

Elle se distingue facilement de l'espèce précédente et de la suivante par la couleur de ses antennes.

4. A. asphodeli; LATREILLE. *Antennes à premier et deuxième articles noirs: le premier, garni sur sa partie antérieure d'un duvet jaunâtre, jusqu'aux six septièmes de sa longueur: les troisième et suivants noirs à l'extrémité, roses ou d'un rosat brunâtre à la base, et garnis d'un duvet blanc très-court sur leur partie basilaire. Prothorax sensiblement élargi jusqu'aux deux tiers; paré de trois bandes d'un duvet orangé; noir et sans duvet entre ces bandes. Ecusson revêtu d'un duvet orangé. Elytres trois fois à trois fois et demie aussi longues qu'elles sont larges, prises ensemble; fortement et presque granuleusement ponctuées vers la base, faiblement vers l'extrémité; d'un vert d'olive, uniformément garnies d'un duvet court et presque concolore.*

♂ Antennes de deux tiers plus longues que le corps.

♀ Antennes d'un cinquième environ plus longues que le corps.

Lamia asphodeli. LATR., Hist. nat. t. XI. p. 282. 43.

Saperda spencei. SCHOENH., Syn. ins. t. III. append. p. 187. 262.

Agapanthia asphodeli. MULS., Longic. p. 174. 2. — KUSTER, Kaef. Europ. VII. 66.

Long. 0^m,0147 à 0^m,0213 (6 l. 1/2 à 9 l. 1/2). — Larg. 0^m,0048 à 0^m,0052 (2 l. 1/8 à 2 l. 1/4).

Corps allongé. *Tête* d'un olivâtre bronzé; garnie depuis l'épistome jusqu'aux antennes d'un duvet flave ou flavescent, médiocrement épais: ce duvet constituant sur sa partie postérieure une bande prolongée jusqu'au prothorax; glabre et densément ponctuée, de chaque côté de cette bande; rayée d'une ligne longitudinale médiane, ordinairement prolongée depuis

l'épistome jusqu'aux vertex. *Antennes* à premier et deuxième articles noirs : le premier garni sur son côté antérieur d'un duvet flave, médiocrement épais, prolongé depuis la base jusqu'aux six septièmes de sa longueur, hérissé de poils noirs du côté opposé : les troisième et suivants, d'un rose pâle, ou d'un rose ou rouge rosat brunâtre à la base, noirs à l'extrémité ; la partie noire, couvrant le huitième apical de la longueur du troisième article, et plus développée sur les articles suivants ; la partie plus ou moins claire, garnie d'un duvet blanc ou blanc rosat, très-court, à la base seulement et sur le côté externe des troisième et quatrième articles, et sur le tiers ou la moitié basilaire des articles sixième et suivants : les troisième et quatrième articles garnis en dessous de cils assez serrés : ces cils clairsemés sous les articles suivants. *Prothorax* tronqué en avant et à la base ; sans rebord ou peu distinctement rebordé à celle-ci ; sensiblement élargi jusqu'aux deux tiers au moins de ses côtés, offrant dans ce point sa plus grande largeur, moins rétréci ensuite qu'en avant ; un peu plus large à la base qu'il est long sur son milieu ; médiocrement convexe ; hérissé de longs poils obscurs ou noirs ; paré de trois bandes longitudinales d'un duvet orangé assez long : l'une, médiane : chacune des autres, latérale ; noir ; densément ponctué et sans duvet entre ces bandes. *Ecusson* une fois environ plus large que long ; arqué en arrière à son bord postérieur ; revêtu d'un duvet jaune orangé. *Elytres* quatre fois aussi longues que le prothorax ; trois fois à trois fois et demie aussi longues qu'elles sont larges, prises ensemble ; subparallèles jusqu'aux deux tiers, rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural ; peu convexes ; fortement et un peu granuleusement ponctuées près de la base, faiblement et ruguleusement vers l'extrémité ; d'un vert d'olive ; garnies d'un duvet court, couché, d'un jaune olivâtre, peu serré, se confondant à l'œil avec la couleur foncière ; paraissant parées, de chaque côté, d'une bordure d'un duvet hérissé, flave roussâtre, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus. *Dessous du corps* d'un noir olivâtre ou bronzé, revêtu d'un duvet jaune tirant un peu sur le cendré. *Ventre* parsemé de points dénudés. *Pieds* de la couleur du dessous du corps et revêtus d'un duvet semblable. *Tarses* couverts d'un duvet plus cendré : dernier article de ceux-ci noir à l'extrémité : premier article des tarses antérieurs de moitié au moins plus long qu'il est large à l'extrémité.

Cette espèce est méridionale. On la trouve sur l'asphodèle.

Suivant Rodrigues, qui a suivi les métamorphoses de cet insecte, la femelle dépose ses œufs au pied des asphodèles au mois de mai. La larve en

ronge la moelle, passe l'hiver dans sa galerie, et ne se change en nymphe qu'au printemps : l'insecte parfait ne tarde pas à éclore.

5. **A. acutipennis.** *Antennes à premier et deuxième articles noirs : le premier, garni sur sa partie antérieure d'une traînée de duvet cendré, à peine prolongée jusqu'à la moitié : à troisième article et suivants, bruns et revêtus de duvet blanc à la base, noirs à l'extrémité. Prothorax médiocrement élargi jusqu'aux trois cinquièmes ; d'un noir olivâtre ; paré de trois bandes d'un duvet jaune d'ocre ; un peu garni de duvet entre celles-ci. Ecusson revêtu d'un duvet jaune d'ocre. Elytres trois fois et demie aussi longues qu'elles sont larges, réunies ; terminées chacune en angle aigu : granulées ou chagrinées près de la base et à peine près de l'extrémité ; couvertes d'un duvet jaune olivâtre, divisé, par les granulations, en mouchetures près de la base, et seulement par des points noirâtres vers l'extrémité.*

Long. 0^m,0202 à 0^m,0225 (9 l. à 10 l.). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0048
(2 l. à 2 l. 1/8).

Corps allongé. Tête noire, mais revêtue sur sa partie antérieure, depuis l'épistome jusqu'aux antennes, d'un duvet assez long, d'un jaune flave : ce duvet, constituant sur sa partie postérieure une bande prolongée jusqu'au prothorax ; noire, presque glabre et densément ponctuée de chaque côté de cette bande ; hérissée de poils noirs, longs et clair-semés ; peu profondément sillonnée entre les antennes ; rayée, entre celles-ci, d'une courte ligne longitudinale médiane. Antennes à premier et deuxième articles noirs, brièvement pubescents : le premier, peu cilié sur sa partie postérieure ; garni, sur sa partie antérieure, d'une traînée de duvet cendré peu épais, naissant de la base et à peine prolongé au delà de la moitié de sa longueur : le troisième, densément cilié de poils fins et noirâtres en dessous : les quatre ou cinq suivants, garnis seulement de quelques cils : le troisième et les suivants, bruns, d'un brun rosat et graduellement rosats ou d'un rouge blanc à la base et noirs à l'extrémité, mais revêtus : le troisième, d'un anneau très-court de duvet blanc à la base, suivi d'une traînée de duvet semblable au côté externe : les autres, annelés de duvet blanc à la base : ce duvet couvrant la moitié basilaire de chaque article, à partir du sixième. Prothorax tronqué en avant et à la base ; muni, à celle-ci, d'un rebord à peine saillant ; faiblement élargi jusqu'aux trois cinquièmes, et offrant dans ce point sa plus grande largeur, un peu rétréci ensuite ; plus large à la base qu'il

est long sur son milieu ; convexe ; couvert de points contigus et assez profonds ; paré de trois bandes d'un duvet assez long, jaune d'ocre ; garni d'un duvet court, clair-semé et médiocrement apparent, entre la bande médiane et chacune des latérales ; hérissé de poils noirs, longs et clair-semés. *Ecusson* une fois au moins plus large que long ; entaillé dans le milieu de son bord antérieur, arrondi presque en demi-cercle à son bord postérieur ; revêtu d'un duvet serré, jaune flave. *Elytres* quatre fois et demie aussi longues que le prothorax ; trois fois et demie aussi longues qu'elles sont larges réunies ; subparallèles jusqu'aux deux tiers de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne un peu courbe jusqu'à l'angle sutural ; terminées chacune, à celui-ci, en angle aigu ; peu convexes ; granuleuses ou chargées de points élevés près de la base, peu apparents vers l'extrémité ; noires, mais revêtues d'un duvet d'un jaune d'ocre, mais paraissant d'un jaune olivâtre par l'effet de la couleur foncière : ce duvet, séparé, près de la base, par les points élevés, et paraissant, par là, disposé par mouchetures, moins irrégulièrement réparti ou paraissant seulement parsemé de points noirâtres assez rapprochés, vers l'extrémité ; paraissant à peine ou étroitement bordées de jaune sur les côtés, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus. *Dessous du corps* et *pièdes* noirs, mais revêtus d'un duvet d'un jaune cendré ou tirant sur le cendré, assez long et assez serré ; parsemé de points dénudés. *Tarses* noirs, à l'extrémité au moins des trois derniers articles : premier article des tarses antérieurs de moitié au moins plus long qu'il est large à l'extrémité.

Cette espèce se trouve dans les environs de Béziers. Elle m'a été obligeamment communiquée par M. Reiche.

Obs. Elle s'éloigne de l'*A. lineatocollis* par ses élytres plus fortement granuleuses ou chagrinées près de la base ; par la disposition de son duvet moins divisé en mouchetures, surtout postérieurement ; par son prothorax moins dénudé entre les bandes de duvet jaune ; par la couleur foncière des articles de ses antennes, à partir du troisième. Elle se distingue de l'*A. angusticollis* par le premier article de ces organes garni de duvet flavescent. Le duvet de ses élytres disposé par mouchetures, au moins ou surtout près de la base, empêche de la confondre avec les espèces précédentes, avec lesquelles elle pourrait avoir de l'analogie. Elle a d'ailleurs les élytres terminées chacune en pointe plus aiguë que toutes les autres espèces.

6. **A. lineatocollis** ; DONOVAN. *Antennes à premier et deuxième articles noirs : le premier garni sur son côté antérieur d'une trainée de du-*

vet cendré, prolongée jusqu'aux deux tiers : les troisième et suivants d'un rose pâle et garnis d'un duvet blanc sur leur partie basilaire, noirs à l'extrémité. Prothorax médiocrement élargi jusqu'aux trois cinquièmes, offrant dans ce point sa plus grande largeur ; puré de trois bandes longitudinales d'un duvet jaune flave. Ecusson revêtu d'un duvet semblable. Elytres trois fois aussi longues que larges, réunies ; fortement ponctuées et presque granuleuses près de la base, d'un noir bronzé : couvertes de mouchetures d'un duvet flave ou flavescent. Tarses garnis d'un duvet cendré.

Cerambyx villosa-viridescens. DE GEER, Mém. t. V. p. 76. 13?

Saperda cardui. FABR., Syst. entom. p. 186. 10. — Id. Syst. eleuth t. II. p. 325. 45.

— HERBST, Arch. p. 94. 5. pl. XXVI. fig. 2. — OLIV., Entom. t. IV. n° 68. p. 9. pl. I. fig. 5. — PANZ., Faun. germ. LXIX. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 341. 83. et app. p. 188. 263.

Cerambyx lineatocollis. DONOV., Brit. ins. t. VI (1797). p. 209. — MARSH., Ent. brit. p. 331. 10.

Agapanthia cardui. STEPH., Man. p. 272. 2125. — MULS., Longic. p. 175. 3. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 40. 1. — KUSTER, Kaef. Eur. VII. 68. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 849.

Long. 0^m,0157 à 0^m,0180 (7 l. à 8 l.). — Larg. 0^m,0048 à 0^m,0052
(2 l. 1/8 à 2 l. 1/3).

Corps allongé. Tête noire ou d'un noir un peu bronzé ; hérissée de poils noirs ; ponctuée ; garnie depuis l'épistome jusqu'aux antennes d'un duvet flave, assez long, médiocrement épais : ce duvet constituant sur sa partie postérieure une bande prolongée jusqu'au prothorax ; noire, presque glabre et densément ponctuée de chaque côté de cette bande ; rayée entre les antennes d'une fine ligne longitudinale médiaire. Antennes à premier et deuxième articles brièvement pubescents en devant ou dessous, plus longuement en arrière ou dessus ; noirs : le premier, paré sur son côté antérieur ou inférieur, depuis sa base jusqu'aux deux tiers, d'une trainée, rétrécie à l'extrémité, de poils flavescents médiocrement épais : les troisième et suivants d'un rose pâle à la base et noirs à l'extrémité : la partie rose revêtue ou garnie d'un duvet blanc très-court : cette partie rose formant les trois quarts basilaires du troisième article, la moitié du sixième, un peu moins de la moitié sur les huitième et suivants. Prothorax tronqué en devant et à la base ; à peine rebordé à celle-ci ; sensiblement élargi jusqu'aux trois cinquièmes des côtés, offrant dans ce point sa plus grande largeur, plus faiblement rétréci ensuite ; plus large à la base qu'il est long

sur son milieu ; médiocrement convexe ; d'un noir un peu bronzé ; densément ponctué ; hérissé de poils noirs assez nombreux ; paré de trois bandes longitudinales d'un duvet jaune flave assez long : l'une sur la ligne médiane, chacune des autres latérale ; à peu près sans duvet entre ces bandes. *Ecusson* près d'une fois plus large que long ; presque en demi-cercle à son bord postérieur ; revêtu d'un duvet épais et assez long ; d'un jaune flave. *Elytres* quatre à cinq fois aussi longues que le prothorax ; trois fois aussi longues qu'elles sont larges, prises ensemble ; subparallèles jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural ; peu convexes ; notées de points très-marqués et séparés par des intervalles presque granuleux près de la base : ces points très-faibles vers l'extrémité ; d'un noir bronzé, mais revêtues d'un duvet vert d'olive jaunâtre, inégalement réparti, disposé par mouchetures : ce duvet paraissant former, de chaque côté, une bordure d'un jaune flave, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus. *Dessous du corps et pieds* noirs ou d'un noir gris ou bronzé, revêtus d'un duvet assez épais, d'un flave cendré, parsemés de points dénudés. *Tarses* garnis en dessus d'un duvet cendré ou cendré flavescent.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées ou méridionales. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon, et surtout dans le midi, sur les chardons.

De Geer paraît avoir le premier fait connaître cette espèce ; mais le nom composé qu'il lui a donné doit être rejeté en raison de sa longueur. Fabricius a appliqué à cet insecte une dénomination spécifique consacrée à une autre espèce par Linné, et son exemple a été suivi par la plupart des naturalistes. La justice de conserver le nom de *cardui* à l'insecte désigné ainsi par le Plin du nord, a fait adopter la qualification imposée par Donovan et par Marsham.

7. A. angusticollis ; GYLLENHAL. *Antennes à premier et deuxième articles entièrement noirs : les suivants noirs, garnis sur leur partie basilaire d'un duvet blanc très-court. Prothorax très-faiblement élargi jusqu'à la base, à peine dilaté vers les deux tiers ; d'un noir un peu bronzé ; paré de trois bandes d'un duvet flave. Ecusson revêtu d'un duvet flave. Elytres trois fois aussi longues que larges, prises ensemble ; ponctuées, plus fortement près de la base qu'à l'extrémité ; d'un noir bronzé ; garnies d'un duvet flave, disposé par mouchetures.*

Saperda angusticollis. GYLLENHAL, in SCHOENH., Syn. ins. t. III. append. p. 189. 264.

Agapanthia angusticollis. MULS., Longic. p. 176. 4. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 40. 2. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 869. — ROUGET, Catal. p. 1647.

Long. 0^m,0135 à 0^m,0157 (6 à 7 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3).

Corps allongé. *Tête* noire ; hérissée de poils concolores, clair-semés ; garnie, depuis l'épistome jusqu'aux antennes, d'un duvet flave médiocrement épais : ce duvet constituant sur sa partie postérieure une bande prolongée jusqu'au prothorax ; noire sur les côtés de cette bande ; ponctuée ; peu profondément canaliculée entre les antennes ; à peine rayée d'une ligne longitudinale médiane, raccourcie à son extrémité. *Antennes* à premier et deuxième articles entièrement noirs : les suivants noirs, mais comme poudrés d'une courte pubescence blanche sur leur partie basilaire : celle-ci formant presque les trois quarts de la longueur du troisième article, les trois cinquièmes du cinquième. *Prothorax* tronqué en devant et à la base ; étroitement rebordé à celle-ci ; faiblement élargi jusqu'à la base ou à peine plus large vers les deux tiers ; plus large à la base qu'il est long sur son milieu ; ruguleusement ponctué ; noir ; paré de trois bandes longitudinales d'un duvet jaune flave ; hérissé de poils noirs clair-semés. *Ecusson* plus large que long ; obtusément arrondi à l'extrémité ; sillonné ; revêtu d'un duvet jaune flave. *Elytres* cinq fois aussi longues que le prothorax ; trois fois et demie aussi longues qu'elles sont larges, prises ensemble ; subparallèles jusque vers les quatre cinquièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe jusque près de l'angle sutural ; peu convexes ; marquées de points assez forts près de la base, affaiblis vers l'extrémité ; d'un noir un peu bronzé ; garnies d'un duvet flavescent disposé inégalement par mouchetures ou fascicules ; hérissées de poils noirs clair-semés. *Dessous du corps* noir, luisant ; revêtu d'un duvet flave médiocrement épais, parsemé de points dénudés. *Pieds* noirs ; revêtus d'un duvet flave. *Tarses* couverts d'un duvet cendré, avec l'extrémité des articles noire.

A. annularis ; OLIVIER. *Premier article des antennes* noir, avec une trace légère de duvet flave prolongée jusqu'aux deux tiers : troisième article et suivants jaunes à la base, noirs à l'extrémité : la partie noire, couvrant à peine plus du quart apical sur le troisième. *Prothorax* faiblement dilaté vers la moitié : noir, mais garni d'un duvet flave, le faisant paraître d'un vert d'olive un peu bronzé ; paré, de chaque côté, d'une bordure de duvet jaune orangé. *Ecusson* revêtu d'un duvet jaune. *Elytres* d'un vert d'olive brunâtre, garnies d'un duvet concolore court et couché.

Long. 0^m,0123 à 0^m,0147 (5 l. 1/2 à 6 l. 1/2). — Larg. 0^m,0030 (1 l. 2/5).

Corps allongé. *Tête* noire, mais garnie d'un duvet flave très-court, la faisant paraître d'un noir bronzé ou d'un noir d'olive bronzé. *Antennes* plus longues que le corps. *Prothorax* plus large que long. *Elytres* quatre fois aussi longues que le prothorax ; trois aussi longues que larges, prises ensemble ; subparallèles jusqu'aux deux tiers ou un peu plus ; planiuscules sur le dos. *Dessous du corps* et *pieds* noirs ou d'un noir bronzé, revêtus d'un duvet flave. *Ventre* moucheté de points dénudés.

Patrie : l'Espagne.

8. **A. cardui** ; LINNÉ. *Antennes* à premier article noir : les troisième et suivants noirs, revêtus à la base d'un duvet blanc. *Prothorax* sensiblement dilaté vers les deux tiers ou un peu moins ; d'un noir bronzé ; paré d'une bande médiane et latéralement d'une bordure de duvet blanc sale ou flavescent. *Ecusson* revêtu de duvet blanc sale. *Elytres* d'un vert d'olive un peu bronzé ; garnies d'un duvet testacé peu apparent ; parées d'une bordure d'un duvet d'un blanc sale ou flavescent.

Var. α . *Bordure suturale des élytres* peu distincte.

Agapanthia suturalis var. A (*marginalis*). MULS., Longic. p. 179.

Var. β . *Dessus du corps* d'un noir violâtre ou bleuâtre bronzé. *Bordure suturale des élytres* nulles.

Agapanthia suturalis var. B (*nigro-aenea*, DUFOUR). MULS., Longic. p. 179.

Cerambyx cardui. LINN., Syst. nat. t. I. p. 632. 56. (Voy. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 432. — MULS., Mém. de l'Acad. des sc. de Lyon t. I. 1851. p. 136. — Id. Opusc. t. II. p. 161).

Saperda coerulescens. PETAGN., Ins. calab. p. 18. 85. pl. fig. 18.

Saperda suturalis. FABR., Mant. ins. t. I. p. 149. 25. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 326. 48. — OLIV., Ent. t. IV. n° 68. p. 9. 5. pl. II. fig. 16. — PANZ., Faun., Germ. XXIII. 16. — SCHOENH., Syn. inst. t. III. p. 432. 87.

Agapanthia suturalis. MULS., Longic. p. 178. 6. — KUSTER, Kaef. Europ. VII. 69. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 41. 5. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 868. — ROUGET, Catal. 1046.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0112 (3 l. 1/2 à 5 l.). — Larg. 0^m,0015 à 0^m,0025 (2/3 à 1 l. 1/8).

Corps allongé. *Tête* d'un noir bronzé ; garnie, depuis l'épistome jusqu'aux antennes, d'un duvet d'un blanc flavescent médiocrement épais : ce duvet constituant sur sa partie postérieure une bande médiane prolongée jusqu'au vertex ; densément ponctuée et glabre de chaque côté de cette bande ; hérissée de poils obscurs ; profondément sillonnée entre les antennes ; rayée entre celle-ci d'une ligne longitudinale. *Antennes* à premier et deuxième articles entièrement noirs : le premier garni d'un duvet concolore, plus long sur sa partie postérieure ; les troisième et suivants, noirs, mais revêtus sur leur partie basilaire d'un duvet blanc : ce duvet couvrant ordinairement un peu plus de la moitié des troisième et quatrième articles ; assez densément ciliées sous ces deux articles et quelques-uns des suivants. *Prothorax* tronqué en avant et à la base ; étroitement rebordé à celle-ci ; sensiblement élargi jusqu'aux deux tiers ou un peu moins de ses côtés, offrant dans ce point sa plus grande largeur, plus faiblement rétréci ensuite en arrière qu'en avant ; au moins aussi long sur son milieu qu'il est large à la base ; convexe ; hérissé de poils obscurs ; noir ou d'un noir un peu bronzé ; paré de trois bandes longitudinales d'un duvet d'un blanc sale ou flavescent : l'une, sur la ligne médiane : chacune des autres, ordinairement un peu plus étroite, latérale ; dépourvu de duvet et densément ponctué entre les bandes. *Ecusson* subcordiforme ; une fois plus large que long ; revêtu d'un duvet d'un blanc flavescent. *Elytres* trois fois à trois fois et demie aussi longues que le prothorax, trois fois aussi longues qu'elles sont larges, réunies ; subparallèles ou faiblement rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural ; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés ; d'un vert d'olive un peu bronzé ; garnies d'un duvet testacé, court, peu serré, et dont la couleur est dominée par celle du fond ; parées d'une bordure suturale d'un blanc sale ou flavescent ; garnies du côté externe d'une bordure d'un duvet pareil ; hérissées de poils obscurs, un peu inclinés en arrière. *Dessous du corps* d'un noir bronzé ; couvert d'un duvet d'un flave cendré ; parsemé de points dénudés sous le ventre. *Pieds* d'un noir bronzé ; couverts d'un duvet cendré ou cendré flavescent ; parsemés de points dénudés : dernier article des tarses noir à l'extrémité : le premier des antérieurs près d'une fois plus long qu'il est large à l'extrémité.

Cette espèce est méridionale. Elle n'est pas rare sur diverses espèces de chardon.

Obs. Elle paraît varier beaucoup soit sous le rapport de la taille, soit sous celui de la couleur. J'en ai reçu, de M. Peragallo, un exemplaire pris dans les environs de Nice, d'une taille très-petite (0^m,0067 — 3 l.). Il

s'éloigne du type par le premier article de ses antennes entièrement noir; par l'anneau de duvet blanc ne couvrant pas le tiers basilaire du cinquième article des antennes et des suivants; par sa tête et son prothorax d'un noir non bronzé; par les bandes de duvet du prothorax plus blanches et très-étroites; par ses élytres subparallèles jusqu'aux six septièmes de leur longueur, et rétrécies ensuite en ligne plus courbe jusqu'à la partie apicale: celle-ci correspondant au quart interne de leur largeur, au lieu d'exister à l'angle sutural; par la couleur des étuis uniformément d'un noir bleu, sans duvet flavescent ou cendré sur les côtés; par le dessous du corps et les pieds, d'un noir bleu, garnis de duvet cendré ou blanc cendré, non parsemé de points dénudés.

Si l'on trouvait un certain nombre d'individus de cette taille peu avantageuse et présentant les mêmes caractères, ils devraient sans doute constater un type spécifique particulier (*A. Peragalli*); mais probablement ce n'est là qu'une variation de cette espèce variable.

La *S. coerulea* de Pelagna se rattache peut-être à cette variation.

Obs. L'*A. consobrina*, CHEVROLAT, ressemble à l'*A. cardui*; mais elle a le premier article des antennes entièrement noir; la bande thoracique et la suturale d'un roux pâle, au lieu d'être blanche; les élytres terminées en pointe moins aiguë, garnies d'un duvet plus apparent, plus épais vers l'extrémité.

9. ***A. micans***; PANZER. *Dessus du corps luisant. Antennes pubescentes et blanchâtres à la base du troisième article et des suivants. Tête et prothorax d'un vert bleu métallique; densément et finement ponctués: le prothorax moins long que large, dilaté vers les trois cinquièmes de ses côtés. Ecusson revêtu d'un duvet blanc. Elytres d'un bleu vert ou d'un bleu violet métallique; obtusément arrondies, prises ensemble à l'extrémité; ruguleuses; marquées de points rapprochés, plus gros près de la base, affaiblis vers l'extrémité. Postépisternums à peine garnis de duvet blanc.*

♂ Antennes d'un cinquième environ plus longues que le corps.

♀ Antennes à peine plus longues que le corps.

Saperda violacea. FABR., Syst. ent. p. 187. 13? — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 331. 75?

Saperda micans. PANZ., Faun. germ. XXXV. 14.

Saperda violacea. OLIV., Entom. t. IV. n° 68. p. 34. 44. pl. II. fig. 12.

Saperda coerulea. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 437. 114.

Agapanthia coerulea. MULS., Long. p. 177. 3. — KUSTER, Kaef. Europ. VI. 89.

Agapanthia micans. ROUGET, Catal. 1649.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0135 (4 l. à 6 l.). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0033
(1 l. à 1 l. 1/2).

Corps allongé ; hérissé de poils obscurs, en dessus. *Tête* d'un vert bleuâtre métallique ; marquée de points plus rapprochés sur le vertex que sur la partie antérieure ; garnie sur celle-ci d'un duvet blanchâtre, souvent enlevé ; parée devant le bord antérieur des yeux d'une mèche de poils ou de duvet blanc. *Antennes* à premier article d'un vert bleu métallique obscur ; à peu près glabres en devant, hérissées en dessous et sur les côtés de poils obscurs : les troisième article et suivants, d'un noir verdâtre ; garnies d'une courte pubescence cendrée, avec la base blanchâtre : les troisième à septième assez densément ciliés en dessous. *Prothorax* légèrement arqué en devant ; bis-sineusement tronqué à la base ; un peu moins long que large ; sensiblement dilaté ou arrondi vers les trois cinquièmes de ses côtés ; convexe ; d'un vert bleuâtre métallique ; densément et finement ponctué, comme la partie postérieure de la tête ; hérissé de poils obscurs. *Ecusson* presque en carré plus large que long ; bleu vert, revêtu d'un duvet blanc, parfois épilé. *Elytres* quatre à cinq fois aussi longues que le prothorax ; subparallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur ; obtusément arrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; peu ou médiocrement convexes sur le dos ; d'un beau bleu, d'un bleu verdâtre ou d'un bleu violet métallique ; marquées de points rapprochés, plus gros près de la base, plus affaiblis vers l'extrémité, séparés en devant par des intervalles subconvexes, les faisant paraître presque rugueuses. *Dessous du corps* garni d'un duvet cendré, peu serré, fin, médiocrement apparent ; ponctué et d'un bleu métallique sur la poitrine, d'un vert bleu et presque impointillé sur le ventre. *Pieds* d'un vert bleu obscur ; garnis de duvet cendré ; hérissés de poils obscurs. *Premier article des tarses postérieurs* moins long que les deux suivants réunis.

Cette espèce habite principalement les parties méridionales de la France. On la trouve parfois dans les environs de Lyon et même un peu plus au nord.

Sa larve est jaune, avec la tête noire ; elle est pourvue sur le dos de mamelons rétractiles, utiles pour son genre de vie. M. Millière, qui l'a découverte, en a étudié les habitudes. Elle vit dans les tiges de la valériane rouge (*Centrantus ruber*, D. C.), dont elle mange la moelle. Vers la fin de janvier ou dans les premiers jours de février, elle a atteint tout son développement ; elle sort alors de la tige dans laquelle elle vivait cachée, cherche un lieu convenable au pied du végétal qui l'a nourrie, et s'y transforme en

nymphes. L'insecte parfait paraît ordinairement au commencement de juillet.

M. Kuster a séparé, de cette dernière, l'espèce suivante, dont on peut établir ainsi la diagnose :

10. **A. violacea** ; FRÖELICH. *Dessus du corps peu luisant. Antennes garnies d'une pubescence cendrée à partir du troisième article. Tête et prothorax d'un beau vert ou d'un bleu violet métallique ; densément et finement ponctués ; le prothorax aussi long que large ; à peine dilaté vers les trois cinquièmes de ses côtés. Elytres vertes, d'un bleu violet ou d'un bleu d'acier, en ogive chacune à l'extrémité. Postépisternums parés d'une bande longitudinale de duvet blanc.*

Saperda violacea. FRÖELICH. Naturf. t. XXVII. p. 148. 17.

Agapanthia violacea. KUSTER, Kaef. Europ. VI. 90.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0123 (3 l. 1/2 à 5 l. 1/2). — Larg. 0^m,0015 à 0^m,0030 (2/3 à 1 l. 2/5).

Var. α . *Tête, prothorax et partie basilaire des élytres, noirs.*

Obs. M. le comte Dejean, dans ses *Observations* sur la première édition de mes *Longicornes*, disait, à propos de l'*Agapanthia cœrulea* : « Il y a ici confusion. La *Saperda violacea* de Fabricius, que l'on trouve dans différentes parties de la France, mais plus particulièrement dans les contrées septentrionales, est un peu plus allongée que celle que j'ai nommée *Smaragdina* (la *cœrulea* de Schœnherr), qui est commune dans le midi de la France, en Dalmatie et dans la Russie méridionale ; elle est proportionnellement plus courte, ce qui la fait paraître plus large ; son corselet est moins cylindrique et plus arrondi, et quand elle est vivante, sa couleur est d'un beau vert, qui devient ordinairement d'un bleu violet quelque temps après sa mort. La grandeur varie dans les deux espèces, et j'ai vu des *Smaragdina* beaucoup plus petites que des *violacea*. Je crois que Fabricius n'a connu que la *violacea*. »

D'après les exemplaires que j'ai eus sous les yeux, elle est en dessus moins luisante, variant du vert au bleu d'acier ; les antennes ne semblent pas parées d'un duvet blanc à la base du troisième article et des suivants ; le prothorax est aussi long qu'il est large à la base, presque régulièrement un peu élargi d'avant en arrière, c'est-à-dire peu renflé vers les trois cinquièmes de ses côtés ; l'écusson ne paraît pas revêtu d'un duvet

blanc ; les élytres, au lieu d'être obtusément arrondies, prises ensemble, à l'extrémité, avec l'angle sutural seulement émoussé, sont en ogive chacune, c'est-à-dire presque autant rétrécies à l'angle sutural qu'à leur partie postéro-externe ; elles sont rugueuses plutôt que rugueusement ponctuées ; les postépisternums sont parés d'une bande longitudinale de duvet blanc ; le ventre, garni d'un duvet cendré fin et peu serré, est parsemé de points dénudés. Mais on trouve des individus offrant ces divers caractères si variables, qu'on est à se demander si les *A. micans* et *violacea* doivent former réellement deux espèces différentes.

Doit-on, avec Schœnherr et Dejean, rapporter à la dernière la *Saperda violacea* de Fabricius ? Le professeur de Kiel avait reçu son insecte du naturaliste piémontais Allioni ; il donne au prothorax l'épithète de *rotundatus* : ce caractère, et l'indication de la patrie, semblent indiquer qu'il a eu sous les yeux une *A. micans*.

A. leucaspis ; STÉVEN. *D'un bleu tendre et métallique. Antennes noires, au moins à partir du troisième article. Ecusson et trois taches sur les côtés de la poitrine, d'un duvet blanc. Prothorax plus long que large ; subcylindrique jusqu'aux deux tiers, un peu rétréci ensuite ; finement et presque réticuleusement ponctué. Elytres rétrécies chacune en angle aigu à l'extrémité ; ruguleuses ; fortement et presque uniformément ponctuées.*

Saperda leucaspis. STÉVEN, in SCHÖENH., Syn. ins. t. III. append. p. 184. 258.

Long. 0^m,0100 à 0^m,0135 (4 l. 1/2 à 6 l.). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0017 (3/5 à 3/4).

Corps allongé ; hérissé en dessus de poils très-courts et peu apparents ; d'un bleu métallique tendre. Tête finement ponctuée ; un peu bombée en devant. Antennes peu densément ciliées sous le troisième article et quelques-uns des suivants. Elytres trois à quatre fois aussi longues que larges, réunies. Epimères du médipectus, épisternum des médi et postpectus revêtus d'un duvet blanc.

Patrie : le Caucase.

Obs. Elle s'éloigne de l'*A. violacea* par son corps hérissé en dessus de poils très-courts, par son prothorax plus long que large, subcylindrique ou à peine élargi jusqu'aux deux tiers de ses côtés ; par ses élytres brièvement ciliées et rétrécies chacune en angle très-aigu, à l'extrémité ; par les trois taches de duvet blanc des côtés de sa poitrine.

Genre *Calamobius*, CALAMOBIE; Guérin-Méneville.Guérin-Méneville, Annales de la Soc. entom. de Fr., 2^e série, t. V, 1847, p. XVIII.

CARACTÈRES. *Antennes* unicolores; très-grêles : articles troisième à dixième sans renflement sensible à l'extrémité; peu ou à peine ciliées en dessous. *Prothorax* subcylindrique; d'un cinquième plus long sur son milieu qu'il est large à la base. *Elytres* linéaires. *Mésosternum* aussi étroit que le prosternum entre les hanches. *Postépisternums* parallèles; cinq fois au moins aussi longs que larges. *Tibias intermédiaires* presque munis d'une dent vers le milieu de leur arête supérieure, assez fortement échan-crés après celle-ci.

1. **C gracilis**; CREUTZER. *Linéaire*. Dessus du corps noir, mais garni d'un duvet cendré jaunâtre, très-apparent sur les élytres, beaucoup moins sur les côtés du vertex et du disque du prothorax : ce duvet, serré, constituant une bande médiane sur ces deux parties et couvrant le rebord sutural des élytres : côtés du prothorax revêtus d'un duvet pareil. Dessous du corps et pieds revêtus d'un duvet cendré.

Saperda gracilis. CREUTZER, Entom. Versuche. 1799. p. 124. 15. pl. III. fig. 27.

Saperda marginella. FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 332. 81. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 438. 122.

Agapanthia marginella. MULS., Longic. p. 178. 6. — KUSTER, Kaef. Europ. VII. 76. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 41. 6.

Calamobius gracilis. GUÉRIN. loc. cit. et in LUCAS, Explor. sc. de l'Algér. (animaux articulés), p. 801. 1322.

Calamobius marginellus. L. REDTENB., Faun. aust. 2^e édit. p. 868.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0100 (3 l. à 4 l. 1/2). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0014 (1/2 à 2/3).

Corps linéaire. *Tête* noirâtre; finement ponctuée, revêtue en devant d'un duvet cendré; presque dénudée sur sa partie postérieure; parée sur le vertex d'une bande longitudinale de duvet cendré jaunâtre; rayée d'une ligne médiane. *Antennes* près de moitié (♀) ou plus de moitié (♂) plus longues que le corps; très-grêles; noires ou brunes; peu ciliées en dessous. *Prothorax* tronqué et à peine rebordé en devant; bissinueusement tronqué et à peine rebordé à la base; presque cylindrique, faiblement élargi à partir du

milieu ; d'un cinquième plus long que large ; faiblement déprimé après le bord antérieur et au-devant de la base ; finement et densement chagriné ; noir ou d'un noir verdâtre ; paré sur la ligne médiane d'une bande longitudinale de duvet serré d'un cendré jaunâtre ; revêtu d'un duvet pareil sur la partie inférieure de ses côtés , presque glabre ou peu garni de duvet entre la bande médiane et les côtés. *Ecusson* parallèle sur sa moitié antérieure, en ogive ou en demi-cercle postérieurement ; noir, revêtu d'un duvet cendré jaunâtre, ordinairement dénudé sur la ligne médiane. *Elytres* quatre fois et demie aussi longues que le prothorax ; près de quatre fois aussi longues que larges, réunies ; subparallèles jusqu'aux deux tiers ou un peu plus, rétrécies en ligne peu courbe jusqu'à l'angle sutural ; médiocrement convexes sur le dos ; moins densement et moins finement ponctuées que le prothorax ; à rebord sutural un peu saillant ; chargées chacune de deux faibles nervures longitudinales : l'une, dans la direction de la fossette humérale, l'autre, en dehors du calus ; noires ou paraissant d'un noir verdâtre ; garnies d'un duvet cendré jaunâtre médiocrement serré et laissant un peu apparaître la couleur foncière : ce duvet un peu plus épais sur les nervures, et plus serré sur le rebord sutural, où il forme une bordure suturale. *Dessous du corps* et *pieds* noirs, revêtus de duvet cendré.

Cette espèce habite principalement les parties méridionales de la France, mais on la trouve aussi dans diverses provinces du centre ou même un peu du nord.

Ce Calamobie vit aux dépens de nos céréales les plus précieuses. M. Guérin-Méneville a donné des détails intéressants sur ses habitudes.

L'insecte parfait paraît au moment où les froments sont en fleur. La femelle perce un petit trou dans la tige, près de l'épi, et y dépose un œuf. Celui-ci donne naissance à une larve qui ronge circulairement le tuyau dans ce point, en ne laissant que l'épiderme. L'épi tombe bientôt au premier souffle du vent, et la tige alors ressemble alors à un aiguillon : de là le nom d'*aiguillonier* donné, dans les environs de Barbézieux, à cette nuisible larve.

Cette dernière, après avoir préparé la chute de l'épi, descend dans le chaume à environ 5 à 8 centimètres du sol, se change en nymphe au printemps suivant, et peu de temps après en insecte parfait.

Les pertes causées par ce petit longicorne se sont élevées parfois au sixième et même au quart de la récolte. En arrachant les chaumes après l'enlèvement des gerbes, et en les brûlant, on préserve la récolte suivante des dangers dont elle est menacée.

TROISIÈME BRANCHE.

LES SAPERDAIRES.

CARACTÈRES. *Ongles* simples, c'est-à-dire non divisés chacun en deux branches. *Postépisternums* obtriangulairement rétrécis d'avant en arrière. *Antennes* de onze articles : le onzième parfois appendicé. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers au moins de la largeur de chacune ; non échancrées à l'extrémité. *Pygidium* généralement apparent ou saillant après les élytres ; suivi d'un postpygidium chez les ♂. *Abdomen* souvent incurbé à son extrémité chez ce dernier sexe.

Obs. Le cinquième arceau du ventre est généralement rayé, chez la ♀, d'une ligne médiane au moins sur sa partie basilaire.

Avec cette branche apparaît une modification nouvelle dans la forme des élytres. Chez les insectes précédents, nous les avons vues d'une convexité plus ou moins régulière ; désormais elles vont se montrer planiuscules sur le dos ou déprimées longitudinalement sur leur moitié interne et brusquement rabattues en dehors du calus huméral ou de l'arête qui le suit, et dont on peut souvent voir les traces jusque près de leur extrémité. Les Compsidies, rapprochés des Agapanthies par leurs formes, sont les seuls chez lesquels cette disposition est encore indécise ou peu prononcée. Dans les premiers genres, les élytres sont entières et plus prolongées en arrière à l'angle sutural ; dans le dernier ou celui de Saperde, elles sont obtusément tronquées.

Les insectes de cette branche sont en général d'une taille au-dessus de la moyenne. La plupart ont un genre différent de beauté. Les uns semblent cuirassés de la peau chagrinée des Squales ; d'autres étalent sur leur dos la richesse soyeuse du satin ; ceux-là brillent des nuances les plus tendres du vert d'eau ou du vert azuré ; ceux-ci ont l'air d'être vêtus d'un habit chamarré de galons.

Malgré le soin pris par la nature pour les parer, aucun d'eux n'est tenté de faire la cour aux fleurs de nos prairies ; fidèles aux arbres dont ils furent dans leur enfance les hôtes parasites et dangereux, ils s'éloignent peu de ces grands végétaux à la ruine desquels plusieurs semblent attachés.

Ces insectes se répartissent dans les genres suivants :

Genres.

Postépisternums	{	{	à peine d'un tiers moins larges près de leur extrémité que vers le tiers de leur longueur. Tête un peu bombée en devant. Elytres subparallèles jusqu'aux quatre cinquièmes, rétrécies ensuite en ligne un peu courbe jusque près de l'angle sutural, presque terminées en pointe; subconvexes. Antennes annelées.	<i>Compsidia</i> .
			une fois au moins plus larges vers le tiers de leur longueur que vers leur extrémité. Tête aplatie en devant. Elytres planiuscules sur le dos, rabattues sur les côtés.	
			Elytres terminées près de l'angle sutural par une petite pointe dirigée en dehors. Antennes annelées.	<i>Anaerea</i> .
			Elytres non terminées par une petite pointe dirigée en dehors.	
		{	Epimères du postpectus visibles en dehors des épisternums presque depuis la base de ceux-ci. Elytres en ogive ou arrondies postérieurement, prises ensemble. Antennes annelées.	<i>Amilia</i> .
		{	Epimères du postpectus visibles seulement vers la partie postérieure des épisternums. Elytres obtusément tronquées ou obtusément arrondies postérieurement.	<i>Saperda</i> .

Genre *Compsidia*, COMPSIDIE; Mulsant.

Mulsant. Hist. nat. des Coléopt. de Fr. (Longicornes), p. 182.

(κομψός, élégant; ἰδέα, forme.)

CARACTÈRES. *Postépisternums* à peine d'un tiers moins larges vers leur extrémité que vers le tiers de leur longueur. Tête inclinée, légèrement bombée en devant. Antennes prolongées jusqu'aux trois quarts (♀) ou presque jusqu'à l'extrémité (♂) du corps; garnies en dessous de cils peu nombreux; de onze articles: le premier, presque uniformément plus épais dans ses derniers trois quarts, plus court que le quatrième et surtout que le troisième: celui-ci le plus long: le onzième appendicé mais peu distinctement, surtout chez la ♀; un peu amincies à partir du premier article; annelées à partir du troisième. Elytres presque parallèles jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur; rétrécies en ligne courbe à leur partie postéro-externe et jusque près de l'angle sutural, presque terminées en pointe; subconvexes et sans arête humérale bien prononcée. Pieds assez courts. Tibias intermédiaires largement et peu profondément échancrés sur l'arête supérieure. Hanches antérieures et intermédiaires séparées par le sternum: le mésosternum prolongé au moins jusqu'aux trois quarts des hanches.

1. **C. populnea**; LINNÉ. Dessus du corps hérissé de poils obscurs; à fond noir. Tête et prothorax assez finement ponctués; garnis de duvet cendré flavescents; parés: la tête, sur le vertex, de deux bandes: le protho-

rax, de deux ou trois bandes longitudinales de duvet plus serré d'un roux flave. *Elytres* fortement et rugueusement ponctuées; garnies, sur les intervalles, de points d'un duvet cendré flavescent; parées chacune de quatre ou cinq taches ponctiformes, formées d'un duvet serré roux flave: les taches disposées longitudinalement sur leur disque, un peu en zigzag. Antennes annelées.

♂ Cinquième arceau du ventre visiblement moins long que les deux précédents réunis.

♀ Cinquième arceau du ventre aussi long que les deux précédents réunis.

Cerambyx populneus. LINNÉ, Syst. nat. 10^e éd. t. I. p. 394. 36. — Id. 12^e éd. t. I. p. 632. 57.

Saperda populnea. FABR., Syst. entom. p. 186. 12. — Id. Syst. eleuth. t. I. p. 327. 55. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 68. p. 16. 16. pl. I. fig. 1. b. c. — PANZ., Faun. germ. LXIX. 7. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 433. 93. — GYLLENH., Ins. succ. t. IV. p. 107. 5. — STEPH., Illustr. t. IV. p. 239. 5. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 35. 8. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 864.

Compsidia populnea. MULS., Longic. p. 183. 1. — KUSTER, Kaef. Europ. VII. 53. — ROUGET, Catal. 1629.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0135 (4 l. à 6. l.). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0028 (1 l. à 1 l. 1/4).

Corps allongé. *Tête* noire, mais garnie d'un duvet d'un roux flave ou d'un flave cendré; assez finement ponctuée; hérissée de poils obscurs. *Antennes* pubescentes; noires, annelées de duvet cendré sur la moitié basilaire des troisième article et suivants. *Prothorax* tronqué et faiblement rebordé en devant et à la base; à peine aussi long que large; subcylindrique, un peu rétréci vers la base; assez finement ponctué; hérissé de poils obscurs; noir, mais garni de duvet flave cendré; paré, sur la ligne médiane, d'une ligne étroite, souvent nulle ou peu nette, de duvet roux flave; orné, de chaque côté, entre cette ligne et le bord externe, d'une bande longitudinale beaucoup plus large, d'un duvet roux flave, paraissant chacune faire suite à une bande pareille du vertex: repli du prothorax garni de duvet roux flave. *Ecusson* en carré près d'une fois plus large que long; revêtu d'un duvet flave cendré de flave roux. *Elytres* quatre fois au moins aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe presque jusqu'à l'angle sutural;

presque terminées en pointe à leur extrémité ; médiocrement convexes en dessus, convexement déclives sur les côtés ; rugueusement marquées de points gros et profonds près de la base, un peu affaiblis vers l'extrémité ; noires ou d'un noir gris luisant ; garnies sur les intervalles d'un duvet flave cendré, paraissant, par l'effet des points, disposé par fascicules ; parées chacune, sur leur disque, de cinq taches ponctiformes formées d'un duvet serré roux flave : ces taches longitudinalement disposées un peu en zigzag : la première, au sixième, souvent nulle ou peu marquée : la deuxième aux deux septièmes : la troisième aux trois septièmes : la quatrième un peu avant les deux tiers : la cinquième aux cinq sixièmes de leur longueur : les première et troisième plus rapprochées de la suture que les autres. *Pygidium*, dessous du corps et pieds noirs, garnis d'un duvet cendré ou cendré flavescient. Premier article des tarsi postérieurs moins long que les deux suivants réunis.

Obs. L'enlèvement des fascicules de duvet dont les élytres sont parsemées, donne aux étuis une teinte d'un gris noir ou d'un noir gris.

Cette espèce paraît se trouver dans toute la France. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon. Sa larve vit dans le tremble et dans diverses espèces de saules. (Voy. Bouché, *Naturg. d. insect.*, p. 203, 32. — Ratzeburg, *Die Forstins*, t. I, 1839, p. 235, pl. XVI, fig. 5.)

A ce genre paraît se rattacher l'espèce suivante que je ne connais pas :

C. quercus; CHARPENTIER. Dessus du corps hérissé de poils obscurs ; à fond noir. Tête et prothorax profondément ponctués ; garnis de duvet cendré flavescient ; parés : la tête, de quatre bandes sur le vertex : le prothorax, de trois bandes de duvet serré jaune. Elytres fortement et rugueusement ponctuées ; garnies sur les intervalles des points d'un duvet flave cendré ; parées chacune de trois taches formées d'un duvet jaune. Antennes noires, annelées de cendré à la base du troisième article et des suivants.

Saperda quercus. CHARPENTIER, *Horae entom.* p. 224.

Patrie : la Hongrie.

Obs. Elle est d'une taille plus avantageuse que la précédente.

Genre *Anaerea*, ANAERÉE; Mulsant.

Mulsant, Hist. nat. des Col. de France (Longicornes), p. 181.

(ἀναίρῶ, je détruis.)

CARACTÈRES. *Postépisternums* une fois au moins plus larges vers le tiers de leur longueur que vers leur extrémité. *Tête* perpendiculaire; aplatie en avant, avec le labre et les mandibules un peu élevés. *Antennes* presque de la longueur du corps (♀) ou un peu plus longues que lui (♂); garnies en dessous de cils médiocrement rapprochés; sétacées; de onze articles: le premier, presque uniformément épaissi, moins long que le quatrième et surtout que le troisième: celui-ci le plus long: le onzième plus ou moins distinctement appendicé (♂ ♀); annelées. *Elytres* faiblement (♀) ou assez fortement (♂) rétrécies jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur; rétrécies ensuite en ligne un peu courbe à leur partie postéro-externe, et plus étroitement à l'angle sutural; terminées, près de celui-ci, en une pointe un peu dirigée en dehors; planiuscule sur le dos, perpendiculairement rabattues sur les côtés aux épaules, et d'une manière graduellement moins brusque postérieurement. *Pieds* assez longs. *Tibias intermédiaires* frangés et largement et peu profondément échancrés sur leur arête supérieure. *Prosternum* très-étroit entre les hanches. *Mésosternum* rétréci d'avant en arrière, à peine prolongé au delà de la moitié des hanches.

1. **A. carcharias**; LINNÉ. Dessus du corps noir, mais revêtu d'un duvet jaunâtre roux cendré ou cendré roussâtre. *Tête* et *prothorax* ponctués: le *prothorax* subcaréné sur la ligne médiane et chargé de deux faibles tubercules. *Elytres* chagrinées ou marquées de gros points dénudés; terminées en pointe. *Antennes* d'un cendré jaunâtre, avec l'extrémité des articles noire.

♂ Cinquième arceau du ventre moins long que les deux précédents réunis. *Pygidium* entaillé dans son milieu. *Postpygidium* arqué en arrière.

♀ Cinquième arceau du ventre aussi long que les deux précédents réunis. *Pygidium* tronqué à l'extrémité.

Cerambyx carcharias. LINNÉ, Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 394. 34. — Id. 12^e édit. t. I. p. 631. 52.

La Lepture chagrinée. GEOFFR., Hist. abr. t. I. p. 208. 1.

Cerambyx punctatus. DE GEER, Mém. t. V. p. 73. 10. pl. III. fig. 19.

Saperda carcharias. FABR., Syst. entom. p. 184. 1. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 317.

1. — OLIV., Entom. t. IV. n° 68. p. 6. 1. pl. II. fig. 22. — PANZ., Faun. germ.

LXIX. 1. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 322. 35. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV.

p. 103. 1. — STEPH., Man. p. 272. 2126. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 34. 2. —

L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 864.

Anaerea carcharias. MULS., Longic. p. 184. — KUSTER, Kaef. Eur. VII. 53. — ROUGET, Catal. 1630.

Long. 0^m,0225 à 0^m,0270 (10 l. à 12 l.). — Larg. 0^m,0071 à 0^m,0090
(3 l. 1/4 à 4 l.).

Corps allongé. *Tête* noire, mais revêtue, comme tout le dessus du corps, d'un duvet assez grossier, jaunâtre, ou cendré jaunâtre; hérissée de poils noirs clair-semés; ponctuée; rayée d'une ligne médiane prolongée depuis l'épistome jusqu'au vertex. *Antennes* noires, revêtues d'un duvet cendré jaunâtre, avec l'extrémité des troisième à neuvième ou dixième articles noire. *Prothorax* tronqué et à peine relevé en devant; bissinueusement tronqué et à peine rebordé à la base; presque cylindrique; plus large que long; noir, mais revêtu d'un duvet jaunâtre ou cendré jaunâtre; rayé ou légèrement relevé en carène sur la ligne médiane; marqué de points laissant paraître la couleur foncière; hérissé de poils obscurs. *Ecusson* en demi-cercle; revêtu d'un duvet épais jaunâtre ou cendré jaunâtre; déprimé longitudinalement sur son milieu. *Elytres* près de cinq fois aussi longues que le prothorax; assez faiblement (♀) ou très-sensiblement et subsinueusement (♂) rétrécies jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur, puis plus sensiblement rétrécies en ligne un peu courbe jusque près de l'angle sutural, terminées, dans cet endroit, en une pointe dirigée en dehors; planiuscules sur le dos; noires, mais revêtues d'un duvet assez grossier, jaunâtre ou d'un cendré jaunâtre; marquées de gros points montrant la couleur noire du fond: ces points tuberculeux ou râpeux, près de la base, graduellement affaiblis postérieurement. *Pygidium*, dessous du corps et pieds noirs, mais revêtus d'un duvet assez grossier, jaunâtre ou d'un cendré jaunâtre. *Ventre* marqué de points dénudés. *Premier article des tarses postérieurs* un peu plus long que le troisième. *Prosternum* très-étroit entre les hanches.

Cette espèce paraît se trouver dans toutes les provinces de la France. Elle est commune dans les environs de Lyon, sur les peupliers. Sa larve vit dans ces arbres, dont elle dévaste souvent les jeunes plantations. (Voy., pour cette larve, Ratzeburg, *Forstins*, t. I, 1839, p. 234, pl. XVII, fig. 4.)

Obs. La couleur du duvet varie du jaunâtre au cendré. J'en ai trouvé un individu dont l'une des élytres offrait la première de ces teintes, et l'autre, la seconde.

Genre *Amilia*, AMILIE; Mulsant.

CARACTÈRES. *Postépisternums* une fois au moins plus larges vers le tiers de leur longueur que vers leur extrémité. *Tête* aplatie en devant, avec le labre et les mandibules un peu relevés. *Antennes* un peu moins longues (♀) ou un peu plus longues (♂) que le corps; garnies en dessous de cils peu serrés; sétacées; de onze articles: le premier, presque uniformément épais, moins long que le quatrième et surtout que le troisième: celui-ci le plus long: le onzième assez distinctement appendicé chez le ♂. *Prothorax* presque cylindrique. *Elytres* subparallèles (♀) ou sensiblement rétrécies (♂) jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur, puis rétrécies en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural (♂) ou près de lui (♀); en ogive ou arrondies, prises ensemble, à l'extrémité; planiuscules sur le dos, rabattues sur les côtés, aux épaules, et d'une manière graduellement moins brusque postérieurement; peu ou point débordées par le pygidium. *Pieds* allongés. *Tibias intermédiaires* frangés, largement et peu profondément échancrés sur leur arête supérieure. *Hanches antérieures* et *intermédiaires* séparées par le sternum. *Epimères du postpectus* visibles en dehors des épisternums, presque depuis la partie antérieure de ceux-ci.

1. **A. phoca**; FRÖELICH. Dessus du corps noir, mais revêtu d'un duvet cendré ou blanc cendré flavescent. Tête et prothorax marqués de points assez petits. Elytres très-sensiblement (♂) ou faiblement (♀) rétrécies jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur, en ligne courbe à leur partie postéro-externe jusqu'à l'angle sutural; peu convexes sur le dos; marquées de points dénudés, presque varioleux, irrégulièrement disposés, moins gros et moins nombreux près de l'extrémité. Dessous du corps et pieds revêtus d'un duvet cendré blanchâtre ou flavescent.

♂ Postpygidium obtusément arqué en arrière. Pygidium subéchancré. Cinquième arceau du ventre arqué en arrière, un peu bissinué et entaillé dans son milieu.

♀ Pygidium tronqué. Cinquième arceau du ventre échancré et frangé à son bord postérieur.

Saperda similis. LAICHART., Tyr. ins. t. II. p. 31. 2?

Saperda phoca. FROELICH, Naturforsch. t. XXVII. p. 139. 9. — CHARPENT. Flor. entom. p. 223. — GERMAR, Faun. ins. Eur. XXIII. 14. — MULS., Suppl. aux Longic. 1855. — BACH, Kaefersfaun. t. III. p. 34. 3. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 864.

Long. 0^m,0180 (8 l.). — Larg. 0^m,0042 à 0^m,0045 (1 l. 7/8 à 2 l.).

Corps allongé. *Tête* noire, mais revêtue d'un duvet cendré, blanc cendré ou blanc cendré flavescent; hérissée de poils obscurs clair-semés; marquée de points médiocrement rapprochés; rayée d'une ligne médiane. *Antennes* un peu moins longues (♀) ou un peu plus longues (♂) que le corps; garnies en dessous de cils peu nombreux; revêtues d'un duvet cendré avec l'extrémité des articles troisième et suivants, noire. *Prothorax* tronqué et à peine rebordé en devant et à la base; à peine bissinué à celle-ci; presque cylindrique, un peu rétréci en devant; moins long ou à peine aussi long que large; noir, mais revêtu d'un duvet cendré, blanc cendré ou blanc cendré flavescent un peu laineux; marqué de points analogues à ceux de la tête; hérissé de poils livides; rayé d'une ligne médiane légère. *Ecusson* en demi-cercle; revêtu d'un duvet semblable à celui du prothorax; rayé souvent d'une ligne médiane légère. *Elytres* quatre à cinq fois aussi longues que le prothorax; très-sensiblement (♂) ou faiblement (♀) rétrécies jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural ou près de lui; en ogive, prises ensemble, à l'extrémité; peu convexes sur le dos; noires, mais revêtues d'un duvet cendré, blanc cendré ou blanc cendré flavescent; marquées d'assez gros points dénudés, presque varioleux, irrégulièrement disposés, plus nombreux et plus gros près de la base que près de l'extrémité. *Pygidium*, dessous du corps et *pieds* noirs, revêtus d'un duvet cendré blanchâtre.

Cette espèce paraît rare dans toute l'Europe. Elle a été prise dans les environs de Nîmes par MM. Prophète et Javet; à Compiègne, par M. Chevrolat. M. Chambovet l'a reçue de Bagnères-de-Luchon.

Elle m'a été donnée, en Allemagne, par MM. le dr Gemminger, Tieffenbach et par le Muséum de Berlin.

Genre *Saperda*, SAPERDE; Fabricius.

Fabricius, Syst. entom., 1778, p. 184.

CARACTÈRES. *Postépisternums* une fois au moins plus larges vers le tiers de leur longueur que vers leur extrémité. *Tête* perpendiculaire; aplatie en

devant, avec le labre et les mandibules un peu relevés. *Antennes* généralement un peu plus longues que le corps chez les ♂, parfois un peu moins longues que lui chez les ♀ ; garnies en dessous de cils peu ou médiocrement nombreux ; sétacées ; de onze articles : le premier, épais, un peu renflé après son milieu ; plus court que le quatrième et surtout que le troisième : celui-ci le plus long : le onzième peu ou pas distinctement appendicé, surtout chez les ♀. *Prothorax* presque cylindrique. *Elytres* subparallèles presque jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur (♀) ou sensiblement rétrécies (♂) ; obtusément tronquée ou obtusément arrondies postérieurement ; planiuscules sur le dos ; perpendiculairement rabattues sur les côtés, aux épaules, et d'une manière graduellement moins brusque postérieurement ; ordinairement débordées par le pygidium. *Pieds* assez longs. *Tibias intermédiaires* largement et peu profondément échancrés sur leur arête supérieure. *Hanches antérieures* et *intermédiaires* séparées par le sternum. *Epimères du postpectus* visibles seulement vers la partie postéro-externe des épisternums.

A. Antennes annelées de cendré à la base du troisième article et des suivants (s.-g. *Saperda*).

1. **S. scalaris** ; LINNÉ. *Tête et prothorax noirs ; revêtus d'un duvet jaune verdâtre : la première, triangulairement dénudée sur le vertex : le second, paré de trois taches noires : une plus grosse sur le disque, une de chaque côté. Elytres noires ; ponctuées ; parées d'une bordure suturale et chacune de sept taches, en partie ponctiformes, de duvet jaune ou jaune verdâtre : la bordure couvrant la moitié de la base et l'extrémité, et offrant, entre ces points, quatre dents ou dilatations latérales. Dessous du corps et pieds revêtus de duvet cendré jaunâtre.*

♂ Pygidium obtusément tronqué. Postpygidium un peu échancré en arc à son bord postérieur. Cinquième arceau ventral transversalement déprimé près du bord postérieur.

♀ Pygidium tronqué. Cinquième arceau du ventre souvent marqué d'une petite fossette avant l'extrémité de la raie médiane.

Cerambyx scalaris. LINNÉ, Syst. nat. 10^e édition. t. I. p. 35. 4. — Id. 12^e édition. t. I. p. 632. 55.

Saperda scalaris. FABR., Syst. entom. p. 184. 2. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 318.

2. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 68. p. 8. 3. pl. I. fig. 7. a. b. — PANZ., Faun. germ.

LXIX. 3. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 423. 37. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV.

p. 104. 2. — MULS., Longic. p. 188. 3. — STEPH., Man. p. 272. 2128. — KUSTER, Kaef. Europ. VII. 56. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 34. 4. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 864. — ROUGET, Catal. 1631.

Long. 0^m,0135 à 0^m,0180 (6 l. à 8 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.).

Corps allongé. *Tête* noire, mais revêtue d'un duvet jaune ou jaune verdâtre ; triangulairement dénudée sur le vertex ; marquée sur cette partie de points plus apparents ; hérissée de poils obscurs ; rayée d'une ligne longitudinale médiane. *Antennes* un peu moins longues (♀) ou un peu plus longues (♂) que le corps ; peu ciliées en dessous ; pubescentes ; noires, ornées de cendré sur la moitié basilaire du troisième article et des suivants. *Prothorax* tronqué en avant et à la base ; subcylindrique ; sensiblement moins long que large ; rebordé à la base et transversalement sillonné au-devant de celle-ci ; relevé en rebord à son bord antérieur, et transversalement déprimé après celui-ci ; noir, revêtu d'un duvet jaune ou jaune verdâtre, paré de trois taches noires : l'une, sur son disque : chacune des autres sur les côtés : la discale n'atteignant ni le bord antérieur ni la base, taillée à son bord antérieur, et couvrant dans ce point près du tiers médiane de la largeur, subparallèle ou plutôt sinuée de chaque côté, en se rentrant jusqu'à la moitié de sa longueur, plus large postérieurement : chacune des latérales sinuée à son bord externe ou comme composée de deux taches ponctiformes longitudinalement unies. *Ecusson* presque carré plus large que long, échancré à son bord postérieur, revêtu d'un duvet jaune verdâtre. *Elytres* cinq fois aussi larges que le prothorax ; obsinueusement subparallèles (♀) ou un peu rétrécies d'avant en arrière (♂), plus étroites dans leur partie moyenne ; obtusément arrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; planiuscules sur le dos ; noires, fortement ponctuées ; garnies sur les parties noires foncières de poils fins, couchés, peu apparents ; parée d'une bordure suturale de duvet jaune ou jaune verdâtre, alariforme, couvrant l'extrémité, et la moitié basilaire, offrant vers le milieu de la base de chacune une dent dirigée en arrière, montrant entre la dilatation basilaire et apicale, quatre dilatations ou dents suturales ou ornées de taches ponctiformes liées à la partie principale de cette bordure suturale ; marquées chacune ordinairement de sept autres taches en partie ponctiformes de duvet jaune ou jaune verdâtre : la première sur le disque, la septième : la deuxième près de la première dent suturale : la troisième un peu plus en arrière, près du bord externe : la quatrième semi-circulaire

près du bord externe, vis-à-vis la deuxième dent suturale : la cinquième sur le disque, un peu après cette dent : la sixième linéaire, vis-à-vis la troisième dent : la septième près de la quatrième dent. *Pygidium*, dessous du corps et pieds noirs, revêtus d'un duvet jaune verdâtre.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France, surtout les parties tempérées ou septentrionales. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon. Sa larve vit dans le sycomore, le cerisier, etc. (Voy. sur les habitudes de sa larve, Goureaux, *Ann. de la Soc. entom. de France*, 2^e série, t. II, 1844, p. 427, pl. X, fig. 6, 7.)

Obs. Le duvet d'un jaune verdâtre passe parfois au cendré blanchâtre ou se montre plus ou moins épilé, par suite des usages de la vie.

2. *S. perforata* ; PALLAS. Dessus du corps noir, mais revêtu d'un duvet soyeux ; variant du vert pâle ou jaunâtre au blanc cendré. Prothorax paré de chaque côté d'une ligne longitudinale rétrécie ou interrompue dans son milieu, et, sur son disque, de quatre taches ponctiformes quadrangulairement disposées, noires. Elytres ornées chacune de six taches ponctiformes et d'une ligne humérale, noires : cinq des taches un peu inégalement rapprochées de la suture : la sixième vers le quart du bord externe : la ligne humérale naissant du calus, longitudinalement prolongée jusqu'au milieu de leur longueur, presque interrompue dans son milieu.

Cerambyx perforatus. PALLAS, Reise. t. II (1773). p. 723. 60. — Id. Trad. de Gauthier de la Peyronie. t. I. p. 339. 27.

Saperda Seydlii. FROELICH, Naturforsch. t. XXVII (1793). p. 135. pl. V. fig. A. — FABR., Syst. eleuth. t. II. p. 328. 58. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 435. 96. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 106. 4. — KUSTER, Kaef. Europ. VII. 87. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 34. 5. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 865.

Saperda Rudolphi. CEDERHELM, Faun. ingr. prodr. p. 92. 282.

Long. 0^m,0180 à 0^m,0202 (8 l. à 9 l.). — Larg. 0^m,0045 (2 l.).

Corps allongé. *Tête* noire, mais revêtue, comme tout le dessus du corps, d'un duvet soyeux tantôt d'un vert pâle ou d'un vert cendré, tantôt d'un cendré blanchâtre ou d'un blanc légèrement bleuâtre ; hérissée de poils obscurs ; assez finement ponctuée ; rayée d'une ligne médiane. *Antennes* aussi longues (♂) ou plus longues (♀) que le corps ; noires, revêtues d'un duvet cendré ou cendré verdâtre, avec l'extrémité des articles noire. *Yeux* noirs ; échancrés jusqu'à plus de la moitié de leur largeur. *Prothorax* tron-

qué et à peine rebordé en devant; bissinueusement tronqué et faiblement rebordé à la base; plus large que long; presque cylindrique, très-faiblement renflé un peu avant le milieu de ses côtés et sinué entre ce point et sa base; noir, mais revêtu d'un duvet soyeux de la couleur de celui de la tête; paré de huit taches ponctiformes noires: quatre sur le disque, quadrangulairement disposées: deux situées de chaque côté, et ordinairement unies en une ligne longitudinale n'atteignant ni le bord antérieur ni la base; souvent linéairement dénudé sur le milieu de la ligne longitudinale; finement ponctué; hérissé de poils obscurs. *Écusson* en demi-cercle ou en triangle à côtés curvilignes; revêtu d'un duvet semblable à celui du prothorax. *Elytres* près de cinq fois aussi longues que le prothorax; subinueusement subparallèles (♀) ou faiblement rétrécies (♂) jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur, obtusément arrondies, prises ensemble, à leur extrémité; planiuscules sur le dos, déclives sur les côtés; noires, mais revêtues d'un duvet soyeux d'un vert pâle, d'un vert cendré ou d'un blanc cendré ou légèrement bleuâtre; parées chacune d'une ligne humérale et de six taches ponctiformes noires, savoir: cinq un peu inégalement plus rapprochées de la suture que du bord externe: la première au neuvième: la deuxième aux deux septièmes: la troisième vers la moitié: la quatrième vers les deux tiers: la cinquième vers les cinq sixièmes de leur longueur: la sixième, voisine du bord externe, vers le quart ou un peu plus de la longueur, la ligne humérale naissant sur le calus, longitudinalement prolongée jusqu'à la moitié ou un peu plus de leur longueur, ordinairement rétrécie ou presque interrompue dans son milieu. *Pygidium*, dessous du corps et pieds noirs, revêtus d'un duvet cendré ou d'un blanc légèrement bleuâtre ou d'un vert pâle ou jaunâtre. *Tibias intermédiaires* longuement et peu profondément échancrés et frangés de cendré roussâtre sur leur arête supérieure. *Premier article des tarses postérieurs* une fois environ plus long que le deuxième, moins long que les deux suivants réunis. *Prosternum* assez étroit entre les hanches. *Mésosternum* prolongé jusqu'aux trois quarts des hanches.

Cette espèce, plus particulière aux régions septentrionales et aux parties orientales de l'Allemagne et de la Russie d'Europe, est très-rare en France. Elle a été prise dans les environs de Haguenau par M. Wencker (*Ann. de la Soc. entom. de France*, 1858, p. ccxxxviii). Sa larve vit dans le tremble.

Obs. Elle a été découverte et décrite d'une manière très-reconnaissable par Pallas; et c'est justice de lui rendre le nom imposé par ce savant.

AA. Antennes non annelées (s.-g. *Argalia*).

3. **S. tremulae**; FABRICIUS. Dessus du corps revêtu d'un duvet serré d'un vert tendre. Prothorax paré de quatre taches ponctiformes noires : une, de chaque côté de la ligne médiane, vers les deux tiers de sa longueur : une, vers le milieu de chaque bord latéral. Elytres ornées de quatre taches semblables, longitudinalement disposées sur leur disque. Ventre sans taches.

♂ Postpygidium arqué en arrière. Cinquième arceau ventral échancré en arc à son bord postérieur, et creusé d'une fossette.

♀ Pygidium tronqué. Cinquième arceau ventral tronqué et non creusé d'une fossette.

Saperda tremula. FABR., Syst. entom. p. 186. 13. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 327.

86. — PANZ., Faun. germ. I. 7. — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 434. 94.

Saperda tremulae. GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 105. 3. — MULS., Longic. p. 185.

1. — STEPH., Manual. p. 272. 2127. — KUSTER, Kaef. Europ. VII. 84. — BACH, Kaef. t. III. p. 34. 6. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 865. — ROUGET, Catal. n° 1632.

Long. 0^m,0146 à 0^m,0157 (6 l. 1/2 à 7 l.). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2).

Corps allongé ; noir, mais revêtu d'un duvet court et très-serré d'un vert pâle ou tendre. Tête comme encroûtée de ce duvet ; ponctuée ; hérissée de poils obscurs. Antennes aussi longues (♀) ou un peu plus longues (♂) que le corps ; garnies d'un duvet cendré blanchâtre, souvent brunes ou brunâtres en dessus, à partir du troisième ou du quatrième article ; garnies en dessous de cils clair-semés. Prothorax tronqué et à peu près sans rebord, en devant, un peu bissinueusement tronqué et rebordé, à la base ; cylindrique ; moins long que large ; revêtu d'un duvet vert pâle ou tendre ; assez finement ponctué ; hérissé de poils obscurs ; rayé d'une ligne médiane étroite, en partie dénudée ; marqué de quatre taches ponctiformes, noires : une, de chaque côté de la ligne médiane, vers les deux tiers : une, vers le milieu de chaque bord latéral, peu apparentes en dessus. Ecusson en demi-cercle ; d'un vert pâle ou bleuâtre, ordinairement déprimé sur la ligne médiane. Elytres quatre à cinq fois aussi longues que le prothorax ; faiblement (♀) ou très-sensiblement (♂) rétrécies d'avant en arrière ; arrondies à leur partie postéro-externe, obtusément tronquées sur leur moitié interne, à l'extrémité ; planiuscules sur le dos ; revêtues d'un duvet d'un vert pâle ou tendre ; parées chacune de quatre taches ponctiformes noires, longitu-

nalement disposées sur leur disque : la première au neuvième : la deuxième presque aux deux cinquièmes : la troisième aux trois cinquièmes : la quatrième un peu après les trois quarts de leur longueur ; marquées de points assez petits ; hérissées de poils obscurs. *Pygidium*, dessous du corps et *pièdes* revêtus d'un duvet vert pâle souvent avec une teinte bleuâtre.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France, surtout les parties tempérées ou septentrionales. Elle n'est pas bien rare à Lyon, de mai à juillet, sur les tilleuls. Sa larve vit dans cet arbre et dans quelques autres.

Obs. La couleur du duvet varie de vert blanchâtre au vert jaunâtre ou bleuâtre. Les taches ponctiformes noires du prothorax sont parfois peu apparentes (var. α). La quatrième tache des élytres est parfois oblitérée ou indistincte (var. β).

4. **S. punctata** ; LINNÉ. Dessus du corps revêtu d'un duvet court et très-serré, d'un vert tendre ou d'un vert bleuâtre. Prothorax paré de six points noirs : quatre quadrangulairement placés sur le disque : un de chaque côté. Elytres ornées chacune de six taches ponctiformes noires, disposées longitudinalement d'une manière irrégulière. Ventre marqué de chaque côté d'une rangée de points noirs.

♂ *Pygidium* et postpygidium arqués en arrière : le premier subéchancré. Cinquième arceau du ventre creusé d'une fossette vers son extrémité.

♀ *Pygidium* tronqué. Cinquième arceau ventral non creusé d'une fossette.

Cerambyx punctatus. LINN. Syst. nat. 12^e éd. t. I. p. 1067. 7.

Saperda punctata. FABR., Syst. entom. p. 187. 14. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 328.

87. — PANZ., Faun. germ. XLV. 7. — OLIV., Entom. t. IV. n^o 68. p. 15. 15. pl. I.

fig. 9. α . β . — SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 434. 95. — MULS., Longic. p. 187. 2.

— KUSTER, Kaef. Europ. VII. 55. — BACH, Kaeferfaun. t. III. p. 35. 7. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e éd. p. 865.

Long. 0^m,0123 à 0^m,0168 (5 l. 1/2 à 7 l. 1/2). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.).

Corps allongé ; noir, mais revêtu d'un duvet court et très-serré d'un vert tendre ou d'un vert bleuâtre. Tête comme encroûtée de ce duvet ; ponctuée ; hérissée de poils obscurs. Antennes un peu moins longues (♀) ou un peu

plus longues (σ) que le corps ; garnies d'un duvet cendré bleuâtre ou verdâtre sur les trois premiers articles et sur la partie inférieure des suivants, noires ou brunes sur la partie supérieure de ceux-ci ; garnies en dessous de cils clair-semés. *Prothorax* tronqué et à peine rebordé en devant et à la base ; plus large que long ; cylindrique ; assez finement ponctué ; hérissé de poils livides ou cendré ; revêtu d'un duvet vert tendre ou bleuâtre ; paré de six taches ponctiformes noires, savoir : quatre, disposées quadrangulairement sur son disque : une, de chaque côté, vers le tiers ou les deux cinquièmes de sa longueur, médiocrement visible en dessus ; souvent rayé d'une ligne étroite et dénudée sur la seconde moitié de la ligne médiane. *Ecusson* en demi-cercle ; d'un vert tendre ou bleuâtre. *Elytres* quatre à cinq fois aussi longues que le prothorax ; rétrécies d'avant en arrière, et plus sensiblement chez le σ ; arrondies à leur partie postéro-externe, tronquées à l'extrémité ; planiuscules sur le dos ; revêtues d'un duvet vert tendre ou vert bleuâtre ; parées chacune de six taches ponctiformes noires, longitudinalement disposées sur leur disque d'une manière un peu irrégulière : la première au dixième : la deuxième au tiers : la troisième aux deux septièmes : la quatrième aux quatre septièmes : la cinquième aux deux tiers : la sixième aux cinq sixièmes : les deuxième et cinquième plus extérieures que les autres. *Pygidium*, dessous du corps et pieds revêtus d'un duvet vert tendre ou bleuâtre. *Ventre* paré de chaque côté d'une tache ponctiforme noire, sur les quatre premiers arceaux.

Cette espèce habite principalement les parties tempérées et méridionales. Elle n'est pas très-rare dans les environs de Lyon depuis la seconde moitié de juin jusqu'à la première de juillet. On la trouve sur l'orme. Sa larve vit dans cet arbre.

M. Hammerschmidt, dans la réunion des naturalistes, à Breslau, a communiqué un travail sur le développement de la larve de cet insecte. (Voy. aussi Perris, *Ann. de la Soc. entom. de France*, 2^e série, t. V, p. 549, pl. IX, fig. 5 à 7.)

Obs. La couleur varie du vert blanchâtre ou du vert tendre au vert bleuâtre.

Var. α . *Point noir situé près des bords latéraux du prothorax, nul.*

Var. β . *Quelques-uns des points noirs des élytres oblitérés ou indistincts.*

Obs. Ce sont ordinairement les deuxième et quatrième points qui sont les plus sujets à manquer. 

La fin au tome suivant.